



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172604 8

*DM

Memorandum

MERCURE DE FRANCE DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

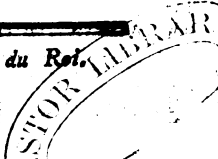
Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles, les Causes célèbres ; les Académies de Paris & de Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.

S A M E D I 5 J U I N 1784.



P A R I S,
Chez P A N C K O U C K E, Hôtel de Thou ;
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.



T A B L E

Du mois de Mai 1784.

P	PIÈCES FUGITIVES.	<i>des Tribunaux ,</i>	8
<i>Madrigal ,</i>	3	<i>Sermons sur l'Aumône ,</i>	18
<i>Quatrain ,</i>	4	<i>Fragment de Xénophon ,</i>	10
<i>Eloge des Brunes ,</i>	ib.	<i>Etrennes Lyriques ,</i>	55
<i>A Pauline ,</i>	49	<i>Cécilia, Troisième Extrait ,</i>	102
<i>Romance ,</i>	50	<i>Doutes sur différentes Opinions ,</i>	120
<i>Le Roi , son Fils & l'Esclave ,</i>		<i>Etrennes du Parnasse ,</i>	124
<i>Fable ,</i>	52	<i>Galatée ,</i>	151
<i>Eptre sur l'Ambition ,</i>	97	<i>Histoire Naturelle des Oiseaux ,</i>	209
<i>Couplets à Mlle Warefcot ,</i>	99	<i>Nécrologie ,</i>	68
<i>A Madame de Meulan ,</i>	145	SPECTACLES	
<i>A M. Pujos ,</i>	146	<i>Concert Spirituel ,</i>	21 , 220
<i>A Madame *** ,</i>	ib.	<i>Acad. Roy. de Musique ,</i>	23 , 73 , 31 , 171
<i>Regrets d'une Mère ,</i>	147	<i>Comédie Française ,</i>	33 , 78 , 179
<i>Eptre au Prince Ferdinand d'Autriche ,</i>	193	<i>Comédie Italienne ,</i>	36 , 182 , 200
<i>La Fausse Rivalité , Anecdote ,</i>	196	<i>Varités ,</i>	39 , 225
<i>Charades , Enigmes & Logogryphes ,</i>	6 , 54 , 101 , 149 , 208	<i>Annonces & Notices ,</i>	40 , 94 , 136 , 185 , 237
NOUVELLES LITTÉR.			
<i>Essais sur l'Histoire Générale</i>			

A Paris , de l'Imprimerie de M. LAMBERT & F. J. BAUDOUIN , rue de la Harpe , près S. Conc.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 5 JUIN 1784.

PIÈCES FUGITIVES. EN VERS ET EN PROSE.

ÉPIÎTRE à M. * * *.

Nous voici, cher M * * *, dans des tranſes
cruelles ,

Je frémiſ d'y penſer ; nous allons déſormais
Reſſentir les dégoûts , les langueurs de la paix ,
Et nous ſommes réduits à vivre ſans nouvelles.
On voit dans tous les ports déſarmer les vaiſſeaux ,
Le commerce reprend ſa bénigne influence ;
L'heureux Américain , fier de l'indépendance ,
A ſe donner des Loix conſacre ſon repos ;
Bouillé cède aux Anglois ſa plus belle conquête ;
A de hafards plus doux la Fayette ſ'apprête ,
Rochambeau , Saint-Simon , Viomœuil , Buſſy ,
Le ſavant Chatellux , du Portail & Fleury ,
Dès long tems d'Yorck-Town ont quitté les murailles ,
Et ces Chefs renommés paroiffent à Verſailles.

A ij

Hood , Lord Howe & Rodney , si souvent enviés ,
 De leurs concitoyens vivent presqu'oubliés ;
 Franklin , dont les succès ont couronné l'ouvrage ,
 Voit à ses grands talens l'Europe rendre hommage ;
 L'immortel Washington , rendu dans ses foyers ,
 Aux champs qu'il a sauvés voit croître ses lauriers.
 Tant de fois couronné des mains de la Victoire ,
 Suffren , près de son Roi , vient jouir de sa gloire.

DANS ce calme , où chercher un remède à l'ennui ?
 Dans nos nombreux Papiers que trouver aujourd'hui ?
 Leur longueur tristement se borne à nous apprendre
 Que Catane a péri , que Messine est en cendre ,
 Qu'on voit renouveler les fureurs de l'Étna ,
 Que l'air est obscurci des vapeurs de l'Hécla ,
 Qu'une Isle sort des eaux par les feux dévorée ,
 Que Bizance à la peste est sans cesse livrée ,
 Que la grêle détruit l'espoir de nos moissons ,
 Que des torrens affreux ravagent nos vallons ,
 Que la flamme désole ou nos bourgs ou nos villes ;
 Enfin , pour achever ses articles stériles ,
 Le Courier de l'Europe ose nous raconter
 Qu'à Londres on veut prouver qu'à présent sans obstacle ,

A volonté sous l'eau nous pouvons habiter ,
 Tandis que tout Paris voit un autre spectacle.
 Un Dédale nouveau part & monte à son gré ,
 Fait sans risque dans l'air une course rapide ,
 Y suit avec son char un chemin ignoré ,

Reparoît & détruit le préjugé timide.
Jugeant qu'on ne croit guère à ces beaux rêves-là,
Le Gazetier recourt à Francfort, à Cologne,
Aux débats éternels des Diètes de Pologne,
Et nous instruit des deuils & des Cours en gala.

Où sont ces temps heureux où l'Europe alarmée
Vous mettoit en commerce avec la Renommée ?
Pour publier au loin les plus rares exploits,
Cette agile Déesse empruntoit votre voix ;
On voyoit sur vos pas même les élégantes,
Lorsqu'ouvrant les billets du sage d'Ar. . . ,
Vous répandiez le bruit des conquêtes brillantes
D'Hayder-Kan, de Crillon, Galvès & Cordova.
Vous échappiez à peine à la gloire importune,
Et votre gloire enfin nous devenoit commune.
Après de vous groupés, marchans, à l'ombre assis,
Nous attirions sur nous les regards de Paris.
Que les temps sont changés ! quelle est notre existence !
Nous gémissons en vain de notre oisiveté,
Nous rentrons à jamais dans notre obscurité,
Et la paix nous ravit toute notre importance.
Quand l'injuste fortune acharnée envers nous,
D'un revers accablant nous fait sentir les coups,
Il nous importe bien qu'avec son ministère
Louis soit occupé des destins de la terre,
Que ses bienfaits versés en mille endroits divers,
Éternisent son nom cher à tout l'Univers ;
De ses heureux Sujets que la reconnaissance

A iii

Soit le plus beau tribut qui flatte sa puissance.
 Son Royaume à ses soins doit sa prospérité,
 Cela nous sauve-r'il de notre nullité?
 Pouvons-nous échapper à cette indifférence
 Que le Public ingrat marque à notre existence?
 Pour obtenir encor part à son entretien,
 Courons voir le soleil sur le Méridien,
 Au jardin donner l'heure, agacer S * * * ;
 Après l'habit d'été montrer l'habit d'automne,
 Annoncer si le temps est chaud, froid, laid ou beau,
 Combiner au café les dez d'un domino
 Mais déjà l'on entend la Discorde fatale,
 S'élançant à grands cris de la voûte infernale,
 Donner dans l'Orient le signal des combats,
 Et Bellone en fureur va marcher sur ses pas.
 Quel plaisir, cher M * * *, cet espoir nous inspire!
 Quel spectacle frappant! la chute d'un Empire,
 Des sièges, des assauts, quels grands événemens
 Vont servir de matière à nos amusemens?
 Sur les bords du Danube, aux champs de la Crimée,
 On ne verra bientôt que sang & que fumée,
 Et le Nord ébranlé va choquer le Midi;
 Achmet dans son Sérail de frayeur est saisi,
 Trop vaine illusion! aux rives du Bosphore
 Louis prend sa défense & négocie encore.
 Ah! que deviendrons-nous, si ce Roi tout-puissant
 Pacifie à son tour l'Empire du Croissant?

(Par une Société de Nouvellistes.)

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Baldaquin*; celui de l'Enigme est *Château*; celui du Logogryphe est *Pair*, dont, en ôtant le *p*, reste *air*.

CHARADE.

LORSQUE l'Hymen, en caprices fécond,
Joint l'épouse méchante à l'époux trop bonhomme;
La femme est mon premier, le mari mon second;
Mon tout dans vos vergers est moins gros qu'une
pomme.

(*Par M. le Marquis de Fulvy.*)

ÉNIGME.

MON nom doit s'être fort connu.
Vois, cherche un peu dans ta cervelle;
Je contiens quand je suis femelle;
Mais mâle, je suis contenu.

(*Par M. Sam...*)



L O G O G R Y P H E.

LECTEUR, tu la connois; elle est grande, elle est belle,

Elle eut beaucoup d'éclat aux jours de son printemps ;
 Et, quoiqu'elle soit vieille, on fait que ses amans,
 Toujours plus empressés, voudroient régner sur elle.
 Dans ses quatorze pieds tout Amateur verra
 Le fruit cher & tardif des amours de Sara ;
 Une fête charmante où l'Hymen nous rassemble,
 Où Plutus & l'Amour vont rarement ensemble ;
 D'un jeune infortuné le frère criminel ;
 D'un Poète sublime un Ouvrage immortel ;
 Un grand Saint qui toujours de chasteté fit preuve,
 Dont la vertu pourtant fut mise à rude épreuve ;
 Un corps de Citoyens, qui dans Rome autrefois
 Fut le soutien du peuple & l'ennemi des Rois ;
 Un nom chez nous célèbre ; un fleuve ; ce grand
 Homme,

Qui d'un joug odieux voulut préserver Rome ;
 Et dans l'adversité, plus grand que son vainqueur,
 S'est acquis, en mourant, un immortel honneur ;
 Un Empereur fameux par sa bonté propice ;
 L'Écrit du Citoyen qui demande justice ;
 De l'art des Vignerons le célèbre inventeur ;
 D'un peuple aimable & gai l'heureux Législateur ;
 Cet Anglois vertueux, qui fut dans l'Amérique

Fixer par ses bienfaits sa secte pacifique ;
 Des plaisirs les plus doux , ce fortuné séjour
 D'où l'Hymen trop souvent chassa le tendre Amour ;
 Une plaine fatale aux vainqueurs de la terre ;
 L'amant trop curieux d'une beauté trop fière ;
 Ce prodige d'esprit , de grâces , de beauté ,
 Que son siècle admira , que Voltaire a chanté ;
 Ce que j'ai vû souvent sur le sein de Thémire.
 Je ne finirois pas si je voulois tout dire.

(Par M. Louvet.)

NOUVELLES LITTERAIRES.

*RECUEIL de quelques Ouvrages de
 M. Watelet , de l'Académie Française &
 de celle de Peinture. A Paris , chez Prault ,
 Imprimeur du Roi , Quai des Augustins ,
 1784. in-8°.*

Les Ouvrages qui composent ce Recueil
 sont principalement dans le genre anacréon-
 tique ; la grâce & la délicatesse en font le
 premier mérite ; on y trouve par-tout ce
molle atque facetum , qu'Horace attribue à
 Virgile dans ses Églogues ; & on peut dire
 de la plupart des détails :

Componit furtim subsequiturque decor.

Sylvie , petit Roman Pastoral , est tirée de

A v

l'Aminte du Tasse, & on en a tiré un Opéra qui a réussi. La modestie a sans doute dicté le jugement un peu sévère que M. Watelet porte sur la prose poétique qu'il a employée dans cet Ouvrage, & qui, selon lui, a presque toujours l'inconvénient de faire regretter la poésie, sans en dédommager par les ornemens dont on cherche à parer la prose. *Télémaque* & le *Poème d'Abel*, cités par M. Watelet, demandent grâce pour ce genre; on en peut dire autant de la Traduction de *Milton* & de celle de quelques autres Poètes. Le *Temple de Gnide*, bien plus rapproché du genre de *Sylvie*, forme un titre bien puissant en faveur de la prose poétique. On ne peut pas dire de ce charmant petit Poème en prose, qu'il fasse regretter le moins du monde la poésie; des Poètes, même bons, ont vainement essayé de l'embellir; ils n'ont fait que prouver que c'est, pour ainsi dire, une prose sacrée, dont la poésie même doit respecter les beautés originales. *Sylvie*, déjà imprimée en 1744, & qui reparoit aujourd'hui, sera un titre de plus en faveur de ce genre; elle offre des tableaux rians, d'une galanterie aimable, d'une volupté douce & décente, & c'est un fort beau style que celui ci :

» Les oiseaux ne chantoient point encore
 » leurs plaisirs, les mortels ne recommen-
 » çoient point à se plaindre de leurs peines;
 » rien n'annonçoit le lever de l'aurore : il
 » étoit l'heure où tout repose, jusqu'aux

» amans malheureux, lorsque, dans un ha-
 » meau de l'Arcadie, la Bergère Sylvie s'é-
 » veilla; les Amours s'éveillaient avec elle...
 » Elle remplissoit l'Arcadie d'amans & de
 » malheureux.... Elle sort, & les Grâces
 » qu'elle n'a point appelées, s'empres-
 » sent sur ses pas. »

Componit furtim subsequiturque decor.

C'est un joli tableau, & bien dans la nature
 innocente & pastorale, que celui du timide
 Aminte, qui aime Sylvie, qui veut parler &
 entreprendre, qui s'anime en son absence,
 tremble & se cache aussitôt qu'elle paroît.

« Eh! comment aurois-je pu obtenir ce
 » que je ne lui ai jamais demandé?... J'ai
 » toujours tremblé devant elle... Pourquoi
 » redouter une jeune & craintive Bergère?...
 » Non, non.... toute ma crainte a disparu.
 » Sylvie, lui dirois-je.... »

« Dans ce moment il l'aperçoit... Dieux!
 » ne m'a-t-elle pas entendu? Il se cacha aussi-
 » tôt.... Tous ses projets se bornèrent à l'ad-
 » mirer & à se taire. »

L'Oracle & Zénéïde sont les deux chef-
 d'œuvres de la féerie à la Comédie Fran-
 çoise, & c'étoient pour Mlle Gauffin les
 deux chef-d'œuvres du jeu théâtral. L'Au-
 teur de *l'Oracle* est connu, celui de *Zénéïde*
 ne l'étoit pas, du moins il ne l'étoit pas du
 Public. Cet Auteur est M. Watelet. Sa Pièce
 est en prose comme *l'Oracle*. M. de Cahnsac,
 à qui elle a été attribuée, n'a fait qu'en chan-

A vj

ger la forme & la mettre en vers, changement très-indifférent pour le succès, quoiqu'en ait pensé Cahusac. Le succès est dû au charme de la naïveté de Zénéïde, à la vivacité d'Olinde, aux illusions de l'Amour, au piquant des situations, à tous ces traits de sentiment, d'esprit & de délicatesse dont la Pièce est remplie, & tout cela est l'Ouvrage de M. Watelet.

Mais quelle est l'histoire de ce plagiat, s'il faut le nommer ainsi ? La voici.

M. Watelet avoit abandonné cette Pièce à M. de Cahusac, qui, après en avoir entendu la lecture, la lui avoit demandée avec instance. « J'avois, dit l'Auteur, des raisons » pour ne pas montrer publiquement le » goût qui me portoit dans mes premières » années à des amusemens Littéraires; (& ces raisons, connues de M. de Cahusac, furent sans doute le fondement de sa demande) » j'avoue, continue l'Auteur, que je sentis » aussi la curiosité d'éprouver, sans risque, » les hasards de la représentation. Je fis ce- » pendant mes conditions. J'exigeai qu'on » me montreroit Scène à Scène la traduction; je demandai qu'on ne changeât point » ma fable, & sur-tout que l'Ouvrage, heureux ou malheureux, restât anonyme. Ce » pacte, ainsi que tant d'autres plus importants, ne fut pas trop bien observé. On » ne me montra que la première Scène versifiée. On l'avoit surchargée du récit d'une » apparition de la fée Urgande, que je

« rayai impitoyablement. On ne me deman-
 « da plus d'avis.... En dépit de toute deli-
 « cateſſe d'Auteur, le père adoptif de Zé-
 « néide la prit ſur ſon compte, ſans restric-
 « tion; mais les amis qui étoient dans la
 « confidence, furent indiscrets.... & les
 « Almanachs des Théâtres apprirent au Pu-
 « blic que j'avois eu part à cet Ouvrage...
 « Aujourd'hui je rends les vers à celui qui
 « les a faits, & je donne la Pièce telle que
 « je l'ai écrite.... Je ne réclame que le petit
 « mérite de l'invention, & cela, parce que
 « bien certainement il m'appartient. »

Ce mérite de l'invention n'eſt pas le ſeuſ.
 Le dialogue a bien plus de naturel & de
 vérité; les détails, les développemens, bien
 plus de ri cheſſe dans l'original que dans la
 copie. Les mots même les plus précieux que
 le verſificateur a conſervés, ne viennent pas
 auſſi à propos, ne ſont pas auſſi bien placés,
 n'ont pas le même degré de convenance, de
 juſteſſe, de preſteſſe. L'avantage des vers,
 avantage qu'ils doivent à la contrainte même
 de la meſure & de la rime, doit être de don-
 ner plus d'éclat aux penſées, de les graver
 dans la mémoire, d'obliger à mettre plus de
 choix & plus de goût dans l'expreſſion. L'avan-
 tage de la proſe eſt d'avoir plus de ſimpli-
 cité, de naturel, d'abandon, de reſſembler
 davantage à ce qu'elle imite, de ſuivre de
 plus près la Nature dans tous ſes mouve-
 mens, dans la marche des idées & des ſen-
 timens, mérite bien précieux dans l'Art

Dramatique, sur-tout dans la Comédie. Or, les vers de M. de Cahusac, quoiqu'en général assez bien faits, ne nous paroissent pas avoir le mérite propre aux vers, dans le même degré où la prose de M. Watelet a le mérite dont la prose est susceptible. Lorsque les deux Auteurs emploient les mêmes idées, l'avantage même de l'expression est presque toujours du côté de la prose; l'imitateur n'emploie pas, à beaucoup près, tous les traits heureux que son modèle lui fournit; & ceux qu'il ajoute quelquefois de son chef, sont moins essentiels à l'action, moins adaptés au caractère du personnage, que tendans à montrer le Poète & à provoquer les applaudissemens.

Dès la première Scène de la Pièce en prose, Zénéïde peint plus naïvement son aimable caractère. Dans les vers, elle parle à la Fée de ses bienfaits, mais il semble qu'elle ne veuille qu'en avoir parlé; le trait n'est point placé; il vient quand il peut & comme il peut; dans la prose il sort naïvement du dialogue, comme du cœur de Zénéïde. La Fée lui reproche d'avoir conté toute son histoire, d'avoir tout dit au jeune inconnu qu'elle a trouvé au Bal.

Z É N É I D E.

« Mais.... mon histoire, n'est-ce pas vos
» bienfaits? Ah! je me serois reproché d'a-
» voir rien oublié. »

Dans la grande Scène entre Olinde & Zé-

néide , où il s'agit d'établir l'opinion de la prétendue laideur de celle-ci , Olinde dans la prose est bien plus galant , plus doux , plus passionné que dans les vers ; il n'a pas cette teinte de Petit-Maître que Cahutaç lui donne quelquefois ; il ne dit point brusquement , & d'un ton pique :

Puisque je suis forcé d'être sincère.....

On ne se cache point quand on a de quoi plaire,

Il présente la même idée ; mais avec quelles précautions , avec quelles restrictions , avec quels correctifs ! comme on voit toujours un amant qui craint d'offenser ce qu'il aime !

Zéneïde se fâche de ce qu'Olinde s'obstine à la croire belle ; & cette colère , où Olinde n'entend rien , est bien dans la situation de Zéneïde , à cause de la menace d'Urgande , dont elle est instruite , & qu'Olinde ne peut avoir.

Votre obstination m'excède.

Je me connois , apparemment ,

Et je vous dis que je suis laide.

Plus de dispute , ou.... je me fâcherai.

Ce ton d'humeur & d'autorité , ce ton d'enfant gâté n'est point du tout ce qui convient ; l'obstination d'Olinde n'a rien d'excédent , elle est obligeante ; il y a bien plus de finesse & de raison dans cette autre expression de la même impatience.

« Ne voilà-t'il pas qu'il me croit la plus

» belle personne du monde ! Et point du
 » tout. Vous ne savez rien de tout ce que
 » vous dites. Pourquoi parler comme un
 » étourdi sans connoître, sans....

O L I N D E.

» Mais que voulez vous, vous même, me
 » faire entendre ? Aimable Zénéïde, oh ! si
 » vous sentiez tout ce que je sens, vous sauriez
 » que le cœur devine, & devine bien
 » plus sûrement, bien plus promptement
 » que les yeux ne peuvent appercevoir. Est-ce
 » ce que vous ne vous êtes pas apperçue à
 » mes regards qu'on s'entend sans se parler,
 » qu'on répond à ce qui n'a pas encore été
 » prononcé, & qu'on ne se trompe jamais
 » quand les sentimens sont d'accord ? Hélas !
 » pourquoi ne nous comprenons-nous plus
 » depuis quelques momens ? »

Au lieu de cette éloquence amoureuse, de ce langage passionné, on ne trouve dans la copie que cette petite phrase sèche & commune en comparaison de l'autre.

Non, je ne vous crois pas.

Mon cœur me parle, il me peint vos appas ;

Et c'est lui seul que j'en veux croire.

Mais c'est sur-tout dans le monologue d'Olinde que les deux Auteurs sont le plus différens, & que le Traducteur n'a pas même eu le mérite de sentir celui de l'original.

Olinde croit Zénéïde laide, & il s'arrange sur ce pied-là.

„ Eh bien ! elle aura quelque petite dif-
 „ formité , à la bonne heure.... D'abord ,
 „ ses yeux sont très-beaux , je ne puis en
 „ douter ; je les ai bien vûs , & le masque
 „ ne les cache point du tout.... Le tour du
 „ visage est encore le plus agréable du
 „ monde.... Pour la bouche... Ah ! je n'en
 „ fais rien ; mais elle ne sauroit être diffor-
 „ me , à en juger par les sons si doux & si
 „ intéressans de sa voix. Le reste.... Oh ! le
 „ reste est si peu de chose ! & puis , dans ce
 „ reste encore , ne faut-il pas compter tout
 „ ce qui plaît dans son maintien , ce qui
 „ enchante dans ce qu'elle dit ; sa taille , sa
 „ démarche , ses jolies mains , ses jolis
 „ pieds... Oh ! la part de la laideur doit être
 „ bien petite. »

Voilà , s'il est permis de s'exprimer ainsi ,
 du vrai comique de sentiment ; voilà ce que
 Térence appelle *cum ratione insanire*. Rien
 n'est plus dans la nature de l'amour & dans
 le ton de la Comédie noble & délicate. Cela
 est d'un goût exquis. Comment se prive-
 t-on d'un pareil morceau , quand on a le bon-
 heur de le trouver dans l'original ? C'est
 pourtant ce qu'a fait le Traducteur. Voici à
 quoi il réduit le tout.

Est-il bien vrai qu'elle ait dit son secret ?

Seroit elle laide en effet ?

Qu'importe après tout ? je l'adore.

Il importoit beaucoup de ne pas rejeter avec

si peu de discernement le plus joli trait de cette jolie Pièce.

Le fond en étoit si charmant, qu'il a bien fallu qu'elle réussît, malgré les mal adresses du Traducteur. Mais l'inventeur a bien fait de nous la donner telle qu'il l'a faite, & les gens de goût la préféreront hautement à la copie, malgré le petit fard de la versification; car pour la poésie, elle est ici du côté de la prose.

Cette Pièce a été composée en 1741.

Les Statuaires d'Athènes, Comédie en trois Actes & en prose, a été composée en 1766, d'après un passage de Pausanias, qui parle seulement d'un concours entre deux Sculpteurs, pour un prix que le peuple doit donner à la statue de Vénus qu'il jugera la meilleure. Il y a bien loin de-là à la fiction hardie & intéressante que l'Auteur emploie. Oracrites & Alcamène, élèves de Phidias, Sculpteurs rivaux & jaloux, se disputent un prix qui doit être donné par les Athéniens assemblés dans le temple de Vénus, dont on célèbre la fête; l'un prépare un Adonis, l'autre une Vénus; ni l'un ni l'autre n'est content de son Ouvrage; & chacun de son côté, pour s'assurer la victoire, imagine le même stratagème, celui de placer dans le temple, l'un un Adonis vivant, l'autre une Vénus vivante. Le hasard fait qu'ils ont chacun chez eux l'objet dont ils ont besoin. Un fils de famille, échappé de la maison paternelle, s'est fait vendre à Oracrites, par Dave, son

Valet, déguisé en Marchand d'Esclaves. Ce fils de famille, nommé Léonide, est devenu amoureux de Doride, qu'il n'a vûe qu'un moment en passant, & qu'il brûle de revoir. De fausses apparences lui font conjecturer qu'elle est chez Oracrites, & qu'elle lui sert d'esclave & de modèle. C'est dans l'espérance de se rejoindre à elle qu'il se fait vendre à Oracrites; elle est chez Alcamène; enlevée à ses parens, elle lui a été vendue comme esclave. Ce sont ces deux jeunes amans (car en se revoyant ils le deviennent) que les deux Artistes, sans s'être concertés, & en voulant se supplanter l'un l'autre, placent dans le temple de Vénus. Le peuple s'assemble, & regarde les statues d'une distance qui ne lui permet pas d'appercevoir la supercherie. Tous les Athéniens s'écrient : *Rien de si beau que Vénus* ; toutes les Athéniennes : *Rien de si parfait qu'Adonis* ; les deux Statuaires demandent, à qui donc donnez-vous la couronne ? *Vénus mérite le prix*, disent les Athéniens ; *Adonis mérite d'être couronné*, disent les Athéniennes. Tous ensemble ordonnent que tous deux soient couronnés. Le sort avoit nommé pour présider à la fête, deux vieillards, Naucrètes, qui pleuroit son fils, lequel avoit disparu, Démophon, qui pleuroit aussi sa fille qu'on lui avoit enlevée; ces deux malheureux pères, en s'approchant, sont frappés de la ressemblance qu'ils apperçoivent entre ces statues & leurs enfans ; chacun se dirige vers celle

des statues qui l'intéresse; les statues s'animent, les enfans tombent aux pieds de leurs pères. Le peuple demande l'explication d'un tel prodige, les deux Artistes avouent leur heureux artifice, demandent grâce & l'obtiennent; les deux amans sont unis.

On ne pouvoit imaginer un sujet plus anacréontique, une fiction plus intéressante; la Pièce est parfaitement dans le goût de Térence & dans le costume antique. Tout y respire la simplicité grecque & l'amour des Arts. La jalousie des Artistes & leur enthousiasme sont de main de Maître; le tableau du dénouement est imposant & agréable, plein de charme & d'intérêt; il ne pourroit qu'avoir un très grand succès à la représentation.

Les Veuves, ou la Matrone d'Ephèse, Comédie en trois Actes & en vers, en a eu dans des représentations particulières. Ce sujet est connu, il a souvent été traité sous toutes les formes.

S'il est un conte usé, commun & rebattu,

C'est celui qu'en ces vers j'accommode à ma guise;

Pourquoi le choisis, diras-tu?

Qui t'engage à cette entreprise?

Cette question n'embarassoit point M. Watelet, il pourroit répondre: *C'est pour rendre ce sujet moral, ce qu'on a trop négligé de faire.*

Zelotidès, vieux mari jaloux, pour éprau

ver sa jeune & sensible épouse, fait répandre le bruit qu'il est mort dans le cours d'un voyage qu'il faisoit alors, & il revient secrètement pour surprendre sa femme; il apprend en arrivant qu'inconsolable de sa mort, elle lui a élevé un tombeau dans lequel elle s'est enfermée, résolue de ne lui pas survivre. Il veut jouir d'un spectacle si doux, il s'approche en se cachant, mais c'est pour être témoin du moment où la veuve, cédant aux vœux d'un nouvel amant, sort de sa triste retraite pour le suivre dans un séjour plus riant. L'indissolubilité de nos mariages laissoit d'abord quelque embarras sur ce dénouement; l'Auteur l'a corrigé d'une manière très heureuse, par les mœurs mêmes d'Athènes, qui admettoient le divorce de part & d'autre. Zélotidès, & son Valet qu'il avoit entraîné dans la même faute, s'empresrent de la réparer en allant chez l'Archonte faire leur déclaration de divorce, suivant le conseil de Straton, vieillard, ami de Zélotidès.

Estérie est-elle coupable ?

Vous êtes tout seul condamnable.

Vous l'avez exposée au plus pressant danger,

Vous lui devez de la rendre innocente.

Voici la moralité de la Pièce :

Pour vous, Messieurs, de votre mieux

Tirez profit de notre extravagance :

Pour l'Auteur du conseil ayez quelque indulgence,

Dans vos femmes sur-tout entière confiance ;
 Et sur certains objets , souvenez-vous-en bien ,
 Contentez-vous de l'apparence ,
 N'approfondissez jamais rien.

Cette Pièce , composée en 1757 & 1758 ,
 est versifiée avec facilité , avec grâce. Il y a
 sûrement une faute d'impression à la page
 229 , où on trouve ce vers , qui n'en est
 pas un :

Où je me trompe dans ma conjecture.

*La Maison de Campagne à la Mode , ou
 la Comédie d'après nature , Comédie en
 deux Actes & en prose , composée en 1777.*

Cette Maison de Campagne , où des cir-
 constances particulières attirèrent pendant
 quelque temps un concours nombreux de
 gens qui se croyoient curieux , & qui n'étoient
 qu'imitateurs & qu'entraînés par la mode ,
 est celle dont M. l'Abbé de Lille a fait cette
 charmante description.

Tel est , cher Watelet , mon cœur me le rappelle ,
 Tel est le simple asyle où , suspendant son cours ,
 Pure comme tes mœurs , libre comme tes jours ,
 En canaux ombragés la Seine se partage ,
 Et visite en secret la retraite d'un sage.
 Ton art la seconda , non cet art imposteur ,
 Des lieux qu'il croit orner hardi profanateur.
 Digne de voir , d'aimer , de sentir la Nature ,
 Tu traitas sa beauté comme une Vierge pure

Qui rougit d'être nue & craint les ornemens.
Je crois voir le faux-goût gâter ces lieux charmans.
Ce moulin, dont le bruit nourrit la rêverie,
N'est qu'un son importun, qu'une meule qui crie;
On l'écarte. Ces bords doucement contournés,
Par le fleuve lui-même en roulant façonnés,
S'alignent tristement. Au lieu de la verdure
Qui renferme le fleuve en sa molle ceinture,
L'eau dans des quais de pierre accuse sa prison,
Le marbre fastueux outrage le gazon,
Et des arbres tondus la famille captive
Sur ces saules vieilliss os usurper la rive.
Barbares, arrêtez & respectez ces lieux;
Et vous, fleuve charmant, vous, bois délicieux,
Si j'ai peint vos beautés, si dès mon premier âge
Je me plus à chanter les prés, l'onde & l'ombrage,
Beaux lieux, offrez long-temps à votre possesseur
L'image de la paix qui règne dans son cœur.

La Pièce de M. Watelet est composée de ce qu'on appelle *Scènes à tiroir*, dont l'avantage est d'offrir une grande variété de caractères, sans qu'on soit obligé de mettre entre eux les mêmes rapports & les mêmes contrastes que dans les Pièces ou d'intrigue ou de caractère; elle est animée par un intérêt d'amour assez piquant, & par un grand danger que court la personne aimée; elle en est préservée par l'amour; & son amant, qui n'osoit aspirer à elle, acquiert par là des droits qui le font triompher de ses rivaux.

La Scène où cet amant timide & intéressant, pour s'introduire dans le jardin où il espère voir Lucinde, se donne pour un Botaniste, & parle sans cesse de Lucinde, en voulant décrire une fleur qui l'attire, dit-il, dans ce jardin, est d'un agrément & d'un goût infini, & les mots amoureux qui lui échappent & le trahissent, sont d'un comique noble & fin. Dorival, c'est le nom de cet amant, enseigne la Botanique à Lucinde, & sous ce prétexte lui parle sans cesse d'amour, en lui promettant toujours de n'en plus parler. Elle s'en plaint avec douceur. " Ah! charmante
 " Lucinde! s'écrie Dorival, quand je ne vous
 " parlerois même, s'il m'étoit possible, que
 " des plantes & des fleurs, pourrois-je ne
 " pas vous parler de ce qui anime toute la
 " Nature, de ce qui est la base du système
 " de l'Univers, de ce qui fait vivre tout ce
 " qui existe.... Et qui me fera mourir ?

L U C I N D E.

" Mais votre promesse.....

D O R I V A L.

" Et ma promesse, Lucinde, & vos ordres si puissans peuvent-ils empêcher que
 " l'Amour ne soit le moyen universel qui
 " soutient, qui anime, qui vivifie tout ce
 " qui respire..... tout.....

L U C I N D E.

" Cela peut-être, Dorival; mais ce n'est
 " que

» que les fleurs dont il doit être question
» en ce moment.

DORIVAL.

» Eh bien ! ces fleurs , Mademoiselle ;
» oui, ces fleurs, divine Lucinde , en éprou-
» vent les mouvemens , en pratiquent les
» mystères ; elles ne subsistent que par un
» penchant qui les dirige les unes vers les
» autres : elles se délirent , se cherchent ,
» s'approchent , s'épanouissent , s'épanchent
» & meurent heureuses. Le soleil verse sur
» elles cette âme , cet amour à qui elles
» doivent l'éclat qui les embellit ; elles lui
» doivent ces développemens qui les font
» renaître. Lorsque ce feu leur manque par
» l'absence de l'astre du jour , l'assoupisse-
» ment qu'elles éprouvent , c'est le regret
» d'être privées du bien qu'elles goûtoient.
» Oui , Lucinde , ce sont les peines de l'ab-
» sence. Eh bien ! vous allez m'accuser en-
» core de ne parler que de ce que j'éprouve ,
» de ce que je sens.....

LUCINDE.

» Vous en convenez..... & je le devrois.

DORIVAL.

» Oui , je l'avoue. Rien de ce que je vois
» dans l'Univers ne touche mes sens & mon
» âme sans se rapporter à Lucinde. Ce qui
» m'offre quelque perfection , c'est Lucinde ;
» ce qui peint des affections , des desirs ,
N^o. 23, 5 Juin 1784. B

» c'est l'image d'un cœur où Lucinde fait
 » naître tous les sentimens & tous les de-
 » sirs. S'éloigne-t-elle ? Il languit, il se fane,
 » il se ferme à toute espèce de bonheur. Il
 » périra comme une plante que frappe un
 » souffle funeste, & qui est privée de l'astre
 » qui la faisoit vivre. »

Cet art de rajeunir le langage de l'amour, de lui donner une éloquence nouvelle & une forme piquante, en l'associant à des idées étrangères, est certainement d'un grand prix.

Un autre mérite de cette Pièce, est le ridicule répandu sur les exagérations des faux admirateurs : « le Public, dit M. Watelet, » pourra ne pas dédaigner quelques traits » qui peut-être le feront sourire en lui rap- » pelant des exaltations de sentimens fac- » tices, & des exagérations de termes qu'il » seroit utile qu'on ridiculisât de nos jours » avec autant de talent & de succès, que » Molière ridiculisa dans son temps le pré- » cieux & le faux savoir. »

Réflexion importante. En effet, notre jargon superlatif ne sert plus qu'à prouver qu'on n'a pas les idées, qu'on n'éprouve pas les sentimens qu'on prétend exprimer avec cette fausse énergie. Lorsqu'on veut donner de la valeur aux mots, & de la signification aux choses, on est obligé d'en revenir aux expressions simples. *Je suis fâché*, dit plus aujourd'hui que *je suis désespéré*; *je suis bien aise*, que *je suis enchanté*. *Cet aspect est*

riant, ce séjour est beau; que cela est divin, délicieux.

Tels sont les Ouvrages les plus considérables que contient ce Recueil. Les autres sont des Poèmes Lyriques; c'est *Milon*, Inter-mède Pastorale en un Acte, en vers, tiré d'une Idylle de Gesner. L'Auteur, qui, dit-il, a trouvé deux jeunes amans

S'aimant comme on s'aimoit quand on me laissoit faire,

Fait à la Bergère Chloé

• Un conte bien calomnieux;

Bien bon, comme les fait la bonne compagnie. Ce conte la rend jalouse, Milon l'appaise; voilà tout, mais les détails sont très-jolis.

Deucalion & Pyrrha, Opéra à grand spectacle, en quatre Actes, en vers, composé en 1765.

Le spectacle en effet en doit être magnifique, en supposant le mérite de l'exécution égal à celui de l'intention.

Délie, Drame Lyrique, en un Acte & en vers, composé en 1761. Une Ode d'Anacréon a donné l'idée de ce Poème, dont Anacréon est le Héros, & qui est en effet très-Anacréontique dans l'idée principale & dans les détails.

Phaon, Drame Lyrique, en deux Actes, en vers, mêlé d'ariettes, représenté devant Leurs Majestés à Choisy, en Septembre 1778.

Un passage de Lucien a fourni l'idée de ce Drame , qui n'est pas moins Anacréontique que le précédent.

Nous regrettons que la longueur de cet extrait , & la nécessité de le terminer , ne nous permettent pas de tirer de ces Poèmes Lyriques une foule de traits charmans ; on y trouve par-tout de la délicatesse & de la grâce , une poésie facile , & d'une harmonie douce.

SCELTA di Poesie Italiane , de' più celebri Autori d' ogni Secolo , raccolte , e ton opportune Note illustrate da Anton-Benedetto Baffi , ou Recueil complet des plus beaux morceaux de Poésies Italiennes , Lyriques , Érotiques & Fugitives , avec des Remarques critiques sur le génie de la Poésie Italienne , par M. Baffi , Membre de plusieurs Académies. 2 vol. grand in 8°. A Paris , de l'Imprimerie de M. Lambert , rue de la Harpe , près S. Côme. Le prix des deux vol. in-8°. brochés est de 12 liv. ; celui de l'Édition in-4°. , papier d'Angoulême , est de 30 liv. les deux vol. , & 48 liv. pour les mêmes deux vol. in-4°. papier d'Hollande.

IL seroit intéressant pour la Littérature en général, qu'on eût un Recueil raisonné des meilleures poésies de chaque Nation , & que ce Recueil fût fait par un homme de goût , connoissant la Littérature universelle ,

& capable de juger la sienne avec impartialité. C'est ce que Voltaire souhaitoit particulièrement pour les Italiens, dont la langue est la plus poétique de toutes les langues vivantes; & c'est ce que vient d'exécuter M. Bassi. Nous allons donner une idée du plan qu'il a suivi, pour mettre le Lecteur à portée de juger du mérite de son travail & de l'utilité de son Ouvrage. Il a renfermé dans huit Volumes les plus belles Pièces poétiques de sa Nation depuis l'origine de la Poésie Italienne jusqu'à nos jours. Des observations critiques, des remarques historiques, des notes sur l'idiôme poétique & sur la syntaxe grammaticale, accompagnent les morceaux qui en sont susceptibles. Les Pièces sont distribuées de manière à faire connoître l'Histoire de la Poésie Italienne, ses progrès, ses vicissitudes, sa décadence, & la renaissance du bon goût à différentes époques. Pour remplir cet objet, il a fallu que le Rédacteur commencât par des poésies des plus anciens Auteurs, comme à l'époque de la décadence des Lettres en Italie, il lui a fallu puiser chez des Poètes peu estimés; mais ces morceaux qui suffisent pour faire connoître ce qu'étoit la poésie à ces diverses époques, ne sont pas assez nombreux pour rebutter les Lecteurs qui, contents de lire des Ouvrages qui amusent leur goût & leur imagination, ne sont pas jaloux d'acheter, par la lecture de quelques morceaux infi-

pides , la connoissance de l'histoire poétique d'une Nation.

Les poésies des Auteurs modernes sont en grand nombre; & il y en a beaucoup qui n'avoient pas encore vû le jour. On trouve à la tête du premier Volume un essai critique & historique sur la Poésie Italienne ; & au commencement du second , une dissertation dans laquelle on développe une théorie nouvelle sur l'harmonie musicale & poétique, & sur le technique de la versification Italienne.

M. Bassi , en commençant son essai , remonte à l'état de la Littérature Italienne , lorsque le siège de l'Empire fut transporté à Constantinople. Delà il passe à l'époque où Charlemagne fonda en Italie l'Académie dite *Palatine*. Il entreprend de prouver que depuis l'arrivée de Charlemagne , jusqu'à celle de Charles d'Anjou, Comte de Provence , le goût des Lettres s'est toujours conservé plus ou moins en Italie ; ce qui le conduit à combattre l'opinion de M. l'Abbé Millot & du Père Papon , qui s'accordent à dire qu'à l'arrivée de Charles d'Anjou , les Italiens étoient plongés dans la plus profonde ignorance , & qu'ils durent aux Troubadours l'origine de leur poésie. Nous n'essayerons pas de confirmer ni de réfuter à cet égard l'opinion de M. Bassi ; nous observerons seulement qu'il est presque impossible qu'un Écrivain se dépouille entièrement de tout préjugé national. Quoi qu'il en soit ,

le Dante fut le créateur de la poésie, qui acquit sous la plume de Pétrarque toute l'harmonie & l'élégance dont elle étoit susceptible. Nous invitons nos Lecteurs à lire l'article de ce dernier, après lequel M. Bassi jette un coup d'œil rapide sur les Poètes qui l'ont suivi, pour arriver à l'époque de la renaissance des Lettres sous Laurent de Médicis.

Notre Historien s'arrête à Bembo, le restaurateur de la langue Italienne; & le portrait qu'il en fait est accompagné d'observations critiques sur les travaux de ce célèbre Littérateur. Parvenu à cette époque, où le goût & la saine critique ont recommencé à inspirer les Muses Italiennes, M. Bassi abandonne le projet de suivre par ordre des temps l'histoire de la poésie; & s'ouvrant alors une plus vaste carrière, il la considère dans ses différens genres. Il examine tour-à-tour l'épique, le dramatique, le lyrique, le pastoral, le satyrique, &c. Il divise l'Épopée en trois genres; savoir, le Roman épique, le Poème héroïque, & le Poème héroï-comique. Dans le premier genre, il place l'*Orlando Furioso*, de l'Arioste; à la tête des Poèmes héroïques, il met la *Jerusalem Délivrée*; & il regarde la *Secchia rapita*, comme le meilleur Poème héroï-comique qui existe dans la moderne Littérature.

En lisant cette division, il nous est venu deux idées, que nous croyons pouvoir communiquer à M. Bassi. 1°. Nous ne voyons pas bien clairement pourquoi il donne à la

ABRÉGÉ Latin de Philosophie , avec une Introduction & des Notes Francoises , par M. l'Abbé Hauchecorne , de la Maison & Société de Sorbonne , Professeur de Philosophie au Collège des Quatre - Nations. 2 vol. in 12. A Paris , chez l'Auteur ; Quillau , rue Christine ; Nyon le jeune , Quai des Quatre Nations.

LA première Partie de cet Ouvrage contient la Logique , la Métaphysique & la Morale , avec les préceptes de la Rhétorique ; le second est tout entier sur la Physique , & l'un & l'autre est enrichi de notes faites pour développer les questions Latines , & tout ce qui , plus curieux que nécessaire , paroît étranger à la nature d'un Abrégé. On voit que l'intention principale de l'Auteur a été de se rendre utile aux jeunes gens qui veulent être Maîtres Ès Arts ; mais ce but n'a point été le seul qu'il ait eu en vûe ; il a voulu de plus offrir aux Pensions un Livre élémentaire qui les préparât à la longue étude de la philosophie des Classes , ou leur servît de supplément dans le cas que les Élèves ne vîssent point au Collège. Outre l'introduction , dans laquelle il suit la marche de la philosophie , & l'analyse qu'il donne de ce que l'on enseigne dans les Classes , il expose en François , pour être plus clair , tout ce qui n'est susceptible que d'un Latin difficile & obscur. Par exemple , les machines , les ob-

servations Astronomiques qui précèdent les systèmes de Ptolomée, de Copernic, de Tycho Brahé, les Éclipses, les Météores, les Tubes capillaires, les Notions sur le gaz inflammable & les globes aérostatiques; ce mélange ne paroîtra point une bigarrure choquante, & la clarté en sera le fruit. Il est à presumer que l'ordre & la méthode qui règnent dans cet Abrégé le feront goûter, & peuvent même en faire un Livre d'usage.

COLLECTION des Moralistes Modernes, L'Ami des Vieillards, présenté au Roi, par M. l'Abbé Roy, Censeur Royal, Membre de plusieurs Académies, &c. 2 vol. in-8. Avec cette Épigraphe: *Sur le front des Vieillards lis tes devoirs écrits.* A Paris, de l'Imprimerie de MONSIEUR, 1784.

CET Ouvrage est du petit nombre de ceux qu'il importera toujours de mettre entre les mains de la jeunesse. On pourroit le ranger dans la classe des bons Livres Classiques de morale; il porte l'empreinte d'un cœur honnête, & annonce un esprit sain & cultivé. L'Auteur, dans son Avertissement simple & modeste, dit qu'il a travaillé comme un bon Citoyen, qui n'écrit pas pour être admiré, mais pour être entendu; il n'entre dans la lice avec les gens de l'art, ni pour y rompre des lances honorables, ni pour y disputer de mérite, mais pour y faire preuve de zèle.

Bvj

L'Académie de Montauban avoit proposé, il y a quelques années, cette question importante à développer : *Combien le respect pour la vieillesse contribue au maintien des mœurs publiques ?*

M. l'Abbé Roy la traita, selon l'usage, en forme de discours; il est dommage qu'il n'ait pas tenté l'épreuve du concours, nous croyons qu'elle n'auroit pu que lui être très-honorable. Il a préféré dans la suite de distribuer son travail par Chapitres. Les seuls reproches qui pourroient lui être faits, sans altérer toutefois le mérite réel de l'Ouvrage, il les a sentis & avoués; ainsi nous n'en parlerons point. Ce n'est pas une dissertation Académique sur cette question : combien le respect pour la vieillesse contribue au maintien des mœurs publiques ? Ce n'est qu'un choix de réflexions sages & utiles sur cette matière. Plusieurs articles sont écrits avec force, d'autres ont le mérite du sentiment; tous généralement sont marqués au coin du jugement & de l'érudition. •

A la fin du premier Chapitre, l'Auteur oppose la conduite du jeune homme de la ville à celle des jeunes gens de la campagne; ce Chapitre finit ingénieusement par un bel éloge de la Nature; celui du vieillard est également bien fait. Chapitre sixième, *ce que c'est que la vieillesse*, nous a paru réunir le double intérêt du solide & de la gaieté; nous regrettons de ne pouvoir rap-

porter ces moreeaux tout au long. Le Chapitre huitième est encore un des meilleurs; M. l'Abbé Roy y prouve d'une manière claire & précise l'obligation commune à tous les hommes, de travailler, & le pouvoir que les vieillards eux-mêmes ont de le faire à leur manière.

Il dit, Chapitre IX, en parlant des mœurs publiques & particulières : “ Les mœurs des
 » particuliers ne sont autre chose que les
 » parties homogènes qui forment le tout
 » moral de même nature, appelé mœurs
 » publiques; identifié avec elles, ce tout ne
 » peut subsister sans ces parties, ni ne pas
 » subsister avec elles..... ” Quant aux mœurs publiques, il continue ainsi : “ Représentez-
 » vous les Sujets d'un même État, unis,
 » enchaînés par le même lien aux mêmes
 » règles de bien, soit dans l'ordre politique,
 » soit dans l'ordre social, soit dans l'ordre
 » religieux; vous aurez alors l'idée d'un cla-
 » vecin organique, incapable d'harmonie,
 » sans le secours puissant de ces trois cor-
 » des; la touche mâle & mesurée du vieil-
 » lard n'en tirera que des sons justes &
 » précis, &c. ”

Tous les traits cités de l'Histoire ancienne y sont exposés avec tout l'intérêt & le charme qui convenoit au sujet.

Le second Volume semble offrir quelque chose de plus légèrement tracé. Nous avons remarqué les dix-septième & dix huitième Chapitres; le dix-septième commence par

une tirade heureuse & vraie sur la mode ; il continue par de sages avis donnés adroitement au beau sexe ; il roule ensuite sur le danger de l'union de deux jeunes époux , & sur l'usage du bon vieux temps que l'Auteur regrette , & il établit l'âge convenable au mariage pour les deux sexes. Vient après , dans le Chapitre dix neuvième , l'éloge de Louis XVI , d'autant plus heureusement amené , qu'il semble plus éloigné d'abord. Mais un Chapitre remarquable par une noble éloquence , c'est celui où M. l'Abbé Roy prouve que le respect pour la vieillesse est avantageux pour le maintien de la religion ; nous croyons faire plaisir à nos Lecteurs en le citant en entier. L'apostrophe au Temps est belle , & n'en relève que mieux celle qu'il adresse ensuite à la Religion. “ O toi ,
 ” cause première & pure de l'harmonie
 ” publique , égide des bons Princes contre
 ” les méchans , & des Sujets vertueux contre
 ” les tyrans , souffle divin , être puissant ,
 ” né pour la gloire du Createur & le bonheur de l'homme , Religion sainte , âme de
 ” l'Univers , le premier des vieillards te soutient ! L'Éternel lui dit au moment
 ” de la première heure du monde : je te
 ” donne l'empire sur l'Univers ; ouvrage de
 ” mes mains , toutes mes créatures disparaîtront successivement devant toi. Les
 ” houlettes , les sceptres , les monumens ,
 ” les Empires , rien de tout ce qui existe ne
 ” pourra te résister. Ma Religion seule re-

» posera triomphante sur tes ailes, & cette
» faulx énorme dont tu seras toujours armé
» ne respectera qu'elle.

« Mais quel seroit ton sort, que devien-
» droient tes autels sans la main du vieil-
» lard ? Proscrite , abandonnée , importune
» & odieuse à la jeunesse , la vieilleesse se
» chargera du poids des ignominies dont le
» siècle s'efforce en vain de te couvrir ; elle
» t'offrira dans son sein un port assuré con-
» tre la malignité de tes ennemis. »

Citons encore cette belle tirade sur l'Hôtel des Invalides. « Que j'aimerois à te con-
» templer souvent , s'écrie l'Auteur , sous
» ces voûtes superbes , monumens inap-
» préciables de la noble piété d'un grand
» Roi ; sous ce dôme sacré , plus précieux
» encore par l'encens pur dont il est sans
» cesse parfumé , que par l'art merveilleux
» des Grands Maîtres dont il est l'ouvrage !
» Là , comme sous l'ombrage des ailes du
» Très-Haut , je verrois se rassembler plu-
» sieurs fois dans la journée , pour lui adres-
» ser leurs vœux & leurs prières , ces hom-
» mes du dernier siècle , qu'il suffit d'entre-
» voir pour être saisi de la plus profonde
» vénération. Ceux-là , remuant à peine un
» corps mutilé , plus qu'à demi consumé ;
» ceux-ci , couverts de cicatrices , écrasés
» sous le poids d'un corps chancelant , &
» se soutenant à peine , les yeux fermés à la
» lumière ; tous uniquement occupés de la
» grandeur de leur Dieu , oubliant leurs

» triomphes passés , achetés au prix du sang
 » de leurs frères ; Héros autrefois profanes ,
 » prodigues de leur sang pour la patrie ; &
 » maintenant Héros Chrétiens , regrettant
 » de n'en avoir plus à répandre par la cause
 » de Jésus-Christ. C'est ainsi que la Reli-
 » gion consacre le nouvel héroïsme qui les
 » distingue ; c'est ainsi qu'au lieu de ces lau-
 » riers qui se fanent , on les voit se préparer
 » la couronne de l'immortalité , récom-
 » pense de l'homme juste. Jeune homme ,
 » lis tes devoirs écrits sur le front de ces
 » vieillards , & mets sur ta bouche le doigt
 » respectueux du silence. Malheur à qui-
 » conque ose porter ses pas dans cet asyle
 » sans en devenir meilleur.

Le morceau sur l'utilité des bénédictions
 paternelles est touchant , naturel & bien
 pensé. Nous ne savons de quelle mère l'Au-
 teur a voulu parler au sujet de l'habitude
 qu'elle a fait contracter à sa fille de lui de-
 mander tous les jours à son lever sa béné-
 diction. On ne peut faire mieux , & plus à
 propos , l'éloge de la vertu & de la beauté.

Nous exhortons l'Auteur à continuer l'exé-
 cution du plan qu'il s'est proposé dans la
 Collection des *Moralistes Modernes* , & nous
 osons promettre d'avance à ses travaux Litté-
 raires tout le succès qu'il a droit d'en at-
 tendre.

ANNONCES ET NOTICES.

MÉMOIRE sur les Acides natifs du Verjus , de l'Orang , du Citron , &c. par M. Dubuiffon , ancien Maître Distillateur.

Nous avons dit, dans le Mercure du 20 Novembre 1779, que l'*Art du Distillateur*, par M. Dubuiffon, étoit le meilleur Ouvrage qui ait paru dans ce genre; celui que nous annonçons en est une suite d'autant plus intéressante, que l'Auteur y rend compte de ses expériences sur les sucres acides les plus nécessaires, tant dans la pratique de la Médecine que dans les usages économiques. Il a trouvé l'art de purifier ces sucres de manière à les conserver plusieurs années avec leur saveur naturelle, & à pouvoir supporter les voyages de long cours, où ces acides deviendront alors d'une ressource précieuse; réduits d'ailleurs à un moindre volume, ils seront d'un transport plus facile pour les Voyageurs, & moins coûteux pour les Provinces éloignées. Nous n'insisterons point sur l'utilité de cette découverte; l'Auteur l'a soumise au jugement de la Faculté & de la Société Royale de Médecine, qui ont prononcé que les sucres préparés ainsi seront très-utiles, tant en santé que dans le traitement des maladies.

Ce Mémoire se distribue *gratis* chez l'Auteur, boulevard du Mont-Parnasse, à ceux qui ont acquis & qui représenteront l'*Art du Distillateur*, & aux adresses qui seront indiquées pour les exemplaires qui ont passé en Province, en affranchissant les lettres.

ESTAMPE représentant Latone vengée, d'après le Tableau original de Philippe Laury, commencée

par Balechou, & confiée aux soins de M. Beauvarlet pour être achevée. Proposée par souscription.

Nous invitons à lire le Prospectus fort bien fait de cette Estampe, qui doit intéresser tous les Amateurs de la Gravure. La Mythologie, pour nous servir des expressions de l'Auteur de ce Prospectus, si riche en fictions, si libérale envers les Arts, n'avoit jamais exercé son burin; il trouva dans le cabinet de M. le Comte de Forbin un Tableau de Philippe Lauri, représentant Latone vengée, & il le choisit pour servir de pendant aux Baigneuses qu'il venoit de publier; il en étoit occupé lorsqu'il mourut en 1765. La Planche, alors fort avancée, vient d'être confiée à M. Beauvarlet pour être terminée sous sa direction. Les Ouvrages connus de cet Artiste l'ont déigné aux Propriétaires de cette Planche, comme un de ceux qui pouvoient le mieux saisir l'esprit de l'Auteur original. Cette Estampe, qu'on propose au Public par souscription, aura 26 pouces 6 lignes de large, sur 18 pouces de hauteur, & sera livrée dans le mois de Janvier 1785. On payera 6 livres en souscrivant, & 6 livres en recevant l'Estampe. On n'en tirera qu'un petit nombre d'Exemplaires au-delà de celui de la souscription, & ceux qui n'auront pas souscrit les payeront 18 liv. Cette souscription sera ouverte jusqu'au premier Septembre chez Chéreau fils, Graveur, rue des Mathurins, au coin de la rue de Sorbonne; Dalac, Marchand d'Estampes, rue Saint Honoré, près de l'Oratoire; Isabey, Marchand d'Estampes, rue de Gèvres; Couturier, Libraire, quai des Augustins, & chez tous les Marchands d'Estampes des Provinces. On pourra voir dès à présent chez les Personnes indiquées une épreuve de l'Estampe telle que Balechou l'a laissée. On jugera par-là de ce que l'Artiste qui la finit a encore à y travailler pour la rendre digne de l'un & de l'autre. Ceux qui vou-

dront avoir des épreuves avant la lettre, se feront inscrire chez les Marchands désignés, & payeront le double de la souscription ordinaire. Les Personnes qui feront des demandes sont priées d'affranchir les lettres.

Portrait de M. le Bailli de Suffren, dessiné d'après nature par Fontaine, Peintre en miniature, & gravé par Goulet. A Paris, chez Fontaine, rue de la Vieille Draperie, près S. Pierre des Arcis, maison de l'Épicier. Prix, 1 liv. 4 sols.

Il est doux de voir les Arts concourir au triomphe des Bienfaiteurs de la Patrie.

Fanny, Comédie en un Acte & en prose, représentée pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre de l'Ambigu-Comique, le 15 Décembre 1783. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande.

Un homme qui, dans un naufrage a été recueilli & sauvé par une jeune Indienne, dont il a été aimé, & qui l'a rendu père; un homme qui ensuite vend pour de l'argent, comme un vil bétail, sa Libératrice, celle à qui il doit la vie; c'est un sujet très-difficile, presque impossible à mettre au Théâtre. Peut-être l'Auteur de cette Comédie auroit-il dû placer Jason dans l'alternative au moins de ne pouvoir retourner dans sa Patrie qu'il aime, faute d'argent, ou de vendre sa maîtresse. Mais un Capitaine de Vaisseau s'offre à le ramener pour rien dans son pays; cette circonstance le laisse sans excuse.

On trouve à la même adresse, *l'Angloise Déguisée*, Comédie en un Acte & en prose, par M. Régnier de la B**, représentée pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre des Variétés Amusantes, le 19 Juillet 1783.

Essai sur la Topographie d'Olivet, publié par la Société Royale de Physique, d'Histoire Naturelle & des Arts d'Orléans. A Orléans, chez Couret de Villeneuve, Imprimeur du Roi, rue Vieille Poterie; & à Paris, rue & hôtel Serpente.

Cet Ouvrage est destiné à servir de modèle aux travaux de ce genre, que la Compagnie demande à ses Correspondans sur les différens Cantons de la Province de l'Orléanois.

SAINTE BIBLE, traduite en François. Nouvelle Édition. Tome septième. A Nîmes, chez Pierre Beaume, Imprimeur Libraire; & se trouve à Paris, chez Guillaume Desprez, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques.

La rapidité des Livraisons de ce grand Ouvrage, fait espérer qu'il sera bientôt achevé.

Portrait d'A. Court de Gebelin, Auteur du Monde Primitif, de diverses Académies, Président du Musée de Paris, Censeur Royal, &c. dessiné par A. Pujos, gravé par F. Huot. A Paris, chez M. de Launay, Graveur du Roi, rue de la Bucherie, N°. 26.

Ce Portrait nous a paru aussi bien gravé que ressemblant.

TABEAU Historique de la Noblesse Militaire, contenant les noms, surnoms & qualités, ensemble la date de tous les grades, actions, sièges, campagnes, blessures de MM. les Officiers au Service de Sa Majesté, & retirés ou employés à la suite des Corps, & dans les différens États-Majors des villes, tant au-dedans qu'au dehors du Royaume, &c. Ouvrage enrichi d'un Recueil d'Ordonnances Militaires, pour lequel la Souscription se paye d'avance

à raison de 6 liv. le vol. br. & 7 liv. franc de port dans tout le Royaume; par M. de Combles, Officier d'Infanterie. A Paris, hôtel S. Pierre, rue des Cordiers, près la place Sorbonne.

Nous avons transcrit le titre entier de cet Ouvrage pour en faire connoître le plan & l'utilité.

NOUVELLE Carte d'Allemagne, en neuf feuilles, grand aigle, par M. Chauchart, Capitaine d'Infanterie, & Ingénieur Géographe Militaire de Mgr. le Comte d'Artois. Prix, 4 liv. la feuille. A Paris, chez Dezauche, Géographe, rue des Noyers, & chez le Suisse de l'hôtel de Noailles, rue S. Honoré.

Il manquoit à l'étude de la Politique & des Guerres de l'Allemagne une Carte détaillée de cet Empire. Il en paroît trois Feuilles actuellement. Les trois Feuilles Méridionales paroîtront dans les trois premiers mois de 1785, & les dernières vers Septembre de la même année. On publie en même-temps une Carte Générale de cet Empire en une Feuille.

HERBIER de la France, Numéros 41, 42 & 43. A Paris, chez l'Auteur, rue des Postes.

Cet Ouvrage a toujours le même succès, & il le mérite par l'exactitude & la beauté de l'exécution.

DROIT Public d'Allemagne, contenant la forme de son Gouvernement, ses différentes Loix, &c. par M. Jacquet, Licencié ès Loix, 6 Volumes in-8°, petit format. Prix, 10 liv. en Feuilles. A Strasbourg, & se trouve à Paris, chez G. Desprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue Saint Jacques, près la rue des Noyers.

Cet Ouvrage peut être sur-tout utile à ceux qui suivent la carrière des négociations publiques dans les Cours d'Allemagne.

La Dame JossE, Marchande de Rouge de la Cour, vient de transporter son Magasin à Paris, de la rue du Mail dans la rue Coquillière, au premier étage au-dessus de l'entresol, dans une maison qui fait face au Roulage de France, entre une Marchande de Modes & un Ferblantier. Elle est parvenue à rendre le Rouge Végétal & le Blanc qu'elle compose aussi beaux & aussi agréables à l'œil que les couleurs naturelles; au moyen d'un corps gras légèrement aromatisé, ce Rouge, quoique plus fin, n'est pas sujet à tomber comme les autres; il a même l'avantage de nourrir & conserver la peau, ainsi qu'il est constaté par l'Approbation de la Société Royale de Médecine.

Il y a des pots de Rouge à 6 livres, 9 livres, 12 livres & 24 livres; celui du Blanc est de 4 livres le pot. Malgré les différens prix, le Rouge est toujours de même nature, ainsi que les nuances; mais la finesse diffère à raison du prix, & les pots sont plus ou moins riches, c'est-à-dire, que ceux de 24 liv. sont de porcelaine de Sève dorés & peints en miniature; ceux de 12 liv. en porcelaine dorés seulement sur les bords; ceux de 9 livres en porcelaine sans dorure, & ceux de 6 liv. en belle fayence.

Quant aux degrés des nuances, le plus tendre est du numéro premier, ce qui va en augmentant jusqu'au numéro 12, qui est le plus vif, & dont on se sert au Théâtre.

On prie les Dames qui demeurent en Province de remettre à la poste le prix du Rouge qu'elles désireront, & d'affranchir le port de leurs lettres.

PARTITION du Droit du Seigneur, Comédie en trois Actes, dédiée à M^{re} la Duchesse de Fronsac, mise en musique par M. Martini, Amateur, représentée à Fontainebleau le 17 Octobre, & à Paris, le 29 Décembre 1783. Prix, 24 liv. A Paris, chez

Brunet, Libraire, place du Théâtre Italien, & chez le Portier de M. le Normant d'Étioles, rue du Sentier, N°. 34.

Les parties séparées de cet Opéra, prix, 12 liv. ; & les Airs détachés, arrangés pour la Harpe ou le Forté-Piano, par l'Auteur même. Prix, 7 liv. 4 sols. Se vendent aux mêmes Adresses.

Le premier Acte du Droit du Seigneur contient les préparatifs de la noce de Julien & de Babet; la Scène est remplie de personnages, & les Auteurs ont eu le bon esprit de n'y pas mettre de morceaux seuls qui auroient laissé les Interlocuteurs dans l'inaction. Ce sont donc tous morceaux d'ensemble fort bien faits, remplis de chant & d'expression, & qui font très-bien en Scène. On en peut cependant détacher plusieurs couplets agréables, entre-autres une ronde d'un caractère fort original. Le second offre un Air d'effet chanté par le Comte (haute contre) & un morceau charmant : *Dans la prairie & sous l'ormeau*. Cet air, déjà connu avantageusement dans les Sociétés, avoit été fait sur d'autres paroles que la musique exprimoit très-bien. Il est ici en trio, & dans une situation différente; mais l'Auteur, dans son Recueil d'airs détachés, a rétabli les anciennes paroles, qui nous semblent y convenir beaucoup mieux. Cet Acte contient encore de fort beaux morceaux d'ensemble, particulièrement le final qui doit faire grand plaisir, même dans les Concerts où on pourra l'exécuter. Le troisième Acte commence par un duo fort plaisant pour les paroles, & rendu par le Musicien avec beaucoup d'esprit. Le Vaudeville & d'autres petits airs sont aussi très-agréables. En général cette musique, qui a contribué au succès de l'Ouvrage, fait beaucoup d'honneur à M. Martini. Il a lui-même arrangé les petits airs pour la Harpe ou le Forté-piano. Il seroit à souhaiter que tous les Compositeurs se donnaient cette peine, & délivra-

sent le Public des productions fautives de ces malheureux arrangeurs, qui ne vivent qu'en défigurant le talent des autres.

Six Duos à deux Violons & un Violoncelle, dans lesquels l'Auteur a inséré des meilleurs morceaux des Opéras-Comiques les plus nouveaux, & traités avec le plus grand soin, pour la facilité & l'agrément des Amateurs, & avec lesquels ils pourront se faire entendre & paroître des Virtuoses, par M. Haillot, de la Comédie Italienne, Professeur de Violoncelle, & Maître de Musique Vocale. Œuvre troisième. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue de Bourbon-Villeneuve, chez M. Poiré, Tapissier.

Voyez, pour les Annonces des Livres, de la Musique & des Estampes, le Journal de la Librairie sur la Couverture.

T A B L E.

<i>E</i> PI TRE à M. ***	3	morceaux de Poésies Ita-	
Charade, Enigme & Logo		liennes,	28
gyphe,	7	Abrégé Latin de Philosophie,	
Recueil de quelques Ouvrages			34
de M. Watelet, de l'Académie Françoise,	9	Collection des Moralistes Mo-	
Recueil complet des plus beaux		dernes,	35
Annonces & Notices,			41

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 5 Juin. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 4 Juin 1784. GUIDI.

M E R C U R E D E F R A N C E.

S A M E D I 12 J U I N 1784.

P I E C E S F U G I T I V E S E N V E R S E T E N P R O S E.

*A Son Altesse Sérénissime Madame la
Duchesse DE CHARTRES.*

V E R T U E U S E Beauté que tout Paris adore ,
Quoiqué ton front représente si bien
La Sagesse , au cœur pur , à l'auguste maintien ,
Tes mœurs la peignent mieux encore.
(Par M. l'Abbé Ferrand.)

*V E R S récités à Madame la Présidente DU
PATY , par ses Enfants , en lui présentant
le Portrait de leur Père absent , dessiné par
M. Pujos.*

M A M A N , voilà Papa ! quelle aimable surprise !
C'est bien de cet air là qu'il nous regarde tous.
Le Peintre cependant a fait une méprise ;
Car Papa semble heureux & n'est pas avec nous.

N^o. 24. , 12 Juin 1784.

C

*A Mlle CONTAT, jouant le rôle de
Suzon dans le Mariage de Figaro,*

CONTAT, que vous êtes jolie !
Que vous embellissez Suzon !
Jamais on eut l'air plus fripon ,
Plus de grâce & d'espièglerie ;
Jamais d'Angeville & Thalie
N'ont parlé d'un plus joli ton.
Contat, votre voix est si tendre ,
Et vos yeux ont tant de pouvoir ,
Que l'on ne sait auquel se rendre :
Le sourd doit craindre de vous voir ,
Et l'aveugle de vous entendre.

(Par M. le Ch. du Puy des Islets.)

*Notr. C'est par erreur que dans le N°. 21, on a
inséré sous le nom de M. H... de Sech., un Qua-
train adressé à M. Pujos.*



*A Mme CH*****, qui me désapprouvoit
d'avoir donné aux Brunes la préférence sur
les Blondes.*

AIR : *La foi que vous m'avez promise.*

QUOI ! tu prétends que pour la Brune,
Abjurant mes goûts amoureux,
D'un éloge qui t'importune
Je te venge au gré de tes vœux ?
Déjà de caprice on m'accuse,
Et je sens qu'Amour, en ce cas,
Pour faire approuver mon excuse,
A besoin de tous tes appas.

MAIS pour appuyer ton système,
Sans nous citer Flore & Phébus,
Ne suffit-il pas de toi-même,
Ou de l'Amour ou de Vénus ?
Sur cet argument je me fonde ;
Sans doute pour se décider
A croire Vénus une blonde,
Il suffit de te regarder.

PRÈS de la tendre Gabrielle
Henri, dit-on, connut l'amour ;
Mais s'il t'eût vûe, en dépit d'elle,
Eubellir son règne & sa Cour,

C ij

Il n'eût partagé sa couronne
Que pour en orner ta beauté;
Si les Grâces ont droit au trône,
Qui jamais l'a mieux mérité?

DE TITON j'apperçois l'amante
Devançant le char du Soleil;
Elle est Blonde, elle est ravissante,
On croit te voir à ton réveil;
Heureux qui, grâce à ta tendresse,
Finissant la comparaison,
Perdrait avec toi la jeunesse
Au prix que la perdit Titon!

PÉTRARQUE écrit, Laure l'inspire,
Je conçois sa félicité;
Que serviroit le don d'écrire
Si l'on n'écrit pour la Beauté?
Pétrarque peint ce qu'il adore.
En effet, que peut-on, dis-moi,
Peindre de plus charmant que Laure,
A moins de peindre d'après toi?

PRINT-ON une Beauté céleste?
L'art ne la présente à nos yeux
Qu'en faisant sur un cou modeste
Jouer l'or de ses blonds cheveux;
Et ces Houris que tu rappelles,
Mahomet ne prouve-t'il pas,

En les imaginant si belles,
Qu'il a deviné tes appas ?

*Explication de la Charade , de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Reine-Claude* ;
ceui de l'Énigme est *Manche* ; celui du Lo-
gogryphe est *Constantinople* , où l'on trouve
Isâc , noce , Caïn , Cinna , Antoine , Sénat ,
Conti , Nil , Caton , Antonin , placet , Noé ,
Solon , Penn , lit , cannes , Actéon , Ninon ,
linon.

C H A R A D E.

QUAND mon second veut guider mon premier ,
Jamais mon tout ne peut vous effrayer.

É N I G M E.

JE sers l'Amour & le Commerce ;
Je suis chaste , quoique je berce
Toujours un homme dans mes bras ;
L'ingrat dort & ne m'aime pas ;
Mais le Public me rend féconde :
Pour lui je fais le tour du monde.
Avec cinq pieds je dois toujours trotter ;

C iij

Souvent en ville on me fait arrêter ,
 Cruellement on échange mes filles ,
 On me les prend affreuses ou gentilles ,
 Comme une troupe on les range à l'instant ,
 Chacune après trouve son logement.
 Qui croiroit que , par un sentiment tendre ,
 Avec ardeur on leur ouvre le sein ?
 Si de me voir on conçoit le dessein ,
 Aux grands chemins il faut aller m'attendre.

(Par M. 3^e. J. de Montargis.)

L O G O G R Y P H E.

JE suis aveugle & je n'ai pas un sou ;
 Mais par l'effort de mon vaste génie ,
 Je vis aux frais & du sage & du fou.
 De mes talens admire la magie ;
 A ce portrait tu me crois quinze-vingt.
 Non. J'ai sept piés , mon sexe est féminin ;
 Sur mes billets chez moi l'argent abonde
 Comme à l'hôtel de nos traitans fameux ,
 Et, tous les mois , je rembourse mon monde
 Par un moyen qui ne plaît qu'aux heureux.
 Veux-tu , Lecteur , aisément me connoître ?
 Prends ton scalpel & dissèque mon être.
 Mes trois premiers expriment sans détour
 Ce qu'aucun gagne à me faire la cour ;
 Tu vois en quatre , aussi sans rien défaire ,

Pout les friands un poisson de rivière.
 Retourne-moi, tu verras dans mes flancs
 Le vieux Jupin des peuples Allemands ;
 Un ancien jeu qui plaisoit à nos mères ;
 La passion qui ne sied qu'aux Mégères ;
 Un instrument ; un fleuve ; un animal ;
 Près du Saint-Père un fameux Tribunal ;
 Ta sûreté ; le soutien d'un Empire.
 Mais finissons, j'en aurois trop à dire.

(*Par M. Mazérou, au Blanc.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ALMANACH des Muses, 1784. A Paris, chez Delalain l'aîné, Libraire, rue Saint-Jacques, vis à-vis la rue du Plâtre.

ON remarquera sans doute que l'annonce de cet Ouvrage se trouve aujourd'hui fort éloignée de l'époque de son apparition ; & il semble d'abord qu'une mention aussi tardive porte évidemment atteinte au privilège qui doit lui être commun avec les nombreuses productions du mois de Janvier. En effet, si ce Recueil avoit la destinée d'un Almanach, comme il en porte le titre, ce seroit choisir, pour notifier son existence, presque l'époque de sa décrépitude ; car sa urée se renfermeroit désormais dans l'es-

C iv

pace de six mois. Mais par bonheur son existence n'est pas aussi éphémère que son titre l'annonce ; peut-être même la fortune qu'il a faite auroit-elle dû lui faire ôter cette dénomination devenue un peu trop modeste ; & il ne l'a conservée sans doute que pour rappeler & justifier son droit d'aînesse sur d'autres Recueils poétiques qui sont nés de son succès , & appelés à son instar du nom d'Étrennes ou d'Almanachs.

Quoi qu'il en soit, on sait que, chaque année, l'apparition de ce Recueil n'est pas une petite affaire pour les Amateurs curieux, & qu'ils vont assiéger la porte du Libraire qui le distribue, pour épier le moment de sa bienheureuse apparition. Non-seulement il intéresse & fait courir ceux qui aiment la poésie & ceux qui la cultivent, il a même de quoi plaire aux Nouvellistes politiques & aux Nouvellistes de ruelles, à ceux en un mot qui veulent être au courant des grandes affaires d'État & des petits événemens de Société ; car tout y est mentionné en grands ou petits vers , en strophes ou en couplets. On pourroit dire qu'on trouve dans cet Almanach les annales de Paris, nous avons presque dit l'Histoire de France. En effet, toutes les morts célèbres y sont pleurées ; toutes les grandes naissances y sont chantées ; tous les mariages , enregistrés ; toutes les fêtes , chommées ; tous les événemens publics , consignés ; toutes les découvertes , célébrées. Il est vrai qu'ordinairement les mêmes ob-

jets y paroissent escortés de l'éloge & du persiflage; mais tout cela ne peint que mieux les mœurs de Paris.

Delà il résulte que tous les genres de poésie s'y reproduisent sans cesse; l'Épigramme & le Madrigal, la Satyre & l'Éloge, l'Idylle & les *Ruptures*, l'Épître & l'Ode, le Conte & la Fable, tout jusqu'au Triolet & aux *Bouts rimés*. On sent combien il seroit aisé de plaisanter doucement sur ce petit tableau encyclopédique; mais il n'en est pas moins certain qu'on peut suivre dans ce Recueil les progrès ou la décadence de la poésie; & s'il est vrai qu'on y lise des vers qu'on croiroit ne devoir pas s'y trouver, il faudra convenir aussi qu'il renferme toujours les meilleurs qu'on ait faits dans l'année, dont il recueille les productions. D'ailleurs, si l'on songe que pour des Ouvrages de la plus longue haleine, deux hommes de goût & de bonne foi peuvent, jusqu'à un certain point, différer d'opinion, on sentira combien il est possible, facile même, que l'un des deux, s'il fait un Recueil semblable à celui-ci, rejette ou admette une petite poésie fugitive, moins par caprice que par jugement. Ajoutons qu'une Pièce de vers qui n'est que passable, paroît bien plus foible encore par le voisinage des meilleures productions de nos meilleurs Poètes; & que c'est alors sur tout qu'on trouve juste l'application de ce vers de Boileau :

Il n'est point de degré du médiocre au pire.

C v

Tout cela explique pourquoi l'on trouve souvent dans un choix de poésies, telles Pièces dont l'admission paroît contredire la réputation de goût qui est acquise ou qu'on suppose au Rédacteur.

Quant à celui de l'*Almanach des Muses*, il est connu pour un Littérateur éclairé, qui fait sentir & apprécier les beautés & les défauts de la prose & des vers; qui, par des analyses estimées & lûes avec intérêt prouve ailleurs sa mission de sage critique, & qui, en jugeant le style d'un Écrivain, donne le précepte & l'exemple tout-à-la-fois.

Jetons sur le tribut de cette année un coup d'œil qui puisse adoucir un peu, s'il est possible, nos regrets sur le déclin des Muses Françaises. On y retrouve avec plaisir presque tous les noms des Poètes qui ont coutume d'enrichir annuellement ce Recueil de leurs diverses productions. Si nous voulons commencer par la grande poésie, nous remarquerons une Ode de M. de Murville, sur *les fleuves*; Ouvrage riche en expressions & en harmonie, d'un ton noble, soutenu & digne de nos bons Lyriques. On regrette seulement, en le lisant, que le Poète n'annonce pas un but plus marqué, & n'ait pas une marche plus suivie; on y desire non le ton didactique d'une dissertation, mais on y voudroit plus souvent cette logique toujours nécessaire, qui par conséquent doit être cachée, mais non absente, dans un Poème Lyrique. Cette observation n'empêche pas

que l'Ouvrage ne confirme les espérances que M. de Murville avoit fait concevoir de son talent pour les vers, & n'ajoute même aux preuves qu'il en a données.

Nous avons trouvé l'expression de la grande poésie, de la sensibilité, & un ton vraiment lyrique dans un morceau imité des poésies erles, par M. de Flins. M. Gudin de la Brunellerie a célébré avec un enthousiasme justement applaudi, la découverte de MM. de Mongolfier; & M. de Saint-Ange a augmenté le nombre des partisans de son talent par un fragment de la Fable de Ceyx & d'Alcyone; on y a distingué sur-tout la description du Sommeil, qui est écrite avec élégance, & d'une harmonie soutenue & imitative. Il y a dans le même Volume un autre morceau de traduction de M. de Saint Ange. C'est une *Élégie de Tibulle*, que l'Auteur avoit foiblement traduite dans sa jeunesse, & qu'on a réimprimée cette année dans un autre Recueil avec de nouvelles fautes, quoiqu'il l'eût corrigée quelques mois auparavant, en l'insérant dans un des Numéros du Mercure. M. de Saint Ange n'avoue que la version insérée dans l'Almanach des Muses, qui en effet est supérieure au premier essai.

Avant de quitter les grands vers, nous n'oublierons pas de parler d'une Pièce de M. de Maisonneuve, intitulée : *l'Exemple inutile*. Cette Pièce est écrite dans le goût le plus sain; point de recherche, toujours du

naturel dans le style , qui n'en est pas moins poétique ; de la raison , & de l'élégance *. Outre les vers heureux & piquans qu'on y rencontre , on y trouve des tirades d'un excellent ton de versification , telle que celle ci :

Cet antique pays , où la main des Poètes
Ornant pour les beaux Arts d'agréables retraites ,
Fit couler le Permesse , éleva l'Hélicon ,
Et fixa les Neuf Sœurs & la Cour d'Apollon ;
Ce pays qu'autrefois bordoit un précipice ,
Se présente aujourd'hui sous un aspect propice ;
L'accès en est facile , & les chemins frayés
Semblent dans le lointain s'applanir sous nos pieds.
Bientôt nous ne trouvons que des routes connues ,
Dont vingt Auteurs fameux gardent les avenues ;
Corneille a su bâtir un palais dans ce lieu ;
Ce bosquet enchanteur appartient à Chaulieu ;
Plus loin , & sur le haut de la double colline ,
Je vois & La Fontaine , & Molière & Racine ,
Voltaire , qui , par-tout courant tous les sentiers ,
Laisse à peine une feuille aux plus riches lauriers.

QU'IMPORTENT à présent la pompe d'une rime ,
Et tous ces vers vingt fois repassés sous la lime ?
L'oreille dégoûtée écoute avec dédain

* M. de Maisonneuve étoit déjà connu par d'autres Ouvrages plus sérieux ; & l'on n'apprendra pas sans intérêt qu'il a une Tragédie reçue , qui n'attend que son tour pour être jouée.

De tant d'airs répétés le facile refrain,
 Et ces traits fastueux d'une morale usée,
 Et ces enjambemens, cette prose brisée,
 Dont Ronsard autrefois estropia nos vers ?
 La seule vérité plaît aux esprits divers ;
 Mais comment l'habiller d'une image nouvelle,
 Précise, ingénieuse & toujours naturelle ?
 L'Auteur doit marier l'image au sentiment, &c.

Le jeune Auteur du *Souper des Six Sages* mérite aussi des éloges par la grâce & la facilité de son esprit.

Mais parmi nos Poètes Érotiques, il faut distinguer MM. *de Parny* & *de Bert...*, qui semblent se disputer le talent de *Tibulle* & de *Catulle*. Si nous avons à prononcer sur l'analogie de leurs talens, nous verrions plutôt celui de *Tibulle* dans M. le Chevalier de Parny, & celui de *Catulle* dans M. le Chevalier de Bert.. Parmi les preuves que nous donnerions de la première ressemblance, se trouveroit le *Tombeau d'Eucharis*, par M. de Parny, que nous allons transcrire ici :

Elle n'est déjà plus, & de ses heureux jours
 J'ai vû s'évanouir l'aurore passagère.

Ainsi s'éclipse pour toujours

Tout ce qui brille sur la terre.

Toi, que son cœur connut, toi, qui fis son bonheur,
 Amitié consolante & rendre,

De cet objet chéri viens recueillir la cendre.

Loin du monde froid & trompeur ,
Choisissons à sa tombe un abri solitaire ;
Entourons de cyprès son urne funéraire ;
Que la jeunesse en deuil y porte avec ses pleurs
Des roses à demi-sanées ;

Que les Grâces plus loin , tristes & consternées ,
S'enveloppent du voile , emblème des douleurs.
Représentons l'Amour , l'Amour inconsolable ,

Appuyé sur le monument ;
Ses pénibles soupirs s'échappent sourdement ;
Les pleurs ne coulent pas , le désespoir l'accable.

L'instant du bonheur est passé.

Fuyez , plaisirs bruyans , importune allégresse.

Eucharis ne nous a laissé

Que la triste douceur de la pleurer sans cesse.

M. le Chevalier de Ber... a peut être plus de vivacité & moins de mollesse , & c'est en quoi il se rapproche davantage du talent de Catulle. Du reste , sa manière est spirituelle & piquante ; & nous regrettons que sa Pièce intitulée *la Vengeance* , soit d'une trop grande étendue pour être citée.

M. *Blin de Sainmore* , dont la versification est connue depuis long-temps par des tours heureux & une harmonie soutenue ; & M. *Béranger* , qui , aux grâces du style joint la délicatesse des sentimens , n'ont pas fourni beaucoup cette année à l'*Almanach des Muses : Peu & Bien* , c'est une aïe

bonne devise ! combien de nos Poètes en ont pris une toute contraire !

Ce reproche ne s'appliquera pas à M. le Chevalier de *Florian*, qui ne publie que ce que le travail ou un heureux naturel a perfectionné, & qui sans doute consulte bien plus le goût que l'impatience de jouir. Aussi ne publie-t'il rien qui ne soit digne de son talent aimable, déjà si souvent & si justement récompensé par le succès. Outre une Romance courte, mais intéressante par le style & par le sujet, il a donné des vers agréables & ingénieux sur *Anet*.

Parmi d'autres Pièces qu'on lit avec beaucoup de plaisir, des vers à Mme la Comtesse de *Saint-Aulaire* soutiennent la réputation que s'est faite M. de *Choisy*, parmi nos jeunes Poètes. On distinguera aussi de très-jolis vers aux *Femmes*, par M. de *L'Æ***, & une Romance de M. *Léonard*, dont le talent a toujours fait aimer la personne, avec une imitation d'Ovide, par M. *Rochon de Chabanes*; des Couplets intéressans de M. *Mugnerot*, & une Épître ingénieuse sur l'*Air Natal*, dont nous ne connoissons point l'Auteur, & qui n'est signée que de la lettre initiale G**. Elle seroit encore mieux si elle étoit moins longue.

M. *Masson de Morvilliers* a fourni cette année un certain nombre de Pièces, & c'est toujours tant mieux pour le Recueil. M. de *Saint-Péray*, dont la Muse semble se complaire particulièrement, ou dans la gaîté la plus dé-

idée , ou dans la tristesse la plus sombre , a payé son tribut par une jolie Pièce intitulée : *Les Trois Sœurs Nayades*. On ne lira pas avec moins de plaisir quelques Pièces de M. *Vigée* , Auteur des *Aveux Difficiles* , petite Comédie qui a réussi sur la Scène Françoise ; & de jolis vers de M. le Chevalier de *Rivarol* , qui finissent par celui ci :

J'ai perdu tout , quand j'ai tout obtenu.

C'est avec un intérêt mêlé de surprise qu'on voit dans ce Volume M. *de la Place* , le contemporain & l'ami de tant de Littérateurs que la mort nous a enlevés , semer de fleurs les pas de sa Muse en cheveux blancs , & conserver dans ses vieux jours toute la gaité de la jeunesse. Il y a de lui plusieurs Contes pleins d'enjouement.

Ce mot de Conte nous rappelle un nouveau concurrent dans ce genre ; c'est M. *de Cambry*. *Son Jaloux puni* a obtenu un succès qui en promet d'autres à son Auteur.

L'Éditeur a recueilli aussi , suivant son usage , quelques vers de plusieurs Auteurs morts depuis peu de temps ; de M. *Borde* , de M. *Saurin* , de M. *de Treffan* , & de M. *de la Louptière*. On ne lit point ces Pièces , de quelque genre qu'elles soient , sans un sentiment triste , excité par le souvenir de leurs perres. Tâchons d'effacer cette sombre idée par une Épigramme de M. *Pons de Verdun* , qui en a mis plusieurs dans ce Volume :

Les suites d'une Affaire.

Vous disputez , mon cher ; moi , je m'enfuis.

Vive la paix ! — Quelle crainte est la vôtre ?

— Je n'eus jamais qu'une affaire , & depuis

J'ai bien juré de n'en avoir point d'autre.

Voici comment la chose se passa :

Dans un café je buvois de la bière ,

Lorsqu'un matou , que mon voisin pinça ,

Voulut s'enfuir , & fit tomber mon verre ;

Si qu'en tombant mon verre se cassa.

Or , de ses sens on n'est pas toujours maître ;

Je lache une f , j'en lache deux peut-être , -

Et mon voisin , qui n'aimoit pas les f ,

Par un soufflet me répartit en bref.

— Ciel ! un soufflet , devant une assemblée !

En plein café ! quoi ! sérieusement !

L'affaire eut donc des suites ? — Oh ! vraiment ,

Pendant un mois j'en eus la joue enflée.

On regrette , en lisant ce Volume , de n'y voir rien de M. de *Fontanes* , de M. *Roucher* , & trop peu de M. *François de Neuschâteau* , de M. le Chevalier de *Cubières* , & de M. de *Piis*.

On voit encore au bas de Pièces agréables , les noms de MM. *Goulard* , le Comte *Raiecki* , *Mérard de Saint Just* , de la *Montagne* , *Pothier de Biele* , *Roman* , le Comte de S* * *Guyétand* , de la *Chabeaussière* , &

de quelques autres que nous ne nommerons pas , parce qu'il faudroit presque autant de temps pour écrire leurs noms que pour lire leurs Ouvrages , tant ils sont de peu d'étendue. Il y a aussi parmi les Anonymes quelques Pièces qui feront plaisir. Mais on en trouve aussi d'autres que nous n'aurions pas cru devoir être admises , comme celle ci :

Certain bossu , grand engeoleur de filles ,
 Pour en séduire une des plus gentilles ,
 Lui promettoit , s'en croyant sûr déjà ,
 Belle maison , diamans & carrosse.
 Oh ! que nenni , dit-elle ! nenni dà !
 Ce n'est pas moi qui donne dans la bosse.

Nous en dirons autant d'une autre Épigramme qui finit par ces deux vers :

On ne sauroit boudier long temps
 Quand on boude contre son ventre.

On pouvoit d'autant mieux se passer de cette Épigramme , que l'Auteur , M. James , en a fait d'autres qui sont jolies.

On sait que l'*Almanach des Muses* est aussi le *Parnasse des Dames*. Celles dont les noms parent ce Volume sont : Madame la Duchesse de B** , qui a adressé de fort jolis vers à Mlle de Sivry ; cette même Demoiselle , qui a très-agréablement répondu aux vers précédens ; Mlle de Gaudin , à qui nous avons déjà donné de justes éloges ; Madame la Baronne de Bourdic , qui en mérite tous

les jours de nouveaux; Madame la Comtesse de T**, qui a fait des Couplets charmans à son Mari, & Madame la Marquise de la Fer***, chez qui la sensibilité parle toujours le langage des Grâces. Cette Dame a plusieurs Fables charmantes. Nous allons citer celle qui nous a plu davantage.

Les deux Loups.

UN Loup malade, & gardant sa tanière,
Détestoit les forfaits de sa dent meurtrière,
Et le cœur bien contrit renonçoit à pécher.
Un autre Loup voisin, son ami, son confrère,
Pour de nouveaux exploits accourut le chercher;
Le malade dévot se met à lui prêcher

La morale la plus austère.

« Troublerons nous, dit-il, sans cesse le repos

» Et des Bergers & des troupeaux ?

» Sur leurs malheurs, hélas ! mon âme est attendrie :

» Grâce au ciel, je deviens aussi doux, aussi bon,

» Qu'un Mouton,

» Et je vais l'être enfin le reste de ma vie.

» Oui, si les Dieux encor m'accordent quelques jours,

» Je veux les employer à courir au secours

» De tous les troupeaux du village.

» Crois-moi, devenons bonnes gens;

» Quel plaisir d'être aimé de tout le voisinage !

» On vit très-bien de racines, de glands ;

» N'es-tu pas effrayé, dégoûté du carnage ?

» Les végétaux sont sains & plus appétissans. »

Son voisin l'écoute, l'admire,
Mais craint que l'Orateur ne soit dans le délire.

Il gémit, plaint son sort,
Fait ses adieux & se retire.

Trois jours après, tremblant qu'il ne fût mort,
Il veut revoir le pauvre sire :

Sans Médecins on guérit promptement ;
Il le trouve convalescent

Et mangeant

Un jeune & tendre Agneau, puis aperçoit sa mère,
Qui dans un coin de la tanière

Se débatoit encor & pleuroit son enfant.

» Oh, oh ! dit-il alors, flairant la bonne chère,

» Tu devenois Mouton, disois-tu l'autre jour !

» Tu prenois sa douceur, ses goûts, son caractère,

» Et tu voulois désormais tour-à-tour

» Protéger les Troupeaux ainsi que la Bergère ?

» Ton pathétique & beau sermon

» Avoit sur mon esprit fait telle impression,

» Que j'allois me réduire enfin à la salade.

» — Quoi ! tu serois si fort ? — On ne vit pas de rien ;

» Tiens, partageons, cher camarade,

» J'étois Mouton lorsque j'étois malade,

» Mais je suis Loup quand je me porte bien. »

Voilà ce que nous avons trouvé de plus remarquable dans la lecture de ce Recueil ; mais nous prendrons la précaution de mettre au bas de ce compte rendu, *sauf erreur ou omission* ; il y a tant de noms à lire, tant

d'immortalités à enregistrer, que quelques oublis en pareil cas seroient bien excusables.

En général, ce Volume ne nous paroît pas inférieur à celui des années précédentes. On peut comparer ce Recueil à un vaisseau qui porte les pacotilles poétiques de l'année; il y a bien dans l'équipage quelques réformes à faire, quelques obstacles à une bonne navigation, mais qui ne l'empêchent pas d'arriver au port; & s'il a perdu de bons Capitaines, tels que Voltaire, &c. ces Capitaines ont laissé de bons Lieutenans, qui, co-héritiers de leurs talens précieux, peuvent bientôt dire d'eux-mêmes ce que *Pompeé*, dans *Corneille*, dit de *Sertorius*:

De pareils Lieutenans n'ont des Chefs qu'en idée.

Ajoutons, pour terminer & compléter cette analyse, qu'il y a aussi des Pièces de nous, Auteur de cet article; nous dirons qu'il y en a beaucoup, & nous laisserons discrètement à d'autres le soin de dire, ce que nous pensons, qu'il y en a trop.

(*Cet Article est de M. Imbert.*)



HISTOIRE de Russie, Tomes II & III, in 4°. par M. le Clerc. A Paris, chez Froullé, Libraire, Pont Notre Dame, vis-à-vis le Quai de Gêvres; à Versailles, chez Blaizot, Libraire, rue Satory. Ouvrage proposé par Souscription.

Nous avons rendu compte, dans le *Mercur* du 11 Octobre dernier, du premier volume de l'*Histoire Ancienne* & du premier volume de l'*Histoire Moderne de la Russie*, par M. le Clerc. Nous avons dit de quelle manière cet Ouvrage avoit été conçu & s'exécutoit. Nous en avons dit assez pour faire sentir l'importance de l'Histoire, le mérite & les défauts de l'Historien. Nous aurons quelques observations à faire sur ces deux nouveaux volumes. Qu'on ne s'attende point à nous voir appesantir la critique sur un genre de travail qui doit être respecté. Des dépenses, des recherches pénibles, un temps considérable, de bonnes vûes, de la candeur, l'amour de la vérité, voilà ce qui doit réconcilier la Critique avec l'Historien. Autrement, qui oseroit se dévouer à un travail long temps obscur & presque toujours rebutant, s'il ne pouvoit compter sur un peu d'indulgence? M. le Clerc a dû nous trouver circonspect. En conséquence nous lui reprocherons de ménager trop peu M. Levesque. La rivalité ne permet pas la satire. La vérité n'a pas besoin de cet aiguillon; elle persuade

sans déchirer. Aux yeux de la postérité, la meilleure des Histoires n'est pas celle qui est la mieux écrite, c'est celle qui est la plus vraie. Sans doute M. le Clerc peut craindre qu'on ne puisse pas prononcer avec équité sur son Histoire, parce que la Russie nous est très peu connue, & que des fables pourroient, à certains égards, passer pour des vérités. A cela, que peuvent les déclama-tions? Rien. Il faut attendre tout du temps, se respecter & se taire. M. le Clerc apporte assez de preuves pour mériter la confiance. Le ton de bonne-foi qui règne dans ses nar-rations désarmeroit le pirrhonisme le plus décidé. C'est maintenant au temps à lui don-ner cette sanction qui constitue l'authenti-cité historique.

Le second Volume de l'Histoire Ancienne commence en 1239. Nous invitons nos Lec-teurs à parcourir attentivement ce volume depuis l'année 1462. Ils verront à quelle dis-tance la Russie étoit des autres Nations, & quelles ressemblances elle avoit avec la Suède & la Pologne. Ses guerres civiles, ses intérêts politiques, les usurpations conti-nuelles, le caractère des Russes, l'opiniâtreté des Tatars offrent des tableaux variés, af-freux, qu'il importe de méditer. Quelques vertus sauvages se montrèrent par intervalles sur ce trône mal affermi. Le besoin d'une civilisation générale enfanta quelques Loix sages; des Rois s'occupèrent de la Législa-tion; mais rien n'annonce une suite de vûes,

ni cette administration invariable , qui est le résultat des calculs d'un peuple instruit & civilisé. Le seul trait de rapprochement qu'on trouve entre les Russes & les autres Nations, c'est la trop grande puissance que le Clergé avoit alors, & la superstition terrible qui tourmentoit l'opinion. Ces excès ne contribuèrent pas peu aux massacres, aux violences qui souillent les annales de la Russie.

Avant de passer au second volume de l'Histoire Moderne, nous nous permettrons quelques observations sur le style de M. le C^{er}c. Nous lui avons reproché avec ménagement le goût des métaphores, les fréquentes comparaisons, & des citations déplacées. Par exemple, ne pouvoit il pas dire autrement ceci. — L'Historien recevoit la plus me des mains de la reconnoissance. — La force qui a toujours été le fléau du droit naturel. — Un trône placé dans la région des orages. — Celui qui a tort dit ordinairement à celui qui a droit, si ce n'est pas toi qui as troublé l'eau, c'est donc ton père. — La possession du trône vacant par la mort de Demitri, va donner à André un air de Prince légitime. — Ce ne furent point les Tatars qui mirent un collier de force aux Princes Russes. — La guerre purge les humeurs vicieuses des corps politiques, qui par leur séjour produisent des fermentations orageuses. — Lorsque tout le monde est content, tout le monde se croit Prince; mais dans l'affiction,

„ fiction, tout le monde cherche un Prince.
 „ — Ivan étoit né bon. Le discours tou-
 „ chant d'Anastafie fut un trait de lumière
 „ qui rendit le Czar à lui-même. Les bouf-
 „ fons, les flatteurs, les roués ou les roua-
 „ bles furent chassés de la Cour. „

Il est inutile d'aller plus loin. M. le Clerc peut faire disparaître de semblables taches. Il a certainement le ton d'un homme qui écrit ses mémoires; nous voudrions qu'il prît plus souvent celui de l'Histoire, qui permet quelquefois à l'éloquence de venir à son secours. Nous lui conseillons de rejeter ces maximes triviales & ces longues réflexions qui précèdent & terminent chaque section. Ce n'est pas le trop dire qui persuade, c'est le bien dire; & pour cela, il ne faut être ni verbeux ni trivial.

Ce Volume est terminé par une Histoire numismatique qui étoit très-nécessaire, & qui paroît exacte. Les premières monnoies que M. le Clerc nous fait connoître dans ce volume, sont de l'an 1398; les dernières de l'an 1610. Elles sont toutes figurées avec beaucoup de netteté sur des planches que le Lecteur consultera avec plaisir. Cinq cent trente-six ans s'étoient passés depuis Rourie jusqu'à Ivonovitz, avant qu'on eût songé à battre monnoie. M. le Clerc compare à cette occasion les Russes aux Romains, qui ne frappèrent des monnoies que cinq cent ans après la fondation de Rome. Il auroit pu ajouter que c'étoit à coup sûr une preuve

N°. 24, 12 Juin 1784, D.

de sa nullité dans le commerce. M. Levesque avoit assuré que la Russie n'avoit point une Histoire numismatique, M. le Clerc lui a répondu par des faits contraires. Il a fait imprimer en Latin cette Histoire, telle que les Russes la connoissoient: en général ces monnoies sont peu variées; & il s'est écoulé bien du temps avant qu'un insipide blason les ait armoiriées. Le plus grand nombre représente des hommes à cheval, des Arbalétriers à pied, & ces animaux symboles de force, d'audace, de fidélité, de vigilance ou de célérité. Quelques-unes présentent deux hommes embrassant l'arbre de la paix, ou se tenant en signe d'amitié. Il en est qui portent l'effigie des Empereurs; celles qui sont armoiriées portent l'aigle au vol abaissé, qui est en général le support des écus des Maisons nobles & anciennes du Nord. Nous serions curieux de savoir quelle est l'origine de ces supports. Toutes les fois que nous aurons à revenir sur le travail, sur les soins & sur les recherches de M. le Clerc, nous lui donnerons volontiers des éloges mérités.

Le second Volume de l'Histoire Moderne commence la dynastie des Romanof en 1510. Nous emprunterons les expressions de l'Auteur. " — Rouvik & ses descendans
" avoient oublié que le devoir de conser-
" ver les peuples fait le droit des Souve-
" rains, & que la Loi ne les conserve plus
" dès qu'elle est faite pour des esclaves. La
" Loi n'est rien si elle ne commande pas à

» tous ; si elle ne protège pas les propriétés
» personnelles & foncières. La dynastie des
» Romanof présentera un autre tableau. Les
» Chefs de l'État en protégeront les diffé-
» rens ordres , & la Loi sera un glaive qui
» se promenera indistinctement sur toutes
» les têtes , & qui abattra tout ce qui osera
» s'élever au-dessus d'elle. L'agriculture, les
» arts , le commerce & quelques Sciences
» naîtront à l'ombre du trône sur lequel
» régnera la justice distributive. Ils écarte-
» ront peu-à peu l'oisiveté, l'ignorance, le
» fanatisme, l'antipathie de nation, & la
» barbarie ; des Princes , qui connoîtront
» mieux le prix des hommes , s'occuperont
» du bonheur de tous, parce qu'ils senti-
» ront que le bonheur des Princes est le
» résultat de toutes les félicités particu-
» lières. Mais la marche du bien est lente &
» épineuse, comme celle de la vérité qui
» apprend à le faire. La dynastie des Ro-
» manof aura besoin de dix règnes, & peut-
» être plus, pour marcher pas à pas dans
» la carrière qui y conduit. Le troisième
» volume (c'est le deuxième de l'Histoire
» Moderne) de l'Histoire des Princes de
» Russie , en fournira la preuve. Il com-
» prend un espace de 170 ans. Ce volume ,
» dit M. le Clerc, dédommagera peut-être
» le Lecteur des règnes scandaleux qu'il
» vient de parcourir avec nous , & dont
» nous étions pour le moins aussi las que
» lui. »

M. le Clerc rend justice à Voltaire ; & enfin il étoit temps qu'on sût que cet Écrivain célèbre n'a point imaginé le Roman de Pierre I^{er}, ainsi que l'en avoient accusé des Critiques de mauvaise foi. M. le Clerc transcrit souvent les expressions de Voltaire , & le cite volontiers en preuves. Il faut lire M. le Clerc & Voltaire si l'on veut connoître parfaitement le Législateur de la Russie. Quels pas de géant Pierre I^{er} a fait faire à sa Nation ! Quelles distances il a franchies ! combien d'obstacles il a surmontés ! D'un saut les Russes se sont presque trouvés au même point où des siècles avoient amené avec peine les autres puissances. Que ne peut point un grand Homme sur le trône ! Pierre a tout vaincu , ses ennemis & ses sujets. La chaîne de ses travaux est immense. On rencontre toujours le Créateur , jamais le Monarque oisif. Il n'a connu que les soucis du trône, il n'a senti que les jouissances du génie. Il fut cruel , il dut l'être. Il pardonna trop peu , peut-être ne put-il pas être plus clément. Sa conduite est une leçon éternelle laissée à tous les Souverains , si l'on veut en retrancher le supplice *des dix mille morceaux* , les *coups de doubine* , le despotisme avec lequel il vouloit qu'on reçût ses innovations , & la mort de son fils , qu'il regretta toute sa vie , & au souvenir duquel il fit frapper une médaille , avec cette inscription : *En mémoire d'une douleur inconnue* Ce fils étoit incapable de régner, T ous le

soins que Pierre I^{er} donna à son éducation furent perdus. Son bouffon lui présenta un jour un papier plié, en lui disant : homme de génie, efface ce pli, si tu le peux ; allusion au méchant naturel d'Alexis. Alexis haïssoit son père. Les Prêtres entretenoient cette haine. Il s'accusa d'avoir souhaité la mort du Czar ; son Confesseur lui répondit, Dieu vous le pardonnera, nous lui en souhaitons tous autant. Comment Pierre I^{er} avoit-il encouru l'animadversion des Prêtres ? Il avoit anéanti la dignité patriarchale, il avoit attribué au trône le droit de présider le Clergé. Comment avoit-il irrité les nobles ? Il avoit créé une Inquisition d'État, sous le nom de Chancellerie secrète, pour prévenir les fréquentes rébellions ; il avoit forcé la haute Noblesse à servir sous les Gentilshommes, en raison des grades militaires. Il avoit contraint les nobles qui auparavant refusoient de servir, de se faire dénombrer par le Magistrat, & d'entrer au Service à dix ans ; il avoit donné plus de distinctions aux grades mérités qu'à la naissance. On l'avoit vû assister au convoi de le Fort, une pique à la main, marchant après les Capitaines, au rang de Lieutenant, qu'il avoit pris dans le grand Régiment de ce Général. Après la bataille navale d'Angoul, il vint lui-même rendre compte de la victoire, en habit d'Officier de Marine, au Général Romodanoski. Les grands Seigneurs s'étoient adonnés au commerce, & accaparoient tout. Il ne ref-

Div

toit rien aux roturiers, qui étoient foulés ; le Czar en condamna quelques uns à être pendus, & continua la peine en un châtimement de coups de doubine, qui leur furent distribués dans l'intérieur de son palais. La justice étoit vénale ; il avoit déplu aux Magistrats par sa sévérité. Il disoit souvent, en les menaçant, quels biens ne peut pas faire un Prince à ses Sujets, en achetant seulement pour un rouble de cordes. Il avoit défendu à tout homme en place de recevoir des présens. Tels étoient les motifs de la haine qu'on portoit à ce grand Homme. Le peuple ne lui pardonna point d'avoir fait couper la barbe, & raccourcir les habits. Fatigué de menacer, Pierre-I avoit pris le parti de mettre un impôt sur la barbe & sur les longs habits. On improuvoit les réglemens qu'il avoit faits pour l'institution des fêtes de société, institution ingénieuse digne des beaux jours de la Grèce, & le seul moyen peut être de jeter le germe des mœurs douces, & d'une civilisation remplie d'urbanité. Les Antri réformateurs se liguèrent avec la Princesse Sophie, qui dut le grand nombre de ses conjurés à l'amour de la barbe & des longs habits. Les voyages du Czar avoient été condamnés par les premiers Ordres de l'État. Les Prêtres s'étoient appuyés de l'autorité des Livres Saints, & disoient : nous sommes bien comme nous sommes, & nous ne voulons pas être mieux que nos pères. Quand l'ignorance s'exprime de la

sorte , il est aisé de pressentir les obstacles qu'un Réformateur rencontre dans sa route.

A la paix de Neustadt , Pierre I tint au Maréchal Munich , un langage que peu de Souverains pourroient tenir. Je viens de finir une guerre qui a duré plus de vingt ans , sans faire de dettes , & si c'est la volonté de Dieu de m'en faire faire encore une autre aussi longue , je la soutiendrai de même sans m'endetter. — Après la journée d'Aland , il parla en ces termes aux Officiers : “ — Mes
 ” frères , est-il quelqu'un de vous qui eût
 ” pensé , il y a vingt ans , qu'il combattoit
 ” avec moi sur la mer Baltique , dans des
 ” vaisseaux construits par vous mêmes , &
 ” que nous serions établis dans ces contrées
 ” conquises par nos travaux & notre cou-
 ” rage ? Qui de vous auroit prévu que tant
 ” d'hommes instruits , d'Artistes habiles ,
 ” d'Ouvriers industrieux , viendroient de
 ” toutes les contrées de l'Europe faire fleurir
 ” les Arts en Russie ? On place l'ancien siège
 ” des Sciences dans la Grèce , elles s'éta-
 ” blirent ensuite dans l'Italie , d'où elles se
 ” répandirent dans toutes les parties de l'Eu-
 ” rope , excepté en Russie , par la négligence
 ” de nos ancêtres. C'est à présent notre
 ” tour , si vous voulez seconder mes des-
 ” seins , en joignant l'émulation & l'étude à
 ” l'obéissance. Les Arts circulent dans le
 ” monde comme le sang dans le corps hu-
 ” main , & peut-être ils établiront leur

D iv

» empire parmi nous , pour retourner
 » dans la Grèce; notre ancienne patrie. »

M. le Clerc compare Pierre I à Charlemagne. Ce parallèle nous a paru de la plus grande exactitude , & très-bien fait. L'un & l'autre ont créé leur Nation. Pierre I a réellement mérité cette devise :

Etiam , in minimis , magnus.

Nous engageons nos Lecteurs à lire avec soin ce Volume, qui contient des objets précieux. La partie législative qui le termine est très-intéressante. Nous répétons avec satisfaction que M. le Clerc n'a rien omis d'utile ni d'instructif. Son Édition est soignée ; le même burin continue de nous donner les gravures qui enrichissent l'Ouvrage. M. le Clerc montre par-tout l'Écrivain rempli des plus louables intentions.

*DICTIONNAIRE Historique d'Éducation ,
 où , sans donner de préceptes , on se propose
 d'exercer & d'enrichir toutes les facultés
 de l'âme & de l'esprit , en substituant les
 exemples aux maximes , les faits aux rais-
 sonnemens , la pratique à la théorie ; nou-
 velle Édition , qui a été revue , corrigée
 & augmentée d'un grand nombre d'ar-
 ticles , & sur-tout d'une Table historique
 des Personnages , plus ample , plus exacte
 & plus intéressante que celle qui accom-
 pagnoit les précédentes Éditions de ce*

Dictionnaire ; par M. Fillaudier , des Académies Royales d'Arras , de Toulouse , de Lyon , de Marseille , &c. 2 Volumes in 8°. Prix rel. 12 liv. A Paris , chez Méquignon l'aîné , Libraire , rue des Cordeliers , près des Écoles de Chirurgie.

LE but du Rédacteur de cette intéressante Collection a été de mener la jeunesse à la vertu par la voie des exemples. Il a cru qu'en l'accoutumant à ne voir que des traits frappans de magnanimité , de sagesse , de bienfaisance , &c. elle deviendrait sage , magnanime , bienfaisante par émulation , & que les grands Hommes , par leurs actions , pourroient l'instruire avec autant de succès que les Philosophes par leurs préceptes. Ainsi , c'est dans les annales du genre humain qu'il a puisé toutes les leçons qu'il donne ; & si la nature de cet Ouvrage ne lui laisse que le mérite du choix , au moins est-il fait de manière à lui concilier de plus en plus le suffrage de tous les sages Instituteurs qui l'ont adopté depuis long-temps , & qui trouveront cette nouvelle Édition plus digne encore de leur accueil que les précédentes. Tout ce que l'Histoire offre de curieux & de remarquable a enrichi cet utile répertoire ; & quelques traits pris au hasard feront juger de tous les autres.

“ Un Soldat envoyé par M. de Vauban ,
pour examiner un poste , y resta long-

D v.

» temps malgré le feu des ennemis, & reçut
» même une balle dans le corps. Il retourna
» rendre compte de ce qu'il avoit observé,
» & le fit avec toute la tranquillité possible,
» quoique le sang coulât en abondance de
» sa plaie. M. de Vauban voulut récompenser
» sa bravoure & le service qu'il venoit
» de rendre ; & ce Général lui présenta de
» l'argent : — Non, Monseigneur, lui dit le
» Soldat en le refusant, cela gêneroit mon
» action. » (*Amour de la gloire.*)

« Une femme fort pauvre, mais qui avoit
» la consolation d'avoir une fille aimable,
» se présenta avec cette jeune personne à
» l'audience du Cardinal Farnèse. Elle lui
» exposa qu'elle étoit sur le point d'être ren-
» voyée avec sa fille d'un petit appartement
» qu'elles occupoient chez un homme fort
» riche, parce qu'elles ne pouvoient lui
» payer cinq sequins qui lui étoient dûs. Le
» ton d'honnêteté avec lequel elle faisoit
» connoître son malheur, fit aisément com-
» prendre au Cardinal qu'elle n'y étoit tom-
» bée que parce que la vertu lui étoit plus
» chère que les richesses. Il écrivit un man-
» dat, & la chargea de le porter à son In-
» tendant. Celui-ci, après l'avoir ouvert,
» compta sur le champ cinquante sequins.
» — Monsieur, lui dit cette femme, je ne
» demandois pas tant, & certainement Mon-
» seigneur s'est trompé. Il fallut, pour faire
» cesser la contestation, que l'Intendant allât

» lui-même parler au Cardinal. Son Émi-
 » nence , en prenant son mandat , dit aux
 » deux personnes qui étoient présentes : —
 » Vous avez tous raison , je m'étois trompé ,
 » le procédé de Madame le prouve ; & , au
 » lieu de cinquante sequins il en écrivit cinq
 » cent , qu'il engagea la vertueuse mère d'ac-
 » cepter pour marier sa fille. (*Libéralité.*)

» Un Babillard , qui avoit l'honneur d'en-
 » tretenir Aristote , voyant que ce Philo-
 » sophe ne répondoit rien : — Je vous in-
 » commode peut-être , lui dit-il ? Ces ba-
 » gatelles vous détournent de quelques
 » pensées plus sérieuses. — Non , vous
 » pouvez continuer , je ne vous écoute pas.
 » (*Raillerie.*)

» Non loin de la maison d'un parvenu ,
 » un bon vieillard jouissoit d'une cabane en-
 » tourée de quelques arpens de terre , &
 » vivoit en paix sans desirer les richesses de
 » son voisin. Les regards de l'homme opu-
 » lent furent choqués de la cabane située à
 » l'entrée de son parc. Il fit appeler le sage
 » Villageois qui l'habitoit. — Sais tu bien
 » que ta fortune est faite ? — Et vous ,
 » Monsieur , savez-vous que le bon Dieu ,
 » mes deux bras & mon champ ne m'ont
 » jamais laissé manquer de rien ? On est bien
 » riche quand on a le nécessaire , & plus
 » encore quand on fait mettre des bornes à
 » ses desirs. J'ai travaillé long-temps , bien
 » long-temps. Aujourd'hui je me repose.
 » Mon fils me nourrit , afin que ses enfans

„ le nourrissent à son tour. — Tout cela est
 „ très bien, mon bonhomme; mais il s'agit
 „ de me vendre ta cabane, & je te la payerai
 „ tout ce que tu voudras. — Ah! Monsieur,
 „ y pensez vous? C'est le père de mon grand
 „ père qui l'a rebâtie, & cela, avant qu'il
 „ fût question de votre château. — Mon
 „ ami, je le veux, point de réplique. —
 „ Point de réplique! j'y suis né, les miens
 „ y sont morts, j'y veux mourir aussi.
 „ Monsieur, ne vous fâchez pas, j'ai quatre-
 „ vingt-dix ans passés: peut-être que mon
 „ fils..... mais non, il a dû cœur. Vous le
 „ savez, il n'a pas voulu entrer à votre ser-
 „ vice: il eût été sans doute plus opulent;
 „ mais il n'auroit été que Valet chez vous;
 „ chez nous il est maître. » (*Médiocrité.*)

On trouve dans un grand nombre d'ar-
 ticles, & particulièrement sous les titres
Amour de la Patrie, Bienfaisance, Carac-
rière, Clémence, Héroïsme, Pardon, &c. &c.
 les morceaux d'Histoire les plus attendris-
 sans, & nous regrettons que les bornes de
 cet extrait ne nous permettent pas d'en of-
 frir quelques uns à la sensibilité de nos Lec-
 teurs.

L'Ouvrage est terminé par une table His-
 torique & Alphabétique, que l'on peut re-
 garder comme une autre sorte de Diction-
 naire non moins curieux que le premier, &
 qui achevera de faire connoître les person-
 nages dont on a rapporté les actions ou les
 paroles.

L'Auteur prévient qu'il ne reconnoît pour bonne & légitime Édition que celle qui sera signée du Libraire au *verso* du frontispice du tome premier.

VARIÉTÉS.

Chronomètre & Plexichronomètre.

TOUTES les personnes qui s'intéressent à la Musique, & à tout ce qui peut contribuer à sa plus parfaite exécution, desiroient depuis long-temps l'adoption d'un Chronomètre, c'est-à-dire, d'un instrument qui détermine avec précision & qui conserve dans toute sa pureté le mouvement d'un morceau de musique, tel qu'il a été conçu par l'Auteur; plus d'une fois cet instrument leur avoit été proposé; Sauveur, Rousseau, & dernièrement un Anonyme dans une Brochure fort bien faite, avoient décrit & l'instrument & les avantages qui en devoient résulter, sans qu'aucun d'eux en ait pu assurer le succès. Soit que notre Nation, qui reçoit si avidement les nouveautés frivoles, y regarde de bien plus près quand il s'agit de nouveautés utiles, soit que les Auteurs de ces premières *pendules* ne les aient pas assez perfectionnées, ou n'aient pas eu assez de patience & de suite dans l'esprit pour les faire valoir; soit plutôt qu'un vieux préjugé, dont on trouveroit peut-être encore des traces dans nos orchestres, ait fait croire à ceux qui les conduisent que leur talent étoit compromis, & leur amour-propre blessé par l'adoption de cette machine, il n'en étoit resté qu'un souvenir confus, & le vain desir de la voir reçue généralement.

Deux Artistes à la fois renouvellent aujourd'hui cette tentative, M. Breguet, Horloger très-distingué,

d'après le desir d'un Amateur connu, vient d'imaginer un Chronomètre qui paroît plus parfait qu'aucun de ceux qui l'ont précédé. C'est un cadran coupé perpendiculairement dans son diamètre en deux parties égales. Celle de la droite est divisée en 90 degrés de vitesse, & celle de la gauche en 90 degrés de lenteur, indiqués par une aiguille qui aboutit à deux cercles; sur l'un desquels sont les chiffres 1, 2, & sur l'autre 1, 2, 3, à quoi se réduisent les temps des différentes mesures de la musique. Une aiguille plus petite sert à fixer ces mouvemens, & par conséquent à déterminer les battemens de la grande. La moyenne, indiquée par 0, qui sépare les deux divisions, est de la durée d'une seconde. Le N°. 90 du côté de *lenteur* donne le mouvement le plus *large* en prenant chacun des battemens pour un demi-tems, un huitième de mesure ou une croche, pour la mesure à deux tems. Le N°. 90, du côté *vitesse*, donne le mouvement le plus *vis*, en prenant chaque battement pour une mesure entière. L'opération qui sert à fixer ces mouvemens, consiste à raccourcir ou rallonger le *pendule* au moyen d'une clé, comme quand on monte une horloge. La marche de la grande aiguille est d'une précision parfaite, & n'est sujette à aucune des oscillations qu'on remarque aux aiguilles à secondes. La seule chose peut-être qui seroit à desirer, c'est que cette mesure mécanique se fit sentir à l'oreille en même-temps qu'aux yeux, ou même de préférence. Un conducteur d'orchestre peut difficilement suivre en même-temps la musique qu'il exécute & le mouvement de l'aiguille. Son attention ne seroit pas interrompue si un autre sens venoit à son secours. Il faudroit seulement que le bruit ne fût sensible que pour lui, & pût même cesser à volonté. M. Breguet à qui cette idée a été communiquée, la regarde comme d'une exécution facile, & se promet de l'employer.

D'un autre côté, M. Renaudin, Professeur de Musique & Maître de Harpe, exécutoit un autre instrument qu'il appelle *Plexichronomètre*, dont le résultat est à peu-près semblable, quoique les moyens & la forme en soient très-différens. C'est une petite boîte contenant un rouage, ayant pour modérateur un *volant* au lieu d'un *pendule*, lequel fait mouvoir un, deux, trois ou quatre marteaux à volonté, pour frapper chaque temps, ou seulement la mesure, de manière à faire distinguer le *temps fort* du *temps foible*. Le but principal de M. Renaudin a été de faciliter aux Écoliers l'étude de la mesure, en leur donnant un instrument qui la leur indiquât en l'absence du Maître, & d'une manière plus juste qu'aucun Maître ne le pourroit faire.

Ce n'est pas à nous de décider si une machine dirigée par un *volant* peut avoir le même degré de précision que celle qui l'est par un *pendule* : c'est au Public à compenser les avantages de la justesse, de la forme, du prix, &c., & d'assigner la préférence à celle des deux qui lui paroîtra la mériter ; il nous suffit d'examiner quelle utilité résulteroit pour l'Art Musical de l'adoption d'un Chronomètre quelconque, & de détruire le préjugé qui, jusqu'ici, les a éloignés de nos Orchestres.

Celui qui proposeroit de faire suivre pendant toute la durée d'un morceau de Musique un mouvement d'une précision aussi rigoureuse, prouveroit qu'il est entièrement privé du sentiment de cet Art. Il y a tels traits où l'expression du chant & des paroles exige un ralentissement ou une accélération insensible auxquels se prête un Conducteur habile, & que ne permettroit pas un automate ; mais il importe de bien fixer d'abord ce mouvement. On fait trop que tous les signes multipliés, les mots d'*allegro*, d'*andante*, &c. devenus vagues & presque arbitraires, ne donnent plus qu'une idée fort con-

fuse des intentions de l'Auteur quand il est absent ; qui pourra mieux les établir dans toute leur justesse qu'un *Chronomètre* , dont les dimensions convenues une fois , généralement adoptées , deviendroient un langage clair & précis entre les Compositeurs & les Exécuteurs ? Ceux qui conduisent nos Orchestres à Paris sont pour la plupart fort habiles ; mais peuvent-ils être assez sûrs d'eux-mêmes pour retrouver demain la même nuance de mouvement qu'ils avoient donnée hier au même morceau , tandis que le souvenir de cette nuance , pourtant si importante , a pu être altéré par l'exécution d'autres morceaux , par la disposition différente de leurs organes , par mille circonstances indépendantes de leur talent ? Qui n'a pas entendu dans nos Provinces nos Opéras-Comiques , ou d'autre Musique dans les Concerts , exécutés d'une manière si éloignée du mouvement originel , qu'ils avoient perdu toute leur grâce , & n'étoient plus reconnoissables. Ces inconvéniens disparaîtront à l'aide du *Chronomètre*. Il suffira que le Compositeur écrive à la tête de chaque morceau le degré de vitesse & de lenteur qui lui convient pour que ce mouvement soit également saisi par tout le monde , & se conserve dans tous les temps.

On fait une objection. La nuance de mouvement , dit-on , n'est pas si essentielle à un morceau qu'elle ne soit encore soumise aux moyens du Chanteur ; en sorte que si tel degré convient à la voix facile de celui pour qui on l'a écrit ; un autre qui le chante ensuite , a besoin d'un plus grand degré de lenteur pour ne pas manquer des traits que la voix rendroit avec peine. La réponse est facile. 1°. Les Chanteurs qui se seront étudiés à exécuter avec la précision du *Chronomètre* auront habitué leur voix à une flexibilité qui la rendra propre à tous les mouvemens sans être obligés de les altérer. 2°. Pour ceux qui existent & qui auroient besoin de cette

ressource, ils essayeront chez eux au *Chronomètre* le mouvement qui leur convient, l'indiqueront au Maître, & il ne résultera plus de cette variété de mouvement auquel on est souvent obligé de se plier, la perte totale du mouvement originel.

Ces avantages & une foule d'autres doivent faire désirer vivement à tous les véritables Amateurs que cet Instrument soit admis. Les Artistes médiocres pourront le craindre; mais ceux d'un mérite supérieur seront les premiers à l'adopter. On a déjà ouvert une Souscription chez M. Breguet pour en faire construire un qu'on destine à M. Hayden, au moyen duquel on aura le véritable mouvement de ses charmantes symphonies. On dit qu'on en projette un autre pour le Concert Spirituel. Si, comme nous l'espérons, l'Opéra & la Comédie Italienne suivent cet exemple, c'en est assez pour fixer parmi nous cette utile invention. Les abus s'introduisent d'eux-mêmes & sans résistance; il faut des coups d'autorité pour faire adopter des usages avantageux.

On peut voir le *Chronomètre* de M. Breguet tous les jours chez lui, au coin du quai des Morfondus, près le Pont-Neuf, & celui de M. Renaudin les Lundis, Mercredis & Vendredis, rue Mauconseil, vis à-vis l'ancienne Comédie Italienne.

ANNONCES ET NOTICES.

CHEF-D'ŒUVRES de l'Antiquité sur les Beaux-Arts, Ouvrage orné de 70 planches; gravées en taille-douce, par Bernard Picart. Prix, 18 liv. le Cahier. A Paris, chez l'Auteur, rue Garençière, & chez Lamy, Libraire, quai des Augustins.

Nous avons annoncé le *Prospéctus* de ce grand &

important Ouvrage. On voit que la première Livraison l'a suivi de bien près. La Collection entière sera composée de quatre Cahiers pareils à celui ci, qui nous a paru fort bien exécuté.

NOUVEAU Code des Tailles, ou Recueil Chronologique & complet jusqu'à présent des Ordonnances, Édits, Déclarations, Arrêts & Réglemens rendus sur cette matière, sur les Impositions, sur la Jurisprudence & sur la procédure des Cours des Aides & des Sièges de leur ressort, ainsi que sur les Privilèges & Droits des Officiers qui les composent. Tomes IV, V & VI; pour servir de suite & de Supplément aux trois Volumes imprimés en 1761, avec une Table générale & raisonnée des matières contenues dans les cinq volumes de ce Recueil. 3 volumes in-12. de petit caractère, & de plus de 600 pages chacun au Prix de 12 liv. reliés, & de 10 liv. 10 s. brochés. A Paris, chez Pault, Imprimeur du Roi, Quai des Augustins.

Cet Ouvrage complète dans le quatrième & cinquième vol., la suite chronologique des Réglemens rendus sur les Tailles depuis 1761 jusqu'en 1782. Le quatrième Volume contient en outre un Supplément aux Réglemens antérieurs à 1761. Cette Collection a exigé beaucoup de recherches. Le sixième volume est un Dictionnaire complet des matières les plus usuelles dans les Cours des Aides & dans les Sièges de leur ressort.

Cet Ouvrage peut être d'une grande utilité à une classe nombreuse de la Société. Au lieu de refondre les trois premiers volumes, on a préféré l'intérêt du Public, en épargnant à ceux qui les possèdent les frais d'une nouvelle acquisition.

NOUVELLE Topographie de la France, par M. Robert de Hessein, Censeur Royal. Carte de la

Région Est, la huitième des neuf qui offrent le premier degré des détails de la superficie du Royaume. A Paris, chez l'Auteur, rue du Jardinot, vis-à-vis celle du Paon.

Cette Carte est accompagnée, comme les autres, d'un Discours qui en indique les objets les plus intéressans. Elle contient la Haute-Alsace, la partie Méridionale de la Lorraine, la Franche-Comté, la Bourgogne, avec la Dombes, la Bresse, le Bugey, le Val Romei & le pays de Gex, le Lyonnais, & la partie du Bas-Dauphiné, qui contient le Diocèse de Vienne. On y voit aussi une grande partie des Frontières de la Souabe, de la Suisse & de la Savoie.

Deux Vûes des Tuileries, gravées en couleur par Descourtis, d'après M. de Machy, Peintre du Roi. Prix, 3 liv. les deux. A Paris, chez Descourtis, rue des Grands Degrés, près la place Maubert, en face de la rue Perdue.

On trouve à la même Adresse les deux belles *Vûes du Port S. Paul & de la Porte S. Bernard*, gravées dans le même genre.

Théâtre François, Théâtre Italien, & le Palais de Justice, en trois petits Médaillons coloriés. Prix, 2 livres les trois. Dessinés & gravés par Champion le fils. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Jacques, à la Ville de Rouen.

Le Verrou, Estampe gravée d'après le Tableau de H. Fragonard, Peintre du Roi, par M. Blot. Prix, 9 livtes. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Etienne des Grès, maison du Collège de Montaigu.

La force & la grâce s'unissent sans se nuire dans cette Gravure, qui est d'un effet agréable & piquant.

Mucius Scévola, sujet tiré de l'Histoire Ro-

maine, par P. Rubens , & gravé par G. Marchand , Estampe de 18 pouces de haut, sur 15 pouces de large. Prix , 4 livres. A Paris, chez Voyfard , rue de la Harpe , n^o. 18 , en face de la rue Serpente.

Cette Estampe est vigoureusement gravée, & rend le caractère de l'original.

Le Bienfait récompensé, ou la Suite des bonnes Gens, Comédie en un Acte & en prose, représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre des Variétés Amusantes, le 25 Décembre 1783. Prix, 1 livre 4 sols. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande.

On sait quel a été le succès de la famille *Pointu* sur le Théâtre des Boulevards; & il faut avouer qu'ils s'y sont montrés dans plusieurs Pièces sous des formes intéressantes. Dans celle ci, *Boniface Pointu* est dans le malheur; il se voit près d'être arrêté pour 40,000 liv. *Ambroise* & sa femme, de qui il a fait la fortune dans une autre Pièce dont nous avons rendu compte, se dispose à vendre son auberge pour venir à son secours. Heureusement *André*, un Commissionnaire, qui connoît & qui a déjà éprouvé le bon cœur de *Boniface Pointu*, lui prête cette somme qu'il vient de gagner par hasard à la loterie. C'est la dernière Pièce qu'ait fourni cette famille, qui, quant à sa destinée dramatique, a été comparée, par l'Auteur de *Molière à la nouvelle Salle*, à la famille des *Atrées*.

On trouve chez le même l'*Amour Quêteur*, représenté sur le Théâtre des grands Danseurs du Roi. Cette Pièce, faite d'après la chanson si connue sous le même titre, présente des tableaux agréables; c'est une des premières Comédies qui ont attiré de la foule & une certaine classe de Spectateurs sur les Théâtres des Boulevards.

RÉCHERCHES sur les *Modifications de l'Atmosphère*, contenant l'Histoire critique du Baromètre & du Thermomètre, un Traité sur la construction de ces Instrumens, des Expériences relatives à leurs usages, & principalement à la mesure des hauteurs & à la correction des réfractions moyennes, avec figures, dédiées à MM. de l'Académie Royale des Sciences de Paris; par J. A. de Luc, Citoyen de Genève, Correspondant des Académies Royales des Sciences de Paris & de Montpellier, nouvelle Edition, 4 Vol. in-8°. Prix, 16 liv. brochés, 20 liv. reliés. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint Jacques.

Cet Ouvrage, distingué déjà par les connoissances qu'il suppose dans son Auteur, & par les découvertes dont il a enrichi la Physique, acquiert un nouvel intérêt par les circonstances présentes.

ESSAI sur l'Origine des Fiefs, de la Noblesse de la Haute-Auvergne, & sur l'Histoire Naturelle de cette Province, par le Comte de Raugouge de la Bastide, Conseiller d'Epée, Chevalier d'Honneur du Roi au Présidial de la Haute-Auvergne, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre. A Paris, chez Royez, quai des Augustins.

Cet Ouvrage, qui nous paroît fait avec exactitude, peut être d'une grande utilité.

On trouve à la même Adresse l'*Histoire Naturelle de la France Méridionale*, par M. de Soulavie, 6 Vol. in-8°, Prix, 36 livres brochés, avec figures.

ŒUVRES choisies de Bossuet, avec l'analyse de ses autres Ouvrages principaux, dédiées à Mgr. l'Archevêque de Bordeaux, par M. l'Abbé de Sauvigny. 8 vol. in-8°. proposés par Souscription. A Nîmes, chez Pierre Beaume, Imprimeur; & à Paris, chez

Guillaume Desprez , Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France , rue S. Jacques , & chez les principaux Libraires , tant du Royaume que des pays étrangers.

M. l'Abbé de Sauvigny observe , avec raison , dans son Prospectus , que Bossuet , qui , par son éloquence sublime s'est placé à la tête de nos Orateurs , est bien moins lû , qu'admiré ; ce qu'il ne faut attribuer qu'à la trop volumineuse étendue de ses Ouvrages ; & il est fondé à croire que le Public accueillera favorablement une collection moins nombreuse & peu dispendieuse , destinée à réunir ce qu'il y a de plus intéressant dans les productions de ce grand Homme. Nous invitons nos Lecteurs à lire le Prospectus , qui donne une idée avantageuse de l'intelligence qui a présidé à cette rédaction. Ce qui prévient encore favorablement pour cette Édition , c'est qu'elle se fait chez M. Beaume , déjà connu par un zèle infatigable dans toutes les entreprises qu'il a faites. Il ne demande qu'une soumission aux Souscripteurs , qui ne payeront qu'à mesure qu'ils recevront les Volumes , c'est-à-dire , 12 liv. en recevant les Tomes I & II en Juillet prochain ; 8 liv. en recevant les Tomes III , IV & V en Septembre ; & 8 liv. en recevant les Tomes VI , VII & VIII en Décembre.

HISTOIRE d'Angleterre , représentée par figures , accompagnées d'un Précis Historique de chaque sujet. Les figures gravées par F. A. David , d'après les dessins des plus célèbres Artistes de l'Académie Royale de Peinture , Sculpture , &c. A Paris , chez David , rue des Noyers , N°. 17 , & chez les principaux Libraires de l'Europe.

On a déjà exécuté par figures & avec succès l'Histoire de France ; delà on a conclu qu'on accueilleroit aussi sous les mêmes formes l'Histoire d'Angleterre. En effet , après notre propre Histoire , il n'en

est point qui doit nous intéresser autant que celle de cette Nation rivale, dont les événemens sont si fort liés à ceux du peuple François, qu'on ne sauroit écrire l'une des deux Histoires sans y faire entrer une partie de l'autre. Le nom de M. David doit prévenir en faveur des gravures, & celui de M. le Tourneur répond de la manière dont seront faits les Précis qui doivent les accompagner. Les sujets seront exécutés en hauteur. L'Histoire sera imprimée in-4°. & tirée au nombre de 425 exemplaires sur papier fin double des plus belles fabriques. Les planches seront remises ensuite au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque du Roi. Le nombre des sujets sera environ de 150, divisés en 19 Livraisons; & il paroîtra tous les deux mois un Cahier composé de huit planches & discours. Prix, 12 liv., que l'on payera en recevant chaque Cahier. La première Livraison se fera au premier Juillet prochain.

PREMIER Concerto à Violoncelle principal à grand Orchestre, par M. Bréval, Œuvre quatorzième. Prix, 4 liv. 4 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue Faideau, maison de M. Jacob. — *Six Duos pour Violon & Alto*, par le même. Œuvre quinzisième. Prix, 7 liv. 4 sols. Même Adresse, & chez M. Deroullède, rue S. Honoré, près celle des Poulies.

NUMÉRO IV. du Journal de Harpe, par les meilleurs Maîtres, contenant l'Ouverture de *Chimène*, par M. Ragué, la Romance du *Droit du Seigneur*, & un Air de *M. Albanèze*, par M. Aubert. Prix, 2 liv. 8 sols. L'abonnement est de 15 liv. à Paris & en Province, port franc par la poste, Chez M. Leduc, au magasin de Musique, rue Traversière S. Honoré.

QUATORZIÈME Symphonie Périodique à grand Orchestre, composée par J. Hayden. Prix, 3 liv. A Paris, chez Imbault, rue & vis-à-vis le Cloître S. Honoré, maison du Chandelier, & Siéber, même rue, entre celles d'Orléans & des Vieilles Étuves, N°. 92.

Nous ne dirons rien de cette Symphonie, elle est de M. Hayden.

NUMÉRO IV du Journal de Clavecin, par les meilleurs Maîtres, viol. ad lib. troisième année, contenant l'*Ouverture de Didon*, arrangée par M. Piccini fils, & un *Menuet de M. Blin de la Coudre*. Prix, 3 liv. Abonnement pour 12 Cahiers, 15 liv. à Paris & en Province, port franc par la poste. Chez M. Leduc, au magasin de Musique, rue Traversière S. Honoré.

Pour les Annonces des Titres de la Gravure ; de la Musique & des Livres nouveaux, voyez les Couvertures.

T A B L E

<i>A Son A. S. Madame la</i>	<i>phe,</i>	53
<i>Duchesse de Chartres, 49</i>	<i>Almanach des Muses.</i>	55
<i>Vers récités à Madame la Pre-</i>	<i>Histoire de Russie,</i>	70
<i>sidente du Pary, ib.</i>	<i>Dictionnaire Historique d'E-</i>	
<i>A Mlle Contar, 50</i>	<i>ducation,</i>	80
<i>A Mme Ch*****, 51</i>	<i>Variétés,</i>	85
<i>Charade, Enigme & Logogry-</i>	<i>Annonces & Notices,</i>	89

A P P R O B A T I O N.

J'A I lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 12 Juin. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 11 Juin 1784. GUIDL

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 19 JUIN 1784.

PIÈCES FUGITIVES. EN VERS ET EN PROSE.

*ÉPITRE à MM. de la Société Patriotique Bretonne ; pour les remercier de l'honneur qu'ils m'ont fait en me proclamant Citoyenne. **

JADIS ce Peuple belliqueux ,
L'orgueil & l'effroi de la terre ,

* La Société Patriotique Bretonne doit son origine & son institution à M. le Comte de Sérent, Gouverneur de la presqu'Isle de Ruis, Commissaire Général des États de Bretagne au Bureau de l'Administration, Membre de plusieurs Académies. C'est dans la grande salle de son château de Kéralier que se tiennent les Assemblées. On y voit une tribune, portant cette inscription : « Ici on sert son Dieu » sans hypocrisie, son Roi sans intérêt, & sa Patrie sans ambition. » On a donné au lieu des Assemblées le nom très-mérité de *Temple de la Patrie*. Les Patriotes Bretons,

N^o. 15, 19 Juin 1784.

E

Les Romains régnoient par la guerre;
Vous êtes aussi braves qu'eux;
Mais à la valeur, au courage,
Vous réunissez des vertus
Que n'avoient Caton ni Brutus,
Héros d'humeur un peu sauvage.
Les Romains détestoient les Rois :
Souvent dans leur fureur extrême
Ils leur ôtoient le diadème
Et les égorgeoient quelquefois.
Cet usage n'est point le vôtre.
Vous pensez qu'un Roi vertueux,
Qu'un Monarque tel que le nôtre,
Est le plus beau présent des cieux,
A ses loix votre cœur fidèle,
De l'aimer fait tout son plaisir,
Et ne brûle que du desir
De lui montrer un noble zèle.
Citoyens vraiment généreux,
En France on est un peu moins libre;
Mais on est cent fois plus heureux
Qu'on ne l'étoit aux bords du Tibre.
Vous le prouvez : chez les Romains

pour augmenter l'éclat de leurs solennités, se sont associés
plusieurs Femmes célèbres par leurs vertus & leurs talens;
entre-autres Mme la Comtesse de Genlis, Mme la Ba-
ronne de Bourdic, l'Auteur de cette Épître, & Mme la
Comtesse de Nantais, qui, reçue la première, a été l'im-
productrice de ces Dames.

Mon sexe avoit peu d'avantages :
Plus sensibles & plus humains ,
Vous nous adressez vos hommages.
Les Romains avoient-ils un cœur ?
Non : épris d'une fausse gloire ,
Ils ne vouloient avec ardeur
Qu'atteindre au temple de mémoire.
Mais sans nous est-il de bonheur ?
Grâces à la philosophie ,
Qui , chez vous , nous ouvre un accès
Dans le temple de la Patrie ,
Vous le fixerez à jamais.

QUE déjà mon regard avide
Y contemple avec volupté
Cette NANTAIS , nouvelle Armide ,
Dont votre cœur est enchanté :
Qui , mère tendre & courageuse ,
A les vertus du bon vieux tems ,
Et consacre tous ses instans
A rendre sa famille heureuse.
A ses côtés devoit s'asseoir
L'Auteur d'*Adèle & Théodore*.
Combien il m'est doux de l'y voir !
Accourez , ô vous qui , de Flore ,
Composez la riante Cour.
Que toutes vos fleurs en ce jour
Sous ma main s'empressent d'éclore.
Je veux couronner à mon tour

Cette Minerve qu'on adore.
Muse, ne vas point oublier,
Dans ton délire pindarique,
Le Héros de Kéralier,
Notre fondateur pacifique.
Vois-tu son front patriotique
Sur tous les autres dominer ?
C'est une couronne civique
Qui seule est faite pour l'orner.
Voudra-t'il bien me pardonner
Mon indigence poétique ?
Ma Muse, au lieu du chêne antique,
N'a qu'une rose à lui donner.

O POURQUOI l'Arbitre suprême
N'exauce-t'il pas tous mes vœux !
J'irois dans le temple que j'aime
Voir ces Patriotes heureux
Qu'unissent les plus tendres nœuds,
Et dont la sagesse est extrême.
J'irois..... Mais quel rayon d'espoir
Éclaire tout-à-coup mon âme !
Ignorai-je donc le pouvoir
De la fumée & de la flamme ?
Ignorai-je qu'au sein de l'air,
Où nos Icares intrépides
Ont souvent affronté l'éclair,
Un char peut voler dans l'Éther
Traîné par des oiseaux rapides ?

Puisque nous sommes au printems ,
J'espère, ou plutôt je prétends
Que de légères hirondelles
Me conduisent en peu de temps
Chez mes patriotes fidèles.
Oui, tôt ou tard je m'y rendrai ;
Et c'est-là que je trouverai
Des aigles & des tourterelles.

(*Par Mme la Comtesse de Beauharnais.*)

*V E R S sur l'Homme ; Abrégé de la
Philosophie.*

IL faut rire de l'homme , hélas ! aussi le plaindre ,
Ne voir dans ses forfaits que d'aveugles erreurs ,
Soulager sa misère, adoucir ses fureurs ,
Enfin lui pardonner , mais apprendre à le craindre.

(*Par M. de la Roque, Capitaine en Second
au Régiment de Bassigny.*)

*I M P R O M P T U à Madame D E après
l'avoir entendu chanter.*

Vous entendre & vous voir sont deux plaisirs bien
doux ;

Par deux sens à la fois vous nous donnez des chaînes.
Si jadis on eût vu des Belles comme vous ,
On n'eût pas distingué les Grâces des Sirènes.

(*Par le même.*)

E iij

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Passage*; celui de l'Énigme est *Malle* (du Courier); celui du Logogryphe est *Loterie*, où l'on trouve *lot*, *lote*, *tor*, *tri*, *ire*, *lire*, *Loire*, *loir*, *rote* & *Loi*.

C H A R A D E.

Des habitans des airs mon chef est l'apanage;
 Pour obtenir ma queue un Huissier fait tapage;
 Mon tout chez les Savans brillera d'âge en âge.

(Par un Abonné de Châlons-sur-Saône.)

É N I G M E.

FRANÇOIS comme Latin, je sers à la cuisine;
 Mais Latin seulement, au Barreau je domine.
 J'ai trois pieds, cher Lecteur. Me tiens-tu? Non?
 devine.

(Par M. Micro-Mégas.)

L O G O G R Y P H E.

POUR un Rimeur , mes six pieds en font trois ;
 A bien des gens je donne sur les doigts ;

.

A me décomposer , si votre esprit s'attache ,
 Vous verrez sans peine , je crois ,
 Une Beauté qui devint vache ;
 Celui dont nous suivons les Loix ;
 Un océan nouveau , dompté par le génie ;
 Un métal précieux ; un arbre toujours verd ;
 En musique une note ; une ville en Russie ;
 Une aux bords Indiens ; ce que n'a point l'impie ;
 Las ! ce que dit de moi.... le vice découvert ;
 Mais en revanche on trouve l'épithère
 Qui me convient & que je vous souhaite.



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

THÉÂTRE d'Aristophane, traduit en François, partie en vers, partie en prose, avec les *Fragmens de Ménandre & de Philémon*, par M. Poinfinet de Sivry, Pensionnaire de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans, & Membre de la Société Royale des Sciences & Belles-Lettres de Lorraine. A Paris, chez Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, Quai des Augustins; Barrois l'aîné, Mérigot le jeune, Onfroy, Barrois jeune, Libraires, Quai des Augustins, & Durand, rue Galande.

ON n'avoit pas encore en François de Traduction complète du *Théâtre d'Aristophane*. M. Poinfinet de Sivry étoit appelé à cette entreprise par une profonde connoissance de la langue Grecque, & par plusieurs succès dans ce genre de Littérature. Il a fait plusieurs découvertes qui éclaircissent des détails jusqu'à présent inintelligibles; il a redressé plusieurs fausses interprétations; & quand il s'agit d'Auteurs aussi anciens & d'un aussi grand mérite qu'Aristophane, rectifier une erreur, c'est souvent rétablir une foule de beautés.

Il faut avouer que peut-être aucun Auteur Dramatique n'étoit plus digne qu'Aristophane

de trouver un Interprète qui sût connoître, apprécier & faire sentir ses beautés. Il suffiroit de jeter un coup d'œil rapide sur les Pièces que renferment ces quatre Volumes, pour faire l'éloge tout à-la-fois du Poète & du Traducteur. Ce qui frappe surtout dans la lecture de ce Théâtre, c'est le sel de plaisanterie, la verve satyrique, & une liberté qui n'est permise & ne peut convenir qu'à un génie Républicain. La Comédie dans Athènes étoit une espèce de censure publique : quelle arme entre les mains d'un Poète aussi mordant, aussi hardi qu'Aristophane, & dans une ville où le moindre Citoyen avoit le droit de demander compte de sa conduite à l'homme puissant & honoré !

Un exemple bien mémorable de cette liberté, de ce cynisme utile à la patrie, mais dangereux, même pour la vertu, c'est la fameuse Comédie des *Nuées*. On sait que *le divin Socrate, le plus sage des hommes*, est le ridicule Héros de cette Pièce ; & qu'Aristophane eut la hardiesse de vouer à la risée publique, un Sage qui a mérité le respect de ses contemporains, & l'admiration des siècles. M. de Sivry s'efforce de justifier ce procédé, & n'y voit qu'un acte de courage & de patriotisme. Il regarde ce Philosophe comme convaincu d'une doctrine dangereuse & d'un fanatisme punissable ; mais même en adhérant à cette inculpation, si M. Poinssinet de Sivry n'est

E v

pas accusé d'injustice envers Socrate , on lui reprochera toujours un excès d'indulgence envers Aristophane ; car en supposant que ce dernier ait fait l'office d'un citoyen zélé & courageux en attaquant la doctrine de Socrate , n'a t'il pas passé les bornes lorsqu'il lui a fait dire de ce Philosophe :

A l'aide d'un long croc (sans qu'on l'ait pu surprendre)
Du mur de la Palestre il détache un manteau.

Donner à Socrate le talent de *décrocher des manteaux* , c'est pousser un peu loin le zèle & le patriotisme.

Au reste , cette Comédie eut le succès qu'elle devoit avoir chez un peuple aussi malin & aussi railleur que celui d'Athènes. On y trouve des traits bien étrangers à nos mœurs , & même à notre goût dramatique : Socrate qui s'enlève dans des nuées ; un chœur de *Nuées* qu'on entend sur la Scène ; tout cela sur nos Théâtres nous paroîtroit au moins bien étrange ; mais il y a nombre de traits malins & plaisans , tels que celui ci , qu'on a imité depuis : *As tu de la mémoire* , demande Socrate à un de ses Elèves ; & l'Elève lui répond :

Oui , de par Proserpine !

Si quelqu'un m'a fait un billet ,
Je m'en souviens très - bien ; mais le voudrez - vous croire ?

Cette excellente & sûre & rapide mémoire ,
Lorsque c'est moi qui dois , m'abandonne tout net.

On voit que cette Comédie est traduite en vers; elle le meritoit, ne fût-ce que par sa célébrité. Nous n'omettrons pas ici un détail qui prouve la sagacité du Traducteur: dans un endroit le chœur est pieux; il est impie dans un autre. M. Poinfinet de Sivry explique cette contradiction en distinguant deux sortes de chœurs; *l'ordinaire, & celui que le Poëte adaptoit au sujet.* Cette explication est claire & vraisemblable.

M. de Sivry a mérité le même éloge pour la Comédie des *Grenouilles*, dans laquelle l'Auteur fait discuter lequel doit avoir la préférence, comme Poëte Tragique, d'*Eschyle* ou d'*Euripide*. La question ne se décide pas à l'avantage de ce dernier, qui, là, comme dans d'autres Pièces d'*Aristophane*, est traité de la manière la plus injurieuse. Ces deux Poëtes y sont supposés morts; mais le Traducteur croit, avec raison, contre l'opinion reçue jusqu'ici, qu'*Euripide* étoit encore vivant; & il prouve
 „ que le sel de cette supposition est de faire
 „ entendre qu'*Euripide* n'a plus aucun ta-
 „ lent pour la Scène; que sa verve est étein-
 „ te; qu'en un mot, il est mort de son
 „ vivant. „

Le titre de cette Pièce n'est tiré que d'un incident qui est vers la fin du premier Acte, & dont il n'est plus question dans le reste de l'Ouvrage; d'un concert de grenouilles, dont Bacchus est régélé en passant la barque de Caron. Cela prouve qu'*Aristophane* n'y

E vj

regardoit pas de bien près pour intituler ses Comédies.

Il y a plus de justesse dans le titre des *Chevaliers*. (Les Chevaliers formoient à Athènes la seconde classe de l'État.) Le personnage joué dans cette Comédie, n'étoit rien moins que *Cléon*, Général de l'Armée, & Trésorier de l'Épargne, jouissant alors de tout son crédit, malgré la haine des Chevaliers, qui n'avoient pas vû sans chagrin le fils d'un Corroyeur s'élever par la brigue aux premiers grades de l'État. Aucun Comédien n'ayant été assez hardi pour jouer le rôle de *Cléon*, ni aucun Ouvrier pour faire son masque *, le Poète le fut assez pour s'en charger lui-même, en se barbouillant le visage de lie.

Aristophane personnifie le peuple Athénien, & en fait un vieillard imbécille, & dupé par son esclave de confiance, qui est *Cléon*, & qu'il appelle *Paphlagon*, c'est-à-dire, esclave correcteur. Deux autres esclaves, *Nicias* & *Démosthène*, sont soumis à celui-ci, qui abuse de son pouvoir ; ils cherchent à le perdre auprès du maître, & ils y réussissent. On ne sera pas fâché de voir ici dans quels termes on parle de *Cléon*, ce personnage si important. L'Auteur suppose un Oracle qu'il fait tomber dans les mains de *Démosthène*, qui le lit ainsi :

* *Nota.* Les Acteurs en Scène avoient un masque ressemblant à la personne qu'ils vouloient jouer.

D É M O S T H È N E.

- « L'Oracle s'explique là dessus sans am-
» biguités. Voici les paroles : *D'abord un*
» *Vendeur de toile gouvernera l'État.*

N I C I A S.

- » Nous connoissons ce premier Vendeur.
» (**) Ensuite ?

D É M O S T H È N E.

- » *A ce premier succédera un Vendeur de*
» *Moutons. (***)*

N I C I A S.

- » Et de deux. Mais sachons ce que ce se-
» cond Vendeur devient.

D É M O S T H È N E.

- » *Après une courte domination, il meurt :*
» *& est remplacé par un homme beaucoup plus*
» *pervers, par le Vendeur de Cuirs, par le*
» *Paphlagon, homme rapace, grand brail-*
» *leur, & dont la voix couvrirait le bruit du*
» *cyclobore en courroux. (****)*

N I C I A S.

- » Il étoit donc écrit au livre des destins
» que le Vendeur de moutons seroit rem-
» placé par le Corroyeur !

(**) Eucrates. (***) Lyficles. (****) Fleuve
de l'Attique.

» Oui , par Jupiter !

N I C I A S .

» Quoi ! un Vendeur , un autre Vendeur ,
» & toujours un Vendeur ! &c. »

Comme ce mot Vendeur sert bien la malignité du Poète ! L'Oracle désigne pour successeur à ce dernier , *un homme paîtri de malice & de ruses*. C'est un *Chaircuitier*. Dans ce moment passe un *Chaircuitier* en effet ; (*Agoracrite*) les deux esclaves se mettent à lui prouver , à son grand étonnement , & d'une manière fort comique , que c'est lui qui doit gouverner l'Etat à la place de Cléon ; cette situation très-théâtrale a été imitée par Molière , dans son *Médecin malgré lui*. On lui fait voir les quatre Ordres de l'Etat , en lui disant , tout cela est à vous ; & l'autre en est tout étonné. On lui montre des ports , des vaisseaux , & , *tout cela est à vous* , sert de refrain. Enfin , lui dit-on , vous voyez ces deux Provinces ? Eh bien , ce sera vous qui les vendrez comme bon vous semblera. Agoracrite ne revient pas de sa surprise ; & objecte le peu qu'il est. Démosthène lui répond que c'est justement parce qu'il est un homme méchant & audacieux.

A G O R A C R I T E .

» En conscience , je ne suis pas digne des
» honneurs dont vous me flattez.

D É M O S T H È N E.

» Il s'agit bien de se croire digne ou in-
 » digne. Ne diroit-on pas à l'entendre, que
 » c'est un homme de probité? Parlez net;
 » de quelle classe d'hommes êtes vous? Des
 » bons ou des pervers?

A G O R A C R I T E.

» Je suis un de ces derniers, par tous les
 » Dieux!

D É M O S T H È N E.

» Mortel trop fortuné! vous avez donc
 » tout ce qui constitue un homme d'Etat. »

Voilà bien le ton de la satire & le talent
 de la Comédie tout-à-la-fois! A la fin Ago-
 racrite se laisse persuader; il dénonce Cléon,
 & sa prétention se réalise.

La Comédie des *Oiseaux* offre un titre sin-
 gulier, & le sujet en est bien plus bizarre en-
 core. Des hommes habillés en oiseaux, une
 ville qu'on bâtit au haut des airs; c'est une
 imagination dont le sel est bien peu sensible,
 s'il n'y a pas quelque allusion secrète. Ce
 n'est pas qu'il n'y ait des traits ingénieux &
 plaisans. Un Député vient complimenter le
 fondateur de la ville Aérienne, & lui dit que
 depuis cet établissement, tout le monde a
 adopté les mœurs des oiseaux, & qu'ils in-
 fluent même sur toutes les expressions qu'a-
 dopte la mode :

On *déniche* de grand matin;

On *plume*, autant qu'on peut, son plus proche voisin ;

On va *graisser la patte* à quelque Commissaire ;

On fait le *pied de grue* au lieu de s'ennuyer ;

On *tire l'aile* pour payer,

Et l'on fait le *plongeon* lorsqu'il est nécessaire, &c.

Cette Comédie deviendrait même aujourd'hui Pièce de circonstance. Tout le monde n'y aspire qu'à voyager dans l'air, & chacun cherche à se pourvoir de bonnes ailes. Le fondateur de la ville aérienne donne des ordres pour qu'on remplisse d'ailes des *corbeilles* & des *mannequins*. Après quoi, le chœur fait entendre ces mots :

Arrangez à présent ces différens plumages

Selon leurs différens usages ;

Mettez-moi chaque espèce à part ;

Ici, les ailes poétiques ;

Auprès d'elles les prophétiques ;

Que tout soit en sa place. Enfin ayez égard

Aux desirs des humains ; &, selon leurs demandes,

Sur l'une & l'autre épaule, ajustez avec art

Des ailes petites ou grandes.

Le fonds de la Comédie des *Harangueuses*, c'est la résolution que prennent les femmes de s'emparer du Gouvernement d'Athènes ; ce qui donne lieu à des tableaux & à des détails plaisans & comiques.

Les femmes jouent encore un très-grand rôle dans la Comédie de *Lyfistrate*. Les Lacédémoniennes & les Athéniciennes, lassées de la

guerre que se font Athènes & Sparte, par ce qu'elle les prive trop long tems de la compagnie de leurs maris, prennent un parti singulier pour la faire cesser. Elles s'assemblent secrètement, & jurent de se parer, d'ajouter à leur beauté naturelle la séduction de la toilette, pour exciter les desirs de leurs époux, & ensuite de ne leur rien accorder qu'ils n'ayent signé la paix. Le traité s'effectue, à quelques infractions près de la part de plusieurs jeunes femmes; le projet réussit, & la paix se fait. Il y a beaucoup d'obscénités dans cette Comédie.

Celle de *Plutus* est traduite en vers, comme les *Nuées*. L'aveugle Plutus tombe dans les mains de *Chrémyle*, qui, par le secours d'*Esculape*, lui fait recouvrer la vûe. Cet incident bouleverse toutes les fortunes, parce que Plutus, voyant clair, retire les bienfaits qu'il avoit dispensés aveuglément. Les Dieux sont abandonnés; on n'a plus de vœux à leur offrir. Le Grand Prêtre n'a pas même de quoi vivre, & vient s'en plaindre à *Chrémyle*. Comment, s'écrie *Carie*, l'esclave de ce dernier?

Mourir de faim étant Grand Prêtre!

Apprenez-moi comment?

L E G R A N D P R Ê T R E.

Hélas! il le faut bien:

Je vivois de l'autel, l'autel ne rend plus rien.

Et depuis quand ?

L E G R A N D P R Ê T R E.

Depuis que tout le monde,

Grâce à votre Plutus, en richesses abonde.

Autrefois un Marchand qui rentroit dans le port,

Offroit des dons aux Dieux protecteurs de son sort ;

Cet autre, appréhendant les yeux de la justice,

A Jupiter Sauveur faisoit un sacrifice ;

On me fêtoit aussi, &c.

On fait bien pis ; on finit par mettre sur
l'autel Plutus à la place de Jupiter :

Et plaçons sur l'autel le Dieu de la richesse.

Termine cette Pièce ingénieuse.

Les Fêtes de Cérés sont presque d'un bout
à l'autre une satire contre *Euripide*, à qui
il paroît qu'*Aristophane* en vouloit beau-
coup. Les femmes s'assemblent pour délibé-
rer sur le moyen de punir *Euripide* du mal
qu'il dit sans cesse de leur sexe dans ses Tra-
gédies. Son beau-père consent à s'habiller en
femme, pour s'introduire parmi elles, &
plaider la cause de l'accusé. Il est reconnu ;
mais après plusieurs incidens, *Euripide* lui-
même se présente, & fait sa paix avec ses
juges, en les menaçant de raconter leur con-
duite à leurs maris au retour de l'armée.
Cette Pièce n'est ni bien bonne ni décente.

Les *Karniens*, qui réussirent beaucoup ;

furent donnés par Aristophane, pour engager les Athéniens à faire la paix. Les Athéniens couronnèrent le Poëte, & firent la guerre.

Euripide revient encore dans cette Comédie, & fournit même une Scène fort plaisante.

La *Paix* est une autre Comédie qui a le même but, avec des moyens différens. Aristophane avoit fait encore une autre Pièce du même sujet, & sous le même titre, qui ne nous est point parvenue. Dans celle qui nous est restée, *Trygée* monte sur un escarbot pour arriver au ciel; il y réussit, ainsi qu'à délivrer la Paix, que la Guerre avoit mise en prison. Après l'avoir affranchie, *Trygée* épouse la Paix, & la présente aux Athéniens, qui lui font un doux accueil.

Ce n'est pas sans intérêt qu'on rencontre dans cette Collection la Comédie des *Guêpes*, qui a fourni celle des *Plaideurs*. M. de Sivry n'a traduit que ce qu'a imité l'immortel Racine, c'est-à-dire, les trois premiers Actes; les deux derniers sont inutiles à l'action, & fort étrangers à nos mœurs. L'Auteur des *Plaideurs* a su ajouter à son original une foule de traits charmans, comme il y en a qui lui ont échappé, ou qui n'ont pu entrer dans son plan. Il est plaisant de voir *Philocléon*, le *Dandin* d'Aristophane, exhaler en hyperboles le chagrin qu'il a de se voir enfermé par son fils, qui l'empêche d'aller juger. Après mille

souhaits extravagans adressés à Jupiter, il ajoute: " ou tout au moins métamorphose-
" moi en petite pierre à suffrages, afin que
" quelque Juge se serve de moi pour con-
" damner quelqu'un en jugement. " Déterminé à se sauver par la fenêtre, il dit à ceux qui l'attendent en bas: " s'il m'arrive de me rompre le cou, ne poussez,
" je vous prie, aucun gémissement, &
" daignez, sans bruit, m'enterrer sous le
" banc où j'ai coutume de juger. " Plus loin, après avoir eu l'air & même le désir d'entendre raison & d'écouter son fils, qui veut le guérir de sa manie, il s'écrie avec enthousiasme: " emporte, emporte toutes
" tes promesses; je ne respire que le Barreau. Faites-moi, mes amis, entendre
" le cri de l'Appariteur, faites-moi voir la
" corbeille aux suffrages. Quoi! voudriez-vous que je donnasse mon suffrage le
" dernier? O mon âme, quitte mon corps,
" & vas juger sans lui. Simple ombre, tu
" échapperas à mes geoliers! &, par Hercules! tu ne souffriras pas que mon nom
" soit pointé en qualité d'absent sur le
" tableau des Juges. Non, non, il ne fera
" pas dit que Cléon vole la République,
" & que je ne l'aurai pas décrété. "

Telles sont les Pièces que renferment ces quatre volumes, les seules que nous ayons d'Aristophane, qui en avoit fait plus de cinquante. Ce Poëte joignoit les grâces du style aux charmes d'une imagination vive &

brillante. Sa plume répand à grands flots dans ses vers ce qu'on appelle le *sel attique* ; & l'épigramme & le sarcasme y jaillissent de toutes parts. Rien ne peut épuiser sa verve , encore moins l'intimider. Ce génie Républicain frappe , en les nommant , sur les tyrans de son pays ; il ne pardonne pas même à ses Dieux. Sans défendre le rire à Thalie, il lui a mis dans les mains le fouet sanglant de la satire.

Celui de nos Auteurs Comiques, qui, par le sarcasme, se rapproche le plus d'Aristophane, c'est l'Auteur de *Crispin Rival* & de *Turcaret* ; le Sage a suivi parmi nous ce qu'on peut appeler à bon droit la *Comédie Satyrique*.

Une remarque assez singulière, c'est que dans les onze Pièces d'Aristophane, il n'y en a pas une qui ait une intrigue amoureuse ; au lieu qu'on reproche aux nôtres de finir toutes par le mariage ; différence qui tient bien moins au goût qu'aux mœurs. De tous les Ouvrages Littéraires , le Poème Dramatique est le plus subordonné à l'influence des mœurs & du Gouvernement : delà un principe bien simple, c'est que jamais le Théâtre d'une Nation ne peut ressembler parfaitement à celui d'une autre ; même avec les mêmes principes de goût , les formes doivent varier.

Voilà qui explique l'extrême liberté avec laquelle écrivoit Aristophane ; c'est qu'il écrivoit dans un pays Républicain , & , comme nous l'avons déjà dit, dans un pays

où la Muse de la Comédie exerçoit , pour ainsi dire , une censure publique ; elle s'immisçoit dans les affaires du Gouvernement ; aussi tous les sujets des Comédies d'Aristophane sont pris sur les lieux même , & sont même toujours analogues aux affaires du moment.

Voilà qui explique encore pourquoi dans les Comédies d'Aristophane , on trouve si souvent le langage figuré. Qu'on y trouve de la Mythologie , rien de plus naturel , Athènes étoit le pays de la Mythologie ; mais on y voit souvent du *merveilleux*. C'est qu'il écrivoit chez un peuple dont les organes étoient si mobiles , si sensibles , & naturellement ami de la fiction. Les Grecs mettoient souvent l'imagination à la place de la raison ; ou , si l'on aime mieux , la raison chez eux n'étoit jamais dépouillée des grâces de l'imagination. Peut-être avons nous donné dans un excès contraire ; peut-être notre raison est elle souvent froide , sèche & trop sévère.

Cependant , si l'on peut , sans impiété , discuter le mérite des anciens , il sera permis de dire , & il faut l'oser , que notre Théâtre l'emporte sur celui des Grecs pour la perfection de l'art. On s'apperçoit , en lisant Aristophane , que la réflexion n'avoit pas encore développé tous les secrets de l'illusion dramatique. Les entrées de ses personnages sont peu motivées ; c'est tel ou tel chœur d'une Comédie , souvent très étranger à l'action , qui en détermine le titre ; il

néglige quelquefois les moyens d'illusion les plus simples & les plus faciles ; par exemple , page 352 & suivantes du Tome I^{er}, Nicias quitte la Scène pour aller chercher du vin ; il revient , & en rapporte sans que l'Acteur qui est resté , ait dit un mot. Il est clair que , ou ce dernier a eu le temps de parler , ou l'autre n'a pas eu le temps d'aller chercher du vin. Cependant , pour faire disparaître cette négligence , il n'en eût coûté à l'Auteur qu'un monologue.

Mais ce qui frappe bien davantage , c'est de voir très souvent les Acteurs en pour-parler avec les Spectateurs. On est tout étonné d'entendre le chœur , vers la fin du premier Acte des Nuées , dire au Public :

Spectateurs éclairés , que ce grand jour rassemble , &c.
Et plus loin :

Nous voulons vous apprendre , honorable assemblée ,
&c.

Molière n'a fait cette faute , ou ne s'est donné cette liberté qu'une fois , dans son Avare , où Harpagon demande au Parterre des nouvelles de son voleur. Ces irrégularités , qui sembleroient ne devoir appartenir qu'à l'enfance de l'art , détruisent toute illusion. Une action dramatique est censée n'avoir aucun témoin ; ce qui fait sentir le ridicule (si commun encore aujourd'hui) des Acteurs qui adressent au Public leurs *à parte* , c'est-à-dire , ce qui est censé n'être entendu de personne.

D'après ces réflexions, que nous pourrions étendre davantage, ayons l'orgueil & la justice de convenir que c'est la France, que c'est Molière qui a perfectionné l'Art de la Comédie; que la Comédie par excellence, celle de *caractère*, nous appartient; mais convenons aussi que la belle Nature a présidé aux Ouvrages de l'antiquité; que les Grecs sont des modèles auxquels il faut toujours revenir; & que c'est d'eux mêmes qu'il nous a fallu apprendre à les surpasser.

M. Poinçinet de Sivry a joint au Théâtre d'Aristophane des Fragmens de *Ménandre* & de *Philémon*. Quoiqu'il nous soit resté trop peu de ces deux Poètes, pour pouvoir les juger comme Auteurs Comiques, ces Fragmens sont de beaux & précieux débris dignes d'être conservés. Ils donnent un nouveau prix à cette Edition, qui doit occuper une place honorable dans nos Bibliothèques, & ajouter à nos richesses Dramatiques.

V A R I É T É S.

M O N S I E U R ,

Le Public a paru voir avec intérêt le Portrait du Général Washington tracé par un des Chefs qui ont commandé nos Troupes dans le Nouveau Monde. Voici un morceau de la même main, extrait du même Ouvrage, mais d'un autre genre. On croit lire Homère ou Plutarque quand on considère les mœurs & le caractère de M. Nelson, qu'on va
connoître

connoître en lisant le morceau suivant. C'est la même simplicité de mœurs & la même élévation; c'est une de ces âmes qui ne peuvent naître & se former que dans les Sociétés libres & naissantes. A côté de ces vertus sociales on verra aussi sans doute avec plaisir le caractère sauvage, mais sensible & touchant de la jeune *Pocahunta*. *Pocahunta* & *Nelson* honorent infiniment la Société & la Nature; & il est doux de connoître les vertus quelles peuvent nous donner. On a dit tant de mal & de la Nature & de la Société !

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, GARAT.

*EXTRAIT du Journal d'un Voyage fait de
Williamsburg, en Virginie, à Petersburg,
&c.*

Après cette petite digression, pour laquelle on aura sans doute quelque indulgence, il est difficile de trouver une transition qui me conduise à parler d'un vieux Magistrat, dont les cheveux blancs, la taille élevée & la figure noble, commandent le respect & la vénération; le Secrétaire Nelson, dont il s'agit maintenant, doit ce titre à la place qu'il occupoit sous le Gouvernement Anglois, en Virginie. Le Secrétaire, chargé de conserver les registres de tous les actes publics, étoit membre nécessaire du Conseil dont le Gouverneur étoit le Chef. M. Nelson a occupé cette place pendant 30 ans. Il a vu l'aurore du beau jour qui commençoit à se lever sur son pays; il a vu se former les orages qui l'ont troublé; il n'a cherché ni à les rassembler ni à les conjurer: trop avancé en âge pour désirer une révolution, trop prudent pour l'arrêter si elle étoit nécessaire, & trop fidèle à ses Concitoyens pour séparer ses intérêts des leurs, il a choisi pour se retirer des affaires l'époque même de leur changement. Ainsi,

N°. 25, 19 Juin 1784.

F

descendant du Théâtre lorsque de nouveaux Drame demandaient de nouveaux Acteurs, il a pris sa place parmi les Spectateurs, content de faire des vœux pour le succès de la Pièce, & d'applaudir à ceux qui joueroient bien leur rôle. Mais dans la dernière campagne le hasard l'a remis sur la scène, & lui a donné une funeste célébrité. Il habitoit à York, où il s'étoit fait bâtir une très-belle maison. Le goût, & même le luxe Européen n'en avoient pas été exclus; on admiroit sur tout une cheminée & quelques bas reliefs, de très-beaux marbres & très-bien travaillés, lorsque la destinée conduisit Lord Cornwallis dans cette ville pour le désarmer, ainsi que ses Troupes, jusques là victorieuses. Le Secrétaire Nelson ne crut pas devoir fuir les Anglois, à qui il ne pouvoit être odieux, ni inspirer aucun ombrage. Il fut bien traité par le Général, qui choisit sa maison pour y établir son logement; mais cette maison, placée sur une hauteur dans la situation de la ville la plus agréable, étoit aussi placée près des fortifications les plus importantes; c'étoit le premier objet qui frappât les regards lorsqu'on approchoit d'York. Bientôt au lieu de l'attention des Voyageurs, elle attira celle des Canoniers & des Bombardiers; bientôt elle fut presque entièrement détruite. M. Nelson l'occupoit encore au moment où nos batteries essayant leurs premiers coups, tuèrent un de ses Nègres à très-peu de distance de lui. Lord Cornwallis lui même fut obligé de chercher un autre asyle; mais quel asyle auroit pu convenir à un vieillard que la goutte privoit pour lors de l'usage de ses jambes? Quel asyle sur-tout auroit pu le défendre contre les angoisses horribles qu'éprouvoit un père assiégé par ses propres enfans; car il en avoit deux dans l'Armée Américaine; de sorte que chaque boulet qui étoit tiré pouvoit porter la mort dans son sein, soit qu'il partît de la ville,

soit qu'il vînt de la tranchée. J'ai été témoin de l'anxiété cruelle d'un de ces malheureux jeunes gens, lorsqu'après avoir envoyé un *Flag* * pour redemander son père, il tenoit les yeux fixés sur la porte de la ville par laquelle ce *Flag* devoit sortir, & sembloit attendre sa propre sentence de la réponse qu'il recevroit. Lord Cornwallis n'eut pas l'inhumanité de se refuser à une demande si juste. Je ne puis me rappeler sans émotion d'avoir vu ce vieillard, au moment où il venoit de descendre chez le Général Washington; il étoit assis, parce que son attaque de goutte continuoît encore; & tandis que nous étions debout autour de lui, il nous racontoit, avec un visage serein, quel avoit été l'effet de nos batteries, dont sa maison avoit éprouvé les premiers coups.

La tranquillité qui a succédé à ces temps malheureux, en lui donnant le loisir de compter ses pertes, ne lui en a pas rendu le souvenir plus amer. Il vit heureux dans une de ses plantations, où il ne lui faut pas six heures d'avertissement pour rassembler une trentaine de ses enfans ou petits enfans, neveux ou petits neveux, qui sont au nombre de soixante-dix, tous habitans la Virginie. Le rapide accroissement de sa propre famille justifie ce qu'il me disoit de la population générale. Les emplois qu'il a occupés toute sa vie l'ont mis à portée d'en avoir des notions exactes. En 1742, les personnes taillables de l'État de Virginie, c'est-à-dire, les mâles blancs au-dessus de 16 ans, & les mâles & femelles noires au-dessus du même âge, étoient au nombre

* *Flag* signifie proprement un Pavillon; a *Flag of truce*, est un pavillon de trêve. Envoyer un *Flag*, c'est envoyer à l'ennemi un pavillon neutre ou *Parlementaire*. Cette expression est passée du service de mer à celui de terre. Tout Officier qui est chargé d'une commission pour l'ennemi reçoit métaphysiquement le nom de *Flag*.

de 63,000, maintenant ils excèdent 160 mille. . .

Je partis de *Powhatan* le 24 d'assez bonne heure, & après m'être arrêté deux fois; la première pour déjeuner dans une petite maison assez pauvre à huit milles de *Powhatan*, & la seconde à 24 milles plus loin dans un lieu appelé *Chester Field court house*, où je vis les restes des casernes occupées autrefois par le Baron de Stubens, & brûlée depuis par les Anglois, j'arrivai à *Pétersburg* à l'entrée de la nuit. Cette journée fut encore de 44 milles. La ville de *Pétersburg* est située sur la rive droite de l'*Apamatoch*. Il y a bien quelques maisons sur la rive gauche; mais cette espèce de Fauxbourg est un chef lieu qui envoie des Députés à l'Assemblée, & qui s'appelle *Pocahunta*. Je passai la rivière sur un *Ferryboat*, * & je fus conduit dans une petite auberge, à 30 pas delà, qui n'avoit pas grande apparence. Cependant, quand j'y entrai, je vis un appartement très-proprement meublé, une grande femme bien habillée & de très-bon air, qui donnoit tous les ordres nécessaires pour notre réception, & une jeune Demoiselle non moins grande & très-élégante, qui étoit occupée à travailler. Je m'informai de leurs noms, & je trouvai qu'ils n'étoient pas moins imposans que leur extérieur. La maîtresse de la maison, déjà veuve pour la seconde fois, s'appeloit *Mistriss Spemer*, & sa fille, qui étoit du premier lit, *Miss Saunders*. On me fit voir ma chambre à coucher; & la première chose qui frappa mes regards, fut un grand & magnifique clavecin, sur lequel il y avoit encore une guitare. Ces instrumens de musique appartenoient à *Miss Saunders*, qui savoit très-bien en faire usage; mais comme j'avois plus besoin d'un souper que d'un concert,

* Espèce de Faq.

ma première impression fut de trouver mes Hôtesſes de trop bonne compagnie , & de craindre d'avoir moins d'ordre à donner que de complimens à faire. Cependant il ſe trouva que Mme Spemer étoit la meilleure femme du monde , gaie , & même rieuſe , diſpoſition très-rare en Amérique , & que ſa fille , toute élégante qu'elle paroifſoit , étoit douce , honnête & de bonne converſation ; mais pour des Voyageurs affamés , tout cela ne pouvoit encore être conſidéré que ſous un ſeul point de vûe , c'eſt-à-dire , comme un bon augure pour le ſouper. Ce ſouper ne ſe fit pas attendre. A peine avions-nous admiré la propreté & la beauté de la nappe , que la table fut couverte de très-bons plats , & ſur-tout de poiſſons monſtrueux & excellens. Nous allâmes nous coucher, déjà très-bien avec nos Hôteſſes , & le lendemain matin nous déjeunâmes avec elles. J'étois prêt à ſortir pour me promener lorsque je reçus la viſite d'un étranger appelé M. Victor , que j'avois déjà vû à Williamburg. C'eſt un Pruiſſien qui a ſervi autrefois , & qui , après avoir beaucoup voyagé en Europe , eſt venu s'établir dans ce pays ci , où il a d'abord fait fortune par ſes talens , & a fini par devenir Planteur comme les autres. Il eſt excellent Muſicien , & joue de toutes ſortes d'inſtrumens , ce qui le fait rechercher dans tous les environs. Il me dit qu'il étoit venu paſſer quelques jours chez Mme Bowling , une des plus riches propriétaires de la Virginie , & à qui la moitié de la ville de Pétersbourg appartient. Il ajouta qu'elle avoit appris mon arrivée , & qu'elle comptoit que je viendrois dîner chez elle. J'acceptai la propoſition , & je me mis ſous la conduite de M. Victor , qui me mena d'abord voir les Ware-Houſes , ou magafins de Tabac. Ces magafins , dont on a conſtruit une grande quantité en Virginie , mais dont malheureusement une partie a été brûlée par les Anglois , ſont ſous la di-

rection de l'autorité publique. Il y a des Inspecteurs nommés pour vérifier la qualité du tabac que les Planteurs y font porter ; & s'ils la trouvent bonne , ils donnent un reçu de la quantité. Alors le tabac peut être considéré comme vendu ; car les récépissés sont monnoie dans le pays. Je suppose , par exemple , que j'aie déposé à Pétersbourg vingt *hogs head* , ou boucauts de tabac , je puis m'en aller à 50 lieues delà , comme à Alexandrie ou à Frédéricksborg ; & si j'ai besoin d'acheter des chevaux , des draps ou toute autre chose , je les paye avec mes reçus , lesquels circuleront peut-être encore dans nombre de mains avant de parvenir dans celles des Négocians qui viennent enlever des tabacs pour les exporter. Il résulte delà que le tabac est non-seulement valeur de banque , mais monnoie de commerce. On entend dire souvent : *J'ai payé ma montre dix hogs heads de tabac , ce cheval ma coûté 15 hogs heads , on m'en a offert vingt , &c.* Il est vrai que le prix de cette denrée , qui est presque toujours le même en temps de paix , peut varier en temps de guerre ; mais alors celui qui le reçoit en paiement , faisant un marché libre , calcule ses risques & ses espérances. Enfin on doit regarder cet établissement comme très-utile , puisqu'il met les denrées en valeur & en circulation dès qu'elles sont recueillies , & qu'il rend en quelque sorte le Cultivateur indépendant du Marchand.

Les magasins de Pétersbourg appartiennent à Mme Bowling. Ils ont été épargnés par les Anglois , soit parce que les Généraux Phillips & Arnold , qui ont logé chez elle , ont eu quelque égard pour sa propriété , soit parce qu'ils vouloient conserver le tabac qu'ils comptoient vendre à leur profit. Phillips mourut dans la maison de Mme Bowling , & alors le commandement se trouva dévolu à Arnold. J'ai ouï dire à Lord Cornwallis qu'à son arrivée il le trouva

en grande dispute avec la Marine , qui prétendoit que tout le butin devoit lui appartenir. Lord Cornwallis termina la querelle en faisant brûler le tabac. Mais Mme Bowling avoit eu le crédit & le temps de le faire transporter hors de ses magasins. Elle n'a pas été moins heureuse de sauver un superbe établissement qu'elle possède dans la même ville : c'est un moulin qui fait mouvoir un si grand nombre de mules , de blatoirs , de vans , &c. & d'une manière si simple & si facile qu'il lui rapporte plus de vingt mille livres de rente. Je passai près d'une heure à en examiner toutes les parties & à en admettre la charpente & la construction. Ce sont les eaux de l'Apamatock qui le font mouvoir. On les a détournées au moyen d'un canal creusé dans le roc.

Après avoir continué ma promenade dans la ville où je vis nombre de boutiques , dont plusieurs assez bien fournies , je jugeai que le moment étoit venu de faire une visite à Mme Bowling , & je priai M. Victor de me mener chez elle. Sa maison , ou plutôt ses maisons , car elle en a deux symétriques & sur la même ligne , qu'elle se propose de joindre ensemble par un corps de logis ; ces maisons , dis-je , sont situées au haut d'un talus assez considérable qui s'élève du terrain où est bâtie la ville de Pétersbourg , & qui correspond si parfaitement au cours de la rivière qu'il n'y a pas lieu de douter que ce ne fût autrefois la rive même de l'Apamatock. Ce talus , & le plateau immense sur lequel la maison de Mme Bowling est bâtie , sont couverts d'herbes , & forment un excellent pâturage qui appartient encore à Mme Bowling. Il étoit autrefois entouré de barrières , & elle y nourrissoit de très beaux chevaux ; mais les Anglois ont brûlé les barrières & emmené une grande partie des chevaux. A mon arrivée je fus d'abord reçu par Mlle Bowling , jeune fille de 15 ans , sa mère , son frère & sa belle-sœur vinrent

ensuite. La première ressemble peu à ses compatriotes, c'est une femme de plus de 50 ans, vive, active, intelligente, qui sait bien gouverner son immense fortune, &c, ce qui est plus rare encore, qui sait en user. Pour son fils & sa belle-fille, je les avois déjà vus à Williamsburg. Le premier est un jeune homme qui paroît doux & honnête; mais sa femme, âgée seulement de 17 ans, est intéressante à connoître, non parce qu'elle a une figure & une taille extrêmement délicates, & une tournure tout-à-fait Européenne, mais parce qu'avec cette taille & cette figure délicate, elle est descendante de la Princesse Sauvage Pocahunta, fille du Roi Powhatan, dont j'ai déjà parlé. Il faut croire que c'est plutôt du caractère de cette aimable Américaine que de ses formes extérieures que Mme Bowling a hérité. Peut être ceux qui n'ont pas lu l'Histoire particulière de la Virginie ignorent-ils que Pocahunta fut la Protectrice des Anglois, & les déroba souvent de la cruauté de son père. Elle n'avoit que 12 ans lorsque le Capitaine Smith, le plus brave, le plus intelligent & le plus humain des premiers Colons, tomba entre les mains des Sauvages. Il étoit déjà parvenu à entendre leur langage; plusieurs fois il avoit apaisé les querelles qui naissoient entre-eux & les Européens; plusieurs fois aussi il avoit été obligé de les combattre & de punir leur perfidie. Un jour, sous prétexte de commerce, il fut attiré dans une embuscade; il vit tomber les deux seuls compagnons qu'il avoit; mais il fut se débarrasser à lui seul de la troupe dont il étoit environné. Malheureusement pour lui, il crut pouvoir se sauver en traversant un marais, & il y resta embourbé de manière que les Sauvages contre lesquels il ne lui restoit plus aucuns moyens de défense, purent enfin le prendre, le lier & le conduire à Powhatan. Celui-ci fut si fier d'avoir en sa puissance le Capitaine Smith, qu'il le

fit promener en triomphe chez tous les Princes ses Tributaires, ordonnant qu'on le servît splendidement jusqu'à ce qu'il revînt subir le sort qu'on lui préparoit. Le moment fatal étoit enfin arrivé. Le Capitaine Smith étoit déjà couché devant le foyer du Roi Sauvage, la tête placée sur une large pierre pour recevoir le coup de la mort, lorsque Pocahunta, la plus jeune, la plus chérie des filles de Powhatan, se jeta les bras étendus sur le corps du Capitaine Smith, & déclara que si la sentence cruelle étoit exécutée, elle recevrait les premiers coups dont on voudroit le frapper. Tous les Sauvages, y compris les despotes & les tyrans, sont plus sensibles aux pleurs d'un enfant qu'à la voix de l'humanité : Powhatan ne put résister aux larmes, aux prières de sa fille. Le Capitaine Smith obtint donc la vie, à condition qu'il payeroit sa rançon ; mais comment pouvoit-il se procurer la quantité de mousquets, de poudre & d'ustensiles de fer qu'on lui demandoit ? On ne vouloit pas le laisser retourner à James-Town ; on ne vouloit pas non plus que les Anglois fussent où il étoit, de crainte qu'ils ne le redemandassent les armes à la main. Le Capitaine Smith, qui n'avoit pas moins de tête que de courage, dit au Roi que s'il vouloit seulement ordonner à un de ses sujets de porter à James-Town une petite planche qu'il lui remettroit, il feroit trouver sous un arbre à jour & à heure nommés tout ce qu'on exigeoit pour sa rançon. Powhatan y consentit sans ajouter foi à ces promesses, & croyant que c'étoit un artifice du Capitaine pour prolonger sa vie ; mais celui-ci avoit gravé sur la planche quelques lignes qui suffisoient pour rendre compte de sa situation. Le messager revint, on envoya au lieu indiqué, & on fut bien surpris d'y trouver tout ce qu'on avoit demandé. Powhatan ne pouvoit concevoir qu'il y eût un moyen de transmettre ainsi sa pensée, & le Capitaine Smith

fut désormais regardé comme un grand Magicien , à qui on ne pouvoit trop témoigner de respect. Il laissa les Sauvages dans cette opinion , & se hâta de les quitter. Mais deux ou trois ans après , quelques différends étant encore survenus entre-eux & les Anglois , Powhatan , qui ne les croyoit plus forcés , mais qui ne les en redoutoit pas moins , trama un affreux complot pour se débarrasser d'eux. Il devoit les attaquer au sein de la paix , & les égorger tous. La nuit même que ce complot devoit s'exécuter , Iocahunta profita de l'obscurité & d'un orage affreux qui retenoit les Sauvages dans leurs cabanes , elle s'échappa de la maison de son père , avertit les Anglois de se tenir sur leurs gardes , mais les conjura d'épargner sa famille , de paroître ignorer ce qu'elle leur avoit appris , & de terminer toute querelle par un nouvel accommodement. Il seroit trop long de raconter tous les services que cet Ange de paix rendit aux deux Nations. Je dirai seulement que les Anglois , je ne sais par quel motif , mais assurément contre toute bonne-foi & contre toute équité , s'avisèrent de l'enlever à son père. Elle pleura beaucoup & long-temps ; mais ce fut une consolation pour elle de retrouver le Capitaine Smith , qui lui tint lieu de père : on la traita avec beaucoup de respect , & on la maria à un Colon appelé Ross , qui bientôt après l'amena en Angleterre. C'étoit sous le règne de Jacques Premier. On prétend que ce Monarque pédant & ridicule en tous points , étoit si infatué des prérogatives de la Royauté , qu'il trouva mauvais qu'un de ses Sujets eût osé épouser la fille d'un Roi Sauvage. Il ne sera peut-être pas difficile de décider si dans cette occasion c'étoit le Roi Sauvage qui étoit honoré de se trouver placé sur une même ligne avec le Prince Européen , ou le Monarque Anglois , qui , par son orgueil & ses préjugés se mettoit au niveau d'un Chef de Sauvage. Quoi qu'il en soit , le Capi-

tain Smith, qui étoit retourné à Londres avant l'arrivée de Pocahunta, fut empressé de la revoir, mais n'osa pas la traiter avec la même familiarité qu'à James-Town. Dès qu'elle l'avoit aperçu, elle s'étoit jetée dans ses bras en l'appelant son père; mais voyant qu'il ne répondoit pas assez à ses caresses, & qu'il ne l'appeloit pas sa fille, elle détourna la tête, pleura amèrement, & fut long-temps sans qu'on put obtenir d'elle une seule parole. Le Capitaine Smith lui demanda plusieurs fois ce qui pouvoit l'affliger. *Quoi, lui dit-elle enfin, n'ai-je pas sauvé tes jours en Amérique? Lorsque j'ai été arrachée du sein de ma famille & conduite parmi tes frères, ne m'as-tu pas promis de me tenir lieu de père? Ne m'as-tu pas dit que si j'allois dans ton pays tu serois mon père & que je serois ta fille? Tu m'as trompé, & je me trouve ici étrangère & orpheline.* On conçoit aisément qu'il ne fut pas difficile au Capitaine de faire sa paix avec cette charmante créature, qu'il aimoit tendrement. Il la présenta aux personnes les plus considérables des deux sexes; mais il n'osa la mener à la Cour, dont elle reçut pourtant des bienfaits. Enfin, après avoir passé plusieurs années en Angleterre, où elle donna des preuves continuelles de vertu, de piété & d'attachement à son mari, elle mourut comme elle étoit prête à s'embarquer pour retourner en Amérique. Elle n'avoit eu qu'un fils; ce fils s'est marié, & n'a laissé que des filles; celles-là que d'autres filles; & c'est ainsi, par une descendance féminine, que le sang de l'aimable Pocahunta coule maintenant dans les veines de la jeune & aimable Mme Bowling.



S P E C T A C L E S.

CONCERT SPIRITUEL.

LA Symphonie de M. Candeille, qui a commencé le Concert du Jeudi 10 Juin, a paru d'un bon effet; on ne peut que l'inviter à cultiver ce genre de composition. M. l'Abbé le Sueur, nouvellement nommé Maître de Musique des Saints Innocens, a fait entendre un Motet qui justifie le choix qu'on a fait de ses talens : un chant aimable, une harmonie pure, un style clair & concis, sont les qualités qu'on y a distinguées; chacun des morceaux a été fort applaudi. Ce Motet a été très bien exécuté par M. Rousseau, dont les progrès se font de plus en plus admirer; par M. Chéron, dont la superbe voix fait toujours un nouveau plaisir, & par M. Murgeon, qui gagne chaque jour sur l'opinion du Public à mesure qu'il se fait connoître. M. Zandonati a exécuté un Concerto de Violoncelle. La manière dont il tient son archet nuit extrêmement à la beauté, à la netteté du son qu'il tire de cet instrument; mais on a pu distinguer qu'il avoit beaucoup de précision & de justesse. Les autres morceaux que nous ne détaillons pas, parce qu'ils n'offrent aucune nouveauté, ont cependant été applau-

dis avec plus de vivacité qu'à l'ordinaire ; mais nous ne devons pas oublier une charmante Symphonie concertante de M. Davaux , rendue avec la plus grande perfection par M. de Vienne pour la Flûte , & par MM. Guérillot & Gervais pour le Violon. L'Ouvrage & l'exécution ont eu le succès le plus brillant & le mieux mérité.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Vendredi 5 de ce mois , on a donné , pour la première fois , le *Temple de l'Hymen* , Comédie Episodique en trois Actes & en vers libres , par M. Desforges.

Acte 1^{er}. Le Théâtre représente une avenue qui conduit au Temple de l'Hymen. L'Amour & Momus ouvrent la Scène. Celui ci porte un habit taillé en découpures , dans la manière des Arlequins. Jupiter l'a envoyé près de l'Hymen , dans le dessein de l'égayer ; mais jusqu'ici ses efforts ont été inutiles , & le Dieu , toujours triste & chagrin , toujours plus affecté des maux qu'on lui reproche , s'est proposé d'interdire aux humains l'approche de son Temple. Momus engage l'Amour à guérir l'Hymen de sa mélancolie , en se réunissant à lui. Le fonds du Théâtre s'ouvre. L'Hymen sort de son Temple ; il s'avance lentement , les yeux tournés vers la terre , & sans appercevoir Momus & l'Amour qui l'écoutent. Il parle tout haut du projet qu'il

a formé, & qu'il voudroit voir adopter par l'Amour; de la une Scène, dont le resultat est que l'Hymen rentrera dans son Temple; que l'Amour s'occupera de chercher des amans fidèles, & que Momus veillera à la porte du Temple de l'Hymen, pour n'introduire que ceux qu'y conduira l'Amour. Dès que Momus est seul, il aperçoit un Gascon petit Maître, qui le prend pour le Dieu d'Hymen, & qui le prie de le marier. Ce personnage avoue tout naturellement qu'il aime une femme qui est déjà sur le retour de l'âge; mais qu'elle est riche, & qu'il veut l'épouser à cause de ses grands biens. Momus cache son indignation, persifle le fat, lui conseille d'aller chercher l'objet de son amour, & de l'amener au Temple. Tandis qu'il sort pour obéir à Momus, une vieille coquette arrive en minaudant: c'est l'amante du Gascon. Momus cherche à la déromper, & l'engage à éprouver la tendresse de celui qu'elle veut épouser. En effet, lorsque le fat reparoit, elle lui propose de se retirer à la campagne, en ne conservant de son bien, qu'elle distribuera à sa famille, que ce qu'il faut pour vivre dans une médiocre aisance. Le Gascon, après avoir tenté de lui faire rejeter ce projet, renonce à épouser. L'amante détrompée lui reproche la bassesse de ses sentimens, le fat insolent plaisante sur son aventure, & Momus étonné de tant d'audace, rentre dans le Temple de l'Hymen.

Acte II^e. Un célibataire arrive avec son

neveu. Après avoir long temps balance à prendre les chaînes de l'Hymen, il s'y est déterminé; & il déclare à Momus, qu'il va donner son cœur & sa main à sa Pupille Hortense. L'air triste & taciturne du neveu inquiète Momus, qui le soupçonne de ne voir qu'avec chagrin les projets de son oncle. Momus ne se trompe pas. Lorsqu'Hortense paroît, elle déclare qu'elle a aimé son Tuteur, qu'elle a même été disposée à devenir sa femme; mais que se voyant négligée par celui dont elle desiroit l'amour, elle a donné son cœur, en un mot, qu'elle est mariée. Le Tuteur éclate, reproche à Hortense son ingratitude : Momus le raille un peu sur son injustice. Enfin l'époux qu'a choisi Hortense paroît. Cet époux, c'est le neveu lui-même; il amène un jeune enfant, doux gage de l'Amour d'Hortense. Le célibataire est ému, avoue ses torts, & donne son consentement au mariage de son neveu & de sa Pupille. Là dessus arrive un Empyrique Italien, qui vient proposer de donner à l'Hymen les ailes de l'Amour, afin d'empêcher celui ci d'être volage. Momus lui répond qu'alors l'Hymen deviendrait tout simplement l'Amour, & que le mal pourroit être toujours le même. Autre proposition de l'Empyrique : de laisser une aile à l'Amour & de donner l'autre à l'Hymen. *Ah!* dit Momus,

Si donc, si jamais ce partage avoit lieu,

Les railleurs auroient trop beau jeu,

Déjà l'on dit assez, j'en suis témoin fidèle
Que l'Hymen & l'Amour ne battent que d'une aile,
Et l'on dit vrai.

L'Empyrique est écondui par Momus, les amans entrent au Temple, sous la protection du Dieu, & de l'aveu de leur oncle.

Acte III^e. L'Amour reparoit avec Momus. Il est chagrin. Plutus lui enlève tous ses sujets; & depuis son départ, il n'a trouvé que deux vrais amans. Ces deux amans paroissent, & les Dieux se rendent invisibles pour les écouter. Félix & Hyacinthe s'aiment de l'amour le plus tendre; mais le père de Félix ne veut point consentir à leur mariage, parce qu'Hyacinthe n'est pas riche, il a même chassé son fils de sa maison. Félix, au désespoir, veut engager Hyacinthe à le suivre, à devenir sa femme malgré la volonté de son père. La tendre & vertueuse Hyacinthe le rappelle à des sentimens plus délicats, & le force à immoler l'amour à la vertu. Les deux amans vont se dire un éternel adieu. Momus & l'Amour touchés paroissent à leurs yeux, se déclarent leurs protecteurs, & l'Amour les introduit dans le parvis du Temple de l'Hymen, tandis que Momus se prépare à entendre le père Gillot, Nicodème son fils, la mère Vincent, & Rose sa fille, qui arrivent tous ensemble. Le père Gillot veut que son fils épouse Rose, & Nicodème ne le veut point, parce qu'il ne l'aime pas. Momus les interroge les uns après les autres.

De ces différentes Scènes il résulte que le père Gillot est un homme foible ; qui se laisse gouverner par la mère Vincent , femme méchante & bavarde ; qu'il veut que son fils épouse Rose , parce qu'elle doit être riche ; que guidé par les conseils de la mère Vincent , il a déjà banni de chez lui un fils aîné , qui n'a point voulu épouser Rose ; & que cette Rose est une petite personne très disposée à devenir femme , dans l'unique intention d'être sa maîtresse , mais très peu à faire le bonheur d'un époux. Cependant le père Gillot veut être obéi. Nicodème refuse ; son père le chasse. Avant de sortir , Nicodème lui reproche , les larmes aux yeux , de se priver de tous ses enfans , & il lui demande quelles consolations resteront à sa vieillesse. Le père Gillot s'attendrit ; la mère Vincent veut ranimer son courage. Momus indigné lui ordonne de sortir après lui avoir reproché son inhumanité. Elle sort avec sa fille. Dès que Nicodème est seul avec son père , il lui parle de son frère. Momus lui apprend la généreuse résolution qu'Hyacinthe & Felix ont voulu prendre pour lui sacrifier leur amour. Nicodème toujours sensible propose à son père de donner une dot à Hyacinthe , en lui cédant la part du bien qui doit lui revenir un jour. Tout ce qu'il entend , tout ce qu'il voit désarme le père Gillot ; il consent au bonheur de son fils ; le temple s'ouvre , l'Hymen & l'Amour se réunissent pour serrer les nœuds des deux amans.

Une Comédie épisodique est un Ouvrage peu susceptible de produire un grand intérêt au Théâtre. Si les épisodes sont attachés à une première intrigue, souvent les nécessaires écrasent le principal. S'il n'y a point d'intrigue, il n'y a point d'action; & sans action, qu'est ce que la Comédie? Une production de ce genre peut néanmoins plaire par la gaieté, par le contraste & la variété des caractères & des tableaux; mais quand elle est dénuée de ces ressorts, elle ne produit qu'un effet très médiocre, quelque esprit d'ailleurs qu'on ait cherché à y répandre. Le Temple de l'Hymen divisé en trois Actes présente trois petites actions qui ne sont point assez opposées entre-elles, & qui relativement à la nature du sujet ne pouvoient sans doute pas l'être. Pour ôter à son Ouvrage la couleur monotone & triste que ces trois actions devoient lui donner, l'Auteur a fait un gargon de son petit maître; caricature usée au Théâtre, & qui est devenue fastidieuse à force d'avoir été employée. Il a introduit un empirique dont le caractère n'a rien de saillant, & qui ne vient là que dans l'intention d'éveiller un rire passager. Le choix de ces moyens plutôt bouffons que comiques n'annonce pas un goût bien délicat, & pourroit faire tort à l'Auteur dans l'esprit des bons juges si son Ouvrage n'étoit pas semé de traits de sentiment, d'esprit & de raison faits pour captiver tous les suffrages. Il y a de la philoso-

phie dans la Scène du Célibataire, beaucoup de sensibilité dans celle du père Gillet & de son fils. Au total, malgré les défauts que nous avons indiqués & la négligence qu'on peut reprocher au style, cet Ouvrage a mérité les applaudissemens qu'il a reçus.

ANNONCES ET NOTICES.

ŒUVRES choisies de l'Abbé Prévôt, avec figures. Cinquième Livraison, contenant, *Voyages de Robert Lade*, 1 vol., *Histoire de Guillaume-le-Conquérant*, 1 vol., *Pamela*, 2 vol.

Cette intéressante Collection va aussi vivre qu'elle peut aller. On souscrit pour les *Œuvres de l'Abbé Prévôt*, conjointement avec celles de *le Sage*, à Paris, rue & hôtel Serpente, & chez les principaux Libraires de l'Europe.

La Collection des deux Auteurs formera 53 vol. in-8°, ornés de figures, faites sous la direction de MM. Delaunay & Marillier; savoir 18 vol. des *Œuvres de l'Abbé Prévôt*, y compris l'Histoire de la Vie de Cicéron, dont on n'avait pas fait mention, mais qui a été demandée par MM. les Souscripteurs, & 15 vol. des *Œuvres de le Sage*, qui sont actuellement finies. Le prix de la Souscription est de 3 liv. 12 sols le vol. broché. On a tiré 24 exemplaires sur papier de Hollande à 12 liv. le vol. broché.

Le Dictionnaire des Jardiniers, huitième Edition, revue & corrigée suivant les meilleurs systèmes de Botanique, & ornée de plusieurs Planches qui n'étoient point dans les Editions précédentes, publiée par Philippe Miller, F. R. S. Jardinier de la

Compagnie des Apoticaire à Chelsea, & Membre de l'Académie Botanique de Florence, Ouvrage traduit de l'Anglois, auquel on a ajouté un grand nombre de Plantes inconnues à Miller, ainsi que des Notes relatives à la Physique & à la Matière Médicale, & dans lequel on a retranché toutes les dénominations Angloises pour y substituer les noms François; par une Société de Gens de Lettres. A Paris, chez Guillot, Libraire de MONSIEUR, rue Saint Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins.

De tous les Arts l'Agriculture a toujours été le plus utile, & c'est une vérité qui n'a jamais été mieux sentie qu'aujourd'hui. D'après cela on doit très-bien augurer du succès de ce Dictionnaire qu'on propose par souscription. L'Ouvrage original a toujours joui de la plus grande estime; & en lisant le titre que nous venons de transcrire, on sent qu'il a dû gagner encore par la traduction, & qu'il a acquis par conséquent un nouveau degré d'utilité.

On a choisi le format *in 4°*. comme le plus commode; la composition en caractère Cicéro neuf pourra fournir 5 Volumes de 6 à 700 pages chacun. Le premier Volume sera orné de plusieurs Planches, où seront gravées les différentes parties des Plantes dont on fait usage pour établir les classes de la Botanique. Le prix de chaque Volume pour les Souscripteurs sera de 12 livres, & pour ceux qui n'auront pas souscrit de 15 liv. Les Souscripteurs payeront 12 liv. en souscrivant; ils continueront à payer la même somme à chaque Livraison des quatre premiers Volumes, & se trouveront avoir payé d'avance le dernier, qui leur sera délivré gratuitement. La souscription est actuellement ouverte, & sera fermée lorsque le premier Volume paroîtra, c'est-à-dire, dans le courant du mois de Juin.

SOLUTION des trois Problèmes de Géométrie, par M. Papion de Tours, Brochure de 42 pages. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez L. Cellor, Imprimeur-Libraire, rue des grands Augustins.

M. Papion de Tours s'étant occupé avec une espèce d'opiniâtreté de la Solution des trois fameux Problèmes que nous a proposés l'Antiquité, savoir, la Trisection de l'Angle, la Quadrature du Cercle & la Duplication du Cube, croit avoir enfin trouvé ce qu'on a cherché si long-temps en vain, & il vient de donner sa Démonstration au Public. Bien des Savans, qui marchent plus sûrement aujourd'hui dans la carrière des Sciences, parce qu'ils y marchent au flambeau de l'Algèbre, ont déclaré cette Solution impossible; mais M. Papion prétend qu'ils n'ont sans doute prononcé ainsi que parce qu'ils n'ont pu résoudre les équations qui résultoient de leurs recherches; il dit que l'Algèbre n'est qu'une arithmétique composée; qu'elle calcule il est vrai les connues & les inconnues; mais que l'application qu'on a faite de l'Algèbre à la Géométrie ne lui a donné le droit que de calculer les commensurables, & qu'elle ne peut rien sur les incommensurables, au lieu que la Géométrie appliquée à l'Algèbre rendra & résoudra tous les Problèmes que cette dernière lui proposera; qu'enfin cette Géométrie est la synthèse que l'on a eu tort d'abandonner, & qu'il a prise pour guide dans ses recherches.

En refusant de prononcer pour ou contre cette découverte, nous ne ferons qu'imiter la sagesse de l'Auteur lui-même, qui avoue que bien que les Mathématiques ne soient pas une science arbitraire, les démonstrations peuvent pécher, & qui, s'il se trouve dans ce cas, remercie d'avance ceux qui se chargeront de l'en faire appercevoir.

Exposition du Calcul, ses quantités négatives.

A Avignon ; & à Paris , chez Cellot , Imprimeur-Libraire , rue des grands Augustins , in-8°. Prix , 3 liv. 12 sols.

Le projet de l'Auteur est de prouver qu'en Algèbre il n'y a ni multiplicateur , ni quotient , ni exposant , ni logarithme négatif , ni racine imaginaire , ni cas irréductible , ni interruption dans la description des lignes courbes , ni progression géométrique alternative , ni signe *moins* dans la formule du second degré , ni fraction $\frac{0}{0} = 2 a$; que les ordonnées négatives doivent répondre à des axes négatifs ; que tout produit , toute équation d'un degré quelconque n'est composé que d'une seule racine & de ses répliques. Nous invitons les Savans en Algèbre à lire les preuves , sur lesquelles nous nous abstenons de prononcer.

MÉTHODE d'Instruction pour ramener les prétendus Réformés à l'Eglise Romaine , & confirmer les Catholiques dans leur croyance , par M. de la Forest , Custode Curé de Sainte Croix de Lyon , Docteur de la Faculté de Théologie de Paris , &c. , in-12. Prix , 2 liv. broché , 2 liv. 10 sols relié. A Paris , rue & hôtel Serpente ; à Lyon , chez Aimé de la Roche , Imprimeur de la Ville , aux Halles de la Grenette.

Quarante ans d'expériences & d'instructions données aux Protestans par l'Auteur de cet Ouvrage doivent prévenir en faveur de la Méthode qu'il a adoptée. Il a de la précision & de la clarté dans sa marche , & réunit plusieurs avantages qui manquent aux Ouvrages qu'on a écrits sur la vérité du Catholicisme , quoique nous en ayons d'excellens sur cette matière

MOYEN de Direction que M. le Comte d'Albon a inventé & adopté à son Ballon , parti de sa maison

de Campagne de Franconville, Gravure d'environ un pied A Paris, chez Pagelet, Graveur, rue S. Julien-le-Pauvre.

RECUEIL des Airs du Droit du Seigneur & autres petits Airs & Romance, avec *Accompagnement de Harpe*, composés par M. Grenier, Organiste & Maître de Harpe, Œuvre V. Prix, 7 livres 4 sols. A Paris, chez Cousineau, Luthier de la Reine, rue des Poulies, & Salomon, Luthier, Place de l'École.

Ces Accompagnemens nous ont paru faits avec goût, & les petits Airs de M. Grenier prouvent qu'il a tort d'arranger la Musique des autres.

PROSPECTUS. M. Krumpholtz à la sollicitation de plusieurs Amateurs propose une souscription de deux Symphonies pour la Harpe exécutées par Mme Krumpholtz au Concert Spirituel. Elles sont principalement composées pour la nouvelle Harpe à sourdine de M. Naderman, & peuvent aussi s'exécuter sans accompagnement. On souscrit jusqu'au premier Août chez l'Auteur, rue d'Argenteuil, ancien hôtel de la Prévôté, n°. 14. Prix, 9 livres pour Paris, & 10 liv. 10 sols pour la Province, passé ce terme l'Exemplaire coûtera 12 livres, & l'on n'en trouvera que chez l'Auteur & chez le sieur Naderman, Luthier de la Reine, rue d'Argenteuil. L'Auteur prévient qu'il désavoue & déclare contrefaits tous les Exemplaires qui se vendroient ailleurs, à moins qu'ils ne soient signés de lui.

• *QUATRE Overtures* par MM. *Guglielmi, Wan-*
hall, Ditters & Haydn, arrangées pour le Clavecin & deux Sonates, par MM. *Clémenti & Scar-*
lati. Prix, 7 liv. 4 sols A Paris, chez Bailleux, à la Clef d'or, rue S. Honoré, près celle de la Lingerie.

Cette Collection est très - agréable pour le bon choix des Pièces & la manière dont elles sont arrangées , mais ce qui sur-tout la rend infiniment précieuse , c'est la Sonate de Scarlati que M. Elémenti exécutoit avec tant de succès après les siennes. Les Amateurs sauront beaucoup de gré à l'Éditeur de l'avoir mise au jour.

SEPTIÈME Recueil d'Airs d'Opéras , contenant l'Ouverture de Renaud , par M. Sacchini , & celle d'Iphigénie en Aulide , par M. Gluck , arrangée pour deux Flûtes ou Violons , par M. Muffard , Maître de Flûte. Prix , 6 liv. A Paris , chez M. Muffard , rue Aubri-le-Boucher , maison du Marchand de Vin.

Voyez , pour les Annonces des Livres , de la Musique & des Estampes , le Journal de la Librairie sur la Couverture.

T A B L E.

<i>ÉPIQUE</i> à MM. de la Société Patriotique Bretonne,	<i>gryphe ,</i>	102
	<i>Théâtre d'Aristophane ,</i>	105
	<i>97 Variétés ,</i>	110
<i>Vers sur l'Homme ,</i>	<i>101 Concert Spirituel ,</i>	132
<i>Impromptu à Mme de....</i>	<i>ib. Comédie Italienne ,</i>	133
<i>Charade , Enigme & Logo-</i>	<i>Annonces & Nouvelles ,</i>	139

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu , par ordre de Mgr le Garde des Sceaux , le *Mercur de France* , pour le Samedi 19 Juin. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris , le 18 Juin 1784. GUIDI

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 26 JUIN 1784.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

Au Comte DE HAGA.

IL te revoit enfin, ce Peuple aimable & brave,
Qui, dès tes jeunes ans, jugea si bien de toi !
Tu n'as point démenti le grand nom de Gustave ;
On estima le Prince, on admire le Roi.

Combien de ta présence auguste
Nos Citoyens sont réjouis !
C'est complaire à leur maître.... Ils savent qu'un Roi
juste

Doit être l'ami de Louis.
Dans cet accueil touchant vois l'honorable marque
De nos vœux & de ton succès ;
Faut-il plus dire encor ?.... Sois sûr que le François,
S'il n'avoit ses Bourbons, te voudroit pour Monarque,
Tant sur lui les vertus ont un attrait puissant !
Il n'est point, tu le fais, d'État si florissant,

N^o. 26, 26 Juin 1784.

G

Et point de si beau diadème.

Quel est donc en effet le sort des Souverains!

Beaucoup sont respectés, d'autres, hélas! sont craints.

Ce n'est qu'en France qu'on les aime.

(Par M. D....t.)

*V E R S contre les Vieillards , consacrés à la
gloire de leur plus brillant Doyen.*

C R O I R E encor écrire en beaux vers,

Se marier , livrer bataille

Quand on a quatre-vingt hivers ,

C'est s'exposer à trois revers ,

Dont sans pitié chacun se raille.

Idolâtrer , servir dans un âge aussi vieux

Les Amours , les Muses , la Gloire ,

N'est qu'un ridicule odieux.

Tous les vieillards sont faits pour rater la Victoire,

L'homme au bord du tombeau , traînant son corps
perclus ,

Même avant d'expirer souvent n'existe plus.

Ainsi , Guerriers , Amans , Rimeurs octogénaires ,

Jouissez du passé , bornez-y vos chimères ,

Racontez vos exploits , lisez vos vers heureux ,

Sans essayer d'en faire d'autres ;

L'esprit baisse & s'éteint dans un corps catarreux.

Mars , Phébus & l'Amour ne lancent plus leurs feux

Sur des cœurs vieux , usés , glacés comme les vôtres.

Ces vers , où je m'égaie aux dépens des vieillards ,
 Furent lûs l'autre jour d'un ami des Beaux-Arts ,
 Qui me dit : « N'en déplaise à votre poésie ,
 » Le modèle brillant de la galanterie ,
 » Qui pillà de Vénus des grâces le trésor ,
 » Qui prit Chypre & Mahon en dépit de l'envie ,
 » Qui reçut tour-à-tour une couronne d'or ,
 » Des trois Dieux que vos vers veulent qu'un vieil-
 » lard fuie :

» R qui des Grands piqua la jalousie ,
 » A quatre vingt-huit ans est bien vivace encor .
 » L'âge n'a pas éteint sa force & son génie . »

J'en conviens , ce Héros vanté ,
 Non moins savant dans l'art de Follard , de Polybe ,
 Que dans l'art plus charmant de dompter la beauté ,
 Siffle par sa bonne santé
 Ma morale & ma diatribe.

En Grèce , les vieillards à leurs petits enfans
 Disoient : « Ce bon Nestor qu'on révere & qu'on
 » aime ,

» Qui raconte des faits aussi vieux qu'étonnans ,
 » Qui vit Troye embrâsée & ses remparts croulans ,
 » Nos pères comme nous l'ont toujours vû de même . »

Je veux que R..... , par un bonheur extrême ,
 Conserve comme lui sa vigueur & ses sens.

Que Bellone & Vénus l'adorent à cent ans.

Ces deux Belles encor , sans nuire à mon système ,
 Peuvent le couronner de leurs lauriers brillans.

Comme on voit dans l'hiver un beau jour de printems,
 Par miracle une fois la sagesse suprême
 Suspend l'ordre & le cours de ses décrets constans,
 Garantit un Héros des outrages du temps,
 Et le dérobe aux coups de la Parque au teint-blême.
 Mais comme tout finit, quand ce Nestor nouveau
 Aura dans un esquif traversé l'onde noire,

Voici ce que sur son tombeau

Gravera le burin des Filles de Mémoire :

- « Passant, qui que tu sois, apprends que dans ce lieu,
- » Sous ce marbre sacré, repose un demi-Dieu,
- » Qui fixa sur ses pas l'Amour & la Victoire,
- » Qui vit bien peu changer les destins inconstans,
- » Qui joignit de Vénus les myrtes éclatans
- » Aux brillans lauriers de la gloire.
- » Le plus aimable des François,
- » Le plus grand aux yeux de Bellone,
- » Le sauveur du Génois, la terreur de l'Anglois ;
- » L'ami de son Monarque & l'appui de son trône ;
- » Qui réunit tous les honneurs,
- » Qui de Minerve eut les faveurs,
- » Qui subjugua toutes les Belles ;
- » Qui, sans languir jamais dans un obscur repos,
- » Se montra près d'un siècle un grand Homme, un
- » Héros ;
- » Il cueillit en tout temps des palmes immortelles. »

Si du Seigneur vanté, dont je peins les hauts faits,

Dans des vers moins beaux que fidèles,
 Je te tais le grand nom. Tu m'as lû.... Tu le fais.
 (*Par M. le François, Ancien Officier de Cavalerie.*)

*IMITATION d'une Épigramme de
 l'Anthologie.*

APRÈS les faveurs d'une Belle,
 Sais-tu ce que j'aime le mieux ?
 Ami, c'est le vin le plus vieux
 Et la chanson la plus nouvelle.
 (*Par M. le Vicomte de Br... de Vêrac.*)

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
 du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Voltaire*; celui
 de l'Énigme est *Jus* (suc, jus), *Jus* (Droit de
 Justice); celui du Logogryphe est *Figaro*,
 où l'on trouve *Io*, *Roi*, *air*, *or*, *if*, *fa*,
Riga, *Goa*, *foi*, *fi*, *gai*.

C H A R A D E.

L'UN de l'autre est frère,
 Et le tout est père.
 (*Par M. D***** D.*)

É N I G M E.

JE ne pèris point par la corde,
 Et cependant il est bien clair
 Qu'on me pend sans miséricorde,
 Et que je suis, pendu même avant d'être en l'air.
 (*Par M. de la Roque , Capitaine en Second au
 Régiment de Bassigny.*)

L O G O G R Y P H E.

J'APPARTIENS par droit de conquête ;
 Du plus fort je deviens la part.
 J'ai cinq piés. Au pays Picard
 Je suis ville , en perdant ma tête.
 Mes deux premiers à bas , sans être un Orateur ,
 Je fus célèbre au Capitole.
 Otes-moi tête & queue , & parlant à ton cœur ,
 François, je nomme son idole.
 (*Par M. le Marquis de Fuivy.*)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LES Veillées du Château, ou Cours de Morale à l'usage des Enfans, par l'Auteur d'Adèle & Théodore. À Paris, de l'Imprimerie de Lambert, rue de la Harpe, près S. Côme; 1784. 3 vol. in-8°. Prix, 15 liv. brochés.

« JE suis, dit Madame de Genlis, le premier Auteur qui se soit occupé de l'Éducation du Peuple. »

Elle auroit pu ajouter :

Et j'ai pris pour l'instruire, la forme la plus agréable, la plus intéressante, la plus à la portée comme au goût de tout le monde, la plus favorable à l'instruction, la forme dramatique.

Cet avantage méritoit sans doute d'être réclamé. Mme de Genlis, en le réclamant, n'en rend pas moins à l'Auteur des *Vûes Patriotiques sur l'Éducation du Peuple, &c.* une justice que tout le monde ne lui a pas rendue; mais comment pouvoit-on avoir oublié ce quatrième Volume du Théâtre d'Éducation, uniquement destiné aux enfans de Marchands, d'Artisans, de personnes même au-dessous de cette classe? Comment pouvoit-on sur-tout avoir oublié cette *Rosière de*

G iv

Salency, l'un des plus touchans Ouvrages qui existent dans nôtre langue, & le plus touchant peut être de tous ceux de Mme de Genlis?

Quant à la question si l'Auteur a voulu se peindre sous le nom de Mme d'Almane, dans *Adèle & Théodore*, il n'en fut jamais de plus oiseuse. Quel Auteur d'Ouvrage en forme, soit épique, soit dramatique, ne donne pas ses opinions & ses sentimens au principal personnage, au personnage le plus vertueux? Est-ce s'attribuer les vertus de ce personnage, que d'annoncer qu'on pense comme on le fait agir? Laissons ces chicanes nées de la grande célébrité du Livre d'*Adèle & de son éclatant succès*. Les *Veillées du Château* vont bien exciter d'autres orages. Premièrement, quelques Auteurs vivans y sont beaucoup loués, ce qui déplaît toujours un peu à d'autres Auteurs vivans. Secondement, des Auteurs illustres, ou encore vivans ou morts depuis peu, y sont beaucoup critiqués, ce qui est encore plus amer; & l'Auteur qui vivra éternellement, M. de Voltaire, y est jugé avec une sévérité qui ne paroîtra pas juste à tout le monde. Marchons d'un pas ferme & libre à travers toutes ces opinions, en ne les considérant que comme des opinions qui ne font loi pour personne, mais qui ne doivent être interdites à personne. Respect & admiration pour tout ce qui en mérite; mais point de culte d'homme à homme, point de superstition. L'Oy-

vrage le plus utile à faire, seroit peut-être un examen impartial, à charge & à décharge des Œuvres de M. de Voltaire, parce que c'est l'Écrivain dont l'influence sur son siècle a été la plus grande, tant en bien qu'en mal. S'il y a un genre d'Ouvrage où l'on puisse s'attendre à trouver cet illustre Écrivain traité avec quelque rigueur, c'est sans doute un Livre consacré à l'éducation de la jeunesse; & il faut permettre, quand même on ne seroit pas de cet avis, de dire qu'il ne peut être mis qu'avec précaution & avec choix entre les mains des enfans & des jeunes gens.

La Préface des *Veillées* nous offre d'abord une grande vérité à laquelle on ne sauroit faire trop d'attention, c'est qu'il n'y a d'utiles que les Livres agréables; c'est que la morale mise en action est la seule qui agisse sur les âmes; & que les Ouvrages qui ont le plus influé sur les mœurs, ont tous une forme agréable & intéressante. Il en est de même de tous les genres d'instruction: pour instruire, il faut plaire. Combien d'Ouvrages admirables pour la profondeur des recherches & l'immensité des connoissances, n'ont rien appris à personne, parce que leurs Auteurs ont négligé de sacrifier aux Grâces, ou de prendre une forme attirante & attachante; car ce que nous disons ici en général de l'agrément, tient d'une manière particulière à la forme, malgré les défauts même de l'exécution. Un exemple rendra ceci sensible. Tout le monde lit le *Spéctacle de la Nature*,

& tout le monde convient que , sans parler du fond , la forme dialogique n'en vaut rien. L'Écolier est déjà un petit pédant ; Madame la Comtesse , à qui on a voulu donner les grâces d'une femme du grand monde , n'est qu'une Bourgeoise qui a des airs ; M. le Comte est un gentillâtre assez épais ; M. le Prieur est un homme de Collège. Tel est cependant le charme de cette forme dramatique , toute défectueuse qu'elle est , qu'on s'amuse en s'instruisant dans le *Spéctacle de la Nature* , & que l'*Histoire du Ciel* , du même Auteur , où c'est l'Auteur même qui parle & enseigne d'un ton raisonnable & sensé , ennuie & n'apprend rien.

De toutes les formes qu'on peut donner à un Ouvrage d'instruction , à toute sorte d'Ouvrages , la forme dramatique est toujours la plus intéressante ; l'Épopée même est obligée d'y recourir pour produire ses plus grands effets ; aussi est-ce la forme que Mme de Genlis a cru devoir donner à presque tous ses Ouvrages. C'est le *Théâtre d'Éducation* , c'est le *Théâtre de Société* , toujours fait dans un esprit relatif à l'éducation ; le Roman moral & instructif d'*Adèle* est en Lettres , par conséquent dramatique ; dans les *Veillées* , tout prend la même forme , tout parle & agit sous les yeux du Lecteur. La Baronne , & Mme de Clémire sa fille , qui racontent à leurs enfans , dans un vieux château , les histoires de la veillée , ou qui les font raconter par des personnages inté-

ressés à l'action, sont agissantes comme les filles de Minée, dans les Métamorphoses, quand elles racontent la malheureuse aventure de Pyrame & Thisbé, & d'autres histoires semblables; ou, comme Philoctète, lorsque d'après Sophocle il peint si énergiquement à Télémaque ses longues souffrances dans l'Isle de Lemnos, ses touchantes supplications à Pyrrhas, ses fureurs contre Ulysse, enfin sa réconciliation avec ce même Ulysse & les Attrides, par l'entremise de Pyrrhas & par l'ordre d'Hercule.

Les Histoires des *Veillées*, prises toutes ensemble, ont un grand objet moral, qui est le même que celui d'*Adèle* & des deux *Théâtres*; c'est celui d'inspirer aux enfans les goûts simples & vertueux qui rapprochent de la Nature, & qui font aimer la vie champêtre; chaque histoire en particulier a aussi son but moral, sa vérité particulière à établir & à inspirer; & ici le plan romanesque & dramatique est postérieur & subordonné au plan des idées: le conte est fait pour la moralité, non la moralité pour le conte. Quand La Fontaine veut prouver qu'il faut avoir le courage de suivre sa vocation dans le choix d'un état, ou son goût dans les choses indifférentes, sans donner trop d'importance aux jugemens frivoles, inconséquens & contradictoires du vulgaire, la fable du *Meunier, son Fils & l'Ane*, établit très bien cette vérité; tous les incidens s'y rapportent parfaitement; on sent que le conte a été fait pour

la moralité ; quand , au contraire , dans une fable ou prologue *contre ceux qui ont le goût difficile* , il essaye grotesquement divers tons sans cesser de donner prise à la critique , & qu'il finit par dire :

Les délicats sont malheureux ,

Rien ne sauroit les satisfaire.

Cette prétendue moralité n'est qu'une défaite par laquelle le Poëte se joue de son Lecteur en finissant , comme il s'en est joué dans tout le cours de l'Ouvrage : cette moralité n'est nullement établie. Est-on malheureux de ne pas trouver que *priaat & amant* forment une rime bien riche ? Ici la moralité a été faite pour la pièce , & non la pièce pour la moralité , c'est ce qui fait que la moralité porte à faux. L'Auteur des *Veillées* évite toujours cet inconvénient. Faits , incidens , caractères , jeu des passions , tout se rapporte à la moralité , tout la développe & la rend sensible. L'enfant ne peut plus la méconnoître ni l'oublier ; il a été amusé , ému , intéressé en apprenant son devoir ; il sent la raison , il aime la vertu.

Ce n'est pas tout de prouver à part , & d'une manière isolée , chaque vérité ; il faut qu'en s'enchaînant , elles se fortifient & se prêtent un secours mutuel ; ce n'est point au hasard que les diverses Histoires qui composent ce Recueil se trouvent placées à la suite les unes des autres ; la suivante naît toujours de la précédente , & des réflexions auxquelles

elle a donné lieu ; ces histoires sont disposées dans un ordre graduel , favorable & adapté aux progrès de l'esprit des enfans , & au développement de leur raison.

Par exemple , Mme de Clémire s'apperçoit que des propos de Femmes-de chambre & de Domestiques intéressés à regretter Paris , ont jeté dans l'esprit des enfans des préventions contre le séjour de la campagne ; elle reconnoît d'abord la source de ces préventions , & elle avertit ses enfans du danger de ces conversations avec des Domestiques , à qui le défaut d'éducation donne des idées & suggère des discours qui ne peuvent que nuire aux progrès de l'éducation. Cependant cette règle de ne point causer familièrement avec les Domestiques , reçoit d'abord toutes les restrictions dictées par l'humanité , par la raison , par l'élévation même , si différente de l'orgueil , elle reçoit aussi des exceptions absolues ; par exemple , lorsqu'un caractère distingué , des vertus rares , ou le hasard d'une éducation heureuse se rencontrent dans ceux qui ont le malheur d'être réduits à l'état de Domestiques , ces exceptions sont autant de nouvelles vérités à démontrer , & c'est ce qui amène la touchante histoire d'Ambroise & celle de Marianne Rambour , dont l'action , discutée dans un entretien intéressant , qui n'est point au dessus de la portée d'un enfant bien élevé , est jugée supérieure à celle d'Ambroise , laquelle fait peut-être d'abord plus d'effet. C'est ainsi que chaque histoire est un

petit Drame complet , faisant partie d'un grand Drame , qui est l'ouvrage entier. Ce mélange de récits , & de réflexions sur ces récits , est une méthode pleine d'intelligence & de goût , qui double le mérite des uns & des autres ; les récits font valoir les réflexions en les appliquant à quelque chose de sensible , en leur ôtant cette généralité vague , cette sécheresse qu'elles ont dans les traits de morale purement dogmatiques ; les réflexions à leur tour donnent du prix aux récits , elles en prolongent l'effet , elles en font sortir les détails ; quelquefois même , en corrigeant & modifiant certaines impressions trop fortes & trop promptes , elles rectifient ce que les jugemens peuvent avoir eu , en conséquence , de défectueux. Par exemple , dans l'histoire de M. de la Palinière , Julie paroît un exemple de la vertu opprimée & malheureuse , & les enfans doivent en juger ainsi ; un examen plus sévère , une discussion plus fine fait appercevoir dans sa conduite des fautes qui sont la véritable cause de ses malheurs.

C'est ainsi que la Baronne & Mme de Clémire examinent tout , discutent tout , pèsent tout , jugent tout avec leurs enfans , & leur font faire de leur raison naissante un usage toujours progressif ; elles descendent noblement , sans petitesse , sans minutie , jusqu'à leurs enfans pour les élever jusqu'à elles ; elles observent en grand ce beau précepte de Juvénal : *Respectez l'enfance , ne*

dédaignez point la foiblesse des jeunes années.

Maxima debetur puero reverentia.....

..... Ne tu pueri contempleris annos.

Voilà pour ce qui concerne le plan général & le système d'après lequel l'Ouvrage est composé.

Parcourons quelques détails.

La première & la plus importante leçon à donner à des enfans, étoit de leur faire sentir tout le prix de l'éducation, tout le malheur d'en être privé, tout l'intérêt qu'ils ont de seconder par leur docilité les soins de leurs parens, tout le besoin qu'ils ont de s'instruire & de prendre la raison pour juge de toutes leurs actions, de leur faire sentir enfin combien la destinée de ce qu'on appelle *un enfant gâté*, peut être malheureuse.

C'est l'objet de la première Histoire, qui a pour titre: *Delphine, ou l'heureuse guérison*. Nous ne parlons plus ici du rapport sensible des faits & des caractères avec la leçon qu'on veut donner; ce mérite de convenance, qui se retrouve dans tout l'Ouvrage, a été suffisamment relevé: ce que nous remarquons plus particulièrement ici, c'est le talent de peindre & de graver les objets dans l'imagination en traits ineffaçables; c'est le jeu des petites passions de Delphine, de ses caprices, de ses hauteurs, de ses fureurs, de ses petites révoltes impuissantes contre la raison ferme & calme qui a entrepris de les dompter, & qui en triomphe;

c'est la variété, c'est le contraste des caractères & de la conduite; ce sont ces nuances fines qui différencient les caractères du même genre: M. & Mme Steinhauffe, Henriette, leur fille, Catau, leur Servante, sont tous caractères du même genre, toujours guidés par la raison; ils sont dans la même cause & dans les mêmes intérêts; ils tendent au même but, ils concourent au même ouvrage, & cependant ils sont tous différens. Le mari est réservé pour les grandes occasions: c'est un Dieu sauveur qui ne paroît que pour rendre la vie & la santé; on ne le voit, pour ainsi dire, que dans le lointain. C'est sa femme qui est chargée des détails du régime & de la conduite; elle oppose aux contradictions, aux révoltes, aux tempêtes, le calme d'une raison inaltérable; l'autorité dont elle est dépositaire, joint à sa douceur une petite teinte de sévérité; par la raison contraire, on ne voit rien de semblable chez Henriette; sa raison est toujours douce, enjouée, indulgente, aimable; elle a, pour ainsi dire, la fraîcheur & les grâces de la jeunesse; sa bonté, sa bienfaisance en ont toute l'ardeur. Catau est, comme le dit Madame Steinhauffe, une excellente fille, très-patiente, très-douce; la seule circonstance d'être Allemande & de ne pas entendre un mot de François, la distingue suffisamment des autres, & contraste plaisamment avec les emportemens & les fureurs de Delphine. Au milieu de cette tempête, Catau est in-

sensible & immobile comme un rocher , elle n'a d'action que contre les actions ; les discours ne lui sont absolument rien. Mais ce qui est sur tout ménagé avec un art infini , c'est le retour de Delphine à la raison & à la vertu ; il se fait par une gradation parfaitement proportionnée au caractère de la jeune fille , qui est très-imparfaite , mais qui n'est point perverse , & à l'influence que doivent avoir sur elle les événemens & les exemples dont elle est entourée. La réparation qu'elle fait à Catau est attendrissante ; Delphine devient non-seulement bienfaisante , mais délicate ; car la délicatesse , qui ménage l'amour-propre , devient une partie essentielle de la bienfaisance.

C'est par les plus douces & les plus tendres larmes que le Lecteur fait l'éloge de l'Histoire qui a pour titre : *Le Chaudronnier, ou la Reconnoissance réciproque* , & qui est déjà célèbre sous le nom d'Histoire d'Ambroise. Cet Ambroise est un Laquais qui nourrit sa Maîtresse , tombée dans la pauvreté. Obligée de renvoyer tous ses Domestiques , elle avertit Ambroise de chercher une autre maison. — Non , je mourrai en vous servant. — Ambroise , vous ne connoissez pas ma situation. — Madame , vous ne connoissez pas Ambroise. » Mot sublime , dont toute la conduite d'Ambroise est le développement. La reconnoissance de sa Maîtresse n'est pas moins touchante , & le plaisir de voir leur vertu récompensée est

un bonheur dont le Lecteur a besoin.

L'Histoire des deux petits Payfans, Augustin & Colas, établit une espèce de paradoxe bien piquant en morale, & qui pourroit être bien utile au genre humain; c'est qu'il n'est pas aussi naturel qu'on le croit communément, de se préférer aux autres.

“ Augustin s'est dépouillé de tous ses habits,
 „ parce qu'il souffroit moins de la douleur
 „ qu'il éprouvoit que de celle qu'enduroit
 „ son frère..... O quel sentiment sublime
 „ que la pitié, puisqu'il peut donner de
 „ semblables vertus ! Loin d'amollir l'âme,
 „ il l'élève, il fait oublier les dangers, braver la mort & la douleur !.... Ne vous défendez donc jamais d'un mouvement si beau. Conservez avec soin cette passion active & tendre, si naturelle au cœur de l'homme, & qu'il ne peut perdre qu'en se corrompant. ”

Nous avons parlé de l'Histoire de Marianne Rambour, qui remplit, à ses dépens & sur ses épargnes, les derniers vœux de sa Maîtresse, en fondant une école de charité que sa Maîtresse, en mourant, regrettoit de n'avoir pu fonder. Elle en est aussi récompensée. Ce qui donne lieu à l'Auteur d'établir une autre maxime en morale, qui mériterait d'être toujours vraie, c'est que *jamais une action héroïque ne reste sans récompense, même dès ce monde.*

La mauvaise éducation avoit donné des vices à Delphine; on sent aisément l'horreur

du vice, on s'effraye moins des simples défauts; la négligence, par exemple, le défaut de soin & d'ordre sont assez ordinaires aux enfans; on se les pardonne d'autant plus aisément, que la morale n'y paroît pas d'abord intéressée; l'Auteur fait voir à quel point ils peuvent être nuisibles; c'est l'objet de l'Histoire qui a pour titre: *Églantine, ou l'Indolente corrigée*. Le courage maternel de Doralice (fait véritable) est un superbe incident dans cette Histoire. Celle de M. de la Palinière offre des scènes tragiques, & montre le danger des passions. *Eugénie & Léonce, ou l'Habit de Bal*. Cette Histoire est une des plus jolies Pastorales Dramatiques, & nous ne serions pas étonnés que ce fût celle de toutes ces Histoires qui fît le plus de plaisir à beaucoup de Lecteurs. La scène est à la campagne. Eugénie, femme de Léonce, jeune, sensible & bien élevée, a reçu de son beau père une bourse de soixante louis pour se faire faire un habit de bal. Cet usage de l'argent lui avoit été indiqué par son beau-père. Il s'agissoit d'une grande fête où elle devoit se trouver à Paris dans quelque tems. Eugénie avoit vu dans la campagne un vieillard à cheveux blancs, pauvre, chargé d'une sœur paralytique & de cinq petits enfans orphelins. Avec cinquante louis, dit-elle, j'aurai un habit assez beau; ainsi, je vais prendre dix louis sur cette somme pour les donner au pauvre Jérôme (c'est le nom du vieillard): elle le trouve endormi au bord

d'un ruisseau ; sa petite famille rassemblée autour de lui , & protégeant son sommeil ; les uns chassant les mouches & les cousins avec des branches de saule , une autre étendant au-dessus de sa tête un tablier pour lui donner de l'ombre , la naïveté de la petite fille faisant signe du doigt à Eugénie de ne pas faire du bruit , & ne consentant à lui céder la place , ainsi que ses petits frères , qu'après qu'elle a promis de bien chasser les mouches ; tout cela forme un tableau enchanteur.

« Comme il dort paisiblement , dit Eugénie en le considérant ! pauvre & respectable vieillard ! à soixante & quinze ans encore obligé de travailler sans relâche !... O qu'il seroit doux d'assurer la tranquillité de ses vieux jours !.... Dix louis ne feroient qu'un soulagement à sa misère ; mais cinquante le mettroient dans l'aisance..... Valentine, (c'est la fille de sa Gouvernante) regarde ce vieillard.... Avec quelle gaîté il souperoit ce soir , entouré de ses petits enfans ! avec quelle joie pure il les embrasseroit & recevrait leurs caresses !.... & moi , demain matin , je pourrois écrire tout ce détail à ma mère..... O ma mère ! combien elle seroit heureuse en lisant cette lettre ! Elle convient avec Valentine qu'elle doit consulter Léonce ; mais , ajoutant elle , éloignons-nous d'ici , car la vue de ce vieillard me cause une tentation à laquelle je ne pourrois résister. » Elle se

lève pour aller consulter Léonce, elle le voit à ses pieds: caché derrière une haie, il avoit tout vû, tout entendu, tout approuvé avec transport. On peut se figurer l'étonnement, l'attendrissement, la joie, la reconnoissance du vieillard à son réveil. A travers tout ce charme de vertu & de bienfaisance dont on est pénétré jusqu'au fond du cœur, César, fils de Mme de Clémire, remarque la circonstance de Léonce, caché derrière une haie pour surprendre; & malgré toutes les raisons qui l'excusoient, on le blâme de s'être caché, on établit pour principe que dès qu'une action est condamnable par elle-même, on ne doit jamais se la permettre, quel que soit le motif qui nous guide, & cette petite faute n'a été mêlée parmi tant de bons sentimens, que pour éprouver la raison des enfans, en leur faisant démêler cette faute comme une dissonnance ou une couleur trop tranchante.

L'Histoire qui a pour titre : *Alphonse & Dalinde, ou la Féerie de l'Art & de la Nature*, est le résultat de lectures immenses; c'est un cours complet d'histoire naturelle & de géographie : il seroit difficile d'instruire d'une manière plus agréable & plus intéressante; mais nous devons peut-être avertir les Lecteurs frivoles, les Lecteurs gens du monde, qu'ils feroient un étrange contre sens s'ils prenoient ici le roman pour l'objet principal, & l'instruction pour l'accessoire. La manière la plus utile de lire cette histoire, est d'avoir toujours les

notes & des cartes sous les yeux ; en un mot, c'est une étude qu'il faut se résoudre à faire, mais une étude dans laquelle l'Auteur a pris sur elle toute la peine, & n'a laissé au Lecteur que l'agrément.

Il y a dans les conversations de Mme de Clémire avec ses enfans, beaucoup d'autres instructions semblables sur les Arts, sur l'Histoire, sur la Morale, sur la Physique, sur tous les objets.

L'Histoire qui a pour titre : *Paméla*, ou *l'Heureuse Adoption*, offre dans *Paméla* le caractère le plus aimable qu'il soit possible de concevoir, & rien n'est plus naturel ni plus vrai que l'enthousiasme de cet Anglois, qui s'écrie : *Grâce au ciel, cet Ange est une compatriote.*

Voici quelques traits de son portrait.

« Son âme l'élevoit sans cesse au dessus de
» son âge. Lorsqu'elle parloit de ses senti-
» mens, elle n'avoit plus le langage ni les
» expressions de l'enfance. On pouvoit citer
» d'elle mille traits charmans, des réponses
» fines & délicates, & une foule de mots
» heureux & touchans que le cœur seul peut
» inspirer. Cette sensibilité vive & profonde
» répandoit une grâce inexprimable sur
» toutes les actions de Paméla ; elle donnoit
» à sa douceur un charme qui pénétoit
» l'âme, elle embellissoit sa figure. On voyoit
» mille fois Paméla avant de savoir si ses
» traits étoient réguliers, si elle étoit belle
» ou jolie. On n'étoit frappé que de sa phy-

„ sionomie intéressante , ingénue ; on ne re-
 „ marquoit que l'expression céleste de son
 „ visage. On ne pouvoit ni l'examiner ni la
 „ louer comme une autre. Elle avoit de grands
 „ yeux bruns , de longues paupières noires.
 „ On ne disoit rien de ses yeux ; on ne par-
 „ loit que de son regard. „

Olympe & Théophile , ou les Herneutes.

Cette histoire donne de grandes leçons aux pères ambitieux qui forcent l'inclination de leurs enfans. Un père qui a voulu sacrifier ainsi son fils , & qui l'a réduit à la fuite , voyage , ou pour le retrouver ou pour dissiper ses chagrins. A l'*Ange-Sund* , en Hollande , il est frappé d'un tableau contrastant , qui lui montre la récompense de l'indulgence des parens , dans le bonheur d'une famille nombreuse & vertueuse , qui , ce jour-là , célèbre avec respect & avec amour la naissance d'une vieille grand'mère , âgée de quatre vingt quinze ans. Elle les bénit tous.

„ O mon Dieu , dit-elle , accordez à mon
 „ fils , jusqu'à son dernier moment , la féli-
 „ cité dont vous m'avez fait jouir ! que ses
 „ enfans soient toujours pour lui ce qu'il a
 „ été constamment pour moi ! mon Dieu ,
 „ bénissez les , tous ces enfans , qui font le
 „ charme de mes vieux jours , & payez à
 „ mon fils soixante & douze ans de bonheur
 „ que je dois à sa tendresse & à ses vertus. „

Les Solitaires de Normandie sont une histoire véritable , & c'est un intérêt de plus ;

il est bien doux de ne pas regarder le fait comme douteux.

Les trois Contes Moraux que renferme le troisième volume, n'appartiennent plus aux *Veillées du Château*, & ne pourront être à la portée des enfans de Mme de Clémire que quand ils seront plus avancés en âge. *Daphnis & Pandrose* est un beau morceau de prose poétique. *Le Palais du Silence* fournit des contrastes plaisans entre ce que les personnages disent & ce qu'ils veulent dire; il en résulte des situations piquantes. Mais le premier de ces trois Contes, *les Deux Réputations*, est celui qui excite le plus la curiosité, & qui, sans l'aveu de l'Auteur, flatte le plus la malignité du Public. C'est là que les grands coups sont frappés. Des Écrivains illustres y sont critiqués avec politesse & avec réserve, mais avec sévérité. Les uns morts depuis peu, laissent des amis zélés; les autres encore vivans ne sont que trop bons pour se défendre. Nous n'aurons pas le ridicule de leur offrir un secours dont ils n'ont pas besoin; nous aurons encore moins l'atémérité de passer condamnation pour eux. Un Corps respectable est aussi attaqué dans cet Écrit; mais le trait qu'on lui lance ne peut porter coup, puisque pour le trouver en faute, il a fallu avoir recours à la fiction. En général on peut toujours attaquer impunément ce Corps; le principe de son silence est le même que celui de la patience d'un
des

des personnages des *Veillées* : *Je ne peux pas le lui rendre, j'en suis le plus fort.* Mais les particuliers ne sont pas si endurans. Forts ou foibles, ils aiment la guerre, & ne se persuadent pas aisément qu'on ait pu avoir un motif pur pour les critiquer. Malgré toutes les protestations de l'Auteur, on attribuera cette hostilité au ressentiment qu'elle a conçu d'un jugement qui a dû lui paroître en contradiction avec celui du Public. C'est le cas de ces deux vers du *Cid* :

Dès que j'ai su l'affront, j'ai prévu la vengeance,
Et j'ai voulu dès lors prévenir ce malheur.

Le mal est que la vengeance appelle la vengeance, & que les hostilités entraînent des hostilités. Ceci n'est encore qu'un badinage; mais il pourroit aller trop loin.

*Ludus enim genuit trepidum certamen & iram
Ira truces inimicitias & funebre bellum.*

Le ciel préserve la Littérature du schisme dont ces mouvemens semblent la menacer, & les Gens de Lettres les plus distingués du malheur d'avoir pour ennemie une femme qui fait écrire avec tant d'esprit, de grâce, de sensibilité, d'intérêt, d'éloquence, de raison, de goût, de politesse, & mettre également dans ses intérêts ceux qui rient & ceux qui pleurent.

ACADÉMIE FRANÇOISE.

MARDI 16 de ce mois, M. le Marquis de *Montesquieu* a prononcé son Discours de Réception à la place de M. de *Coëtloguet*, Précepteur de la Famille Royale, & ancien Evêque de Limoges. Les vertus de ce digne Prélat & les bienfaits de cette éducation dont la Nation recueille les fruits de jour en jour, ont été dignement loués & vivement applaudis. M. *Suard*, en qualité de Directeur, a répondu par un Discours qui ne pouvoit être plus heureusement adapté à la circonstance; il a parlé de l'éclat aussi utile que glorieux que les Grands peuvent répandre sur les Lettres, soit en encourageant leurs travaux, soit en y coopérant eux-mêmes. On fait avec quelle clarté élégante cet Académicien s'est accoutumé à exprimer ses idées; on a retrouvé dans son Discours sa raison aimable & son style ingénieux & piquant. Il a été d'autant plus applaudi, que la présence de M. le Comte de *Haga*, en augmentant l'éclat de cette brillante Assemblée, ajoutoit au Discours un nouveau degré d'intérêt. Ce Prince a reçu des deux Académiciens un tribut d'hommages qui a été confirmé par les applaudissemens les plus vifs & les plus réitérés.

M. de la *Harpe* a lu ensuite un Chant d'un Poëme sur les Femmes, sujet riche

sans doute, mais par-là peut-être plus dangereux à traiter. Souvent l'imagination du Lecteur ou de l'Auditeur, exaltée par un titre qui la séduit, en voyant au-delà de ce que promet le sujet, exige au delà de ce qu'il peut tenir. Voilà peut-être ce qui a dérobé à M. de la Harpe une partie des applaudissemens qu'il auroit pu prétendre sous un titre qui eût moins promis à l'imagination.

La Séance a été terminée par la lecture de quelques Fables charmantes de M. le Duc de Nivernois, qui ont excité le plus vif enthousiasme. La finesse des pensées, la vérité du style & la beauté de la morale y brillent par-tout; par-tout les grâces de l'esprit y font aimer les leçons de la saine Philosophie. *

V A R I É T É S.

SUITE des Sermons de l'Abbé Poule, comparés à ceux de Bourdaloue & de Massillon.

JE n'ai comparé Massillon à Bourdaloue, que parce qu'il m'a paru juste & utile de mettre ces deux hommes à leur place. Je n'établirai pas de parallèle entre Bourdaloue & l'Abbé Poule; je n'aurois à développer qu'une vérité qui me paroît toute évi-

* Les Discours se vendent chez Demonville, Imprimeur de l'Académie, rue Christine. Prix, 24 sols.

H ij

dente & toute sensible, c'est que l'un manque absolument des grandes qualités de l'Orateur, & que l'autre les possède éminemment; mais Massillon & l'Abbé Poule sont de véritables objets de comparaison l'un pour l'autre, par la différence même de leurs talens. Cependant, en embrassant toutes les considérations, il me semble que Massillon mérite à plusieurs égards cette plus grande estime qu'on lui accorde.

D'abord, il a répandu son talent dans un plus grand nombre de travaux. Il y a peut-être dans sa Collection une vingtaine de Discours qu'on relit toujours avec une nouvelle satisfaction. Peu d'Écrivains sont aussi riches en excellens Ouvrages. L'Abbé Poule sur-tout l'est bien moins. Il faut se rappeler plusieurs faits sur son caractère personnel, que j'ai rapportés dans un précédent Extrait. Il étoit très-paresseux, soit par l'empire de ses goûts, soit par une certaine difficulté dans son esprit à se saisir de toutes ses forces. Il a prêché pendant trente ans, & il n'a jamais fait que douze Discours, parmi lesquels il y en a un tiers qui ne peuvent rien faire pour sa réputation.

Il étoit aussi peu instruit qu'il étoit paresseux. On fait que toutes ses lectures se réduisoient aux Livres saints, dont il étoit rempli, & à un petit nombre de Poètes & d'Orateurs. Il n'en a pas été moins éloquent, parce qu'on l'est par son âme & son imagination, & non par ses connoissances; mais aussi, lorsqu'il cesse d'être éloquent, il ne se soutient pas par d'autres sortes de mérite. Il étoit souvent de cet enthousiasme qui le dominoit, de grandes vûes sur ses sujets; mais en général il cherchoit plutôt dans ses plans un cadre à tous les beaux morceaux vers lesquels il se sentoient entraîné, qu'un développement complet & précis de ses sujets. Si on dépouilloit ses plans de toute l'éloquence qui les féconde & les

animé, ils montreroient trop les bornes de son esprit ; j'en excepte le *Sermon sur le Ciel*, dont je parlerai tout-à-l'heure. Il procède dans ses plans d'une manière bien moins grande encore ; on est souvent désagréablement surpris de voir des morceaux admirables en eux-mêmes, amenés par ces formules usées qu'il emprunte des plus médiocres Prédicateurs, ou qu'il partage avec eux ; mais il faut dire aussi que ces beaux morceaux sont communément de si grandes masses dans le Discours, qu'ils étendent leur impression sur tout le Discours. Massillon avoit plus d'étendue, de souplesse dans l'esprit, & un art plus savant & plus heureux.

Je ne puis m'empêcher de reconnoître encore à Massillon un avantage bien précieux & bien honorable, celui de mieux remplir l'objet d'un Prédicateur, de mieux gagner les cœurs aux vertus qu'il enseigne. Je suis loin de dire que l'Abbé Poule eût un cœur moins touché des vérités morales, & un zèle moins pur & moins vif ; mais je crois qu'il fut donné à Massillon d'aimer davantage la vertu de la manière qui fait le mieux en répandre le goût ; peut-être aussi la nature de son talent le favorisoit-elle dans ce point si intéressant. Il entre mieux dans les replis intimes de la conscience ; il s'appuie de raisons plus persuasives ; il accorde mieux la morale avec le fond de nos sentimens. Il est l'Orateur du cœur. L'Abbé Poule est celui de l'imagination. Celui-ci étonne, ébranle, transporte ; mais ces grands effets tournent plutôt à la gloire de son éloquence qu'à l'efficacité de ses exhortations. Massillon semble choisir à dessein des impressions moins vives, mais plus durables. Rapprochez les *Sermons sur l'Aumône* de ces deux Orateurs. Dans celui de Massillon, vous puisez ou des leçons ou des sentimens qui trouvent sans cesse où s'appliquer ; c'est un code de loix touchantes que vous emportez avec

vous. Dans celui de l'Abbé Poule, vous trouvez des figures sublimes, des mouvemens du plus grand pathétique ; vous êtes plus frappé qu'instruit, plus ému que changé. Il me semble qu'il y a entre ces deux Orateurs cette différence, qu'on ne peut guères entendre l'un sans abandonner son âme à la sincérité & à l'onction de ses discours ; au lieu qu'on peut beaucoup admirer l'autre sans se soumettre à ses leçons ; & , je le répète , cela tient essentiellement à leur manière de sentir la vertu.

C'est en citant beaucoup Massillon , que j'ai tâché d'expliquer les caractères propres de son éloquence. J'appuyurai aussi de nombreuses citations mon jugement sur le talent de l'Abbé Poule. Ce qui me paroît le distinguer & le placer dans la classe des plus grands Orateurs, c'est un profond enthousiasme & une vive imagination. Tant que son âme ou son imagination ne sont pas émuës, il reste dans des vûes & une manière communes ; mais dès qu'il s'échauffe & s'anime, ce n'est plus le même homme, c'est un véritable Orateur, c'est très-souvent un Prophète. Il lui vient de sublimes idées ; il se place dans des attitudes où tout son sujet obéit aux impressions de son âme. Alors son discours devient une scène, où l'on voit commencer, se développer & finir une grande action. C'est tantôt un événement au milieu duquel il se transporte, tantôt une vision à laquelle il se livre, tantôt un ordre du Ciel qu'il reçoit & qu'il exécute. Alors ce ne sont plus des idées qui s'enchaînent à des idées, & des sentimens qui s'y mêlent ; tout est image & mouvement ; & vous le voyez souvent atteindre sans cesse de nouveaux degrés sur ces hauteurs où son génie l'a transporté.

Comme tous les grands talens, il offre un heureux mélange de grâce & d'énergie, d'abondance & de précision. On croiroit quelquefois que le fond de son style est l'onction la plus aimable ; mais plus souvent encore

Il s'élève au ton le plus sublime. Il est aisé cependant d'appercevoir que la force domine toujours dans son élégance. J'en donnerai pour exemple la peroraison de son Discours sur les Afflictions.

Et où en serois-je, Seigneur, sans ce coup de votre miséricorde qui m'a jeté entre vos bras ? Je le déclare à la face du ciel & de la terre, & pour l'intérêt de votre gloire ; il m'est avantageux que vous m'ayez humilié : *Bonum mihi quia humiliasti me*. Je n'aurois jamais eu le courage de briser tant de liens, de faire tant de sacrifices, de me soumettre à cette pénitence rigoureuse. Vous m'y avez forcé malgré moi. Comment reconnôitrai-je un si grand bienfait ? *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi* ? Vous m'en fournissez le moyen. Je prendrai le Calice d'amertume que vous me présentez, & que vous avez consacré vous-même en y portant le premier vos lèvres divines : je le boirai jusqu'à la lie. Il renferme un breuvage de salut pour moi ; il est le gage de votre amour, mon espérance, ma force, ma pénitence, ma religion : *Calicem salutaris accipiam*. Je mêlerai mes afflictions avec vos humiliations & vos souffrances. Vous mêlerez vos mérites infinis avec mon indignité & ma foiblesse, & par cette union ineffable, je souffrirai en homme, je mériterai en Dieu : *Et nomen Domini invocabo*. Si je vous demande, Seigneur, d'éloigner de moi ce Calice de douleur & d'opprobre, ne m'exaucez pas ; il y va de mon salut. Défiez-vous de ma malice ; tenez-moi toujours dans cette espèce d'impossibilité de vous offenser. Frappez, il m'échappera peut-être quelques soupins ; je les désavoue par avance. Ce sont les cris d'une nature aveugle qui veut se perdre. Je suis un furieux ; arrachez-moi ces armes meurtrières dont je ne me servirois que

» pour me percer. Frappez ; périssent pour moi
 » le siècle & ses enchantemens , & ses plaisirs &
 » ses richesses ; donnez-moi seulement la patience,
 » & vous me rendrez plus que vous ne m'ôterez.
 » Frappez , & fortifiez-moi , n'ayez point d'égard à
 » ma délicatesse ; employez le fer & le feu ; ap-
 » pliquez par-tout une opération de mort. Que le
 » vieil homme , avec ses inclinations corrompues ;
 » s'anéantisse sous vos coups. Frappez , & ne vous
 » arrêtez pas. Ne vous contentez pas d'avoir com-
 » mencé , ô mon Dieu ; achevez votre ouvrage ; il
 » ne peut avancer que sous vos mains ; il péri-
 » roit dans les miennes. »

La Religion n'a pas de sentimens plus doux , ni l'Eloquence d'expressions plus vives. Ce n'est cependant pas là l'oraison de Massillon. Voyez comme il est rapide dans la phrase & dans l'idée , comme il passionne la résignation même , comme il y mêle une vigueur inattendue : *Frappes ; il m'échappera peut-être quelques soupirs ; je les désavoue par avance. — Ce sont les cris d'une nature aveugle qui veut se perdre. — Appliquez par-tout une opération de mort.* Remarquez encore comme il sait tirer des effets des plus petits moyens. *Périssent pour moi le siècle & ses enchantemens , & ses plaisirs & ses richesses.* En redoublant la particule & avec chaque objet , il semble tirer de son âme un nouveau détachement , & c'est ainsi que l'on peut agrandir les impressions de l'Eloquence avec la seule coupe des mots. On reconnoît bien ici que chaque Ecrivain conserve toujours le caractère principal de son talent , même dans les choses où il paroît entrer dans le goût & la manière d'un autre Ecrivain.

L'Abbé Poule se plaisoit aussi à peindre la beauté & le bonheur de la vertu ; mais l'amour de la vertu dans cette imagination passionnée , devenoit

une ivresse & son bonheur une extase. Ouvrons son Sermon sur le Ciel, dont voici l'Exorde.

« *Ecce merces vestra copiosa est in Cælis.* — Une grande récompense vous est préparée au Ciel.

« Que faites-vous cependant, mes très-chers
 « Frères, dans cette vallée de larmes? Insensibles
 « aux vœux des premiers nés de l'Eglise qui vous
 « appellent, vous vous laissez enchanter à la figure
 « du monde; vous vous plaisez dans votre exil.
 « Que dis-je? Vous voudriez pouvoir le perpétuer.
 « Vous ne songez seulement pas que vous avez
 « une autre patrie, ou vous n'y pensez qu'avec cha-
 « grin. Eh! comment pratiqueriez-vous les devoirs
 « pénibles du christianisme, si vous en craignez jus-
 « qu'aux récompenses? C'est dans le désir du Ciel
 « que les Martyrs ont puisé cette intrépidité qui leur
 « faisoit braver la cruauté des tyrans. C'est dans
 « l'espérance du Ciel que des Vierges généreuses &
 « des Solitaires fervens ont quitté le monde, & se
 « sont quittés eux-mêmes pour s'ensevelir dans la
 « retraite. C'est pour s'assurer la conquête du Ciel
 « que tant de Saints ont embrassé les travaux rigou-
 « reux de la pénitence. Vous auriez les mêmes
 « vertus, si vous aviez la même foi. Enfans des
 « hommes, jusqu'à quand aimerez-vous la vanité,
 « & poursuivrez-vous le mensonge? Cette félicité,
 « après laquelle vous soupirez, n'est pas où vous la
 « cherchez. Elevez vos cœurs appesantis; entrez
 « avec nous en esprit dans ce Royaume de la cha-
 « rité, où tout est saint, où tout est pur, où tout
 « est éternel. Nous allons, à la faveur des divines
 « Ecritures, vous découvrir une partie des secrets
 « de l'Eternité, & soulever un coin du voile mys-
 « térieux qui vous dérobe tant de merveilles. Que ce
 « spectacle doit être intéressant pour des Chrétiens!
 « Je ne sais si on est jamais entré dans son sujet

d'une manière plus heureuse. Il va vous parler du Ciel, & déjà la douce paix, les délices éternelles de ce séjour se sont communiquées à ses idées, à ses sentimens, à ses paroles. A la manière dont il nous appelle vers le Ciel, on croiroit qu'il en descend lui-même. *Que faites-vous cependant, mes très-chers Frères, dans cette vallée de larmes ?* Le charme de ce début pouvoit préparer un écueil à l'Orateur par la difficulté de le soutenir pendant tout un discours. Eh bien ! ce charme ne fait que s'augmenter. Tout ce que l'âme la plus aimante, tout ce que l'imagination la plus heureuse peuvent voir & sentir dans un tel sujet, se développe & se communique dans ses tableaux. Ce que des sens ont de plus vif dans leurs impressions, lui sert pour décrire des objets qu'ils ne peuvent atteindre. Les Cieux lui sont ouverts, & il vous y transporte avec lui. Ce qu'il y a encore d'extraordinaire dans ce Discours, où l'intérêt, ou plutôt l'enchantement s'accroît sans cesse, c'est qu'il est presque entièrement composé de passages tirés des textes sacrés ; mais ils y sont si heureusement fondus, si heureusement suppléés, qu'ils forment un tout parfait, & qu'ils reçoivent de cet emploi une grâce & une beauté nouvelles. On parle volontiers de ce qu'on aime vivement. J'ai interrogé plusieurs personnes sur ce Discours, qui me paroît l'Ouvrage le plus accompli de l'Abbé Poule, & une des plus délicieuses lectures qu'une âme tendre & religieuse puisse faire. Peu l'ont lû, peu l'ont assez goûté. Peut-être cette indifférence tient-elle à une prévention assez juste contre le sujet ; on peut craindre de n'y trouver qu'une imagination en délire ; mais jamais l'Abbé Poule n'a réuni à tout son talent tant de goût dans le style & tant de sagesse dans l'esprit.

J'ai dit que l'Abbé Poule s'élevoit souvent aux plus sublimes idées, & qu'il saisissoit dans son sujet

des vûes toutes nouvelles. Le Sermon sur le Ciel est plein de beautés de ce genre ; mais une des plus frappantes est ce morceau du Sermon sur *la Foi*.

« Le Chrétien, considéré sous ce point de vûe, est un être d'une espèce toute singulière, qu'il est difficile de définir. Il n'appartient ni au temps, puisqu'il travaille sans cesse à s'en détacher, ni à l'Eternité, puisqu'il n'en jouit pas encore, & il participe cependant de tous les deux.

« Homme du temps, il remplit exactement tous ses devoirs : Monarque bienfaisant, il veille sans relâche à la félicité des Peuples soumis à son empire ; en rendant ses Sujets heureux, il a trouvé le vrai, l'unique moyen de les multiplier : Citoyen zélé, il consacre ses travaux, ses talens, &, s'il le faut, ses jours même à l'avantage de la patrie : époux fidèle, il respecte religieusement les saints nœuds qui l'enchaînent : père doublement père, s'il ne gravoit de bonne heure ses vertus dans le cœur de ses enfans, il regarderoit le jour qu'il leur a donné comme le présent le plus funeste ; ainsi passe d'âge en âge l'héritage précieux de sa justice : protecteur généreux, il est le défenseur de l'innocent, l'appui du foible, le refuge de la veuve & de l'orphelin, l'arbitre des différends, le rémunérateur du mérite. Riche, compatissant & libéral, il répare les malheurs des temps ; il soulage l'indigence ; il borne la mendicité ; il aide le travail ; il vivifie les asyles de miséricorde. Homme de l'Eternité, il relève toutes ses actions par la sublimité des motifs qui l'animent & de la fin qu'il se propose ; il voit Dieu dans tout & partout, & il ne voit que Dieu. Homme du temps, des tentations sans nombre l'assiègent ; les scandales offensent la pureté de ses regards ; des exemples éclatans alarment sa vertu ; l'impiété lui fait entendre ses blasphêmes ; mille objets

10 séducteurs dressent sous ses pas des embûches ;
 10 secrètes ; l'ange des ténèbres, ce lion rugissant, le
 10 poursuit comme une proie qu'il est avide de dévo-
 10 rer, & sans sortir de lui-même, ses passions lui
 10 déclarent une guerre intestine & persévérante.
 10 Homme de l'Eternité, il lève les yeux vers la
 10 montagne sainte, d'où lui viennent les grâces &
 10 les secours ; il se couvre du bouclier impénétra-
 10 ble de la Foi ; il se soutient, il se défend par ses
 10 prières & par ses espérances. Homme du temps,
 10 des persécutions troublent la sérénité de ses jours ;
 10 la calomnie se fait un jeu cruel de noircir sa répu-
 10 tation ; l'injustice lui dispute ses biens, & quel-
 10 quefois l'en dépouille ; des disgrâces inattendues
 10 renversent de fond en comble l'édifice de sa for-
 10 tune ; heureux, il avoit des envieux ; malheu-
 10 reux, il n'a plus d'amis. Il languiroit abandonné
 10 dans le creuset des tribulations, s'il n'étoit accom-
 10 pagné de sa vertu. Homme de l'Eternité, qu'au-
 10 roit-il à redouter de cette conspiration générale !
 10 Ses ennemis sont sur la terre ; il est presque dans
 10 le Ciel. Il voit sans émotion se former sous ses
 10 pieds ces orages impuissans. Il sait d'ailleurs que
 10 les épreuves sont nécessaires ; il contemple la cou-
 10 ronne de justice qui l'attend après le saint combat
 10 de la Foi, ce grand combat de toute la vie.
 10 Homme du temps, il passe tristement à travers
 10 l'inépuisable mensonge du monde, ce séjour fabu-
 10 leux & variable où tout est inconstant ou faux :
 10 promesses, engagemens, biens, gloire, titres,
 10 paroles, sermens, joies, larmes, vertus même,
 10 où l'on ne trouve de réel, de stable que la haine,
 10 l'intérêt, l'ambition, la volupté, l'orgueil, pas-
 10 sions perpétuelles & souveraines, qui, se repro-
 10 duisant sous toutes sortes de formes, hormis leur
 10 forme naturelle, varient à l'infini la scène chan-
 10 geante du monde, résistent à l'effort des loix hu-

maines, des siècles, de la Religion, réunissent & divisent les hommes, & font de la Société un composé monstrueux de Palais & de prisons, d'Eglises & de théâtres, de réjouissances & de calamités, de politesses & de perfidies, de mariages & de divorces, de luxe & d'indigence, d'une enveloppe d'agrémens superficiels & d'un abyme d'horreurs profondes. Quelle demeure pour un citoyen du Ciel! Homme de l'Eternité, il soupire, avec saint Paul, après la destruction de ce vase d'argile qui l'attache à tant de vanités & de misères. Il dit avec le Prophète : Qui me donnera les ailes de la colombe ? Ah ! comme je sortirois de cette terre de malédiction, de ce pays des apparences ! J'irois, je m'élèverois & je me reposerois dans le sein de la paix & de la vérité. Homme du temps & de l'Eternité tout ensemble, comme ces Anges que Jacob vit en songe, lesquels montoient sans cesse sur l'échelle mystérieuse, & sans cesse en descendoient ; il vole au Ciel pour jouir ; il revient sur la terre pour mériter ; il revole au Ciel par toute son âme ; il retourne sur la terre lentement, à regret, & entraîné par le fardeau des besoins & des nécessités.

Il y a peut-être quelques longueurs, quelques idées & quelques tournures communes dans le commencement de ce morceau. Mais dans un morceau si grandement conçu, si fortement exécuté, les beautés de l'ensemble couvrent toutes les imperfections de détail, & il seroit petit de s'en offenser assez pour avoir le besoin de les critiquer.

J'ai encore un autre mérite à développer dans l'Abbé Poule, celui de ces belles attitudes où il sait se placer pour déployer toute la véhémence d'un véritable Orateur, & toute l'autorité d'un Ministre de l'Evangile. *La seconde Partie du Sermon sur la Parole de*

Dieu est admirable par cette espèce de beautés ; j'en citerai la fin toute entière. Ce qui est aussi beau ne peut être trop long.

« Après le retour de la captivité, Esdras monta sur un lieu élevé pour y faire la simple lecture de la loi aux Israélites assemblés. Tous les mots qu'il prononçoit leur rappeloient les bienfaits de Dieu ; ces bienfaits leur reprochoient leurs prévarications ; leurs prévarications leur présentoient les menaces des châtimens mérités ; l'image de ces châtimens excitoit leur terreur. Confus de leur ingratitude, épouvantés du poids de la colère du Seigneur dont ils étoient menacés, ils ne répondoient à tous les articles de la loi que par leurs larmes & par leurs sanglots. Et les Lévites ! . . . Les Lévites étoient obligés d'aller de rang en rang, & de leur dire : *Faites silence, & cessez de vous affliger : Tacete & nolite dolere*. Des soins bien différens occupent à présent les Ministres évangéliques. Une loi plus parfaite vous est annoncée ; des infractions plus énormes vous sont reprochées : des châtimens plus affreux vous sont préparés. Versez-vous une seule larme ? Poussiez-vous le moindre soupir ? Faisons-nous sur vous la plus légère impression ? Eh quoi ! Nous prononçons à des criminels leur sentence de mort, & de mort éternelle ; nous leur montrons le glaive du Seigneur suspendu sur leur tête ; nous ouvrons aux yeux de leur foi les abîmes de l'enfer prêts à les engloutir ; nous menaçons, nous éclatons, nous tonnons. Ah ! nous nous attendons d'être interrompus par leurs gémissemens & par leurs cris ; nous nous préparons à modérer les mouvemens trop impétueux de leur crainte & de leur désespoir excités par des images si terribles. Et que voyons-nous ? Des Auditeurs insensibles, que les objets les plus inté-

10 reffans de la Religion n'attachent pas, & qui
 20 s'endorment au bruit de nos anathèmes; des Au-
 30 diteurs volages & légers, que tout dissipe, dont
 40 l'attention nous échappe à tout moment, & que
 50 nous ne saurions fixer; des Auditeurs inquiets, à
 60 qui notre ministère pèse, qui nous écoutent im-
 70 patiemment, & ne soupirent qu'après la fin de
 80 nos Discours; des Auditeurs prévenus, déterminés
 90 par avance à ne nous pas croire, qui font un
 100 pacte avec eux mêmes de ne se pas laisser tou-
 110 cher, encore moins convertir, & qui ne pren-
 120 nent de nos instructions que l'amusement; des
 130 Auditeurs sacrilèges, qui font une espèce d'assaut
 140 avec nous, qui bravent avec intrépidité les traits
 150 de notre censure, qui ne rougissent pas d'étaler en
 160 ces saints lieux toutes les mondanités du siècle que
 170 nous anathématisons, qui, par l'indécence de leur
 180 maintien, rassurent les consciences timorées contre
 190 les terreurs de notre ministère, & jusques sous
 200 nos yeux, nous disputent effrontément la con-
 210 quête des âmes; des Auditeurs, ou plutôt des
 220 Spectateurs, qui assistent seulement à nos instruc-
 230 tions, & ne les écoutent pas; des Auditeurs super-
 240 ficiels, peu frappés de la rigueur de nos arrêts,
 250 uniquement occupés de la manière dont nous les
 260 exprimons; des Auditeurs critiques, observateurs
 270 sévères de nos défauts, qui examinent avec soin
 280 tous nos gestes, discutent avec rigueur tous nos
 290 raisonnemens, pèsent avec scrupule toutes nos
 300 expressions, & songent moins à profiter de nos
 310 exhortations qu'à les blâmer. A quoi étions-nous
 320 donc destinés? Et qui le croiroit? Du milieu de
 330 ces disciples que nous instruisons & de ces crimi-
 340 nels que nous condamnons, s'élève un tribunal re-
 350 doutable, devant lequel on nous traduit. Et tan-
 360 dis que de la part de Dieu nous jugeons les autres
 370 en tremblant, à regret, & peut-être pour l'écr-

„ nité, on nous juge impitoyablement nous-mêmes.
 „ Et quel droit avez-vous sur nous? Sommes-nous
 „ des Orateurs bassement orgueilleux qui venons
 „ mendier vos applaudissemens? Vos applaudisse-
 „ mens! Comme Chrétiens, nous devons les crain-
 „ dre; ils pourroient nous séduire: comme Minis-
 „ tres de Jésus-Christ, nous les méprisons; ils nous
 „ dégraderoient. Vos applaudissemens! Pour payet
 „ nos veilles, nos travaux, nos sueurs! nous les met-
 „ tons à un plus haut prix. Il nous faut les plus grands
 „ sacrifices, des larmes amères, des sentimens de
 „ componction, des cœurs humiliés, brisés de
 „ douleur & de repentir. Vos applaudissemens! A
 „ vous, Seigneur, l'honneur & la gloire: à nous,
 „ disons-nous, le mépris? Non, notre ministère en
 „ souffriroit; mais à nous l'oubli. Eh! que som-
 „ mes-nous sans votre grâce? Un airain son-
 „ nant, des cymbales retentissantes, la voix qui
 „ crie au désert: Nous pouvons tout au plus amu-
 „ ser l'esprit, flatter les oreilles; vous seul parlez au
 „ cœur.

„ Tels sont cependant les fruits ordinaires de
 „ notre mission, ou l'ennui, ou le dégoût, ou des
 „ censures, ou des éloges. Et quoi, mes très-chers
 „ Frères, jamais de conversion, jamais de con-
 „ version! Devons-nous renoncer à cette douce
 „ espérance, la seule récompense digne du minis-
 „ tère que nous exerçons?

„ Si un infidèle, à qui notre sainte Religion & la
 „ langue que nous parlons seroient inconnues, en-
 „ troit tout-à-coup dans cette Église, & qu'il nous
 „ vit, nous, émus, enflammés, tantôt nous livrer à
 „ toute l'impétuosité de notre zèle, tantôt étendre
 „ les bras vers vous dans une posture de sup-
 „ pliant, tantôt élever nos regards vers le Ciel,
 „ tantôt accompagner nos instances de sanglots &
 „ de larmes, & qu'il vous vit, vous, tranquilles,

indifférens, peut-être distraits, prêter à peine l'oreille à nos supplications pressantes & redoublées, ne s'imagineroit-il pas que c'est un criminel déjà condamné, qui tâche par toutes sortes de moyens d'attendrir, de fléchir une multitude de juges insensibles à son infortune ? Cet infidèle ne se tromperoit qu'en partie, mes très-chers Frères. Oui, nous voulons vous fléchir, mais pour vous-mêmes. Oui, il s'agit ici de votre intérêt, & de votre intérêt le plus cher, puisqu'il s'agit de votre salut éternel & de la gloire de Dieu.

Levez-vous, grand Dieu, votre gloire l'exige; nous vous remettons notre ministère; il est presque sans force sur nos lèvres. Nous annonçons votre parole; mais nous n'avons pas votre voix. Faites vous-même ce que nous ne pourrions accomplir. Voilà les prévaricateurs de votre loi; ils sont enfin sortis de leurs retranchemens & de leurs forts: attirés par la curiosité, ils sont entrés dans votre Temple; ils y sont enfermés. Nous ne demandons pas que vous envoyiez un Ange exterminateur pour les détruire; ils sont nos Frères. Nous ne demandons pas que vous armiez contre eux les mains sacrées de vos Lévités, comme vous fîtes autrefois contre l'impie & barbare Athalie; vous êtes un Dieu de paix, la miséricorde même; vous avez des vengeances si douces, des vengeances qui sont des bienfaits. Convertissez & n'exterminiez pas. Votre parole a-t-elle donc perdu toute sa force? Elle a tiré le monde du néant; elle a pu des pierres mêmes susciter des enfans à Abraham; elle a rappelé Lazare à la vie; d'un persécuteur elle en a fait un Apôtre; ne pourroit-elle pas de vos ennemis (ils sont déjà Chrétiens) en faire autant d'adorateurs en esprit & en vérité? Vous devez ce prodige au crédit de notre ministère, qui

» s'affoiblit de plus en plus ; mais ne différez pas.
 » Nous ne retenons encore ces pécheurs que par
 » effort : dans quelques momens ils vont nous échap-
 » per ; peut-être.... ne leur en donnez pas le
 » temps. Que votre voix les terrasse sur le chemin
 » de Damas, & qu'ils ne se relèvent avec Paul, que
 » pour aller trouver un autre Ananie qui les con-
 » duise dans les voies de la pénitence. »

Quelle élévation, quelle majesté ! Voyez d'abord ce beau contraste entre la consternation des Juifs au récit de leurs prévarications, & l'endurcissement des Chrétiens actuels, & quelle vigueur dans le tableau de leur insensibilité à la parole divine ! Comme tous les traits les plus frappans en sont saisis & présentés : *Des Auditeurs qui s'endorment au bruit de nos anathèmes... qui nous disputent effrontément la conquête des âmes.... observateurs sévères de nos défauts, &c.* Comme il s'arrête à ce dernier trait ! Comme il s'indigne de n'être qu'admiré ! Ensuite il vous représente un infidèle entrant dans un de nos Temples, & c'est avec cette image de la plus heureuse invention, qu'il achève de confondre ses Auditeurs. Mais bientôt du fond de cette censure même, il tire un retour de charité vers eux : *Vous ne vous trompez pas, nous voulons vous fléchir ; mais pour vous-même.* Enfin, il fait une invocation à Dieu, & voyez sur quoi il la motive : *Vos ennemis sont enfin sortis de leurs retranchemens ; ils sont entrés dans votre Temple.... convertissez-les.... vous devez ce prodige au crédit de notre ministère.... mais ne différez pas ; nous ne retenons ces pécheurs que par effort.... ils vont rentrer dans la corruption du siècle.... peut-être.... ne leur en donnez pas le temps.....* Voilà, ce me semble, de la plus sublime Éloquence. Il n'y a peut-être que Bossuet qui s'élève à une plus grande hauteur, & qui s'y soutient plus long-temps.

Quand on se recueille dans le sentiment de tant de beautés, on reconnoît avec plaisir que l'Abbé Poule nous fournit un grand Homme de plus à compter dans notre siècle. Quoiqu'il ait peu travaillé, quoiqu'il n'ait pas donné à ses Ouvrages toute la perfection dont il étoit capable, on peut dire néanmoins qu'il a honoré la Littérature de sa Nation. Loin d'être assez admiré, il n'est pas même assez connu. S'il est doux de rendre justice à un grand talent, il l'est encore davanrage de la lui faire rendre, & j'avouerai que c'est la satisfaction que j'ai osé me proposer dans cet Ecrit. Malgré un Extrait de M. de la Harpe sur les Sermons de l'Abbé Poule, plein de goût & d'une juste admiration, j'ai cru qu'il pouvoit encore être utile d'offrir de nouveau ce sujet à l'attention de ceux qui aiment & sentent encore la véritable Eloquence.

Quelques Réflexions sur l'Eloquence de la Chaire dans un autre Mercure.

ANNONCES ET NOTICES.

ON vient de mettre en vente à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins, à Paris, l'*Histoire Naturelle des Minéraux*, par M. de Buffon. Tome Deuxième in-4°. Prix, 15 liv. en feuilles, 15 liv. 10 sols broché, 17 liv. relié.

Le Vingt-quatrième Cahier des *Quadrupèdes enluminés*, prix, 7 liv. 4 sols.

HISTOIRE générale de la Chine, ou Annales de cet Empire, traduites du Tong-Kien-Kang-Mou, par le feu Père Joseph-Anne-Marie de Moyriac de Mailla, Jésuite François, Missionnaire à Pékin, revues & publiées par M. le Roux des Hautes-

Rayes, Conseiller, Lecteur du Roi, Professeur d'Arabe au Collège Royal de France, Interprète de Sa Majesté pour les Langues Orientales; Ouvrage enrichi de Figures & de nouvelles Cartes Géographiques de la Chine ancienne & moderne levées par ordre du feu Empereur Kang-Hi, & gravées pour la première fois, Tomes XI & XII. A Paris, chez Ph. D. Pierres, Imprimeur ordinaire du Roi, rue Saint Jacques.

Les deux Volumes que nous annonçons terminent ce grand Ouvrage. Il est traduit du Chinois; & la manière dont on fait que l'Histoire s'écrit dans la Chine, en nous garantissant la vérité des événemens, nous met à portée de connoître ce Peuple si extraordinaire, & dont on a parlé si diversement. Le dernier Volume contient la Table alphabétique, précédée des *Nien-Hao*, ou noms que les Empereurs ont donnés aux années de leurs règnes, d'une Nomenclature Géographique, & de trois Mémoires ou Notices Historiques sur la Cochinchine, sur le Tong-King & sur les premières entreprises contre les Chinois.

PROSPECTUS de la parfaite Intelligence du Commerce, ou Traité complet & portatif de la Science des Négocians, 2 Vol. in-8°. de plus de 800 pages chacun. Prix, 18 livres, & pour les Souscripteurs 12 livres, dont 6 liv. en se faisant inscrire, 3 liv. en retirant le Tome I, & 3 liv. en retirant le Tome II. A Paris, chez Lamy, Libraire, quai des Augustins, & chez les principaux Libraires de France & des Pays étrangers.

Si cet Ouvrage, qu'on propose par souscription, est bien exécuté, comme on l'assure, il sera de la plus grande utilité aux Banquiers, Agens de Change, Notaires, Gens d'Affaires, &c. Il sera divisé en quatre Parties; la première contiendra un précis de

la Géographie moderne; le second un Dictionnaire contenant des renseignemens sur plus de dix mille Villes, Lieux & Contrées commerçantes des quatre parties du Globe; le troisième un Dictionnaire pour les termes généraux de commerce, & pour les réglemens, statuts, &c. qui y sont analogues; la quatrième enfin traitera des poids, mesures, &c., foires, marchés, productions locales, droits à percevoir, tarifs, Jurisdictions Consulaires, ordre des Courriers, tableau des voitures publiques, indication des découvertes modernes, &c., & l'on se propose de profiter encore, pour la perfection de l'Ouvrage, de tous les avis qu'on pourra donner à l'Éditeur.

PETITE Bibliothèque des Théâtres, n°. 8. A Paris, au Bureau, rue des Moulins, Butte Saint Roch, où l'on souscrit, comme chez Belin, Libraire, rue Saint Jacques, & Brunet, Libraire, rue de Marivaux, Place du Théâtre Italien.

Le huitième Volume de cette intéressante Collection renferme une Pièce en cinq Actes, *les Amis démasqués*, d'Autreau, Pièce qui n'a jamais été jouée, qui n'a même été imprimée qu'après la mort de l'Auteur; avec trois petites Pièces, *la Magie de l'Amour*, agréable Pastorale du même, Ouvrage de sa vieillesse, qui eut du succès à la représentation; les deux autres petites Pièces, *le Cercle* & *le Somnambule* sont aussi jolies qu'elles sont connues. *Le Cercle* est de Poinciset, cet Auteur si mystifié de son vivant; *le Somnambule* est attribué à M. le Comte de Pont-de-Weyle.

Les nouveaux Rudimens de la Langue Latine, par M. Mathien, Professeur du Collège de Gy. A Paris, de l'Imprimerie de Cailleau, rue Galande.

La clarté & la précision que le Censeur de ces

Ouvrage y reconnoît, peuvent le rendre utile dans les Collèges.

DEUX Médaillons d'un plâtre très-fin, du Roi de Suède, & son revers de Médaille à cheval. Prix, 15 sols la pièce sans glace. A Paris, chez Lauraire, de l'ancienne Académie de S. Luc, rue des Prêtres S. Germain l'Auxerrois.

La Vignole moderne, ou Traité élémentaire d'Architecture, troisième Partie, par J. R. Lucotte, Architecte. A Paris, chez les Frères Campion, Marchands d'Estampes, rue Saint Jacques, la Ville de Rouen.

Dans cette troisième Partie sont expliqués les principes & la manière d'appliquer aux édifices les cinq ordres de J. B. de Vignole.

L'AMOUR Physicien, ou l'origine des Ballons, Comédie en un Acte & en prose, représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre de l'Ambigu-Comique, le premier Janvier 1784. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande.

Ce que nous venons de voir inventé par la connoissance de la Physique, se fait par amour dans cette Comédie; c'est un amant qui imagine un ballon, & qui s'en sert pour enlever sa maîtresse.

On trouve à la même adresse l'*Avocat Chan-sonnier, ou qui compte sans son Hôte compte deux fois, Comédie Proverbe, par M. d'Orvigny, représentée sur le même Théâtre. C'est une espèce d'Avocat Petit-Maitre, qui compte sur plusieurs soupers, & qui finit par n'en pas trouver un. Il y a dans cette bagatelle de la gaieté & un dialogue vraiment comique.*

DE FRANCE. 191

NUMÉRO 5 du Journal de Violon, dédié aux Amateurs. Prix, 2 liv. séparément. L'Abonnement est de 15 livres, & 18 livres pour la Province. A Paris, chez le fleur Bornet l'aîné, Marchand de Musique, au Bureau de Loterie, rue des Prouvaires.

Ce Journal contient des Airs de toute espèce arrangés pour deux Violons ou un Violon & un Violoncelle; il paroît régulièrement le premier de chaque mois.

Six Trios concertans pour Flûte, Alto & Basse, par M. de Vienne le jeune, Musicien de la Chambre de Mgr. le Cardinal de Rohan. Prix, 7 liv. 4 sols pour Paris & la Province franc de port par la poste. A Paris, chez M. Leduc, rue Traversière-Saint-Honoré.

NUMÉRO 5 du Journal de Harpe, par les meilleurs Maîtres. Chaque Cahier 2 livres 8 sols. Abonnement, 15 liv. port franc par la poste. Même Adresse.

Ce Numéro contient un Air & un Menuet de la Caravane. Le petit Air, *mon cher André*, de Théodore & Paulin, & un Air du Droit du Seigneur.

GALATHÉE, ou *Recueil de douze petits Airs pour un Dessus, avec Accompagnement de Forte-Piano*, tirés du Roman de Galathée, & mis en musique par M. G. Prix, 7 livres 4 sols. A Paris, chez M. Leduc, rue Traversière-Saint-Honoré, au Magasin de Musique.

Ces petits Airs ont une grâce naïve qui les rend très-dignes des paroles. Ils sont précédés de stances dédicatoires remplies d'une délicatesse qui fait reconnoître l'Auteur de la *Confession de Zulmé*.

OVERTURE de Didon, arrangée pour le Forte-

Piano, Violon ad libitum, par M. Mezguer. Prix, 3 liv. — *Ouverture de la Caravane, idem*, arrangée par M. César. Prix, 2 liv. 8 sols. A Paris, chez M. Boyer, rue Neuve des Petits-Champs, près celle Saint Roch, n°. 83, & Mme Lemenu, rue du Roule, à la Clé d'or.

Huit Numéros du Journal de Guitare, contenant différens morceaux, avec *Accompagnemens*, la plupart de M. Porro. On souscrit pour ce Journal, qui paroît très-exactement, chez M. Baillon, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu.

JOURNAL de Violon, ou Recueil d'Airs nouveaux arrangés pour le Violon, l'Alto, la Flûte & la Basse. Prix de l'année entière 18 livres à Paris, 21 liv. en Province. Chaque Cahier 2 livres 8 sols, A Paris, chez M. Baillon. Même Adresse.

Pour les Annonces des Titres de la Gravure, de la Musique & des Livres nouveaux, voyez les Couvertures.

T A B L E

<i>AU Comte de Haga,</i>	145	<i>Académie Française,</i>	170
<i>Vers contre les Vieillards,</i>	146	<i>Suite des Sermons de l'Abbé</i>	
<i>Charade, Enigme & Logogry-</i>		<i>Poule,</i>	171
<i>phe,</i>	149	<i>Annonces & Notices,</i>	187
<i>Les Veillées du Château,</i>	151		

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 26 Juin. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 25 Juin 1784. GUIDL

JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

D A N N E M A R C K.

DE COPENHAGUE, le 8 Mai.

ON s'occupe dans cet Arsenal de l'exécution de l'ordre du Roi pour équiper l'escadre de 6 vaisseaux de ligne & de 8 frégates, qui doivent être mis en état de partir au premier ordre; on enrole des matelots dans toutes les Provinces de ce Royaume; & de pareilles levées se font dans la Norwege. Les Officiers de cette escadre sont déjà nommés; elle sera sous les ordres de l'Amiral de Fontenay. Lorsqu'elle sera prête, on équipera 4 autres vaisseaux de ligne, & un cutter qui resteront armés en rade.

Le Régiment du Corps fait ses dispositions pour se rendre à Helsingor, où il a reçu ordre de se porter.

Le senaut *la Fama*, Capitaine Brig, est en rade: il est destiné à servir de vaisseau de garde dans le Belt.

N^o. 23, 5 Juin 1784.

a

Les Ordonnances contre les émigrations ont été renouvelées dernièrement, & les peines ont été aggravées.

S U È D E.

DE STOCKOLM, le 10 Avril.

La Religion Catholique Romaine n'a point eu d'exercice public dans ce Royaume, depuis le regne de Gustave Waza, c'est-à-dire, depuis plus de 250 ans; ceux qui la professent, n'avoient d'autres Eglises que les Chapelles des Ministres des Cours Catholiques. En 1779 les Etats du Royaume accorderent une entiere liberté de conscience: & en 1781 le Roi accorda aux Catholiques le libre exercice de leur Religion.

Le Pape ayant été informé de cet événement envoya en Suède M. Paschal Oster, Docteur en Théologie, du diocèse de Metz, en qualité de Vicaire Apostolique, pour régler les affaires des Catholiques de ce Royaume. Arrivé dans cette Capitale au mois de Juillet de l'année dernière, présenté au Roi auquel il remit une lettre du Souverain Pontife, il en obtint des lettres patentes qui l'autorisoient à remplir les fonctions dont il étoit chargé. A une assemblée des Catholiques de cette Capitale qu'il convoqua le 8 Février dernier l'on a nommé pour l'aider dans ses travaux quatre Sur-Intendants qui sont MM. le Fevre, Gouverneur des Pages des Princes, freres du Roi, Capitaine au service de France, Uttini, Sur-Intendant de la Musique du Roi, Schurer & Hesse, Négocians. En attendant que l'Eglise

que le Roi leur a permis de bâtir soit construite, S. M. leur a bien voulu céder une grande salle de la maison de Ville. L'inauguration de cette chapelle s'est faite le jour de Pâque par le Vicaire Apostolique, secondé par MM. Dahmin & d'Iharraram, Eclésiastiques attachés à la légation de Vienne & à celle d'Espagne, les seuls Prêtres catholiques qu'il y ait ici. La messe qui y a été célébrée pour la première fois, a été chantée par la musique du Roi, ainsi que le *Te Deum* qui l'a été après les vêpres. Le Duc de Sudermanie, frère du Roi, a assisté à cette solennité, ainsi qu'un grand nombre de personnes de distinction ; & la Comtesse de Wrede, Dame d'honneur de la Reine, a distribué le pain béni.

M. Oster prononça à cette occasion un discours, dans lequel il expliqua d'une manière très-succincte, toutes les prières, les cérémonies & les rites adoptés pour le Service divin des Catholiques; il saisit cette occasion de rappeler les vues bienfaisantes du feu Roi, auxquelles on doit dans le principe cet esprit de tolérance, qui depuis est devenu général en Suede.

» La résolution des Etats en 1779, ajouta M. Oster, est une preuve non équivoque de ses progrès. J'ai eu moi-même plus d'une fois occasion de m'en convaincre. Je me fais un devoir de rendre un hommage public aux dispositions qui caractérisent si bien les lumières & les vertus sociales de cette Nation — Nos neveux béniront dans le nouveau temple les cendres de ceux qui ont contribué à leur procurer le bienfait de ce rétablissement; l'histoire transmettra leurs noms à la Postérité ; elle ne les prononcera

qu'avec attendrissement ; elle aimera autant que nous les qualités bienfaisantes de Gustave III, qui n'est pas moins chéri de l'étranger que du Suédois ; il ravira les suffrages de nos descendans comme il ravit les sentimens & les cœurs de ses contemporains ; ils n'entendront jamais son nom sans verser des larmes que la joie & la gratitude feront couler.... La conduite du digne Chef, qui dirige la barque de J. C. avec autant de sagesse que de piété, qui est occupé à conserver les dogmes dans leur pureté originelle, à maintenir les pieuses solemnités du culte & l'exactitude de la discipline, à procurer par là la sanctification des âmes, nous avertit bien hautement qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César ».

A L L E M A G N E.

DE VIENNE, le 18 Mai.

L'opinion générale ici, est que l'Empereur fera rétablir le port d'Anvers, & assurera à ses sujets la libre navigation de l'Escaut ; l'exécution de ce plan semble être le but de tout ce qui s'est passé, & de ce qui se passe encore dans la Flandre Autrichienne.

S. M. I., par un Règlement qui vient de paroître, a assujetti les successions ouvertes à des parens collatéraux dans le Tyrol, à un droit de 10 pour cent, payable au Fisc. Ce Règlement, dit-on, aura aussi lieu dans l'Autriche.

Les droits d'entrée imposés ci-devant sur

la farine & les bœufs de Hongrie , viennent d'être retirés.

La Commission , chargée de la censure des livres , pour remédier à l'abus que l'on n'a pas manqué de faire de la liberté de la presse , vient d'arrêter que les Auteurs , ou les libraires , en remettant à la Commission les Manuscrits qu'ils se proposent de faire imprimer , déposeront en même temps 6 ducats. Si le Manuscrit ensuite n'est point approuvé , cette somme sera perdue pour eux , & confisquée au profit des pauvres.

Les émigrations qui se font de différentes parties de l'Empire , au profit des Etats Autrichiens , où se rendent presque tous les infortunés , que la misère force de s'expatrier , ont beaucoup augmenté depuis les dernières inondations qui ont causé par-tout tant de dégâts. On voit arriver presque journellement ici des familles qu'on partage en trois divisions , qu'on envoie les unes en Hongrie , les autres dans la Bohême , & plusieurs dans la Pologne Autrichienne ; l'Empereur fait donner à chacun de ces émigrans 2 florins par jour ; & ils trouvent quand ils sont rendus au lieu de leur destination , des maisons , des terres , des matieres , & des instrumens de labourage.

Il circule ici un Etat imprimé de la population de cette Capitale ; il differe de quelques autres qui ont déjà paru ; celui-ci a été

fait à la fin du mois de Février; en voici le résultat. 5378 maisons , 45928 familles , composant 254181 individus , au nombre desquels on compte 2139 Ecclésiastiques , 12530 Militaires avec leurs familles , & 30550 Etrangers, Grecs-unis & Juifs.

DE HAMBOURG, le 18 Mai.

La plupart de nos papiers continuent à présenter des apparences de troubles & de divisions. Selon eux, les derniers arrangemens pris avec les Turcs , n'écartent pas encore les sujets d'inquiétude ; toutes les Puissances intéressées ne sont pas également satisfaites : ils observent , que l'armée Autrichienne , assemblée sur les frontieres , n'est pas encore séparée , & qu'il n'y a que quelques Régimens qui aient été renvoyés dans leurs quartiers de cantonnement. D'un autre côté on prétend que la Porte n'est pas sans défiance , & on sçait qu'elle continue ses préparatifs de guerre.

C'est à une influence particuliere , lit-on dans une lettre de Berlin , qu'on attribue la lenteur des négociations avec les députés de Dantzick ; on espere peut-être par là d'occuper le Roi de cette affaire , & de détourner son attention de quantité d'autres qu'on craint qu'il ne surveille de trop près ; on ne croit pas que ce plan , s'il a été formé , ait quelque succès. Quoique tout soit tranquille en apparence , il y a des mouvemens dans les cabinets , & certainement le Roi ne perd pas de vue les grandes affaires qui

s'y traitent relativement à toute l'Europe en général, & à l'Allemagne en particulier.

Les lettres de Constantinople n'offrent que les détails suivans à la curiosité.

Le Consul de Russie qui réside à Buccharest , une de principales Villes de la Wallachie , a porté des plaintes au Grand Seigneur contre l'Hospodar , qu'il accuse de vexer les peuples qu'il gouverne par des extorsions. S. H. a trouvé singulier qu'un étranger prit la défense de ses propres sujets , & se mêlât des affaires intérieures du Gouvernement d'une province Ottomane ; elle avoit quelque répugnance à faire attention à ses représentations. Cependant les circonstances exigeoient des ménagemens : il a été tenu une assemblée du Divan sur ce sujet. On ignore les détails de ce qui s'y est passé ; mais on en fait le résultat : il a été envoyé à l'Hospodar défense de passer les limites dans la perception des droits. Cependant les politiques ottomans voient avec inquiétude une pareille démarche de la part d'un Consul Russe : elle leur fait craindre de sa part de cette Puissance des vues sur la Wallachie , & que la protection accordée à ses habitans ne tendent à préparer les esprits à quelque révolution semblable celle qui vient de se passer dans la Crimée & dans le Cuban. — On parle de mouvemens qui se font du côté des frontieres d'Arménie par le Prince Héraclius : c'est après des nouvelles reçues de ce côté , que l'on a expédié les ordres pour faire fortifier les deux villes arméniennes de Kars & d'Akatissique , qu'il en a été envoyé d'autres au Pacha d'Erzerum de rassembler des troupes , de les employer à leur défense. Ces mouvemens du côté de l'Asie ont rallenti les armées

mens maritimes , & donné lieu à des recrues en Europe pour les faire passer en Asie. -- Le grand Visir , toujours occupé de ce qui intéresse le bien de l'Empire , s'occupe des moyens de mettre en état de défense les provinces européennes. La forteresse d'Oczacow doit être ceinte de nouvelles fortifications , & avoir toujours une garnison plus nombreuse que ci-devant. On doit faire les mêmes travaux à toutes les autres places frontières. — Les forts qu'on a commencés à l'embouchure du canal dans la mer Noire sont déjà bien avancés ; lorsqu'ils seront finis , ils défendront l'entrée de ce canal , où il ne sera plus possible à aucun vaisseau , en tems de guerre , de passer sans permission.

On a parlé précédemment de la révolution dans l'administration Danoise ; une lettre de Copenhague qui paroît dans tous les Papiers publics , en présente ainsi les détails.

Les circonstances relatives à la révolution naugueres arrivée dans cette Cour se développent de plus en plus. L'on croit même que les suites de cet événement important ne seront gueres moins intéressantes que celles de la révolution de 1772 : c'est le Prince-Royal seul qui l'a terminé. Touché de la situation où se trouvoit le Roi , irrité de la contrainte où lui-même étoit assujetti par la Reine Douairiere & son fils , il forma la résolution de briser ses propres entraves & celles de son illustre Pere , qui , à cet effet , adopta S. A. R. pour Co-Régent. Ce jeune Prince prit des mesures si justes , garda si bien le secret , que personne n'en soupçonna rien , qu'au moment où il exécuta heureusement le plan qu'il avoit conçu. — Le 14 du mois passé vers le soir , le Conseil d'Etat étant , comme à l'ordi-

naire, assemblé chez S. M. le Prince Royal en ouvrit la séance par cette Déclaration : Que la mauvaise santé du Roi empêchant souvent S. M. de développer toute son activité : S. A. R., en sa qualité d'héritier, croyoit être le premier qui dût assister le Roi, son Pere, dans le gouvernement de ses Etats. Il produisit ensuite un écrit, & le présenta au Roi pour le signer : S. M. déclare dans cet écrit, le Prince Royal pour Co-Régent, avec cette clause expresse : Que tous les Ordres du Cabinet ; pour être valables, seroient à l'avenir aussi signés par S. A. R. Le Prince *Frédéric*, frere utérin de S. M., se donna, il est vrai, bien des mouvemens pour engager le Roi à ne pas ratifier cet écrit. Mais sur les instances pressantes du Prince Royal, S. M. le signa & le rendit à S. A. R., qui, après s'être profondément incliné, baisa la main de son Auguste Pere, & retourna à sa place. Ce Prince donna sur-le-champ une preuve du pouvoir suprême que le Roi venoit de lui conférer, en remerciant tout le Conseil d'Etat-Privé, à l'exception de deux Membres, le Comte Thott & M. Schack Rathlovv. — On envisage en général cette révolution importante comme l'avant-coureur d'événemens beaucoup plus considérables encore, & prêts à éclore. Le Prince promet infiniment par son élévation d'esprit, sa conduite prudente, & en particulier par une connoissance peu commune des hommes, & il vient d'en donner une preuve non équivoque dans le choix des Ministres d'Etat & des Conseillers qu'il a nommés. Tous sont avantageusement connus par leur patriotisme, par leurs qualités excellentes ; & c'étoit, avec regret, que le Public éclairé les avoit vu disgraciés par l'administration précédente, & éloignés de la Cour. — On ob-

serve avec beaucoup de satisfaction , chaque fois que le Prince Royal paroît en public , que les habitans l'entourent de tous côtés , font des vœux sinceres pour sa conservation , & le comblent de bénédictions.

On a présenté des tableaux de la population de divers Etats de l'Empire ; un papier public offre les détails suivans sur celle d'une partie des Etats de l'Electeur Palatin , Duc de Baviere.

Il porte la population des Duchés de Juliers & de Berg , & du Comté de Ravenstein , à 400,000 ames , celle du Palatinat Electoral à 300,000 , du Duché de Neubourg à 100,000 , & du Duché de Baviere à 879,898. Dans ce total qui est de 1,679,898 , on ne comprend pas la population du haut Palatinat , du Landgraviat de Leuchtenberg , du Duché de Sulzbach , de la Seigneurie de Mindelheim , du Margraviat de Bergopzoom , des Seigneuries & Comtés dans les cercles de Baviere , de Franconie & de Souabe , & du grand Balliage d'Unestadt qui est encore considérable. Mais les listes qu'on en a données jusqu'à présent sont peu exactes. — Les revenus de l'Electeur pour les Duchés de Juliers & de Berg , & le Comté de Ravenstein , montent à deux millions & demi de florins ; ceux du Palatinat , du Duché de Sulzbach & de Neubourg , a deux millions , & ceux de la Baviere à cinq , ce qui fait en tout neuf millions & demi de florins , qui font plus de vingt millions & demi de livres tournois. Le même papier assure que les dettes de la Baviere seront toutes payées à la fin de 1791 , en conséquence des arrangemens pris pour leur extinction,

I T A L I E.

DE FLORENCE, le 30 Avril.

Le nouveau Cimetiere construit hors de cette ville est terminé; le 27 il a été béni par l'Archevêque de cette ville, & c'est demain qu'on commencera à en faire usage; le Règlement publié à cette occasion par le Grand-Duc, contient les dispositions suivantes.

A compter du 1 Mai prochain on ne fera plus aucune inhumation dans Florence; on n'excepte aucun habitant, quelque soit son rang, si ce n'est les Religieuses qui continueront d'être enterrées dans les sépultures qu'elles ont dans l'enceinte de leurs cloîtres. Toutes celles qui existent dans les Eglises tant dans la ville que dehors seront fermées. Les cadavres seront transportés par les compagnies qui en ont pris l'engagement dans le dépôt de Sainte-Catherine chaque soir, & de la on les portera avant le jour au cimetiere; ceux de l'Hôpital de Sainte-Marie-neuve ne passeront point au dépôt & seront portés directement au cimetiere. Lorsque la justice ordinaire ou les parens désireront l'ouverture d'un cadavre, elle ne sera faite que dans ledit hôpital où il sera transporté pour être porté ensuite directement de la au cimetiere. Toutes les cérémonies religieuses des funérailles se feront au dépôt; un chapelain avant leur départ pour le cimetiere les bénira, & personne ne les accompagnera. Comme l'heure du transport des cadavres au dépôt est fixée, on ne pourra pas

suivre strictement la règle qui prescrit de les garder pendant 24 heures dans les maisons ; on comprendra dans le nombre de 24 celles qu'ils passeront dans le dépôt. Lorsque la corruption du corps sera prompte & ne permettra pas d'attendre l'heure réglée pour le porter au dépôt, on aura recours au commissaire du quartier qui après avoir vérifié la nécessité de procéder sur le champ à l'enterrement le fera transporter au dépôt & porter sur le champ au cimetière le plus voisin, mais hors de la ville, avec l'attention de faire faire ce transport dans le temps où il y aura le moins de concours dans les rues. Le Président du bas gouvernement, les Commissaires de quartier veilleront à l'observation de ce règlement. Les transgressions seront punies par une amende de 50 écus, applicable, moitié au délateur, moitié à l'hôpital, & à de plus grandes peines s'il y écheoit.

Les lettres de Milan contiennent les détails suivans.

On continue de supprimer ici différens couvens, & les Religieuses passent du centre de la ville dans les fauxbourgs pour y occuper les maisons de celles qui, conformément aux ordres du Gouvernement, ont été obligées de les abandonner. — Le Comte de Colloredo qui vient d'être nommé à la place de Président de la Chambre des Comptes de Mantoue, est arrivé ici pour prêter serment en cette qualité. On avoit dit que le Mantouan devoit être réuni au Milanois. Cette nomination donne lieu de croire, qu'un pareil bruit est destitué de tout fondement.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 1 Mai.

Le Conseil de guerre, chargé d'examiner

les plaintes & les charges portées contre D. Joseph Solano, Lieutenant-Général des Armées navales, n'a prononcé que depuis peu, & a déclaré que la conduite de ce Général étoit irréprochable : il lui a été écrit en conséquence que ses arrêts étoient levés, & qu'il pouvoit paroître à la Cour.

Les préparatifs de l'expédition contre Alger se continuent avec beaucoup d'activité à Carthagene, D. Antonio Barcelo presse lui-même à Majorque ceux que l'on fait aussi dans cette île.

Cet Officier Général, lit-on dans quelques lettres, y a éprouvé des contrariétés. Ayant demandé au Commandant de Majorque divers matériaux nécessaires à la construction des bâtimens de guerre qu'il fait bâtir sous ses yeux, pour servir à l'expédition dont il est chargé, ils lui ont été d'abord refusés, quoiqu'il eut des ordres précis du Roi qu'il avoit communiqués à ce Commandant, & en vertu desquels tout ce qu'il demanderoit, devoit lui être fourni. D. Antonio Barcelo, mécontent des motifs sur lesquels on fonde ce refus, en a porté des plaintes à la Cour, qui a renouvelé ses ordres à cet effet, & ils ont été exécutés.

La Caisse des pensions des ex-Jésuites s'affoiblissant de jour en jour par ses charges, le Gouvernement s'occupe des moyens de diminuer la sortie des especes de la Monarchie ; le bruit s'étoit répandu en consé-

quence qu'on rappelleroit d'Italie les Commissaires Royaux, dont les émolumens sont à la charge de cette Caisse, mais depuis quelque temps on n'en parle plus.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, le 25 Mai.

L'ouverture d'un nouveau Parlement est une circonstance qui ne s'offre que de loin à loin : nous saisirons celle-ci, pour entrer dans quelques détails que nous n'avons pas encore eu l'occasion de donner, & qui peuvent piquer la curiosité de nos lecteurs.

Dans ces occasions, il y a des Officiers nommés pour faire la visite des voûtes inférieures du Palais de Westminster, où s'assemble le Parlement, pour voir si tout est en ordre, s'il n'y a point de poudre à canon, ni de matières combustibles qui y soient cachées. Cet usage qui rappelle la fameuse conspiration des poudres, est toujours suivi, & on s'y est conformé le 18 de ce mois, avant que le Roi se soit rendu au Parlement. S. M. y arriva dans toute la pompe & l'appareil de la royauté ; les Communes furent mandées, comme on l'a dit, pour recevoir, par la bouche du Chancelier, l'ordre de retourner dans leur Chambre, de procéder à l'élection de leur Orateur, pour le présenter le lendemain à S. M. Cette élection, comme nous l'avons dit, n'éprouva point de difficulté ; ce fut le Marquis de Graham qui, après un éloge des qualités & des talens de celui qui avoit rempli cette fonction importante dans le Parlement précédent, pro-

posa de l'élire de nouveau. Sir George Howard appuya cette motion, qui n'éprouva aucune objection. M. Fox qui se leva pour témoigner la satisfaction qu'il avoit de donner sa voix à l'élection, & pour déclarer qu'il en tiroit le meilleur augure pour la session qui alloit s'ouvrir, saisit cette occasion de jeter un coup d'œil sur la situation où se trouvoit la Chambre au moment où elle étoit dans la nécessité de choisir un Orateur ; elle n'étoit point encore pleine ; tous les membres n'avoient pas encore l'exercice de leur droit indubitable de voter pour cette élection, puisque le renvoi de tous les ordres expédiés pour celle des membres n'étoient pas encore renvoyés. Cela amena naturellement des plaintes sur ce qui s'étoit passé à Westminster, sur le refus qu'il avoit éprouvé, sur la vérification du scrutin arrêtée par le grand Bailli. M. Whitbread l'interrompit pour l'appeller à l'ordre, en observant que tout ceci étoit étranger au choix d'un Orateur ; que cette affaire qui n'intéressoit que lui, auroit son tour quand celle des élections seroit portée à la Chambre. — M. Fox ne resta pas sans réplique : il observa que ce qu'il disoit revenoit à l'affaire dont on s'occupoit. Supposons, dit-il, que dans d'autres comtés, on se fut conduit comme le Bailli de Westminster, que, par exemple le renvoi de l'ordre pour l'élection de Rye (c'est le lieu que représente M. Cornwall) n'eut point été fait, la chambre qui a tant de raisons de desirer de nommer ce digne membre pour son Orateur, le pourroit-elle? — M. Pitt parla à son tour, tout se passa d'une manière paisible, & M. Cornwall fut élu.

Le 19 le Roi se rendit à la Chambre haute, où les Communes ayant été mandées, leur Orateur se présenta à la barre, & adressa un discours

au Roi pour lui annoncer son élection, témoigner une défiance modeste de ses propres forces, & supplier S. M. d'ordonner un autre choix. Le Chancelier lui répondit, que le Roi approuvoit son élection & la voyoit avec plaisir. M. Cornwall adressa un remerciement à S. M. dans lequel, en sollicitant de l'indulgence pour lui, il reclama la confirmation des privilèges des Communes, & sur-tout celui d'avoir toujours un libre accès au pied du Trône. Lorsque le Chancelier en eut donné l'assurance au nom du Souverain, S. M. adressa le discours suivant au Parlement :

Milords & Messieurs, j'ai la plus grande satisfaction de vous voir réunis aujourd'hui, après avoir eu recours, dans un moment aussi important, à l'opinion de mon peuple; j'ai la plus juste & la plus entière confiance que vous êtes animés des mêmes sentimens de loyauté & d'attachement à notre excellente constitution, que j'ai eu le plaisir de voir si pleinement manifestés dans toutes les parties de mon Royaume. Les heureux effets d'une pareille disposition paroîtront, je n'en doute pas, dans la modération & la sagesse de vos délibérations, & dans la prompte expédition des objets importans des affaires publiques qui demandent votre attention : ils me procureront la satisfaction particuliere de trouver que l'exercice du pouvoir que la constitution m'a confié a produit des avantages si utiles à mes sujets, dont les intérêts & le bonheur seront toujours ce que j'ai de plus cher.

MM. de la Chambre des Communes, j'ai ordonné qu'on mette sous vos yeux les estimations pour l'année courante : je m'en rapporte à votre zèle & à votre affection pour parvenir aux moyens de les remplir, & pour employer les sommes accordées par le dernier Parlement comme il sera

jugé nécessaire. Je regrette sincèrement tout ce qui ajoute aux charges de mon peuple ; mais il reconnoîtra , j'en suis persuadé , la nécessité de pourvoir, après une guerre longue & dispendieuse, au maintien de la foi nationale , & de notre crédit , qui intéressent si essentiellement la puissance & la prospérité de l'Etat.

Milords & Messieurs , les progrès alarmans des fraudes dans les revenus , accompagnées dans plusieurs occasions de violences , ne manqueront pas d'exciter votre attention. Je recommande en même tems à vos plus sérieuses considérations, les réglemens de commerce qui peuvent être nécessaires dans le moment présent. Les affaires de la Compagnie des Indes sont intimement liées avec les intérêts généraux de ce pays : pendant que vous éprouvez une juste anxiété de pourvoir à l'administration de nos possessions dans cette partie du monde , vous ne perdrez , je crois , jamais de vue l'effet que les mesures que vous adopterez peuvent avoir sur notre constitution & nos plus chers intérêts ici. Vous me trouverez toujours empressé de concourir avec vous dans toutes les mesures qui pourront être d'un avantage durable pour mon peuple. Mon unique vœu est de produire sa prospérité par une attention constante à l'intérêt national , un attachement inviolable aux vrais principes de notre libre constitution , à soutenir , à conserver dans un juste équilibre les droits & les principes de chaque branche de la législation.

Le Roi s'étant retiré ensuite , & les Communes étant retournées à leur Chambre , le Comte de Macclesfield fit dans celle des Pairs la motion pour l'Adresse en réponse au Discours de S. M. Cette piece , comme toutes les autres de cette espece , est la répétition du Discours ; elle offre

en particulier des remerciemens au Roi de l'exercice qu'il a fait de la prérogative dans la dissolution du dernier Parlement, & quelques réflexions sur les efforts de la faction qui étoit parvenue à attirer à son parti une branche de la Législation. Le Lord Fitz-William témoigna qu'il désapprouvoit ces réflexions; mais l'Adresse n'éprouva aucune objection & fut présentée le 20.

Les Communes occupées du soin de se former, de recevoir les sermens des membres qui les composent, ne se sont occupées d'affaires qu'hier; encore l'adresse n'a-t-elle pas été la première affaire; celle de l'élection de Westminster a eu la préférence. M. Lée, après s'être élevé contre la conduite du Grand-Bailly en ordonnant le scrutin, l'avoir représentée comme une usurpation contraire à toutes les loix, termina en tournant en motion la proposition suivante, qu'ayant reçu l'ordre de procéder à l'élection de Westminster & de recueillir les voix, il devoit en envoyer le résultat dans le terme prescrit par l'ordre qu'il avoit reçu. M. Sheridan approuva cette motion, contre laquelle s'éleverent le Lord Mahon, M. Kenyon, qui justifient le Bailly qu'on ne devoit pas condamner sans l'entendre, & qui citerent un grand nombre de cas qui prouvoient la nécessité de prolonger l'élection pour la vérification d'un scrutin, lorsqu'elle étoit jugée nécessaire. Le Lord North parla aussi, mais en faveur de la motion; on s'attend bien que M. Fox ne garda pas le silence; mais dans le premier essai des forces des deux partis, le Ministère a eu l'avantage; il a eu 283 voix, & l'opposition 136, ce qui fait 147 de majorité pour le Ministère. Il fut simplement ordonné que le Bailly seroit mandé aujourd'hui à la barre de la Chambre, & que le sous-Bailly l'accompagneroit. —

Ce point réglé, on en vint à l'Adresse en réponse au discours du Roi, M. Hamilton prit la parole, il s'étendit sur chaque partie du discours qui doit entrer dans la réponse, & il n'oublia pas celle où le Roi parle de la nécessité où il a été de recourir à l'opinion de son peuple. Il ne s'agit rien moins, quant à ce point, que de remercier S. M. d'avoir dissous le Parlement, & d'annoncer qu'en effet l'opinion de la nation étoit contraire à celle de la Chambre des Communes. Le Lord Surrey, en approuvant l'Adresse, désapprouva cette partie de la motion pour en demander la suppression; mais cette dernière motion ne fut pas plus heureuse; la majorité pour le Ministère fut de 168 voix. — Dans le cours des débats, l'apologie du dernier Parlement fut faite par M. Fox; il en résulta la critique de l'Administration actuelle. Parmi les reproches qu'il lui fit, il rappela que la signature du traité de paix avec la Hollande avoit été faite; mais il désapprouva qu'elle eût eu lieu à Paris, ce qui étoit une concession faite à l'ennemi, qui pouvoit donner plus de hauteur à la France. M. Pitt répondit légèrement à ce reproche, il parla aussi légèrement de leur nature; & bien certain de la majorité, & que les sentimens du peuple étoient pour le Gouvernement actuel, il traita avec un peu de sévérité M. Fox qui sembloit n'avoir inspiré de pitié qu'à un Bourg éloigné d'Ecosse, qui lui avoit assuré un siège au Parlement, lorsque son élection pour Westminster étoit encore incertaine.

C'est le 28 que doit commencer la vérification du scrutin, qui décidera de l'Election de M. Fox, & de celle de sir Cecil Wray; le premier n'est pas content du parti qu'a pris le Bailli dans cette occasion. On prétend

qu'il lui intentera un procès, pour le dédommagement des dépenses que lui coûtera le scrutin, s'il a lieu; car il n'est pas encore décidé s'il avoit le droit de l'ordonner.

La question suivante, toute simple qu'elle est, décidera peut-être, vis-à-vis du Public impartial, combien la conduite du grand Bailli est peu conforme aux principes du droit ou de la constitution. Le grand Bailli auroit-il pu, par son autorité privée, procéder à l'Election de Westminster, avant le moment fixé par la Loi, pour son ouverture? Tout homme un peu versé dans les loix & les usages de son pays, répondra certainement qu'il ne l'auroit pas pu. Si donc le Bailli ne pouvoit pas commencer l'Election avant le jour fixé par la Loi, comment se peut-il faire qu'il ait la faculté de la continuer au-delà du terme fixé pour sa clôture par la même autorité? La Loi détermine également les bornes des pouvoirs de cet Officier à cet égard; & tout homme qui ne conteste pas que le Bailli ne pouvoit pas procéder à l'Election, immédiatement après la dissolution du Parlement, sans attendre la communication officielle de ses pouvoirs, de la part des Sheriffs, ne peut pas avancer avec raison ni avec bon sens, que cet Officier jouit d'une puissance officielle, lorsque les pouvoirs quelui accorde la Loi, ont cessé.

En attendant que cette discussion soit finie, les partisans de M. Fox ont fait des réjouissances à l'occasion de son élection.

Le Prince de Galles a donné lui-même une Fête dans ses jardins, le 14 de ce mois; plus de six cents personnes y ont assisté, il y avoit des tables dressées sous neufs tentes, avec toutes sortes de rafraichissemens, une musique déli-

cieuse, & on a dansé depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir ; une société choisie de trente personnes, au nombre desquelles étoit M. Fox, eut l'honneur de dîner avec S. A. R. M. Fox la remercia de ses bontés & de l'intérêt qu'elle avoit bien voulu prendre à son Election ; & ce Prince lui répondit qu'il n'avoit été que guidé par la conviction où il étoit de la supériorité de ses talens, de la justice & du désintéressement de ses motifs. Cette Fête a été répétée hier.

S'il faut en croire nos papiers, la nouvelle Chambre des Communes est composée de 558 membres ; on compte 214 anciens amis de M. Pitt, 167 de M. Fox, 153 nouveaux membres, 16 qui n'étoient pas préens aux derniers troubles, 6 doubles élections contestées, & les 2 membres de Westminster qui ne sont pas encore décidés. On prétend que parmi les nouveaux, M. Fox a beaucoup de partisans ; & on doute que la majorité du Ministère soit de plus de 100. Les 5 ou 6 premières semaines après l'ouverture seront suivies ; cela ira ensuite en décroissant ; & vers la fin de Juillet, si les affaires prolongent la session jusques-là, à peine croit-on pouvoir rassembler assez de membres pour tenir assemblée.

Les mécontentemens en Irlande ne sont pas près de finir. L'Administration de ce Royaume, embarrassée des plaintes qui s'élevent de tous côtés, ne néglige rien pour se procurer des témoignages de satisfaction qu'elle puisse leur opposer ; & on dit qu'elle

sollicite en conséquence des adresses de différens corps.

Il y a quelques jours , écrit-on de Dublin , que le Comité choisi des Catholiques de cette ville s'assembla à la requête du Lord K... qui , disoit-il , avoit à soumettre à sa considération des matieres de la plus haute importance , & qui intéressoient essentiellement les Catholiques. L'assemblée fut très-nombreuse ; aussitôt que le Lord arriva , on le pria de dire que le étoit la nature de l'affaire pour laquelle il l'avoit convoquée ; il demanda qu'on nomma un Président ; mais on ne voulut pas le faire , avant de savoir si en effet l'objet de l'assemblée méritoit une discussion. Le Lord alors dit que le Gouvernement étoit très-mécontent de plusieurs pamphlets qui avoient été publiés dernièrement. Plusieurs étoient propres à répandre l'alarme & la révolte ; quelques - uns contiennent même des invitations aux ennemis du pays , à tenter une invasion. Il conclut qu'il lui paroissoit nécessaire que les Catholiques délavouassent tous ces pamphlets, dans une Adresse présentée en leur nom au Viceroi , parce que dans ce tems de trouble & de fermentation , ils étoient soupçonnés d'avoir une part secrète à ces insinuations. L'assemblée fut très-surprise de cette dernière réflexion qui attaquoit la loyauté des Catholiques , & cet amour que tous les Irlandois s'honorent d'avoir pour leur pays. On demanda au Lord s'il avoit quelque message par écrit du Gouvernement , il répondit qu'il n'avoit eu sur ce sujet qu'une conversation avec M. Orde. Il employa tous ses efforts pour décider l'assemblée à faire ce qu'il lui propoitoit , & à tranquilliser le Gouvernement dont les alarmes , ajouta t-il , étoient fondées ; mais il ne réussit point ; l'assemblée regarda le

prétexte de sa convocation comme une injure ; elle crut que des accusations aussi vagues, aussi injustes ne méritoient pas son attention, & elle se sépara sans vouloir s'en occuper.

On parle de plusieurs autres démarches semblables qui ont été faites avec aussi peu de succès. On en a eu davantage dans la grande assemblée des représentans de la Nation, qui prétend cependant n'être pas représentée.

Le Parlement d'Irlande, conformément à son ajournement, s'est rassemblé le 11 de ce mois ; à trois heures quarante minutes, l'Orateur ayant pris sa place, on lut un message des Pairs qui annonçoit leur aveu aux amendemens du bill pour priver le Lord S'rangford du droit de voter. Il y eut ensuite un ajournement d'une demie-heure qui fut occasionné parce qu'on attendoit une personne. Après cela on reprit les délibérations. Le Lord Kilwarlin proposa une adresse au Vice-Roi pour le remercier de la sagesse & de la prudence qu'il montrait dans son administration ; l'adresse étoit prête & fut lue par M. Hattan. Elle contenoit l'éloge du Duc de Rutland. M. Jones se leva aussitôt. » C'est avec regret, dit-il, que je suis obligé de m'opposer à une adresse de compliment que je ne crois pas que l'usage justifie. Je ne puis donner mon aveu à des actions de grace, quand ma conscience ne me montre de tous côtés que des sujets de plaintes & de reproches. De quoi, je vous prie, avons-nous à remercier le Duc de Rutland ? Est-ce de son opposition au vœu de la Nation pour une réforme parlementaire ? de l'abandon qu'il a fait du plan de mettre de l'égalité dans le commerce ? du bill pour un bureau de poste qui nous prive

de nos privilèges & charge le peuple avec excès & de son opposition à la taxe sur ceux qui s'absentent du Royaume ? de ce qu'il a rempli nos rues d'une foule de mandians ? des insultes répétées qu'il nous a faites ? d'avoir transformé la Chambre des Communes en une Chambre de l'Etoile , & le Château de Dul lin en une Bastille ? Comme représentant du peuple , comme homme , je dois désapprouver une adresse qui ne contient pas la censure de l'administration du Duc de Rutland. — M. Molyneux appuya l'opposition de M. Jones , & dit que si une administration avoit été jamais calculée pour semer la dissention entre ce Royaume & l'Angleterre , c'étoit celle du Vice-Roi. » Quand au chef de cette administration , ajouta-t-il , je pense que c'est un homme honnête & qui veut le bien ; mais il a confié les affaires de ce Royaume à un homme qui a une mauvaise tête & un cœur pire. Le Secrétaire d'Etat est responsable de ce qui est arrivé , & sur-tout d'avoir conféré des honneurs à un homme marqué du reproche public ; il semble que son motif , en agissant ainsi , a été de montrer au peuple qu'il n'est pas content de l'opprimer , mais qu'il le méprise. Je lui ferai seulement quelques questions ; sa réponse fixera mon opinion sur l'adresse ; son silence dira plus que la loquacité de ses prédécesseurs. Je l'interpelle de dire à la Chambre, aux dépens de qui a été acheté la Chancellerie, pour un homme qui a mis à peine le pied dans ce Royaume. L'office de Maître des rôles doit-il être acheté aussi ? un Président du Conseil doit-il être établi avec un gros salaire ? — Personne n'ayant répondu, M. Molyneux conclut en disant : Je vois que nous n'avons à chercher de secours qu'en nous-même ; j'aime le peuple à cause de la mesure qu'il a adoptée, j'admire sur-

tout

tout celle... ici, il fut interrompu par des voix qui s'élevèrent du banc de la Trésorerie pour l'appeller à l'ordre, & il continua en disant j'admire le peuple pour la résolution qu'il a prise de ne faire usage que des produits de nos Manufactures.

M. Griffith, qui parla ensuite, ne s'opposa point à l'adresse qu'il ne regardoit que comme une formalité; il voulut qu'on y ajoutât quelques mots sur la situation du Royaume, une prière au Viceroi de considérer l'état des manufacturiers, de représenter au Roi la nécessité de l'égalité & de la réciprocité dans le commerce des deux Royaumes. Cet amendement fut rejeté à une pluralité de soixante-deux voix, & l'adresse fut ordonnée. — La même motion fut faite le 12 dans la Chambre haute, où elle passa également après avoir donné lieu à quelques observations sans succès : l'une & l'autre de ces adresses furent présentées le 13. Le lendemain, le Duc de Rutland se rendit au Parlement pour donner la sanction royale à quarante-un Bills publics, & quinze particuliers : à la tête des premiers est celui qui restreint la liberté de la Presse, qu'on croyoit ne devoir pas passer au Conseil. Après cela, il prorogea le Parlement au 29 Juin prochain.

On a fait dans un de nos papiers la liste suivante des places prises pendant la dernière guerre, & restituées ou cédées à la paix.

Conquis par la Grande Bretagne, & rendu à la France, les isles de S. Pierre & de Miquelon, près de Terre-Neuve, Sainte-Lucie, dans les Indes occidentales, les isles de Gorée en Afrique, Pondichéry dans les Indes orientales.

Conquis par la France sur la Grande Bretagne, & rendu à celle ci, les isles de Grenades, Grenadines, S. Vincent, la Dominique, S. Chris-

N^o. 23, 5 Juin 1784.

b

tophe , Nevis , & Montserrat aux Indes occidentales.

Conquis par l'Espagne sur la Grande-Bretagne , & rendu , les isles de Bahama & de Providence dans l'Atlantique.

Conquis par la France , & cédé à elle à perpétuité , l'isle fertile de Tabago , aux Indes occidentales , la riviere de Sénégal en Afrique ; tous les forts bâtis sur elle , le commerce exclusif sur cette riviere.

Conquis par l'Espagne , & cédé à S. M. C. , Minorque dans la Méditerranée , la Province entiere de la Floride occidentale , dans laquelle il y a plus de 8000 planteurs anglois.

Non conquis mais cédé à l'Espagne comme le prix de la paix , la Floride orientale dans un état plus florissant que l'occidentale.

Parmi les dernieres dépêches de l'Inde , il y en a une qui , selon tous nos papiers , contient l'article suivant qu'ils ont copié.

Typosaïb élève toujours des difficultés sur la paix , & le traité définitif n'est pas près d'être terminé. Ce Prince dit au Général Macleod : « Anglois & François , vous n'avez qu'un seul objet qui vous divise , l'intérêt de votre commerce : c'est pour nos dépouilles que vous vous battez ; elles vous attirent & vous enflamment parce qu'elles vous enrichissent. Vous n'avez fait la paix , que parce que vous n'aviez plus d'argent. Vous allez retourner en Europe , économiser le produit de vos subsides , & vous reviendrez ensuite vous égorger les uns & les autres parmi nous , & vous disputer nos richesses ». — Cela montre assez que les Européens commencent à être connus sur les trois côtes.

On désespere depuis long-temps d'avoir

jamais des nouvelles du *Caton* & de l'Amiral Hyde Parker; on conjecture que ce vaisseau a péri sur les côtes de Malabar; l'équipage d'un bâtiment Indien des Isles de Lacquedives, arrivé à Bombay, rapporte qu'il a vu un vaisseau brûlant auprès de ces côtes, à une époque où l'on suppose que l'Amiral Parker étoit en route pour aller se réparer à Bombay des dommages qu'il avoit essuiés dans une tempête durant les moussons. Cet Amiral est très-regretté. Ce n'étoit point des motifs d'ambition, mais l'état de sa santé qui lui avoit fait accepter le commandement dans l'Inde. Attaqué depuis longtemps d'un asthme, il n'avoit éprouvé de soulagement que dans les climats chauds.

Dés lettres de Bombay, arrivées par le dernier Courier, nous apprennent qu'en Novembre dernier, cette Isle avoit été infectée de grenouilles qui ont dévoré les herbes & le petit poisson: elles se sont répandues dans tous les étangs, par quantité incroyable. Quelques unes pesoient de quatre à cinq livres, & avoient deux pieds de longueur depuis l'extrémité des bras jusqu'à celle des pattes, dans toute leur extension. Quelque extraordinaire que paroisse cet événement, on peut compter sur son authenticité.

Selon des lettres du Bengale, les Danois ont formé dernièrement un nouvel établissement sur la rive orientale du Molveira, qui est une des branches du Gange; ils ont obtenu pour cet effet une permission du Grand-Mogol auquel le Roi de Dannemark avoit envoyé un Ambassadeur qui est encore à Dehli. Le nouveau fort qu'ils ont

bâti s'appelle Fridéricksbourg ; il est peuplé par des Colons qui ont été envoyés d'Elseneur & du Duché de Holstein. On a formé la garnison de quelques troupes européennes qu'on a tirées de Tranquebar sur la côte de Coromandel. Ce nouvel établissement, situé dans cet endroit, est à 200 mille de Calcutta, ce qui n'est peut-être pas sans inconvénient. Mais ils sont compensés par les grandes apparences de profit qu'il présente & qu'il doit avoir naturellement par sa position dans le cœur du pays où le trafic avec les naturels est plus considérable & plus avantageux que sur les côtes.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 1 Juin.

Le 22 du mois dernier, la Comtesse Joseph de la Ferronnays eut l'honneur d'être présentée au Roi & à la Reine par Madame Adélaïde de France, en qualité de Dame pour accompagner cette Princesse. Le 23 la Duchesse de Caylus eut l'honneur d'être présentée à L. M. & à la Famille Royale, par la Duchesse de Caylus douairière, & de prendre le tabouret. La Vicomtesse de Béthisy fut aussi présentée par la Comtesse de Béthisy.

Le même jour L. M. & la Famille Royale signèrent les contrats de mariage du Vicomte de Lons, Capitaine des Gardes-du-Corps de Monsieur, en survivance, avec Mademoiselle d'Ennery ; du Comte de Langeron, Capitaine au Régiment de Condé, avec Mademoiselle de la Vau-palière ; du Marquis de Baleroy, Capitaine au Régiment d'Orléans, avec Mademoiselle de la Vau-palière ; & du Comte de Clermont-Tonnerre de Thoury, Sous-Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi, avec Mademoiselle de Froger.

Les Etats d'Artois furent admis le même jour à l'Audience du Roi, présentés par le Maréchal Duc de Lévis, Gouverneur général de la Province, & le Maréchal de Ségur, Ministre de la Guerre. La députation conduite par MM. de Nantouillet & de Vatronville, Maître & Aide des Cérémonies, étoit composée, pour le Clergé, de l'Abbé de Bart, Prévôt de l'Eglise Cathédrale, Vicaire général du Diocèse d'Arras, qui porta la parole; pour la Noblesse du Comte de Cunchy de Fleury, Major du Régiment Provincial d'Artillerie de Besançon; & pour le Tiers-Etat, de M. Brunel, Avocat, ancien Pensionnaire de la Ville d'Arras, ancien Député général ordinaire des Etats.

DE PARIS, le 1 Juin.

Toutes les lettres de l'Inde apportées par les vaisseaux nouvellement arrivés, font un tableau effrayant de la famine horrible qui a dévasté la côte, & de la maladie épidémique aussi cruelle que la peste qui en a été la suite.

Les Européens, disent ces lettres, ont échappé à la première, parce qu'eux seuls ont les moyens de faire des provisions & des amas de riz; mais la dernière les a frappés, ainsi que les naturels, & Pondichery sur-tout a souffert prodigieusement. Les Anglois ont profité de ce tems de calamité pour débaucher le petit nombre de Tisserands qu'on avoit conservés dans les Aldées voisines. Ces malheureux, privés de subsistance, ont suivi la main qui leur présentait une nourriture assurée. La famine a été causée d'un côté par les monopoleurs, & de l'autre principalement par

les grandes fournitures faites aux armées des différentes Puissances en guerre , & encore plus par les dévastations des Marattes & de Tippo-Saïb. Ce dernier, depuis que l'armée françoise s'est séparée de lui, n'a pas laissé de tenir la campagne, & les divisions des Anglois lui ont donné tout le temps qu'il lui falloit pour faire beaucoup de mal à ses ennemis : il a ruiné & brûlé Arcate, ainsi que Paliacate ; il a été jusqu'aux portes de Madras , & n'a pas laissé pierre sur pierre dans ses faubourgs , appellés la ville noire. Ainsi le plus beau pays du monde & le plus fertile est le plus malheureux, graces à l'ambition & à l'avarice des Européens.

C'est le 26 du mois dernier, que M. le Comte d'Aranda, Ambassadeur de S. M. C. est arrivé ici de retour du voyage qu'il avoit fait en Espagne.

Le Roi de Suede est attendu le 9 de ce mois. L'Académie Françoise a renvoyé jusqu'au 25 la réception de M. le Marquis de Montesquiou, afin que ce Prince puisse être témoin d'une de ses Séances publiques. Les Comédiens François lui réservent de leur côté la premiere Représentation de *Semiris* Tragédie nouvelle de M. le Mierre.

La nouvelle machine aérostatique que M. Montgolfier a construite pour le Roi est entièrement finie. Elle est d'une capacité, & par conséquent d'un diametre beaucoup plus considérable que l'ancienne : il fait avec elle deux ou trois fois par semaine, des expériences dans le jardin Réveillon. Ces jours derniers, trois dames & quelques autres personnes, accompagnées de M. Pilatre du Rosier, monterent dans la galerie : on les éleva

jusqu'à deux cens pieds, le ballon étant retenu par des cordes. On croit qu'il servira aux expériences que le Roi de Suede desire voir. Le globe des freres Robert paroît être réservé pour le même objet.

A l'occasion des ballons, nous placerons ici la lettre suivante de S. Savin. Nous ne garantirons point le fait singulier dont il y est question.

Deux Ballons partis le même jour & à la même heure; l'un de Saint-Savin, & l'autre de Montmorillon, petites villes du Poitou, distantes de quatre lieues, se sont rencontrés à peu près à moitié chemin, ils se sont heurtés violemment; celui de Saint-Savin, plus robuste, a culbuté l'autre qui est tombé auprès d'un Château du voisinage: le Seigneur a fait dresser un procès-verbal de ce Phénomene. Le Ballon vainqueur a continué sa route: on ignore encore l'endroit de sa chute; mais on présume que s'il n'a pas rencontré de nouveaux adversaires, il doit avoir été fort loin. Cet événement aussi piquant par sa curiosité, qu'intéressant pour l'Aréostat, peut jetter quelques lumieres sur cette découverte; les deux Ballons étoient de forme Sphéroïde, le temps étoit calme. J'ignore le Phlogistique qu'on avoit employé, qui vraisemblablement étoit différent. Je laisse aux Physiciens à raisonner sur cet événement.

Le 23 du mois dernier, M. Blanchard a fait à Rouen l'expérience de son bateau volant; c'est ainsi qu'on en rend compte dans une lettre de cette ville.

Il est parti des anciennes casernes à 7 heures 20 minutes, son barometre étant à 28 pouces 4 lignes, & s'est élevé majestueusement dans

l'air. Il a plané long temps sur le Ville; après quoi un vent violent contre lequel il a lutté, a brisé son gouvernail. Alors il ne s'est plus occupé que de faire des observations & de monter & descendre au moyen de ses ailes. A 7 heures 35 minutes 10 secondes, il a remarqué que son barometre étoit descendu à 19 pouces 8 lignes. Au même moment il a traversé un petit nuage blanchâtre, ensuite un autre très-épais, qui l'a considérablement mouillé, puis il s'est élevé à une hauteur qui lui a fait éprouver les effets de la glace. Son habit humide par la traversée du nuage, est devenu roide; dans cette température, il a fait 2 lieues en 2 minutes; & dans un petit calme qu'il a éprouvé, il a bu & mangé. Il ne s'est décidé à descendre, que parce qu'il apercevoit un nuage orageux, & qu'il voyoit la mer. Il est descendu sans ouvrir la soupape de son Globe, mais seulement en faisant agir ses ailes en sens contraire, dans la plaine de Claville-Motteville, à 5 lieues de l'endroit de son départ. A l'instant où il descendit, virent deux paysans auxquels il proposa d'arrêter son Globe, moyennant une corde qu'il leur jetta: l'un accepta la proposition; mais l'autre ne sachant à qui il avoit affaire, & craignant de se compromettre, ne voulut pas mettre la main à une chose qui lui paroissoit suspecte. La frayeur des habitants fut égale à celle des paysans de Gonesse, avec cette différence que ceux de Claville se sont armés pour guerroyer contre le phénomène.

On a beaucoup parlé d'un Suicide, commis dernièrement par un jeune homme âgé de 25 ans, après avoir dîné au Palais-Royal chez un restaurateur. On dit que c'est l'amour qui a inspiré ce coup désespéré; & en

effet les excès funestes de cette espèce ont presque toujours leur source dans la faiblesse de l'esprit, dans un état de maladie, ou dans une passion extrême. Le testament de cet infortuné en fournit la preuve. En nous la communiquant, on y a joint les réflexions suivantes.

On peut se souvenir que J. J. Rousseau daigna approuver & même louer la résolution de ces deux amans de Lyon qui se tuerent au pied d'un autel. Mais dans ce dévouement il n'y eut que celui de la fille qui fut méritoire : l'amant étoit malade & souffrant, ce qui seul pouvoit le porter à se donner la mort. Il n'en est pas de même du jeune homme qui vient d'en donner un exemple récent ; son dévouement a bien un autre caractère, & son ame devoit être d'une trempe extraordinaire : son action eût été bien plus admirée de J. J. Rousseau, puisqu'il prodiguoit son admiration à ces sortes d'action. Il n'auroit pas manqué de faire valoir la simplicité, l'énergie de son testament de mort, & la délicatesse de ce malheureux jeune homme à ne pas nommer l'objet de sa passion. Voici cette pièce très-certainement véritable & remarquable, & telle qu'elle a été trouvée sur la table où elle avoit été écrite, lorsque le Commissaire vint dresser son procès-verbal. — « Le contraste inconcevable qui se trouve entre la noblesse de mes sentimens & la bassesse de ma naissance, un amour aussi violent qu'insurmontable pour une fille adorable, la crainte de causer son deshonneur, la nécessité de choisir entre le crime & la mort, tout m'a déterminé à abandonner la vie. J'étois né pour la vertu, j'allois être criminel, j'ai préféré mourir ».

On a arrêté ces jours derniers un Faussaire, qui faisoit non-seulement de fausses lettres de change, mais aussi les lettres d'avis. Il en avoit envoyé une d'Amiens, dont la fausseté fut reconnue : on suivit le Commissionnaire qui vint chercher l'argent, & on découvrit l'Auteur, par le plus grand hasard, dans un Caffé voisin de l'endroit que son camarade, car ils étoient deux, avoit indiqué au Commissionnaire, pour y apporter l'argent. Son complice s'est sauvé.

M. le Chevalier d'Angos, Directeur de l'Observatoire de Malte, a découvert une comete le 11 Avril dans la constellation du renard, elle étoit fort petite sans queue, & ne paroissoit que comme une légère nébulosité. Le 15 à trois heures dix-huit minutes du matin, elle avoit 307 degrés d'ascension droite, & 15 degrés 28 minutes de déclinaison boréale. Elle faisoit par jour près de 2 degrés vers l'occident & vers le midi. La comete que l'on avoit observée à Paris au mois de Janvier, a été vue après la conjonction, par M. Méchain de l'Académie Royale des Sciences.

M. Houel continue la publication de son voyage intéressant de Sicile; les livraisons se succèdent avec beaucoup de rapidité : la 11e. & la 12e. ne se sont pas fait attendre.

L'Auteur continue, dans la dernière qu'il vient de publier, de faire connoître complètement le reste des isles & des écueils de Lipari dont il avoit commencé de traiter dans le chapitre précédent; soit qu'il les considère comme volcans, ou simplement comme productions de volcan, il distingue en Naturaliste éclairé les matières dont

ils sont composés, explique les changemens qu'ils ont éprouvés dans le tems & depuis leur formation ; & par des planches aussi exactes que soignées , présente à l'œil du Lecteur les aspects divers de ces isles, les particularités qui marquent les époques essentielles des grandes révolutions que leur ont fait éprouver des explosions ou des commotions considérables. La dernière planche du 12^e chapitre offre la bouché du volcan Stromboli , lançant une gerbe de pierre dans l'état de charbons ardents, représentation aussi rare qu'intéressante. La première représente un bain d'eau chaude à Lipari , avec les Scenes qui se passent dans ces lieux de santé , pendant que les malades les fréquentent. La 2^e , l'aspect d'une saline , du sommet de laquelle on découvre quantité d'objets intéressans ; & entre autres le mont Etna , qui est à plus de 25 lieues de distance ; ce qui peut faire juger de la hauteur de cette saline qui domine les montagnes les plus élevées de la Sicile. Dans le texte de ce chapitre , l'Auteur traite avec intérêt d'autres détails, quelques objets du commerce de ces isles, de leurs usages domestiques & des religions ; il observe & fait connoître tout ce que ces lieux , anciennement habités , offrent encore de débris & de monumens antiques, qui sont placés dans les Estampes, & qui marquent les époques où différentes nations ont habité ces isles (1).

Nous avons annoncé la première livraison des estampes représentant les conquêtes de l'Empereur de la Chine , réduites & gravées par M. Helman ; on sait que les dessins en furent faits à Pekin , & envoyés en France en 1765 , pour y être gravés par nos meilleurs Artistes, & ren-

(1) Ce voyage se trouve chez l'Auteur, rue du Coq saint Honoré.

voyés avec les cuivres en 1774. Il n'en resta qu'un petit nombre d'exemplaires destinés pour la Famille royale & la Bibliothèque du Roi; elles sont si rares, que le prix, quand le hasard les fait rencontrer, en est porté à 800 l. M. Helman offre la collection entière à 48 l. La première livraison en a paru au mois d'Octobre dernier; la seconde paroît aujourd'hui; la troisième paroîtra dans quatre mois, & après un pareil espace, la quatrième & dernière sera distribuée (1).

Le sieur Belon, Peintre à Rouen, a imaginé de concilier les deux systèmes astronomiques de Ptolomée & de Copernic. Sans entrer ici dans les détails du système qu'il a composé de ces deux, ce qui est au moins inutile, nous nous bornerons à donner une idée des machines qu'il a inventées pour l'expliquer autant à l'œil qu'à l'esprit, & qui sont réellement ingénieuses. La première est composée d'une table ou planisphère de quatre pieds de diamètre. Les degrés & les signes du Zodiaque, les mois, les solstices, les équinoxes, le rapport de chaque signe à chaque mois, &c. tout se trouve réglé suivant les principes reçus en Astronomie. Le soleil roule sur son char & fait sa course & ses révolutions au-

(1) Le prix de chaque livraison est de 12 liv. Elles se trouvent chez M. Helman, rue S. Honoré, vis-à-vis l'Hôtel de Noailles. Cet Artiste a acquis plusieurs Planches du fond de M. le Bas, qu'il propose aux Amateurs à un rabais de moitié de leur ancien prix, pendant cette année seulement, passé laquelle il n'en donnera plus qu'au prix ordinaire. D'après Vonsalces, la Prise du Héron, 3 liv. au lieu de 6 liv. Le Départ de chasse, idem. D'après Chud n, le Bon-homme, 16 sols, au lieu de 30. Le Négligé, idem. De Bouchardon, Sculpteur du Roi, livre d'après l'antique, de 12 feuilles, 2 liv. au lieu de 4. La réputation de toutes ces Estampes est faite depuis 30 ans.

tout des planettes qu'il éclaire de ses feux ; la terre paroît conduire le char , la lune l'accompagne & ne le quitte point , faisant autour d'elle sa révolution en vingt-neuf jours & demi ; ces deux planettes forment des ellipses très variées ; le centre commun les retient , le soleil les attire ; cette attraction étant réciproque , le soleil ne quitte pas la terre , mais il la force de s'incliner un peu à cause du changement de ses orbites. La terre tourne sur elle-même en 24 heures , accompagnée de la lune & du soleil tournant avec elle , & n'a qu'un centre commun à toutes les planettes ; la lune montre toujours la même face à la terre , & démontre d'une façon très-juste ses différentes éclipses , ainsi que celles du soleil dans les nœuds qui arrivent deux fois l'année. Une seule aiguille marque les heures du jour & de la nuit , les semaines , le quantième du mois , &c. Toutes les pieces se meuvent en même-tems , par le moyen d'une manivelle & d'une corde de sparterie. La seconde machine sert de supplément à la première , attendu que le mouvement des autres planettes , leur rotation , autour du centre commun , se correspondent toujours entr'elles en raison de leur vitesse & de l'étendue de leurs orbites , à l'exception toutefois du soleil , qui éclaire de tous côtés les différens globes.

On connoît la magie du pinceau de M. Fragonard , les graces & la vérité qu'il a répandues dans ses tableaux ; la gravure en a multiplié plusieurs que les amateurs se sont empressés d'accueillir. M. Blot vient d'en graver un qui offre une estampe charmante , intitulée le verroux ; le sujet est galant & rendu de maniere à produire l'effet le plus agréable (1).

(1) Le prix de cette estampe est de 9 liv. Elle se trouve chez M. Blot , rue S. Etienne-des-Grès , maison du College de Montaigu.

A cette estampe nous en joindrons une autre qui est le coup d'essai d'un jeune Artiste, & qui annonce un talent distingué & de grandes espérances pour l'avenir. Le sujet est tiré de l'Histoire Romaine; c'est Mutius Scevola, surpris dans le camp de Porfenna, où il avoit passé pour l'assassiner, défiant les tourmens, & lui donnant une preuve de son courage & de sa fermeté, en mettant sa main dans un brasier ardent. Le tableau est de Rubens (1).

Parmi les inventions utiles on distinguera celle-ci.

Le sieur Regnier, Méchanicien de S. A. S. Mgr. le Duc de Chartres, vient de perfectionner un appareil de filature, qu'il avoit inventé précédemment, & avec lequel il peut aujourd'hui filer des cordes de fer, solidement tressées & câblées, & presque aussi souples que certaines cordes de chanvre. C'est avec ces cordes de fer, que cet Artiste forme des conducteurs pour les Paratonnerres. La ville de Semur, sa patrie, en est déjà presque entièrement armée; plusieurs Châteaux de la Bourgogne en sont également munis, & notamment celui de M. le Comte de Buffon, à Montbard. Les prix de ces cordes sont de 10 à 12 sols le pied, selon leur grosseur. Il faut s'adresser à Semur en Auxois, où le sieur Regnier réside, il les fera passer aux Adresses qui lui seront indiquées; mais on est prié d'affranchir le port de l'argent & de la lettre. Ledit sieur Reynier vient aussi d'inventer un fusil ou briquet de défense, utile aux personnes qui habitent des maisons isolées, pour se mettre en sûreté contre les malfaiteurs. Ce briquet de défense est com-

(1) Cette Estampe de 12 pouces de haut sur 15 de large, a été gravée par M. Marchand, & se vend 4 liv. chez M. Voylard, rue de la Harpe, n°. 18, vis à vis la rue Seipente.

posé d'une Lanterne légère , dont la bougie s'allume , au moyen d'une mèche , par la seule détente d'une batterie de pistolet , il est armé en avant d'une bayonnette.

L'Académie des Belles-Lettres , Sciences & Arts , proposa , l'année dernière , à l'invitation de MM. les Maire , Echevins & Assesseur , un Prix de 1200 liv. & une Médaille d'or de 300 , pour le meilleur Plan d'Education , propre à la ville de Marseille , considérée comme maritime & commerçante. Elle a reçu divers Mémoires , dont elle en a distingué trois qui contiennent d'excellentes vues ; mais l'Académie devant se conformer scrupuleusement aux vues patriotiques des Officiers Municipaux , elle a trouvé que les Auteurs n'ont pas assez étendu le plan des Etudes relatives au Commerce & à la Navigation ; elle a en conséquence cru devoir réserver le Prix , & prévenir les Auteurs qu'ils doivent s'attacher. 1°. A exposer avec précision les diverses espèces de Commerce que l'on fait à Marseille , soit d'importation , soit d'exportation , d'entrepôt , d'économie , & des diverses Manufactures de la ville. 2°. A indiquer le genre d'étude & de connoissances le plus propre à faciliter , diriger & étendre , toutes les diverses branches de Commerce extérieur & intérieur. 3°. A proposer les études nécessaires pour acquérir une bonne théorie du Commerce en général , cette profession étant la seule peut-être où l'on se livre sans préparation à la pratique , & dans laquelle on fait dépendre la théorie des leçons tardives de l'expérience. 4°. L'étude des Langues vivantes , sur-tout de celles des Peuples avec qui Marseille a & peut avoir à l'avenir les relations les plus suivies & les plus intéressantes , doit entrer dans le Plan d'Education que l'on desire ; on n'oubliera point l'étude de la Géographie , de la Navigation , de l'Architecture navale , des Mécaniques ,

de l'Histoire Naturelle, & de la Chymie. 5°. Le mouvement continuel d'un grand Commerce, le choc varié des intérêts qu'il réunit & qu'il divise, produisant chaque jour des prétentions opposées, des différends & des procès, il paroît essentiel que le Négociant apprenne de bonne heure ces Loix simples qui, en le ramenant aux regles seules de la probité, & lui apprenant à éviter les surprises & les fraudes, le préparent à devenir le juge de ses égaux; il faut donc indiquer une espèce d'Ecole de Jurisprudence mercantile. 6°. Il paroît utile de donner aux jeunes Gens quelques notions d'Administration publique: les Négocians sont quelquefois appelés à éclairer le Législateur sur les besoins du Commerce, sur les Ordonnances qui le lient au bien & à l'intérêt public, sur la protection qui le soutient; enfin sur les diverses circonstances générales par rapport à l'Etat, & particulières par rapport à la Province & à la Ville qu'ils habitent, soit relativement à leur climat, à la fertilité du sol, à leur population, au génie & au besoin des Peuples environnans. 7°. Pour se distinguer dans la profession qu'on embrasse, on ne doit pas se restreindre aux seules connoissances qui sont propres à cette profession; il faut donc que le Négociant qui se destine aux grandes entreprises de Commerce, ait quelque connoissance de la Politique des Nations, & qu'il soit instruit des Traités qui, depuis un siecle, n'ont eu que le Commerce pour objet. — Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au 1er de Mars 1785, & doivent être adressés, franc de port, à M. l'Abbé de Robineau, Secrétaire perpétuel.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, sont: 58, 41, 75, 34, & 31.

DE BRUXELLES, le 1 Mai.

Les lettres de Liege portent que l'élection d'un Prince-Evêque étoit décidemment arrêtée il y a quelques jours, & on croit qu'elle est actuellement faite en faveur du Comte de Hoensbroech, Tréfoncier. Les concurrens étoient l'Archevêque de Cambray, & l'Evêque de Tournay; le premier voyant le dernier résolu de ne point céder, n'a pas voulu faire durer la contestation; & comme il étoit maître de l'élection, en se décidant pour le prétendant qu'il voudroit, à cause du grand nombre de voix dont il pouvoit disposer, il les a toutes données à M. le Comte de Hoensbroech.

On mande de la Haye, que la députation des Etats de Hollande & de West-Frise, qui s'est rendue le 14 du mois dernier auprès du Stadhouder, pour avoir des éclaircissemens sur un acte, par lequel, selon le bruit général, il s'étoit engagé sous serment, lors de sa majorité, à se servir constamment des conseils du Feld-Maréchal Prince de Brunswick, en a reçu la réponse suivante.

« Je ne fais point difficulté de répondre à MM. les Députés de L. N. & G. P. les Seigneurs Etats de Hollande & de Westfrise, en les priant de communiquer cette présente réponse auxdits Seigneurs Etats, que je ne suis pas interrompu par S. A. le Feld-Maréchal Duc de Brunswick, à expédier les ordres qui auroient pu servir à prémunir contre toute agression les frontieres de l'Etat : mais quoique je ne sois pas tenu de

rendre compte de mes gessions en qualité de Capitaine général de l'Union, à personne qu'à L. H. P.; je suis prêt, pour marque de ma déférence aux volontés de L. N. & G. P., de leur donner, si elles le desirent, ouverture des raisons & motifs qui m'ont engagé à ne point envoyer un grand nombre de troupes vers les frontieres, avant la prise de la résolution du 7 du courant. — Quant à l'acte passé entre le susdit Seigneur Duc & moi le 3. Mai 1766, mais que je n'ai jamais attesté par serment, je m'étois déjà proposé par moi-même, en apprenant les bruits désavantageux & déshonorés de tout fondement qui se répandoient, de ne le plus tenir secret, & je ne manquerai point de communiquer sous peu de jours, une copie authentique dudit acte à L. N. & G. P.

Les lettres de la Haye rendent ainsi compte du Jugement rendu dans l'affaire de l'Enseigne de Witte, du jardinier van-Brackel, & de son exécution.

Le premier, qui étoit en prison depuis le 27 Septembre 1782, a été déclaré déchu de sa charge militaire, condamné à être enfermé dans une place de sûreté pendant six ans, au bout desquels il sera banni pour toujours de Hollande, Zélande, Frise & Utrecht. Quant au Jardinier, prisonnier depuis le 15 Octobre de la même année, il a été condamné à être conduit la corde au cou sous la potence, à y être fouetté & marqué, à être enfermé ensuite dans une maison de correction pendant vingt-cinq ans, pour y gagner sa vie & son entretien par le travail de ses mains. Après ce terme, il est banni des quatre Provinces susdites sous peine de mort. Le malheureux a subi la Sentence le 23 du mois dernier.

Des lettres postérieures de la Haye portent, que le 20 du mois dernier au soir, l'Ambassadeur de France se rendit chez des Membres du Gouvernement, pour leur annoncer que sa Cour n'avoit aucune répugnance à intervenir par ses bons offices entre l'Empereur & L. H. P., pour l'aplanissement des différends élevés entre ces deux Etats. Sur cette communication intéressante, une députation de L. H. P., à la tête de laquelle étoit le Président de semaine, se rendit chez l'Ambassadeur pour lui porter les témoignages de la reconnaissance de l'Etat.

Le 11 de ce mois, écrit-on de Berlin, le Roi vint ici de Charlottenbourg pour faire une visite à la Princesse Amélie; il a donné le même jour audience à Charlottenbourg, à MM. les Princes de Lambesc & de Vaudemont, ainsi qu'aux autres Officiers François qui s'y étoient rendus. Le 12, à cinq heures du matin, S. M. passa en revue tous les régimens en garnison dans cette Ville, & retourna à Potsdam: sa santé s'est rétablie, & elle ira faire la revue des troupes assemblées à Magdebourg, à Custrin & dans la Poméranie. Elle partira le 25 Mai, & reviendra le 12 Juin.

PRECIS DES GAZETTES ANGL.

Au milieu des troubles & des mécontentemens de l'Irlande, on ne néglige pas les plaisirs à Dublin; le Directeur du théâtre de cette ville a engagé Mistriss Siddon à y faire un voyage; & le traité qu'il a fait avec elle, est de lui donner 24000 liv. sterl. pour 22 représentations. Mis-

trist Siddon en se rendant à Dublin, passera à Edinbourg, où elle donnera 12 représentations, dont la dernière sera à son profit.

On s'attend à quelques mouvemens dans les places de l'administration. On prétend que le comte de Shelburne sera fait premier Lord de la Trésorerie, & que M. Henri Dundas aura une place de Secrétaire d'Etat.

Quelques lettres de Madras portent que l'avarice a fait un tel progrès, qu'à peine le Gouverneur donne-t-il, & rarement, une poignée de riz à un descendant de Tamerlan, qui vient mendier à sa porte. Vingt Zemindars demandent sur les grands chemins; & leurs femmes, abandonnées aux horreurs de la pauvreté, sont forcées, pour vivre, de faire le métier de courtisannes.

Nos papiers prétendent qu'il y a une négociation entre l'Impératrice de Russie & les Etats-Généraux pour une cession à faire par ces derniers au moyen d'un équivalent d'une Isle dans les Indes Occidentales. On dit que ce sera celle de S. Martin, & on ignore comment les autres puissances regarderont ces arrangemens. Les Russes s'occupent à donner à leur commerce toute l'extension dont il est susceptible; ils ont toujours désiré des possessions en Amérique & en Asie, & dans la Méditerranée; si Minorque n'avoit pas été pris par les Espagnols, peut-être en seroit-elle maîtresse à présent; & on est persuadé que lorsque cette isle nous a été enlevée, il y avoit une négociation ouverte qui en auroit donné la propriété à la Russie.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Cause entre la dame T . . . & le sieur T . . . son mari. Séparation de corps.

La séparation de corps est un moyen que la

Justice n'emploie qu'avec ménagement ; par exemple lorsque la patience d'une femme a été mise à l'épreuve pendant un certain tems, qu'elle n'a plus aucun espoir de ramener son mari à des sentimens plus doux ; qu'il y a même un danger imminent de la laisser au pouvoir d'un homme qui ne cesse de la maltraiter. D'après ces principes, il est difficile d'accueillir favorablement une demande en séparation, formée après six mois de mariage ; & il faudroit que le caractère d'un mari fût bien violent & bien intraitable pour donner lieu, dans un si court espace, à un éclat aussi funeste. Si les femmes étoient de bonne foi, elles avoueroient que ce sont presque toujours des conseils étrangers qui préparent ces divisions, & qui menent par degré à la perversité, un cœur pur, une ame innocente, faite pour suivre sans contrainte le chemin de la vertu : dans une semblable occurrence, quel parti doit prendre la Justice ? C'est, avant faire droit définitivement sur la demande en séparation, d'autoriser la femme à demeurer pendant un délai fixé dans une maison décente, où le mari, en présence de témoins, ait la liberté de voir sa femme, de lui prouver qu'il n'est pas indigne de son amitié. C'est le parti que la Cour vient de prendre dans la cause de la dame T... mariée au mois de Janvier 1783, & qui avoit formé sa demande en séparation dès les premiers jours de Juillet, sur des motifs de sévices, d'injures & de mauvais traitemens, & de diffamation. — La cause plaidée au Châtelet, Sentence y est intervenue le 20 Décembre 1783, qui a admis les Parties à la preuve des faits respectifs, a appointé en droit sur le fonds, & a joint à l'appointement les enquêtes à faire. — Sur l'appel en la Cour, Arrêt du 20 Mars 1784, qui surseoit à faire droit

pendant un an, pendant lequel tems la dame T... sera tenue de se retirer dans une maison indiquée par une assemblée de parens, tenue en présence d'un Commissaire de la Cour. Permet au mari de la voir en présence desdits parents : ordonne qu'elle sera payée pendant ladite année d'une pension, tant pour elle que pour son enfant, qu'elle est autorisée à conserver : dépens compensés.

Cause extraite du Journal des causes célèbres.

PARRICIDE exécuté en Flandres.

Les philosophes qui ont observé avec plus d'attention la marche des passions ; ceux qui ont pénétré, pour ainsi dire, dans l'abîme du cœur humain, s'accordent tous à regarder comme un phénomène, qu'un homme vertueux devienne tout à coup un scélérat. Cette opinion honorable pour le genre humain, a été adoptée dans tous les tems. Il faut avouer cependant que cette règle, admise en morale, n'est pas, malheureusement, sans exception. — La Flandre vient de voir expirer, dans les tourmens du plus cruel supplice, un monstre qui paroît avoir franchi brusquement la ligne qui sépare la vertu du crime. Quelques instans avant son forfait, c'étoit, dit-on, un citoyen irréprochable. — Jean-Baptiste Lacquemant demouroit à Beuvry, dépendance de Marchienne. Si l'on en croit tous les habitans du canton, il étoit l'exemple du village. Ennemi de toute espece de dissipation, & sur-tout de ces fêtes de cabaret auxquelles les gens du peuple ne se livrent que trop souvent, il n'étoit occupé que de travaux rustiques, des pratiques religieuses & du bonheur de sa famille (car il joignoit à la qualité d'homme réputé vertueux, le mérite d'être époux & pere) ; il jouissoit enfin de la paix

domestique, de l'estime de lui-même, & de celle des autres, lorsqu'un fardide intérêt causa tout-à-coup, en lui, la révolution la plus étrange & la plus affreuse. — Son pere étoit veuf : las, apparemment de cet état, il conçut le projet de se remarier, & jeta ses vues sur une veuve du canton. — Le fils, qui, avant cette époque étoit cité comme un modèle de sagesse & de modération, devint furieux, lorsqu'il vit que le dessein de son pere alloit le traverser dans ses petits projets économiques. Il résolut, à quelque prix que ce fût, de mettre obstacle au mariage projeté. Travesti & armé d'un bâton, il alloit, la nuit, chercher & attendre son pere, à dessein de le détourner, par des terreurs, du dessein qu'il avoit conçu. Soit que ce moyen eut réussi, soit par tout autre motif, le pere promit de ne plus aller voir la veuve. — La veille de l'Epiphanie, les gens de la campagne se réunissent en famille pour célébrer la fête des Rois : Lacquemant, qui croyoit avoir fait perdre à son pere tout penchant pour le mariage, l'invita à souper le 5. janvier 1784. Dans la gaieté du repas, le bon vieillard par quelque propos déclara sa persévérance pour la veuve. Lorsqu'ils se furent séparés (vers dix heures & demie), le fils inquiet, voulut s'assurer si son pere étoit rentré dans sa maison : il s'y transporta, & ne l'y ayant point trouvé, il prévint qu'il étoit chez la veuve; & aussi-tôt de se livrer à tous les excès de la fureur. Il court chez lui, se déguise, s'arme d'un gros bâton de cerisier, va se poster sur le passage de son pere, l'attend pendant une heure & demie, & l'ayant enfin aperçu, s'élance, lui porte, avec violence, plusieurs coups de bâton sur les jambes; elles sont rompues; le malheureux vieillard se relève sur

les genoux, reconnoît son fils, frémit d'horreur, la douleur l'effroi d'une mort violente, le spectacle affreux d'un fils assassinant son pere, tout l'enfer déchirant son cœur. La terreur sur le front, les joues livides & creusées, des cheveux blancs hérissés, les bras tremblans tendus vers son parricide, il s'exhale en gémissemens, il implore sa pitié; le monstre, d'une main horriblement sûre, lui porte sur la tête le coup de la mort... — Le lendemain [6 Janvier] le cadavre de cet infortuné vieillard fut trouvé dans l'endroit même où il avoit été assassiné. Jamais les soupçons n'eussent tombé sur J. B. Lacquemant, si ce malheureux n'avoit lui-même été au-devant par ses inquiétudes & ses remords. Bientôt il fut décrété, arrêté; les hommes de fief de la cour féodale de la ville de Marchiennes instruisirent la procédure, & sur les preuves qui en résulterent, ils condamnèrent le parricide à être rompu & brûlé. Leur sentence a été confirmée par le parlement de Douay, le 29-Janvier 1784. Deux jours après Jean-Baptiste Lacquemant, subit son supplice dans toute sa rigueur, mais avec une résignation que la religion seule peut inspirer. Moins effrayé des tourmens dont il voyoit l'affreux appareil, que de l'horreur de son crime, ce malheureux, en montant à l'échafaud, dit aux religieux qui l'accompagnoient, que les tranfes qui le bouleversoient, n'avoient point pour cause l'approche du supplice qui lui étoit préparé, mais la crainte que ce supplice ne suffît pas pour expier son forfait devant Dieu; qu'une autre allarme, non moins déchirante pour lui, étoit son incertitude sur les dispositions de l'ame de son pere, lorsqu'il expira. — Ce fut dans des sentimens aussi touchans, que mourut celui qui s'étoit souillé du plus abominable de tous les crimes.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

D A N E M A R C K.

DE COPENHAGUE , le 16 Mai.

LA révolution qui vient de changer la face de notre Cour s'affermir & se développe de plus en plus. On vient de supprimer plusieurs Dicastères de l'administration, notamment ceux des Finances, de la Marine & de l'Amirauté : ils sont réunis au nouveau Conseil d'Etat, présidé par le Prince Royal, & formé de cinq membres, MM. le Comte de Bernstorff, de Schack Ratlow, de Rosenkrantz, de Stampe & de Hurth. Le premier, éloigné depuis long-temps des affaires & de la Cour, est non-seulement Ministre des affaires étrangères ; il vient de plus d'être nommé Président du département de la Chancellerie Allemande.

L'armement de la flotte se continue avec activité : on en ignore encore le motif & la destination. Les changemens actuels paroîs-

N^o. 24, 12 Juin 1784.

c

fant devoir influer sur l'administration intérieure de l'Etat, & sur ses intérêts politiques, il n'est pas inutile d'entrer dans quelques détails sur la situation présente de ce Royaume.

Le Danemarck seul, selon Busching, contient 850 milles géographiques quarrés; les Duchés d'Holstein & de Sleswick 979; la Norwege est à-peu-près de l'étendue de la Grande-Bretagne; l'Islande & le Groënland n'ont jamais été exactement mesurés: ce dernier renferme 10,000 habitans, & la totalité des sujets Danois en Europe peut s'évaluer à 2,200,000: en y joignant les colonies, cette population est portée à 2,500,000.

Douze principaux Colléges d'administration étoient réunis à Copenhague, & plusieurs d'entreux présidés par le Prince Frédéric. On sait que, par la loi royale de 1661, le Roi de Danemarck est souverain absolu; il doit être luthérien, & ne peut aliéner les biens réunis à la Couronne: voilà les seules limites à son autorité toute-puissante, comme on sait, depuis ce pacte célèbre dont aucune nation n'avoit encore offert d'exemple.

La succession de la Couronne est héréditaire dans la ligne régnante, mâle ou femelle. Si toute la postérité de Frédéric III venoit à s'éteindre, le Trône passeroit aux descendants des filles de ce Prince: d'elles sortent la Maison Electorale de Saxe, celle de Holstein-Gottorp, la Maison Royale de Suede, & la Maison Impériale de Russie. La différence de Religion rendroit la Saxe & la Russie inhabiles à la succession.

Sous le ministère de l'infortuné Comte de Struensée, on fonda une Société royale d'économie rurale, une autre des Arts, Commerce & Manufactures, une troisième de Chirurgie, &

une Société de Médecine. On n'ignore point que les Danois ont un théâtre national, dont plusieurs pieces ont été traduites en langues étrangères.

Le Code civil de loix Danoises est peut-être le meilleur de l'Europe, court & clair, chaque sanction précise & bien déterminée. *Molesworth*, détracteur des établissemens du Danemarck, rend justice aux loix de ce Royaume : on n'y souffre ni citation ni mélange de loix étrangères. La police y est très-bien administrée dans toutes les parties. Un avantage particulier à cet Etat est l'uniformité des poids & mesures ; on la doit presque en entier aux soins du Comte de Bernstorff.

L'agriculture est florissante dans les Provinces où elle est secondée par la nature du terrain. Tel paysan du Sleswic possède 10,000 rixdales, en d'autres districts il manque du nécessaire. Les Sociétés économiques qui, comme ailleurs, n'y ont point été des écoles de verbiages, ont su répandre dans cette partie, avec discernement, & des récompenses, & de l'émulation. Les fabriques des choses de nécessité ont fait des progrès sensibles ; celles de draps fournissent toute l'armée & la flotte.

Autrefois le commerce maritime du Danemarck fut très-considérable ; la dernière guerre l'avoit porté au point où il fut dans le moyen âge. On connoît les diverses Compagnies établies dans le Royaume. La plupart de celles qui opprimoient le commerce intérieur ont été supprimées. Quoique la balance avec l'étranger soit défavorable au Danemarck en particulier, cette perte est compensée par les bénéfices de la Norwege, dont la plupart des Nations maritimes sont tributaires.

Entre les établissemens utiles au commerce , si faut compter celui du canal de Sleswick & Holstein ; il doit servir à joindre les deux mers , pour éviter un long & dangereux détour. Un million de rixdales est destiné à cet objet : en 1777 on a commencé les travaux. On comptoit 2053 vaisseaux , en 1771 , dans les divers ports du Royaume : ce nombre a bien augmenté depuis.

Les revenus de la Couronne se tirent des domaines , des droits de régle , des péages , postes , mines , monnoies , & contributions. Il en résulte une recette d'environ 7 millions de rixdales ; le seul péage du Sund en rapporta près de 500,000 dans l'année 1777.

En 1782 , l'armée étoit composée de 78,000 hommes. On comptoit en 1771 soixante vaisseaux de guerre , dont vingt-six de ligne , & portant 2660 canons , & demandant 10,964 matelots , outre 5600 soldats de marine.

D'après cet exposé , on peut apprécier le degré d'influence que pourroit avoir le Danemarck , dans le système du Nord , & dans la balance politique. Nous renvoyons à l'un des Numéros suivans les détails qui concernent la Norwege.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, le 16 Mai.

De divers voyages dont le projet a été attribué à l'Empereur , celui de Hongrie est arrêté. On fixe à demain le départ de S. M. I. : le Feld-Maréchal , Comte de Laschy , est

nommé pour l'accompagner. Comme la Cour de Toscane est attendue ici incessamment, le voyage du Monarque ne sera probablement que de trois semaines.

Il vient de paroître une Ordonnance portant diminution des droits de taxes des Chancelleries Ecclésiastiques. Cette pièce est conçue en ces termes.

« Nous JOSEPH ; &c. &c. &c. Pour faciliter autant que possible le paiement des droits ou taxes à acquitter par ceux qui ont des résolutions, actes & autres documens à retirer des Chancelleries Ecclésiastiques des Evêques diocésains, & établir à cet égard une parfaite uniformité dans tous nos pays héréditaires, nous ordonnons & statuons par la présente : Article I. Qu'à commencer du premier Juillet de cette année, les réglemens & usages qui ont subsisté jusqu'à présent seront tenus pour abrogés, & que les taxes des Chancelleries épiscopales n'aurent désormais d'autre règle que celle qui est prescrite par la présente Ordonnance générale. II. Que relativement à ces taxes, chacun sera traité également sans distinction de rang, de religion, de dignité & sans aucune différence entre les nationaux & les étrangers. III. Excepté pourtant que ceux qui, par des certificats en bonne & due forme, peuvent prouver l'insuffisance de leurs moyens, seront entièrement exempts du paiement de ces taxes. IV. La taxe désignée ici est uniquement accordée pour tenir lieu de droits de copie ou d'expédition, attendu qu'il n'est absolument rien dû aux Evêques, non plus qu'à aucun de leurs Employés ecclésiastiques

& autres personnes du Consistoire, pour tout ce qui tient à l'exercice de leur fonction de Pasteur. V. Sur chaque acte ou document expédié doit être marqué exactement la taxe qui en aura été payée. VI. Il ne sera expédié des actes en forme que dans les cas désignés expressément par la présente Ordonnance. Toutes les autres résolutions des Evêques seront communiquées en forme d'explications ou d'instructions, & si les Chancelleries épiscopales délivroient des actes qui ne fussent pas autorisés par la présente Ordonnance, il n'y auroit aucun paiement à faire pour cette expédition. VII. Sous prétexte de défaut de paiement, on ne suspendra pas l'expédition de l'affaire dont il s'agira; on se contentera seulement de tenir note de ce qui restera à acquitter, pour en exiger le paiement à la fin du mois. Les taxes à payer suivant cette Ordonnance, appartiendront à l'Evêque diocésain, si la Chancellerie est entretenue à ses frais; mais si elle est soldée par la caisse de religion, c'est aussi à celle-ci qu'on en devra tenir compte, & en remettre exactement le produit. IX. S'il vient à être perçu une taxe plus forte que celle qui est fixée dans cette Ordonnance, ou si l'on fait payer quelque droit dans les cas où cette loi ne désigne aucune taxe, celui qui commettra cet abus d'autorité sera condamné à restituer au Gouvernement civil de la Province dix fois la valeur de ce qui avoit été perçu injustement, & la moitié de cette somme appartiendra au dénonciateur.

Tarif des droits ou taxes des Chancelleries ecclésiastiques.

Première rubrique à raison de six kreutzers. « Cette taxe sera payée, 1°. pour chaque résolution de

l'Evêque diocésain, ou de son consistoire, quel qu'en soit l'objet, en affaires qui sont de leur ressort, ou qui, n'en étant pas leurs, y sont envoyées par eux. 2°. Pour chaque demi feuille d'une copie demandée à la Chancellerie ecclésiastique, qui doit d'ailleurs observer de ne pas grever le requérant par une extension trop longue & inutile. *Seconde rubrique à raison de trente kreutzers.* Cette taxe sera payée, 1°. pour chaque acte ou document pour tonsure, les quatre moindres, le Sous-diaconat, le Diaconat, la prêtrise, 2°. Pour la permission de recevoir la Prêtrise dans un autre diocèse, ou des mains d'un autre Evêque. 3°. Pour le premier acte de permission de dire la Messe, la prolongation devant en être payée seulement sur le pied d'une résolution simple. 4°. Pour l'acte qui constitue la juridiction d'un Curé. 5°. Pour l'acte qui pourvoit *ad interim* à une Cure vacante jusqu'à ce qu'il en soit disposé. 6°. Pour la légalisation d'un acte de Baptême, mariage, Enterrement, &c., dans les cas où cette légalisation seroit demandée par la partie intéressée, attendu que personne n'est dans l'obligation de se pourvoir d'un pareil document. 7°. Pour le premier acte de permission donnée au moins pour la durée d'un an à un Prêtre, à l'effet de dire la Messe dans une chapelle particulière, la prolongation n'en devant être payée que sur le pied d'une résolution simple. 8°. Pour permission de dire la Messe dans une Chapelle particulière, & qui au moins doit être donnée pour l'espace d'un an, la prolongation n'en devant être payée que sur le pied d'une résolution simple. 9°. Pour approbation & contentement de pouvoir changer de Cure, ou la résigner entièrement. 10°. Pour expédition requisitoriale à un autre Tribunal ecclésiastique ou civil, sur la

demande expresse des Parties. 11°. Pour consécration d'un Autel. 12°. Pour consécration de cloches. *Troisième rubrique à raison de trois florins.* Cette taxe sera payée, 1°. pour acte d'installation dans une Cure, Chapellenie ou autre dignité ecclésiastique [mineure] sans exception. 2°. Pour les dispenses accordées à un candidat, à l'effet de lever les obstacles qui l'empêchent, en matière purement spirituelle, de parvenir à la prêtrise. 3°. Pour acte de consécration d'une Eglise. 4°. Pour acte de consécration d'un Cimetière. 5°. Pour acte de démission. 6°. Pour document d'une fondation. Pour l'envoi d'une portatile, à condition qu'il ne soit rien payé à part pour cette pierre sacrée ou autre chose y appartenant. *Quatrième rubrique, à raison de douze florins.* Cette taxe comprend uniquement l'acte délivré au sujet promu au rang de Conseiller ecclésiastique ou autre dignité (non comprise sous la Lettre ci-dessus.) Ce qui s'entend pour les seuls Officiers & Employés dont les Evêques sont autorisés à faire expédier dans leurs Chancelleries les actes de nomination ou de confirmation «. S. M. veut & ordonne en outre, que pour l'information des Parties, un exemplaire de cette Ordonnance soit conservé dans chaque Chancellerie de l'Evêque Diocésain. Vienne le 21 Avril 1784. JOSEPH.

DE FRANCFORT, le 20 Mars.

On donne l'anecdote suivante pour authentique; nous la rapporterons sans la garantir. On trouva il y a quelques mois un libelle affiché à l'Eglise protestante nouvellement bâtie à Vienne: l'Empereur y étoit qualifié de la manière la plus indécente; on

Py appelloit entr'autres , *séducteur de l'Épouse de Christ*. Ce Prince, instruit de l'existence du Libelle , a ordonné qu'on l'imprimât , & l'argent provenu de la vente a été remis aux anciens de l'Eglise mentionnée, pour être distribué aux pauvres.

I T A L I E.

DE VENISE , le 12 Mai.

La République s'est toujours piquée de magnificence & de nouveauté dans les fêtes qu'elle a données aux divers Souverains qui ont voyagé chez elle. La situation de la ville & le goût national ont de tout temps distingué ces spectacles de ceux qu'on voit ailleurs. Ceux dont on amusa les Comtes du Nord , à leur passage , tenoient plus de la Féerie que du genre des divertissemens usités par-tout. On s'est piqué de traiter le Roi de Suede avec la même somptuosité : S. M. paroît avoir été sur-tout singulièrement frappée de la *Régate*, ou courses de barques & de gondoles sur le grand canal. Cette Naumachie a été exécutée avec la magnificence & l'adresse particulières à ce spectacle.

Le départ de S. M. S. a été retardé par une légère indisposition. On présume que ce Prince se rendra à Milan, & delà à Turin, puis en France, après avoir visité une partie de la Suisse.

Notre Escadre sous le commandement du Chevalier Emo, sera composée de frégates, & autres vaisseaux de guerre de moindre force. Ces jours derniers on a lancé la bombarde la *Distruttrice*, qui doit faire partie de cette escadre. Le *Triton* & la *Concordia*, vaisseaux de ligne du second rang sont sortis du bassin. Le rendez-vous général est à Cortou, d'où l'escadre appareillera pour aller croiser contre les Tunisiens.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 10 Mai.

Dans le N°. 5. du Journal de Geneve de cette année, on avoit rapporté sur la foi véritablement très suspecte de tous les papiers publics, une prétendue Bulle du Pape, relative à la discipline ecclésiastique, & publiée, ajoutoit on, dans la Gazette de Madrid du mois de Décembre dernier. Par cette Bulle, les Religieux devoient être soumis en Espagne à la Jurisdiction épiscopale, sans aucune dépendance de leurs Généraux étrangers.

Nous nous empressons de démentir cette fausseté, comme nous le ferons toujours, lorsque, malgré notre vigilance à être en garde contre les assertions des Gazettes & des Journaux, il nous arrivera d'avoir été induit en erreur. En conséquence, nous pu-

blions ici la lettre qui nous a été adressée à ce sujet par une personne d'un rang supérieur.

» Tout Auteur d'un Journal qui prend pour devise vérité & impartialité, devrait être sur ses gardes pour ne pas insérer indifféremment dans son ouvrage les allégués des Gazettes étrangères, dont les Auteurs mal informés ou mal intentionnés hasardent souvent des faits faux, sur tout ce qui concerne la religion & les religieux. C'est ce qui est arrivé à l'égard de la prétendue Bulle du Pape régnant dont il est fait mention n^o. 5, à l'article *Espagne*. Cette Bulle n'a jamais existé : c'est au moment de la promulgation de la Bulle qui accorde à S. M. C. le tiers des revenus de tous les bénéfices, à la réserve des évéchés & des bénéfices à charge d'ames, que des particuliers, on ne sait par quels motifs, ont répandu clandestinement dans toutes les maisons religieuses de Madrid la fausse cédula dont il est question. Le Gouvernement qui en a été informé a fait retirer tous les exemplaires, & a donné ordre d'en rechercher & punir les Auteurs.

Le 9 de ce mois, l'Inquisition a célébré un *Autillo*, ou diminutif d'*Auto-da-fé*. Le coupable étoit un de ces Imposteurs qu'on appelle Charlatans, & que le S. Office reclame ici comme *Sorciers*. Celui-ci employoit des poudres sympathiques, ou aphrodisiaques, à la séduction des personnes du sexe. Ce délit n'a point été puni de peines plus graves que celles usitées par-tout. Le corrupteur & deux femmes ses complices, ont été condamnés au fouet, à la

promenade avec infamie dans les rues de Madrid, & à la prison perpétuelle.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, le 1 Juin.

Jusqu'à ce jour, les procédés du nouveau Parlement n'ont pas eu d'objets intéressans pour les étrangers. Les deux partis, y ont fait l'essai de leurs forces : plus de 140 votes de différence ont marqué la supériorité du Ministère, de ce même Ministère toujours battu dans la précédente session.

Si l'on observe que les familles les plus opulentes, ou les plus accréditées dans les élections, les Cavendish, les Spencer, les Ducs de Bedford, de Marlboroug & de Portland, les Comtes d'Hertford, de Fitz-Williams, &c., &c., ont uni leurs intérêts à ceux de la coalition ; & que d'un autre côté le Ministère offroit peu de ces noms illustres dans la haute noblesse, & encore moins d'appuis équivalens, on regardera son triomphe actuel comme l'effet certain du vœu national.

En se manifestant, celui-ci a donc prononcé sur la sagesse de la dissolution du Parlement. On n'a jamais vû, on ne reverra peut-être jamais ce concours du trône & de la nation contre l'influence & la conduite des représentans de cette nation même.

Le jugement des élections contestées occupe en ce moment la Chambre des Communes. Un acte ou bill, passé sur une motion de M. George Grenville, Chef de la Trésorerie en 1763, a réglé la nature de ces Elections admises au recours : on a perfectionné encore, il y a dix ans, la forme de ces décisions. Autrefois, elles émanoient de la Chambre entière, & les témoins n'étoient point affirmés : maintenant un Comité de 15 Jurés, Membres de la Chambre, est chargé de ce jugement. Pour lui ôter toute apparence de partialité, de 100 Membres assis à l'assemblée, on en tire au sort 49 ; chacun des Candidats appelés en recuse un tour-à-tour, jusqu'à ce que le Comité soit réduit à treize Juges : pour compléter le nombre de quinze, les Candidats choisissent deux Adjoints à leur gré sur la totalité de la Chambre.

Celle de ces pétitions qui a fait le plus de bruit a été jugée inadmissible. Le 28 du mois dernier elle a été portée par M. Fox & ses adhérens, au sujet de la demande d'une révision de suffrages accordée au Chevalier Wray, par le Grand-Bailli de Westminster : cette révision est ce que les Anglois appellent *Scrutiny*, dont notre mot de *Scrutin*, ainsi que la chose qu'il exprime sont précisément l'opposé.

Selon sa manière, M. Fox, dans la discussion de sa demande, fit plus d'usage de son éloquence que des loix du Royaume, & des écarts à la question, que de la question même. M. Pitt l'y ramena en lui disant « qu'il ne s'agissoit point de savoir jusqu'où il avoit à se plaindre de l'inimitié de l'administration, ni de tous les lamen-

tables récits des vexations sous lesquelles il avoit failli succomber ; mais de décider si la pétition , actuellement sur la table , étoit comprise ou non dans le bill de M. Grenville ».

La Chambre s'étant déclaré pour la négative ; les amis de M. Fox se bornèrent à demander, ce qu'ils obtinrent , qu'il fut entendu par ses Conseils à la barre de la Chambre, contrairement avec le Grand-Baillif.

On a remarqué que dans son discours , M. Pitt n'a pas craint de dire que, *probablement après l'examen des suffrages le Chevalier Wray seroit déclaré élu*. Il est facile de conjecturer du moins, d'après les efforts de M. Fox pour prévenir cette opération, qu'il en craint les suites : quant à la dépense très-considérable, il y a de la délicatesse dans la tentative de M. Fox pour épargner ce nouveau sacrifice à ses adhérens.

Cette contestation a rappelé celle qui eut lieu en 1754, aussi pour Westminster, entre le Comte Gower actuel, alors Lord Trentham & George Vandeput ; mais ce qu'on n'a pas dit, & ce qui est très-vrai, c'est qu'un des prétextes les plus forts opposés alors à Lord Trentham, fut l'encouragement qu'on l'accusoit d'avoir donné à une troupe de Comédiens François projetant de s'établir à Londres. Dans la revision qui eut lieu, 1500 votes de part ou d'autres furent déclarées nulles.

Cette censure des suffrages a commencé le 28 du mois dernier. Elle sera nécessaire-

ment très-longue : si M. Fox étoit exclus, il lui resteroit sa place de représentant des bourgs de *Kirkvall, Wick & Dinckwall* en Ecosse : il l'a due au crédit de M. Thomas Dundas, l'un des principaux *Lairds* ou Seigneurs de ces districts, & M. Sinclair concurrent de M. Fox pour cette élection, vient aussi d'en contester la légitimité.

Cette dernière petition fut-elle rejetée; une si mince victoire ne consoleroit pas M. Fox de sa défaite à Westminster. Tomber de la seconde Cité du Royaume, à un bourg du nord de l'Ecosse, la chute seroit accablante pour l'homme du peuple. Ce bourg de *Kirkvall* est situé dans les Isles *Orckney* ou *Orcades*, à la pointe septentrionale de l'Ecosse. Autrefois elles appartenoint à la Norwege, ainsi que les Isles *Shetland* qui en sont voisines. On y parle la langue gallique, & les vieillards y entendent le norwégien; les ennemis de M. Fox n'ont point manqué de dire qu'il étoit occupé à étudier ces deux idiômes pour aller remercier ses constituans de leur bonne volonté.

A cette occasion on a fait un tableau de ces isles très-peu fréquentées par les Anglois eux-mêmes. On y voit la couleur de la caricature nationale, mais le fond de ce précis est assez authentique.

Dans les isles d'*Orckney* & de *Shetland* qui s'étendent du 59^e au 61^e degré de la latitude nord, tous les objets sont de la plus petite dimension, excepté la stature de la noblesse. Les

chevaux n'y sont pas plus gros que des ânes ; les vaches y ont la taille de nos brebis , les brebis celle de nos oyes & de nos coqs-d'Inde ; les oyes y équivalent à nos canards , les canards à des moineaux ; ceux-ci ainsi que tous les autres oiseaux dégénèrent en purs insectes : ici , la nature animale cesse & meurt. Si l'on trouve dans ces îles quelques insectes , ils ne sont visibles qu'au microscope.

Lorsqu'un habitant de Schetland va dans les parties supérieures de l'Ecosse , l'essain & le bourdonnement des insectes , des mouches , papillons , chenilles , &c. &c. le saisit de surprise & de frayeur. Bon Dieu ! s'écrie-t-il , quelle infinité de volatiles !

Arrive-t-il dans quelque havre de ces îles une barque chargée de houx , de genêt ; de branches d'arbres ? la cloche sonne pour avertir les habitans qu'il vient d'arriver un vaisseau avec une cargaison de bois. Les navets & les pommes de terre sont annoncés avec la même solennité.

Quelques Naturalistes ont observé que la dimension du règne animal étoit dans les différentes contrées , en proportion avec la quantité des denrées qu'elles fournissent. Conformément à cette théorie , les habitans des deux sexes aux Orcades & Shetland sont au-dessous de la taille moyenne. Leur nourriture consiste en gruau , avec un peu de pain d'orge , & une espèce de poudre d'arrêtes de poissons que ces Insulaires ramassent en partie dans les fumiers , les cours , les places , devant les portes des Gentilshommes. Ce n'est pas que la pêche sur les côtes & le commerce du poisson ne soient considérables ; mais une portion sert à payer le *Laird* , l'autre à se procurer quelque argent pour se fournir d'habits & d'autres choses nécessaires à la vie. Lorsqu'un domes-

rique , de quelque conséquence , s'engage auprès d'un Fermier , il stipule qu'outre le pain , la soupe sera composée de farine & de légumes.

Nous avons dit que la taille des Gentilshommes faisoit une exception à cette loi générale de rapetissement. Dans les contrées du Nord , l'air est plus sain , plus subtil , plus pénétrant ; il provoque l'appétit , & nécessite une nourriture substantielle. Or , les *Lairds* & autres gens de cette classe n'en manquent point. Ils mangent avec la voracité des lions , des loups & des matelots. Aussi leur stature est-elle élevée ; témoin , M. *Sinclair d'Ulster* , l'Apollon du Belvedere de la Grande-Bretagne. Par la même raison que les riches sont ici des géans , les pauvres y restent des pigmées.

Cet état de choses rend un festin dans une maison de Gentilhomme aux Oréades & Shetland. un objet de curiosité pour l'étranger. Miladi vous demande si vous préférez l'éclanche de mouton au gigot ; elle vous sert l'un ou l'autre sur votre assiette ; si vous voulez un coq ou une poule ; &c. &c. Quant aux œufs, c'est un article essentiel de tous les soupers & déjeûnés de ce pays-là. On les sert dans une grande quantité de plats creux ; on les assaisonne de beurre battu ; & on les mange avec des cuillières , comme nous mangeons les pois verts. [La fin au numéro prochain.]

Ce sera un singulier texte de réflexions & de comparaisons , que les derniers arrêtés du précédent Parlement , rapprochés de l'adresse que le nouveau a décidé de présenter au Roi , en Réponse au discours de S. M. Voici le contenu de la résolution de la Chambre à ce sujet.

Qu'une humble Adresse sera présentée à S. M.

pour la remercier du très-gracieux Discours dont elle a fait part à cette Chambre.

Pour assurer S. M. de nos sentimens de fidélité pour sa personne, & de notre inviolable attachement à notre excellente Constitution ; sentimens qui , selon nous , sont inséparables dans les cœurs de ses fideles Sujets.

Que nous reconnoissons avec la plus vive gratitude & satisfaction la prudence & le bon esprit de S. M. en recourant dans ce moment à l'avis de son peuple, & que nous pensons qu'elle a usé à propos d'un pouvoir que lui a confié la Constitution, acte dont nous attendons les plus utiles & les plus heureux effets.

Pour assurer S. M. que ses fideles Communes sont prêtes à prendre les mesures nécessaires pour l'application des sommes votées par le dernier Parlement , & d'accorder des subides ultérieurs, si la nécessité l'exige , persuadées que tous les Sujets de S. M. par un effet de leur loyauté & de leur zele pour les intérêts de la patrie , seront prêts à supporter ce fardeau ; fardeau devenu inévitable par les suites d'une guerre dispendieuse , & nécessaire au maintien de la foi & du crédit publics, essentiels à la puissance & à la prospérité nationale.

Pour assurer S. M. que nous donnerons toute notre attention aux moyens de prévenir les fraudes croissantes dans le revenu public, ainsi qu'aux réglemens de commerce que pourront exiger les circonstances.

Que dans nos Délibérations sur les affaires de la Compagnie des Indes, si étroitement liées avec l'intérêt national, nous pourrions attentivement à donner un bon gouvernement à nos possessions dans cette partie du globe , sans perdre de vue que les mesures à cet effet doivent s'accorder avec notre précieuse Constitution & les plus chers intérêts de la contrée.

Que nous sommes vivement pénétrés de la gracieuse & paternelle affection de S. M. pour son peuple, de son attention royale à chaque objet du bien public, ainsi qu'aux vrais principes de notre libre Constitution, qui ne peut être affermie que par le maintien de la juste balance des droits & privilèges de chaque branche du pouvoir législatif.

On parle, mais encore assez vaguement, de quelques changemens à venir dans les premières places. Ces jours derniers on assuroit que Lord Cambden seroit Garde du Sceau privé, & M. Henri Dundas, Secrétaire d'Etat, à la place du Marquis de Carmarthen, destiné à l'Ambassade de France. Quant à Lord Shelburne, il est toujours derrière la toile, & encore douteux s'il en sortira. Nulle apparence quelconque d'avancement pour les membres de la Coalition. On a aussi nommé le Vicomte Sackville parmi les membres *in petto* du Cabinet ; mais ce bruit ne paroît pas avoir de fondement. Il n'y en a peut-être pas davantage au retour prochain du Chevalier Yorck à la Haye, quoique la longue habitude de cet Envoyé, ses liaisons en Hollande, & la famille de Ladi Yorck soyent de grands motifs de rapprochemens. Lord Chesterfield est revenu de Madrid, & l'on soupçonne qu'il résignera son Ambassade, n'étant point dans les intérêts du Ministère actuel.

Ces intérêts au reste, sont envisagés aujourd'hui par beaucoup de gens bien différemment de ce qu'ils l'étoient il y a 3 mois.

Composé d'hommes dont l'intégrité, la modération, & la capacité sont généralement reconnues, consacré en quelque sorte par la sanction publique, le Ministère a ramené à lui une partie des Opposans, que le respect des arrêtés de la défunte Chambre des Communes avoit animés. Au premières séances, on a déjà vu de ces conversions : on s'attend qu'avant peu, les Ministres auront une majorité de 200 voix. Lord North en comptera une pareille en sa faveur; aujourd'hui il ne lui reste que 40 suffrages dans l'assemblée.

Le théâtre des nouvelles apocryphes est assurément l'Amérique Septentrionale. Depuis l'origine de la querelle qui l'a rendue souveraine, les mensonges de toute espèce ont passé les mers, & ont été tellement multipliés à ce sujet en Europe, selon les intérêts, qu'un sceptique peut sagement révoquer en doute tout ce qu'on nous a débité sur ce pays-là, sans lasser notre crédulité.

En 1775, le Congrès faisoit monter la population des Etats-Unis à 3,37,869 ames. En Janvier dernier est venue une autre supputation qui réduit la première à 2,389,300 habitans. La souveraineté de l'Amérique lui auroit donc coûté près d'un million de sujets. Dans ce nombre il faudroit compter au moins 980,000 sujets mâles : aucune guerre, aucune guerre civile, sans en excepter les proscriptions, n'auroit été signalée par une pareille destruction.

De cette multitude il faut excepter les Loyalistes expatriés. On prétend ici actuellement, qu'il en est passé 40,000 dans les établissemens de la Nouvelle-Ecosse : cette colonie dont on nous faisoit, il y a 6 mois, de si lamentables descriptions, est aujourd'hui, dit-on, dans la situation la plus heureuse & la plus riante. Comment s'assurer du fait ? Aller sur les lieux : on peut en dire autant de toutes les nouvelles.

Un particulier vient de proposer ici un prix de 50 guinées pour l'auteur de la meilleure Dissertation angloise ou latine, & en prose *sur le suicide*. Il faut que le dissertateur soit ou ait été membre de l'Université de Cambridge : les juges sont deux Evêques & trois Docteurs. Nul pays où cette importante question ait des observateurs & des arbitres plus exercés ; mais nul aussi, où par les causes même de cette maladie de l'esprit humain, la prose ou les vers, pour la guérir, soient plus insuffisans.

Le 24 du mois dernier, le marquis de Carmarthen a communiqué au Lord Maire la signature du traité de paix définitif entre l'Angleterre & la Hollande, signature effectuée à Paris entre les plénipotentiaires respectifs le 20 du même mois. Cette nouvelle a été rendue publique par S. S. Il n'y a eu aucun changement aux préliminaires arrêtés ci-devant.

DE DUBLIN, le 15 Mai.

Si l'adresse des Communes britanniques contraste avec les adresses de ces mêmes Communes avant leur réformation, il n'y a pas une moindre dissonnance entre les verbiages de nos Volontaires & le discours de notre Parlement au Vice-roi. Voici de quelle maniere la chambre des pairs a parlé au duc de Rutland.

Nous, les respectueux & fideles sujets de S. M., les Pairs Spirituels & Temporels, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis, avant la clôture de la session, de vous témoigner notre satisfaction complete de sa sagesse & de la fermeté dont vous avez donné des preuves dès le commencement de votre administration. La justesse & l'efficacité des mesures que vous avez prises relativement aux affaires publiques, ajoutent la conviction à la persuasion où nous étions déjà, que votre ame est supérieure à l'influence des partis & des préjugés, & que vous n'avez en vue que le bien général.

Les actes de cette session ne laissent pas le moindre doute sur le zèle avec lequel chaque branche de la législature a coopéré à la prospérité de ce Royaume. Les mesures prises pour prévenir une dépopulation plus rapide, la sûreté des propriétés particulières, l'augmentation du crédit public, les travaux entrepris dans la capitale pour son établissement ou pour la commodité des citoyens, les encouragements donnés à l'agriculture, au commerce & aux manufactures, attestent de la maniere la plus hono-

nable le zèle & l'attention du Parlement pour le bien de ce Royaume.

— Si les besoins du pays exigent des réglemens ultérieurs, notre pleine confiance en votre Grâce ne nous permet point de douter qu'on ne prenne les mesures les plus douces & les plus efficaces. Attentifs à ne hasarder aucun moyen prématuré, nous considérons la prospérité de l'Irlande comme inséparable d'une union sincère d'esprit & d'intérêts avec sa sœur la Grande-Bretagne; & cette union ne peut être opérée que par un échange mutuel de procédés & par une attention réfléchie à concourir au bien de l'autre.

Nous avons faits des efforts unanimes pour arrêter les progrès de la licence & de la sédition, qui, selon nous, n'alterent pas seulement les mœurs du peuple, mais tendent encore à renverser la vraie liberté. Nous avons hautement publié combien nous nous estimons heureux dans la possession des biens dont nous fait jouir notre excellente constitution, & nous avons manifesté d'une manière énergique notre attachement sincère à la Personne Royale de S. M. & à son Gouvernement.

Nous faisons des vœux ardents pour qu'il plaise à S. M. de continuer long temps votre Grâce dans le Gouvernement de l'Irlande, persuadés que Tous les auspices d'un chef, héritier de toutes les vertus, qui ont distingué de siècle en siècle la longue suite de ses illustres ancêtres, notre zèle & nos services ne manqueront pas d'être portés au pied du trône & d'obtenir l'approbation qui fait un de nos vœux les plus ardents.

Aujourd'hui, le Vice-roi s'est rendu au Parlement; il y a sanctionné les bills passés

durant la session actuelle, & a prorogé ensuite cette assemblée jusqu'au 29 Juin prochain.

Ces dispositions du Parlement seront peu goûtées des citoyens, encore plus bruyans qu'échauffés, qui manient aujourd'hui la plume & le fusil en faveur de *la liberté*. Quoique cette apparente effervescence semble nous annoncer des scènes subséquentes, les observateurs n'en craignent aucune, différente de celles qui ont eu lieu jusqu'à ce jour : elles sont dans le caractère national. Les instigateurs de ces mouvemens en connoissent bien le jeu, & rient des terreurs qu'elles peuvent inspirer. Cependant il seroit difficile que la multitude résistât aux peines qu'on se donne pour l'animer : dans une assemblée de ces manufacturiers, qui se plaignent d'être sans travail, & qui passent leur jour à l'exercice des volontaires : on a pris la résolution suivante :

Résolu *unanimement*, que, si dans ces tems de détresse publique, quelqu'un est assez téméraire pour se servir de marchandises Angloises; dans ce cas, (désapprouvant l'usage de renvoyer ou de brûler ces marchandises) nous avons ordonné d'acheter & de disposer dans notre Salle d'Assemblée un baril du meilleur goudron des Barbades, un demi-quintal de plumes molles, & une demi-douzaine des meilleures brosses, aux fins de goudronner & d'emplumer lesdits Contrevenans.

Cette burlesque ordonnance rappelle celle des Bostoniens; mais, comme on l'a dit souvent,

vent , pour être Alexandre , il ne fuffit pas d'avoir le cou penché.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 2 Juin.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Sablonceaux , Ordre de S. Auguftin, diocèfe de Saintes, l'Abbé de Bourgongne, Confeiller Clerc de Grand'Chambre au Parlement de Paris ; à celle d'Iffoire, Ordre de S. Benoît, diocèfe de Clermont, l'Abbé de Siran, Vicaire général de Mende ; & à celle de S. André-du-Jau, Ordre de Cîteaux, diocèfe de Perpignan, l'Abbé Mefnard de Chouzy, Vicaire général de Bourges.

Le Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France , en remettant au Roi le dernier rôle de ceux à qui S. M. veut bien faire grâce, à l'occafion de la naiffance de Monfeigneur le Dauphin, a présenté, le 23 de ce mois, à S. M. les Maîtres des Requêtes nommés par le Roi pour compofer la Commiffion des graces ; favoir, les fieurs Brochet de S. Preft, Chaillou de Jonville, de Tolozan, de Chévignard, le Camus de Néville, Gravier de Vergennes, Amelot de Chaillou, de Chaumont & de Sartine.

Le 30 du mois dernier, jour de la Pentecôte, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Efprit, s'étant af-

N^o. 24, 12 Juin 1784.

d

semblés dans le grand Cabinet du Roi, S. M. tint un Chapitre, dans lequel elle nomma Prélat-Commandeur de l'Ordre, l'Evêque d'Autun. S. M. devant laquelle marchaient deux Huissiers de la Chambre portant leurs masses, se rendit à la Chapelle, précédé de Monsieur, de Monseigneur Comte d'Artois, du Duc d'Orléans, du Duc de Chartres, du Prince de Condé, du Duc de Bourbon, du Prince de Conti, du Duc de Penthièvre, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre, entre lesquels marchaient, en habits de Novices, le Duc de Clermont-Tonnerre, le Duc de Liancourt, le Comte d'Apchon & le Bailli de Suffren. Le Roi, après la Messe, étant monté sur son Trône, les reçut Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, & fut reconduit à son appartement dans le même ordre qu'il étoit venu. La Reine, Madame, Madame Comtesse d'Artois & Madame Elisabeth de France, assistèrent dans la Tribune à la grand'Messe chantée par la Musique du Roi, & célébrée par l'Archevêque de Narbonne, Prélat-Commandeur de l'Ordre. La Marquise de Clermont-Tonnerre y fit la quête.

L'après-midi le Roi & la Famille Royale, après avoir entendu le Sermon prononcé par l'Abbé Lévis, Prêtre de la Communauté de S. Sulpice, assistèrent aux Vêpres chantées par la Musique de S. M., & auxquelles l'Abbé de Ganderatz, Chapelain de la grande Chapelle, officia,

Leurs Majestés souperent ce jour, à leur grand couvert. Pendant le repas, la Musique du Roi exécuta différens morceaux, sous la conduite du sieur Giroult, Surintendant de la Musique de Sa Majesté.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le même jour, le contrat de mariage du Vicomte de Valence, Maître de camp en second du régiment de dragons, Infanterie, avec Demoiselle de Gascogne.

Le même jour le Maréchal de Mouchy a pris congé de Leurs Majestés & de la Famille Royale, pour se rendre à son Commandement du Gouvernement général de Guyenne.

Le sieur Bertrand de Moleville, Maître des Requêtes, nommé le 2 du mois dernier à l'Intendance de Bretagne, vacante par la nomination du sieur Caumartin de Saint-Ange à celle de Franche-Comté, a eu l'honneur de prendre congé de Sa Majesté.

DE PARIS, le 10 Juin.

C'est au 15 qu'on fixe aujourd'hui l'arrivée du Roi de Suede en cette Capitale. Toutes ces variantes prouvent l'incertitude de cette époque. On prétend que le Visiteur des Postes, chargé de préparer les relais pour le passage de ce Prince, est allé, dit-on, à Antibes, dans l'idée que S. M. S. fera passer le trajet de Gênes en Provence. Cette course du Visiteur seroit bien à pure perte, puisque, ainsi que nous l'avons rapporté,

d 2

l'illustre Voyageur doit traverser la Lombardie, le Piémont, & une partie de la Suisse, où il doit dîner chez un Écrivain très-célèbre qui a fixé sa retraite dans cette partie de l'Europe.

On a déjà cité divers passages assez équivoques pour établir que le principe de la découverte de MM. de Montgolfier avoit été apperçu par divers Physiciens du dernier siècle. On en a oublié un, dont le nom seul vaut une Académie, c'est Léibnitz. Un particulier de Caën nous a écrit à ce sujet une lettre qui n'est pas indifférente.

Monseigneur, puisque tout est actuellement au ballon, les chapeaux au ballon, les conversations au ballon, les dragées au ballon, &c, ne doit-on pas accueillir favorablement ceux qui cherchent à faire connoître l'inventeur de ce *nec plus ultra* des connoissances humaines, & fixer irrévocablement ce point essentiel qui partage les Physiciens, & qui doit faire époque dans les siècles à venir.

Les Espagnols, les Italiens, les François, qui le croiroit même, les Anglois, ce peuple, si profond, devenu tout-à-coup si léger, ont cherché à s'attribuer tour-à-tour exclusivement l'honneur de l'invention des machines aérostatiques, ou plutôt l'art d'*habiller la fumée*; pourquoi ne mettrions-nous pas sur les rangs les Allemands: ce sont de *bonnes gens* selon nous; mais c'est à ces *bonnes gens-là* que nous devons dans les sciences & dans les arts les plus heureuses découvertes. Consultons Léibnitz, l'homme le plus universel de son siècle, qui joignit aux connoissances les plus solides & les plus étendues

dues , une étude profonde & raisonnée de la nature , & voyons ce qu'il dit dans son *art de voler*.

Tome 6 , p. 298. *Leibnitiana , ex otio hanoverano*.

Tom. 2 , part. 2 , p. 13. *Theoria motus concreti*.

« Si un corps est plus léger que l'air dans le voisinage duquel il est placé , il s'élèvera dans l'atmosphère jusqu'à ce qu'il soit parvenu à une région plus haute , plus subtile , & par conséquent plus légère que lui-même , où il se tiendra en équilibre : c'est aussi la raison pourquoi la fumée monte , & les nuées sont suspendues dans l'air ; si l'industrie humaine pouvoit donc nous procurer des corps plus légers que l'air , on ne seroit point sans espérance de découvrir un jour l'art de voler. C'étoit le sentiment de Lana , auteur très-subtil , suivi sur ce point par Vosjius : & on l'établit de cette manière :

» Soit un vase concave , assez grand pour que l'air qu'il renferme soit plus pesant que le vase lui seul : l'air ayant été pompé par la méthode que tout le monde fait , & le vase , que je suppose de verre , étant bouché hermétiquement , le vase alors sera plus léger qu'un pareil volume d'air ; or , un corps plus léger qu'un fluide de même volume monte dans ce fluide ; donc le vase , dont nous parlerons , montera dans les airs.

» Mettons en calcul ce raisonnement , en prenant des nombres plus grands que ceux qu'avoit choisis Lana.

» Soit un globule de verre assez petit , pour que l'eau qui y est contenue & le verre qui la contient soient à-peu-près de même poids. Prenons pour mesure de *capacité* le demi diamètre de ce globule , que nous appellons A ; prenons pour mesure du poids , que nous cherchons , le poids du verre ou de l'eau du globule , qui est le

même par hypothèse , & appellons-le B. Supposons encore , d'après les observations de l'illustre Boyle & de plusieurs autres , que l'air est mille fois plus léger que l'eau.

» Maintenant , soit un globe de verre de même épaisseur que le globule , mais dont le demi diamètre soit mille fois plus grand , c'est-à-dire soit 1000 A ; la superficie sphérique ou le verre du globe sera au verre du globule en raison doublé du rayon , & par conséquent pèsera 1000,000 B. L'eau , contenue dans le globe , sera à l'eau contenue dans le globule , en raison triplée du rayon , & par conséquent pèsera 1000,000 B ; donc , si ce globe étoit rempli d'air , au lieu d'être rempli d'eau , l'air étant mille fois plus léger que l'eau par hypothèse ; le volume d'air contenu dans ce globe pèseroit seulement 1000,000 B : & par conséquent seroit aussi pesant que le verre du globe. Supposons maintenant qu'on tire l'air du globe aussi exactement qu'il est possible , le globe sera à-peu-près de même pesanteur qu'un même volume d'air ; donc , si nous faisons la supposition d'un globe qui , au lieu de 1000 A , eût 1500 A pour rayon , il seroit beaucoup plus léger que l'air de pareil volume ; & par conséquent , s'élèveroit rapidement dans les airs. Si la proportion de l'air à l'eau étoit plus grande , qu'on ne le croit communément , on n'a qu'à supposer un globe plus grand dans la même proportion ».

Si je vous fait passer ces détails , Monsieur , ce n'est pas je sois jaloux de la gloire de M. de Montgolfier. Quand même il ne seroit pas l'inventeur de la machine , il suffit qu'il l'ait perfectionnée , pour avoir bien mérité de ses concitoyens.

Il seroit possible qu'un autre m'eût prévenu

& eût lu avant moi le passage ci-dessus , dans les Ouvrages de Leibnitz ; alors , la chose est toute simple , regardez cette lettre comme non avenue ; mais au contraire je suis le premier qui ait fait cette observation , faites-en mention dans votre mesure. Vous rendrez peut-être service à ceux qui recherchent tout ce qui peut contribuer à l'éclaircissement de la vérité.

Il ne seroit pas difficile de citer une foule de Physiciens anciens & modernes , qui ont attribué la faculté de s'élever aux corps plongés dans un air spécifiquement plus léger que celui de l'atmosphère. On sait bien encore que cet air plus léger étoit connu. L'illustre Hales fut le précurseur de cette découverte de l'air fixe ; le modeste & savant Black , Chymiste d'Edimbourg , l'a développée le premier par ses belles expériences ; le Docteur Priestley & d'autres Chymistes François ou Allemands , sont venus ensuite ; mais personne n'avoit songé à réaliser l'usage d'un principe connu , ni à le rendre praticable & économique : cette ingénieuse application a été le secret de MM. de Montgolfier , & rend la gloire de leur succès indisputable.

Jusqu'à présent la perfection des cristaux artificiels avoit été réservé à l'Angleterre en ce genre. Ses ouvrages de luxe & d'utilité n'avoient été encore que bien faiblement imités. Les propriétaires des Verreries Royales près de Bitche en Lorraine , annoncent la vente d'un nouveau crystal de leur fabri-

cation, aussi parfait que celui d'Angleterre. Ils l'ont soumis au jugement de l'Académie des Sciences, qui leur a été favorable, d'après l'examen fait en 1782 par MM. Macquer & Fougeroux de Bondaroy.

Pour faire la comparaison que nous désirions, disent les deux Commissaires dans leur rapport, l'un de nous s'est transporté au magasin du petit Dunkerque, tenu par le sieur Granchés, où l'on trouve un bel assortiment de toute espèce de bijouterie d'Angleterre, & spécialement ce qu'il y a de plus beau en cristaux de ce pays. — Les verres à boire & carafons Anglois étoient mêlés dans ce magasin avec de pareilles pièces du crystal du sieur Beaufort; & avec quelque soin que nous les ayons examinées, la blancheur, la netteté, la belle transparence, le poids & le son de tous ces cristaux nous ont paru si semblables, qu'il ne nous a pas été possible de distinguer les cristaux Anglois d'avec les François, & que nous avons été dans le cas de nous en rapporter au sieur Granchés pour faire l'acquisition de quelques pièces, bien certainement Angloises, que nous voulions nous procurer pour faire en particulier la comparaison que nous avions en vue. — Cette comparaison nous a confirmés dans l'idée que nous avions déjà de la ressemblance du nouveau crystal de France avec celui d'Angleterre. — On sait que jusqu'à présent nous avons été obligés de tirer de ce pays les beaux verres de montres, & que ceux qui sont faits dans nos verreries de France leur sont très-inférieurs pour la netteté & pour le service; ces derniers dont le prix est aussi fort inférieur, étant sujets à perdre en peu de tems leur poli & leur transparence par une infinité de petites gerçures qui s'y font, défaut que le vulgaire

désigne , en disant que ces verres sont sujets à jeter leur sel , & qu'on leur procure en un instant en les chauffant à un certain degré : c'est même une épreuve aussi sûre que prompte pour distinguer les verres de montres François d'avec les Anglois. — Nous avons fait cette épreuve sur des verres de montres du sieur Beaufort , & ils l'ont soutenue aussi bien que ceux d'Angleterre. Aussi , depuis quelques années , un Fabriquant de verres de montres à Londres , qui est venu s'établir ici , ne tire t-il plus que de la verrerie du sieur Beaufort les boules de crystal dont il se sert pour fabriquer ces verres ; il n'en tire plus d'Angleterre , & les cristaux de montres de sa fabrique , qui est devenue très-considérable , sont employés par nos Horlogers comme cristaux Anglois. — Nous ajouterons à cela que l'un de nous a fait essayer le crystal du sieur Beaufort à la Manufacture des Porcelaines du Roi , établie à Sèvres , dans des procédés de couleurs pour lesquels , jusqu'à présent , on n'a pu employer que du crystal d'Angleterre , parce qu'aucun de ceux qu'on a essayés d'y substituer , n'a pu le remplacer , & que le crystal du sieur Beaufort a eu plein succès. — On sait que le crystal d'Angleterre a une fort grande pesanteur spécifique , & qu'elle est dûe à une quantité considérable de cuicum ou de quelque autre chaux de plomb qui entre dans la composition de ce crystal ; il y a encore à cet égard une ressemblance très-marquée entre le nouveau crystal de France & celui d'Angleterre , & cela donne lieu d'espérer que si le sieur Beaufort augmente beaucoup dans sa verrerie , la fabrication de son crystal , dont il n'a encore fait jusqu'à présent que des essais , il se trouvera que sur un grand nombre de pots , il y en aura quelques-uns dont la matière sera assez nette pour être employé dans les

objectifs des lunettes achromatiques, comme cela est arrivé au crystal d'Angleterre.

Nous venons d'apprendre que S. M. S., sous le nom de Comte de Haga, vient d'arriver en cette ville.

DE BRUXELLES, le 1. Juin.

Les Etats-Généraux, comme on l'a rapporté précédemment, ayant demandé la communication de l'Acte passé par le Stat-houder à sa majorité, avec le Duc de Brunswick, son ancien Tuteur, le Prince d'Orange leur a adressé cet Acte, avec une Lettre qui l'accompagnait : l'un & l'autre de ces morceaux sont dignes d'attention.

Missive de S. A. S. Mgr. le Prince d'Orange & de Nassau, Stadhouder-Héréditaire, Capitaine-Général & Amiral des Provinces-Unies à Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats-Généraux.

HH. & PP. SS. Les bruits défavorables, destitués de tout fondement, qui se sont répandus depuis quelque tems à l'occasion de certain acte passé entre S. A. le seigneur duc de Brunswick & Nous, le 3 Mai 1766, lesquels bruits nous ont paru n'être pas moins à considérer comme flétrissans pour notre réputation que pour celle du susdit seigneur duc, nous ont porté à publier cet acte, pour ouvrir par-là les yeux à un chacun, & faire voir que ce qui s'étoit répandu, comme si nous nous étions engagé par serment à demander & suivre dans toutes les affaires le conseil dudit seigneur duc, n'est qu'une pure calomnie : mais nous avons pensé qu'il ne nous convenoit point de nous compromettre avec

des écrivains anonymes, & de publier une réfutation de ce qui se débitoit dans ces écrits, à notre charge; mais qu'aussi long tems que VV. HH. PP. ni aucun des hauts Confédérés, ne trouvoient bon de demander quelques informations à l'égard de cet acte, nous pouvions en suspendre la communication. Mais les seigneurs Etats de Hollande & West Frise ayant jugé à propos le 22 de ce mois, de résoudre de nous envoyer une députation pour s'informer à l'égard dudit acte, & nous prier de le porter sur la table & à la délibération des susdits Seigneurs Etats; nous avons promis, pour donner une preuve de notre déférence aux desirs desdits Seigneurs Etats, de communiquer dans peu de jours une copie authentique dudit acte à LL. NN. & GG. PP.; mais nous avons cru de notre devoir d'en fournir en même-tems à VV. HH. PP. une copie authentique, ainsi qu'aux Etats de toutes les provinces respectives. Nous ne doutons point que la lecture de cette piece fera cesser les bruits qui se sont répandus à cet égard, & qu'il paroîtra à chacun que l'acte ne contient rien qui puisse être regardé en la moindre chose comme défavantageux ou préjudiciable au pays; que nous n'avons point pris d'engagement qui puisse être considéré comme incompatible avec notre devoir; & cela d'autant plus, que ce n'a point été sans la connoissance préalable & l'agrément de V. H. P. que nous nous sommes servi des sages conseils & assistance du seigneur-duc de Brunswick. Ayant appris le 8 Mars 1766, que sur la proposition de M. de Bronkhorst qui présidoit en ce temps à l'assemblée, il avoit été résolu unanimement par V. H. P. de commettre une députation solennelle, composée de huit seigneurs du sein de leur assemblée, pour

se rendre chez le susdit seigneur-duc de Brunswick, afin de le féliciter à l'égard de ce jour, & lui témoigner de la manière la plus sérieuse, la plus complète gratitude, & la plus profonde reconnoissance, que V. H. P. avoient & conserveroient à jamais pour les grands & éminens services rendus au pays par lui seigneur-duc, en ajoutant que V. H. P. ne souhaitoient rien plus ardemment que d'avoir occasion de mettre au jour leurs sentimens intérieurs, & d'en convaincre pleinement le seigneur duc, & que V. H. P. pour faire monter leur reconnoissance au plus haut degré l'avoient prié de la manière la plus amicale, de vouloir bien continuer à employer ses grands talens au bien-être de la république, l'assurant qu'il y seroit toujours répondu de leur côté par toutes les marques de haute estime & affection pour sa sérénissime personne; nous avons prié M. le Conseiller-Pensionnaire *Stein* de rapporter aux seigneurs députés de V. H. P. pour les affaires étrangères, que nous avons appris avec beaucoup de contentement la commission décernée cedit matin par V. H. P. au seigneur-duc de Brunswick pour le remercier de tous les services qu'il a rendus à la république; & en particulier que V. H. P. avoient à cette occasion prié ledit seigneur-duc de continuer à employer son zèle au service de l'Etat, & que comme rien ne pouvoit nous être plus agréable que de voir jouir la république encore long-tems des talens éminens du susmentionné seigneur, & d'avoir en même-tems l'occasion de nous servir de ses sages conseils & assistance, nous avons cru que pour y parvenir il seroit nécessaire que la Cour de Vienne, du consentement de laquelle ledit seigneur-duc est venu en ce pays, l'année 1750;

à la priere & instances du feu seigneur notre pere, en fut convenablement informée : donnant en considération à M. de Burmannia, envoyé extraordinaire de V. H. P. à la Cour de LL. MM. II. & RR., s'il ne pourroit point être recommandé de faire le devoir nécessaire à ce sujet, afin que cela pût avoir lieu de l'agrément de la Cour impériale, laquelle proposition a été acceptée, & a été résolu d'ordonner audit M. de Burmannia : que voyant par la missive & résolution prise sur ce jour, que nous étions entrés dans l'exercice des hautes charges & dignités dévolues héréditairement à nous, & que par-là la représentation de S. A. le duc de Brunswick étoit venue à cesser ; que LL. HH. PP. ayant connoissance par une longue expérience du mérite & capacité non-commune du susmentionné seigneur-duc, & ne desirant rien de plus que de pouvoir le conserver encore long-tems dans les fonctions qui lui ont été confiées dans ce pays, nous avons aussi remarqué avec satisfaction que nous jouissions encore quelque tems de ses sages conseils & assistance ; que lui M. de Burmannia en donneroit connoissance de la maniere qu'il le trouveroit le plus convenable à LL. MM. HH. & RR. en témoignant que LL. HH. PP. se flattoient & se confioient que LL. MM. voudroient bien agréer & consentir que ledit seigneur-duc puisse continuer ultérieurement à rester au service de l'Etat : sur quoi LL. HH. PP. reçurent une réponse favorable, par un Mémoire de feu M. le Baron de Reischach, envoyé-extraordinaire de la Cour de Vienne, lequel il présenta au nom de LL. MM. le 27 Juin 1766.

Nous nous référons, pour abrégé, à la lecture du susdit acte, par lequel il paroîtra que

nous ne nous sommes jamais obligé à prendre les conseils & avis du seigneur-duc, bien moins encore de devoir les suivre, ni que nous nous y serions astreints par serment; mais que ledit seigneur-duc s'est engagé par serment de fidélité prêté entre nos mains, pour, en toutes choses & en tout tems, lorsque nous le requerrions de lui, & que nous le jugerions nécessaire, nous assister de son conseil, & nous fournir fidelement son avis dans toutes les affaires qui seroient remises par nous entre ses mains: pendant qu'il restoit toujours à notre volonté de faire usage, ou non, de ses conseils & avis, & cela encore uniquement aussi long-tems que nous le trouverions nécessaire; ledit acte étant seulement dressé par provision & jusques à révocation des deux côtés. Nous jugeons que par la nature de l'engagement contracté avec ledit seigneur duc par ledit acte, il en résulte de soi-même la justice de la contre-demande stipulée par lui dans ledit acte, savoir que nous l'indemniserions & libérerions de toute objection & responsabilité à l'égard de tout ce qu'il auroit fait en vertu de son engagement & pour les conseils exigés de lui, avec la déclaration y jointe qu'il ne seroit responsable à personne autre que nous, comme aussi point à qui que ce soit de nos héritiers, s'il nous survenoit un accident attaché à l'humanité, pendant la durée de cet engagement; & que cela doit être d'autant plus qu'il nous étoit libre de prendre ou de rejeter le conseil dudit seigneur-duc, & après l'avoir pris, de le suivre ou ne pas le suivre; & enfin qu'après avoir embrassé le conseil dudit seigneur-duc, nous avons fait de ce conseil le nôtre, & avons pris sur nous la responsabilité de ce qui en résulteroit. En conséquence, nous ne pouvons

point cacher à VV. HH. PP. notre peine sensible à l'égard des changemens que nous remarquons dans les idées de beaucoup de membres de la régence de ce pays depuis quelque tems relativement audit seigneur-duc ; & que dans le tems qu'il a été donné tant par VV. HH. PP. que par les Etats des provinces respectives, lors de notre majorité, les plus fortes marques de leur contentement à l'égard de l'administration des charges & emplois qui lui ont été confiés durant notre minorité, & que jusques à présent il n'ait été rien allégué de fixe & de légitime contre ledit seigneur-duc, & bien moins encore rien de prouvé, il doive continuellement voir que divers membres s'expriment à son sujet dans leurs avis en termes de haine & injurieux : le voulant faire considérer comme l'auteur des maux survenus depuis quelque tems à la patrie ; pendant que nous pouvons affirmer en toute sécurité, que nous sommes assurés que ledit seigneur duc a toujours tâché, autant qu'il a dépendu de lui, de procurer par ses conseils & actions le bien-être de la république, & de bien la servir dans les postes qui lui ont été confiés par V. H. P. Nous nous tenons assurés que ces ouvertures à l'égard dudit acte, données par nous, tant à V. H. P. qu'aux Etats des provinces respectives, serviront à faire cesser les bruits défavantageux qui ont été répandus relativement à cedit acte, & dont la fausseté perce de la manière la plus claire par la simple lecture : desirant ardemment qu'ayant actuellement prouvé la fausseté de ce qui a été allégué à la charge de S. A. le seigneur-duc, comme s'il avoit fait, peu de tems après notre majorité, mauvais usage de nos sentimens d'amitié pour la personne, en nous induisant à pas-

ser un acte par lequel nous nous serions engagés à des choses contraires à ce que nous devons au pays dans nos diverses dignités ; & que puissent enfin renaître les précédens sentimens de la haute estime que l'on avoit pour ledit seigneur-duc.

COPIE authentique de l'ACTE passé le 3 Mai 1766, entre S. A. Mgr le Veld Maréchal Duc de Brunswick, & S. A. S. Mgr le Prince d'Orange & de Nassau, Stathouder-Héréditaire, Capitaine-Général & Amiral des Provinces-Unies, &c. &c.

Nous GUILLAUME, par la Grace de Dieu, Prince d'Orange & de Nassau, Stathouder-Héréditaire, Capitaine-Héréditaire, Général & Amiral des Provinces-Unies des Pays-Bas, &c. &c. &c.

— Comme nous avons pris, à notre majorité & commencement de Régence, itérativement & sérieusement en considération, comment feu le Seigneur notre Pere, de glorieuse mémoire, avoit, dès & avant l'année 1747, jugé nécessaire d'engager par les instances les plus fortes le Seigneur Duc Louis de *Brunswick*, qui se trouvoit pour lors au service de LL. MM. II. & RR. à passer au service de la République, sous le nom & avec le titre de Veld-Maréchal des Troupes de l'Etat : mais dans le fond, pour aider à porter en effet & en réalité avec notre susdit Seigneur Pere la charge du département militaire, pour être considéré sur le pied d'un ami intime & parent, agir avec ledit Seigneur Prince de concert, & pour faire usage de ses talens & bons conseils en tout ce qui regarde le commandement de l'armée, & l'état militaire : en quelque façon & bien principalement avec cette grande vue & fin importante que s'il plaisoit au ciel de disposer de bonne heure de ses jours, S. A. R. & moi, ainsi que Madame notre Sœur, trouveroient dans ledit Seigneur Duc un ami &

parent dont les conseils & assistance seroient d'une grande utilité pour nous ; ainſi que ces témoignages énergiques ſe trouvent verbalement dans la Lettre écrite de la main propre dudit Seigneur notre Pere , en date du 11 Novembre 1749 & 18 Janvier ſuivant , adreſſée audit Seigneur Duc de *Brunſwick* ; comme ledit Seigneur de *Brunſwick* a cédé à ſes inſtances réitérées , ayant quitté la Cour de Vienne où il ſe trouvoit placé ſur un pied très avantageux , dans la relation la plus heureuſe de faveur & étroite liaiſon de parenté avec LL. MM. II. & RR. qu'il a quittées , & eſt arrivé ici , après avoir obtenu à cet effet l'agrément de LL. MM. II. & RR. , auxquelles le Seigneur notre Pere avoit demandé la poſſeſſion dudit Seigneur Duc , comme une faveur ſpéciale , par Miſſive du 10 Novembre 1749 ; hautes & ſages précautions du Seigneur notre Pere , que les événemens qui ſont arrivés du depuis ent pleinement juſtifiées , & ont été pour nous , par une expérience ſenſible , de la plus grande utilité & des ſuites les plus ſalutaires : pendant que le moment fatal où nous avons été privé dudit Seigneur notre Pere a fait bientôt exiſter le cas de ces ſalutaires précautions , dans l'engagement & emploi du Seigneur Duc de *Brunſwick* , par où nous & notre maiſon avons trouvé des effets ſi utiles , que ſeu S. A. R. Madame notre Mere , de glorieuſe mémoire , n'a point héſité de prier & nommer par ſes dernières diſpoſitions le ſuſdit Seigneur Duc , qui pour lors étoit déjà nommé par les Seigneurs Etats de toutes les Provinces en qualité de repréſentant du Capitaine-Général , exécuteur teſtamentaire & tuteur adminiſtrant de Nous & de la Dame notre très-aimée Sœur. — Et comment enfin par l'événement lugubre qui nous a ravi S. A. R. Madame notre Mere , les bonnes & ſages précautions du Seigneur

notre Pere ont éclatées en nous fournissant cet avantage inestimable, que nous avons trouvé dans le susdit Seigneur Duc de *Brunswick*, par tout ce qu'il a fait pour nous, tant à l'égard de sa qualité de représentant du Capitaine-Général, qu'en particulier à l'égard de notre éducation, beaucoup plus que ce à quoi le Seigneur notre Pere auroit pu attendre de ses sages précautions, & de son entière confiance audit Seigneur Duc. = Et comme nous desirons volontiers d'avoir occasion de nous servir encore quelque tems des sages conseils & assistance dudit Seigneur Duc de *Brunswick*, & que ledit nous a déclaré qu'attaché à Nous par les liens les plus forts & la plus affectueuse paternelle, il étoit prêt & disposé à nous offrir encore pour quelque tems ses talens, dans le cas où ils pourroient nous être de quelque utilité: = En conséquence nous sommes convenus, & avons accordé avec ledit Seigneur Duc de *Brunswick*, réciproquement & ensemble, les articles ou points suivans.

— I. Que ledit Seigneur Duc de *Brunswick* s'engagera & se liera à nous, comme il s'engage & se lie par la présente, de vouloir nous aider de ses conseils dans la direction des affaires, tant du département militaire, que de tout autre département appartenant à notre pouvoir, en tout tems, autant que nous le réquererons de lui, & que nous le jugerons utile & nécessaire. — II. Que ledit Seigneur Duc sera obligé de nous servir fidèlement dans toutes les affaires que nous lui remettrons entre les mains, de nous assister de ses conseils & avis, en agissant selon sa conscience comme il croira convenir pour la conservation de notre autorité, prérogatives, & droits, & pour la plus grande prospérité de cet Etat: sans s'en éloigner par faveur ou dé-faveur pour quelque Province particuliere, Villes, College, ou Membre d'

ceux , ou pour quelque autre cause de quelque nature qu'elle puisse être ; n'ayant rien autre en vue que ce qui pourra tendre de la maniere la plus efficace au soutien de nos vrais intérêts , au bien commun , & à l'avancement de la prospérité du pays. — III. Que ledit Seigneur Duc de *Brunswick* tiendra pour cet effet continuellement proche de notre personne , & sera en particulier obligé de nous accompagner dans notre voyage que nous entreprendrons dans peu dans les Provinces , Villes & Places ressortans de notre Stadhoudérat-Héréditaire. — IV. Nous nous engageons par contre de la maniere la plus forte en faveur dudit Seigneur Duc , de l'indemniser & libérer entièrement , à l'égard de tout ce qu'il aura fait pour la prestation de cet engagement , en donnant les conseils requis , & assistance , de toute responsabilité quelconque , comme nous l'en indemnisons & libérons par la présente : ne voulant point que ledit Seigneur Duc soit tenu de rendre compte à qui que ce soit , autre que nous en propre personne , & d'être responsable au cas qu'il nous survint durant cet engagement quelque accident. Voulons & prétendons que le susdit Duc de *Brunswick* soit libéré de tout , en remettant à notre Secrétairerie secrete & y faisant déposer les pieces & papiers regardans notre direction , lesquels pourroient se trouver pour lors sous la haute garde , sans que le susdit Seigneur soit obligé de donner à quelqu'un de nos héritiers , successeurs , ou ceux qui en auront obtenu le droit , aucunes ouvertures : bien moins être tenu de responsabilité , ou qu'il y puisse être obligé & nécessité de quelque maniere que ce soit. — Le tout par provision & jusqu'à suspension réciproque. Ainsi convenu entre nous soussignés & scellés des cachets de nos armes. Fait à la Haye le 3 Mai 1766. (Signé) G. PR. D'O

RANGE. L. DUC DE BRUNSWICK. — Aujourd'hui 3 Mai 1766, S. A. le Seigneur Duc de *Brunswick* a prêté serment sur l'engagement ci-dessus entre mains de S. A. S. le Prince Stadhouder-Héréditaire. (Signé) T. J. DE LARREY.

La grande affaire d'une alliance à former entre la France & les Provinces Unies, est enfin décidée. Les Etats de Hollande ont pris une résolution formelle à ce sujet; elle a été imitée par les Etats-Généraux, qui ont arrêté de charger les Ambassadeurs de la République à Paris, de faire l'ouverture de cette alliance.

La Bourgeoisie d'Utrecht étant apparemment aussi passionnée que la Régence pour la liberté, vient d'adopter & de répandre un nouveau plan de législation politique. Il consisteroit à distribuer cette bourgeoisie en compagnies militaires, & à lui redonner son influence perdue sur le choix des places. Elle seroit de plus représentée par 16 Commettans, chargés de la défense de ses droits, d'opiner sur les impôts, & d'assister à la reddition des Comptes.

Si l'état intérieur de la Hollande afflige les vrais citoyens, la délicatesse de ses discussions actuelles avec la Maison d'Autriche sembleroit devoir suspendre les inimitiés intestines. Quoique les prétentions de l'Empereur paroissent uniquement un objet de négociation amiable, les Hollandais ne l'ont pas attendue pour pourvoir à leur sù-

reté. Divers régimens, dont trois Suisses, se sont réunis à Mastricht, où le Prince de Nassau-Weilbourg, Gouverneur de la Place est arrivé le 18 Mai. Il s'étoit même répandu que la République alloit envoyer des vaisseaux de guerre à l'embouchure de l'Escaut : cette nouvelle sans doute étoit prématurée.

On fait que Mastricht est la clef des Provinces-Unies du côté de la Meuse & du Brabant. Cette place est devenue encore plus importante depuis la destruction des forteresses barrières. Elle fut cédée à la République par la paix de Munster & fait partie de ce qu'on appelle *Pays de Généralité*, c'est-à-dire appartenant à l'*Union* & non à aucune des Provinces.

Ses fortifications très étendues & redoutables exigent en cas de siège, une garnison de 15 à 20000 hommes. Elle fut assiégée & prise en 1673 par l'armée de Louis XIV : elle soutint un nouveau siège en 1748, & le danger de cette place prête à succomber accéléra la paix d'Aix la Chapelle.

Dans cette même année 1673 où Mastricht fut pris, les Hollandais promirent à *Charles II* Roi d'Espagne de lui céder cette ville & le Comté de Vronhoven, si ce Prince vouloit les secourir ; il fit valoir cette cession à la paix de Nimègue, mais inutilement, & depuis, elle paraissait tombée en désuétude.

PRECIS DES GAZETTES ANGL.

On avoit débité dans les Gazettes étrangères que le Chevalier Lowther refusa la pairie, à moins qu'on y joignit le titre de Duc. Sur le refus de la Cour, on ajoutoit que Sir James Lowther passoit dans l'opposition avec 15 de ses Adhérens. Il n'y a pas un mot de vrai dans ce

écrit. Le nouveau Pair, sous le titre de Comte de Lonsdale, en a remercié le Roi le 28 du mois dernier.

La Commémoration ou Jubilé d'Handel a été célébré avec la plus grande pompe : on a joué les plus beaux *Oratorios* de ce célèbre compositeur, & ils ont été exécutés par 500 Musiciens, entre lesquels étoit Madame Mara. En 7 représentations, cette solennité a rendu 18000 liv. sterl. au profit des établissemens de charité, & de quelques vieux Musiciens.

Le Dutton, le Rodney & le Henri, vaisseaux de la Compagnie des Indes, sont arrivés saufs, le premier aux Dunes, & les autres à Torbay.

M. Whitbread, représentant de la ville de Bedford & beau-frère de Lord Cornwallis donne 800 liv. sterl. par an, à M. Coxe Auteur des Voyages en Suisse, en Pologne, & des découvertes des Russes, pour accompagner son fils dans ses voyages. Ce que fait ici un simple particulier, peu de grands seigneurs, & même de souverains, le feroient ailleurs.

Cause extraite du Journal des causes célèbres.

EMPOISONNEUR de sa femme & de ses enfans;
condamné à être rompu vif.

Les grands crimes sont ordinairement la suite de la dépravation des mœurs. On commence par se familiariser avec le vice. L'ame se flétrit. On conçoit la possibilité de commettre le crime & d'échapper aux recherches de la justice. Du crime aux forfaits, il n'y a qu'un pas..... Il seroit à désirer que cette échelle effrayante fût sans cesse sous les yeux des hommes qui se livrent à leurs passions; ils verroient que souvent celui qui commence par céder à un penchant criminel, finit par souiller sa vie par des forfaits. Le procès criminel dont nous allons rendre compte

fournit un exemple de cette triste vérité. Un journalier, nommé François Moinot, vivoit en bonne union avec sa femme, dans la paroisse de Saint-Romain, sénéchaussée de Cibray. Son travail & celui de sa femme suffisoient à leur subsistance & à celle de leurs enfans. Si Moinot n'eût pas cédé à une passion criminelle, ces époux vivroient encore en paix, & un forfait abominable n'auroit pas été ajouté à la liste trop nombreuse de ceux qui souillent les annales criminelles de ce siècle. Moinot ayant fait connoissance avec la fille d'un laboureur d'une paroisse voisine, conçut la passion la plus forte pour cette fille. Il paroît que cette dernière (qui s'appelloit Catherine Segaret) fut sensible à l'amour de Moinot, puisqu'il étoit prouvé au procès qu'ils avoient eu ensemble des habitudes criminelles. On prétend que ces coupables amans formèrent le projet de s'unir, & que, pour l'exécuter, Moinot conçut le dessein d'empoisonner sa femme & ses enfans. Ce n'étoit pas assez pour ce monstre d'une victime, il vouloit tout-à-la-fois immoler à sa passion les êtres qui devoient être les plus chers à sa tendresse. Ce scélérat ayant acheté de l'arsenic, épia le moment où il pourroit consommer son forfait. Etant rentré dans sa maison, lorsque sa femme étoit sortie avec ses enfans, il mit le fatal poison dans la soupe destinée pour le dîner de sa famille. Sa femme & ses enfans n'eurent pas plutôt mangé de cette soupe, qu'ils éprouverent tous les symptômes de l'empoisonnement. L'ainé des enfans de Moinot étant mort dans des convulsions affreuses, le bruit de cet événement se répandit dans le village, & les soupçons s'arrêterent, sur le champ, sur Moinot. La justice ayant fait constater le délit, le coupable & sa complice furent conduits en prison. Après une

instruction très-ampie, Meiot fut déclaré convaincu d'avoir empoisonné sa femme & ses enfans, &, pour réparation, condamné à être rompu vif & jetté au feu.

Sur l'appel de la sentence des premiers juges, les accusés ont été transférés à la conciergerie, & la fille Segaret y est morte le 21 Septembre 1783. Six jours après, Meiot a été condamné, par le Parlement, à faire amende honorable, avec écriteau, portant ces mots : *Empoisonneur de sa femme & de ses enfans*, au-devant de la principale porte de l'Eglise saint Nicolas de Civray, & à être ensuite rompu vif, mis sur une roue, & de suite jetté dans un bûcher ardent, pour y être réduit en cendres, & ses cendres jetées au vent.

Il ne fut jamais de condamnation plus juste que celle qui a été prononcée contre ce monstre. Le délit dont il avoit été accusé avoit été constaté de la manière la plus authentique, & les preuves les plus évidentes se réunissoient contre le coupable.

Il faut en effet le concours de ces deux especes de preuves pour opérer la condamnation en matière d'empoisonnement, il faut sur-tout que le délit soit constaté, parce que c'est ce fait qui doit servir de base aux accusations de ce crime. Les premiers juges ne peuvent donc, sans courir les risques de s'égarer, négliger cette importante formalité. Pour montrer les dangers qui pourroient résulter de leur négligence ou de l'impéritie des gens de l'art chargés de visiter les cadavres. On trouve à la suite de ce procès; l'analyse d'une brochure publiée depuis peu par un médecin sur cette matière importante. Les juges ne peuvent trop méditer les observations qu'on trouve dans cette brochure. Elles ont été dictées par l'humanité & par le desir d'épargner des erreurs funestes.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, le 26 Avril.

DEPUIS un mois la peste s'est déclarée à Smyrne, avec assez de violence, pour écarter de cette ville une grande partie de ses habitans. Le commerce languit, d'autant plus que les cantons voisins sont également infectés de la contagion.

On assure que les Monténégrins se sont révoltés contre le Pacha, & qu'ils ont forcé ses troupes à se retirer avec perte. Cette affaire, dit-on, a eu lieu le 7 Avril, entre Linda & le mont Hatter.

« L'échange de la ratification de la convention conclue entre la Cour de Russie & la Porte, au sujet des provinces Tartares, s'est fait sans beaucoup de cérémonies dans une des maisons de plaisance du Grand-Seigneur, nommée *Aine-likavat*, & située au nord du port de Constantinople, la même où se sont tenues la plupart des conférences entre le Ministre de Russie & ceux

N^o. 25, 19 Juin 1784.

e

de la *Porte*. Le lendemain de cette assemblée, composée, d'une part, du *Capitan-Pacha*, du *Reis-Effendi*, & de l'*Ordou-Cadissi*, ou Juge de l'armée, & de *M. de Bulhakow*, de l'autre; ce dernier a envoyé son Secrétaire chez les Ministres *Turcs*, avec les présens qui leur étoient destinés, & qui leur ont été offerts, non comme venant de la part de l'Impératrice, parce qu'alors ils n'auroient pu les accepter, mais de celle de *M. de Bulhakow*. Ce sont les mêmes présens qui avoient été envoyés l'année dernière par la Cour de *Russie*, à l'occasion de la conclusion du traité de commerce, pour être distribués entre les Ministres de la *Porte*, & qui alors avoient été refusés: ils consistent dans les pieces suivantes: au *Grand-Visir*, un miroir entouré de brillans, une bague de diamans, une montre, & un étui richement garni de brillans, outre une pelisse de la plus belle martre, quarante autres peaux de martre, & un pelisse de renard noir: au *Capitan-Pacha*, un pommeau garni de brillans, propre pour un bâton de commandement, & plusieurs pelleteries de grande valeur: à l'*Ordou-Cadissi*, une tabatiere enrichie de brillans, & quarante pieces de la plus belle martre: au *Reis-Effendi*, une boîte d'or, une pelisse de martre, & quarante pieces de même pelleterie: au *Breiliski-Effendi*, ou premier Commis de la Chancellerie *Turque*, une boîte d'or, & quarante pieces de martre: au *Dragoman* de la *Porte*, une riche tabatiere, une bague de la valeur de 2500 piastres, quarante peaux de martre, & deux très-belles pelisses. Le lendemain le même *Dragoman*, apportant en revanche les présens du *Grand-Visir* au Ministre de *Russie*, qui consistent pour la plupart en riches étoffes des Indes, en reçut encore des mains de

M. de Bulhakow une très belle montre avec sa chaîne ».

Par le dernier Traité arrêté entre la Sublime Porte & la Russie, on prétend que la dignité d'Hospodar en Moldavie & en Valachie a été rendue inamovible, sauf pour raison de plaintes graves portées à Sa Hautesse contre l'un ou l'autre des deux Hospodars.

D A N E M A R C K.

DE COPENHAGUE , le 20 Mai.

L'Ordonnance contre les émigrations assujettit toutes les personnes, allant à nos colonies des Antilles, à donner une caution avant leur départ. Si un navire se charge de passagers non munis de passe-ports, il sera saisi comme contrebandier.

Voici le précis sur la Norwege, qui fait suite à celui sur le Danemarck, que nous avons donné dans le N°. précédent.

La surface de la Norwege est de 7000 milles quarrés. La partie du sud est assez bien cultivée, celle du nord l'est très-peu. D'après un calcul moyen de dix ans, il naît en Norwege annuellement 23,100 enfans : en comptant la proportion des naissances à la population totale, dans le rapport de 1 à 31, la Norwege auroit 720,000 habitans.

L'un dans l'autre, chaque mille contient donc 103 habitans ; mais dans la partie la plus cultivée du pays, & dans le voisinage des villes, il faut porter ce nombre à 153 ; il est réduit à

23 par mille dans les districts du nord. Bergen, la ville la plus considérable du Royaume, a 16000 habitans. Dans le nord, aucune ville, excepté la forteresse de *Vardhus*, gardée par 40 hommes.

Le produit territorial en bled ne suffit pas à la nourriture des Norvégiens, il faut importer de cette denrée pour 700,000 rixdalers par année, pour un million même, si la récolte n'a pas été favorable.

Le produit de la pêche est évalué à 2,400,000 rixdalers : il seroit quadruple si les nations étrangères pouvoient être entièrement exclues de ce commerce.

L'armée de la Norwege est distincte de celle de Danemarck. D'après l'état de 1763, elle consiste en 29,038 hommes. Un Colonel reçoit annuellement 800 rixdalers, un Capitaine 200, le simple soldat rien du tout. L'entretien de la cavalerie, qui n'est habillée que tous les douze ans, coûte à-peu près 30,000 rixdalers, & celui de l'armée entière 183,000 rixd. annuellement.

Si l'on ajoute à cette armée 14,600 matelots que porte l'état militaire, & 8000 mineurs qu'on emploie en tems de guerre, on verra que la Norwege peut opposer près de 60,000 hommes à une invasion.

La Couronne devoit percevoir sur la Norwege un revenu de 1,600,000 rixdales. Cette estimation est calculée sur le produit naturel de l'impôt sur les métairies, de la dixme du cuivre exploité, des mines de fer, du commerce des bois, des péages, des droits sur les consommations, & des contributions extraordinaires; mais le revenu effectif est au-dessous de cette estimation, & ne passe pas 1,200,000 rixdalers.

Une grande partie de l'armée n'étant point payée en argent, la défense du pays n'est nullement dispendieuse, & les montagnes élevées qui couvrent la Norwege du côté de la Suede, font des frontieres autant de forteresses naturelles.

A défaut de Lled, les habitans pauvres se nourrissent d'un pain d'écorce de sapin, dont l'usage est très-dangereux. On a proposé souvent d'imiter pour la pêche de la Norwege l'acte de navigation des Anglois; mais ce projet est resté sans exécution.

Le Roi a nommé le Conseiller privé de Guldencrone, son Ministre Plénipotentiaire près la Cour de Pétersbourg.

Le 19, le vaisseau de guerre l'Oldenbourg Capitaine Buddé, est allé en rade. Le même jour il est arrivé ici un estafette de Pétersbourg.

Le prix des dernières actions de la Compagnie d'Asie, a été de 928 & 929 rixdalers; celui des actions de la Compagnie de la Baltique 94 & 95 rixdalers; & celui des actions de la Compagnie d'assurance maritime 230 rixdalers.

A L L E M A G N E

DE HAMBOURG, le 22 Mai.

On écrit de Dantzick, que la navigation suspendue par la longueur du dernier hyver, n'a recommencé qu'à la fin d'Avril. Il y est arrivé peu de bâtimens Polonois, mais un

grand nombre d'Anglois & de la Baltique , pour les emplettes de grains. Le bled commence à devenir rare à Dantzick , mais les transports attendus de Pologne ramèneront l'abondance. L'étendue des commissions a fait hauffer le prix de cette denrée.

On trouve dans un Recueil Allemand les détails suivans , au sujet du commerce de Dantzick.

Les productions de Pologne sont le principal objet de commerce d'exportation de cette ville. Elle en reçoit , une année portant l'autre , 50 à 60,000 lasts de bled , dont le prix varie beaucoup , & se règle annuellement sur les prix de Hollande. En comparant ensemble les divers prix de plusieurs années , les Dantzickois paient le last de bled à raison de dix-huit ducats , ce qui , pour 60,000 lasts , produit une somme de 2,080,000 ducats. Les autres productions , comme bois , cendre , potasse , toile , cuir , miel , &c. que les Négocians de Dantzick reçoivent de la Pologne montent environ à la même somme. Ainsi cette ville met dans ce commerce un capital annuel de six millions de rixdalers. Elle gagne là-dessus 20 pour 100 , & fait par conséquent un bénéfice de 1,200,000 rixdalers ; mais elle en paie au Roi de Pologne , à titre d'impositions & d'autres droits , une somme annuelle de 150,000 rixdalers , & environ autant pour les intérêts des sommes dues à l'Angleterre & à la Hollande. Cette réduction faite , il reste aux Dantzickois un bénéfice net de 900,000 rixdalers , qui , faute de fabriques & de manufactures dans la ville , passent à l'étranger pour en faire venir ce dont ils ont besoin dans ce genre. Malheureusement la plus grande partie de cet argent est

employé pour des objets de luxe qui va toujours en croissant dans cette petite République. D'après cela on peut assurer avec vérité que puisque la Ville de Dantzick dépense autant qu'elle gagne, la balance de son commerce est en équilibre aujourd'hui, & que dans peu, si elle ne prend pas d'autres mesures, son commerce ne suffira plus pour fournir à ses dépenses. Il n'y a aujourd'hui que les anciennes maisons de commerce qui se soutiennent encore, les nouvelles qui s'y étoient formées sont presque toutes tombées peu de tems après leur établissement. La maison de Rothembourg est la seule qui ait fait fortune, & dont les affaires sont en très-bon état; c'est cette maison qui fait presque toutes les commissions pour la France.

Le nombre des bâtimens arrivés à Dantzick en 1783, étoit 681, & celui des bâtimens sortis 694.

Le tableau suivant des revenus que perçoivent plusieurs Couronnes du commerce du Tabac, peut donner une idée assez exacte de l'étendue de ce commerce.

En 1753, le Roi de Portugal a affermé le tabac pour la somme annuelle de 2,500,000 rixd.

Le Roi d'Espagne en tire . 8,158,400

Le Roi de France . . . 3,802,400

Le Roi des Deux-Siciles . 370,125

Le Roi de Danemarck . . 40,000

L'Empereur 1,800,000.

16,670,808 rixd.

M. Busching porte les revenus que le Roi de Prusse tire de cette branche de commerce plus haut que ceux que ce Souverain perçoit de ses Domaines considérables dans la Marche Electorale.

DE FRANCFORT , le 4 Juin.

Les pronostics, ou plutôt les rêveries sur l'emploi futur des Aérostats, ayant menacé les places de guerre & les armées de cette artillerie aérienne, on prétend qu'un Docteur Allemand s'est occupé sérieusement des moyens d'en prévenir les effets. A ce qu'on rapporte, il a inventé une lentille ou miroir ardent, capable d'incendier les ballons & leur équipage à la hauteur de 2 ou 3 lieues.

M. le Conseiller Eybel, à qui l'on a attribué l'ouvrage fameux, *Qu'est-ce que le Pape*, est chef de l'une des Commissions nommées par l'Empereur pour la visite des Eglises & des Couvens. On raconte qu'étant arrivé dans l'Eglise de Braunau en Autriche, à l'instant où le Prédicateur s'échauffoit contre les innovations récentes, il le laissa continuer sans sortir de l'*incognito*. Après le sermon, le Moine averti vint se jeter aux genoux de M. Eybel, en le priant d'oublier son éloquence. Mon Pere, lui répondit le Visiteur, j'aurai soin de faire examiner attentivement votre affaire.

Le 17 le mariage futur du Duc Charles-Louis Frédéric de Mecklenbourg-Strelitz, avec la Princesse Charlotte-Christiane-Marie fille du feu Prince George Guillaume de Hesse-Darmstadt, a été déclaré publiquement à la Cour du Landgrave.

On mande de Vienne que l'Empereur vient de supprimer les Couvens des Carmes, des Peres de l'Ordre de S. François de Paule, des Servites, des Dominicains & des Ursulines. La garnison de Vienne, ajoute-t-on, sera renforcée & portée à l'avenir à 25 à 30 mille hommes.

L'affaire de l'Evêché de Passau avec la Cour Impériale a été, dit-on, arrangée de la manière suivante: l'Evêché renonce à perpétuité à la Jurisdiction ecclésiastique dans la haute & basse Autriche, & à celle dans le quartier del' Inn cédé à la Maison d'Autriche par la paix de Teschen, & s'engage à payer annuellement 25,000 florins au nouvel Evêché de Linz; cette somme sera acquittée partie en argent comptant, & partie en Bénéfices cédés pour cet objet. La Cour Impériale, de son côté, restitue à l'Evêché les districts, dimes, maisons, &c. qu'elle avoit mis en sequestre. — La haute Autriche, d'après cet arrangement, & le quartier del' Inn, seront attribués au Diocèse de Linz, deux quarts de la basse Autriche à l'Evêque de S. Pöltin, & le reste à l'Archevêque de Vienne.

Les conscriptions militaires sont recommencées pour cette année, & on presse même la levée des troupes.

I T A L I E.

DE VENISE, le 23 Mai.

On a répandu que la peste s'étoit manifestée dans la Dalmatie, & notamment à Spalatro. En conséquence les ports du golfe Adriatique sont munis des précautions

d'usage : Sa Sainteté a même fait fermer le port de Finigaglia aux navires venant de nos côtes, & interdit la foire célèbre qui a lieu toutes les années dans cette ville.

Cependant la nature de cette maladie contagieuse est encore très-équivoque. Elle regna déjà l'année dernière, & on l'attribua au retour d'un nombre d'émigrans passés en Turquie, & rentrés dans la Province par les montagnes. On croit d'autant moins cette épidémie pestilentielle, que divers malades ayant été traités dans l'Hôpital de Spalatro, ils ont été bientôt rétablis.

Le Gouvernement vient d'envoyer sur les lieux le Sénateur Diedo, pour vérifier ces craintes, & pour porter remède à la contagion quelconque radicalement.

DE NAPLES, le 13 Mai.

L'escadre destinée à joindre les Espagnols dans leur nouvelle expédition contre Alger, doit appareiller le 16. Elle est composée de deux vaisseaux de ligne, de deux frégates, & de deux chebecs, sans compter les bâtimens munitionnaires, & un vaisseau d'hôpital.

L'état déplorable de la Calabre occupe toujours le Gouvernement. Il s'est tenu à ce sujet, un Conseil des Ministres d'Etat, auquel S. M. a assisté, ainsi que le Maréchal Pignatelli, chargé l'année dernière du com-

mandement de cette Province. Ce Général, à ce qu'on dit, se prépare à y retourner, pour y faire exécuter un Bref de S. S. relatif à la sécularisation des Religieux, Novices encore, lors de la destruction des Monastères supprimés.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 2 Mai.

La flotille qu'on équipe pour l'expédition d'Alger, sera composée de 80 bâtimens, chaloupes canonnières ou bombardes; sous la protection d'un vaisseau de ligne & de quelques frégates, & de 10 chebecs. Vu le nombre de troupes qui paroissent destinées à s'embarquer sur cette escadre, on présume qu'il sera question d'un débarquement, & non pas seulement de bombarder Alger. Les travaux se poussent à Carthagene avec la plus grande activité: de leur côté, les Maures ne sont pas oisifs.

On annonce qu'indépendamment de leurs anciennes batteries, ils en ont construit sept autres sur des ouvrages avancés, d'où ils se proposent d'incendier à boulets rouges, les bâtimens qui se mettront à portée de bombarder la ville.



P O R T U G A L.

DE LISBONNE , le 2 Mai.

Le mariage prochain de l'Infante Marie-Anne Victoire avec l'Infant d'Espagne Dom Gabriel a été déclaré à la Cour. On parle aussi d'unir l'Infante Charlotte, fille aînée du Prince des Asturies avec l'Infant Dom Juan, fils puîné de LL. MM. Le premier de ce mariage paroît devoir se conclure au mois d'Octobre prochain.

A N G L E T E R R E.

DE LONDRES , le 8 Juin.

Les dernières nouvelles reçues de l'Amérique Septentrionale font mention des ravages qu'a occasionné le dégel des rivières en divers endroits. Une lettre de Wyoming dit :

» Dans la nuit du 15 de ce mois, (Mars) la rivière qui arrose cette Ville , en moins de 36 minutes a éprouvé un débordement si considérable , qu'elle a inondé toutes les terres basses de notre Colonie. Elle a emporté des maisons entières , des bestiaux , des grains , &c. & plusieurs familles qui n'ont pas eu le temps de sortir de leurs foyers , ont été entraînées dans les bâtimens à cinq mille de distance. On a vu des maisons flotter au milieu des courants avec du

monde & des lumières dedans. Enfin jamais on n'a vu de désastre semblable. La Garnison qui étoit logée dans le lieu le plus élevé du pays étoit noyée de quatre pieds d'eau. Les troupes ont été obligées de se réfugier dans les montagnes & de laisser armes & bagages. Les terres sont dans ce moment-ci couvertes de glaces épaisses de quatre & cinq pieds. Nous devons à l'extrême solidité du Fort de n'avoir pas vu nos casernes détruites. Mais ce qui nous arrache des larmes c'est la situation malheureuse d'une foule de femmes & d'enfans destitués de vêtemens & même de vivres par cette désastreuse inondation.

Les accidens ont été aussi fâcheux sur la Delaware.

» La navigation de la rivière, écrit-on, qui avoit été interrompue par les glaces depuis le 26 Décembre dernier, vient enfin d'être ouverte ; un nombre de bâtimens après avoir été obligés d'errer dans la baie & dans la rivière, en éprouvant beaucoup d'incommodité, est entré ces jours-ci dans le port. — Pendant la rude saison, la glace, en formant sur la rivière une route sûre pour la communication de cette Ville avec les rives opposées, nous a du moins procuré de grands soulagemens pour l'article important du bois à brûler, qu'on apportoit en quantité du nouveau Jersey. — Le dégel a malheureusement causé, dit-on, bien du dégât dans les établissemens de la rivière de Schuylkill. — Aux Falls, à environ 5 mille de cette Ville, les eaux se sont accrues prodigieusement, & les glaces qu'elles ont entraînées, ont détruit beaucoup de bâtimens, tels que des granges, des écuries, des pêcheries, des enceintes, & des

habitations. Un moulin à papier a été entièrement renversé & plusieurs autres fort endommagés. Ces malheurs joints à la détresse qu'a nécessairement occasionné un hiver, sans exemple depuis 40 ans, ont bien vexé les pauvres. Bien des particuliers qu'on croyoit être au-dessus du besoin, ont eu de la peine à passer l'hiver.

Enfin l'on mande de Baltimore les détails suivans.

Hier, à force de travail & de persévérance, on a achevé au milieu des glaces un canal qu'on avoit commencé à ouvrir il y a quelques jours depuis la pointe de Fell, jusqu'à celle de Whetstone. Par ce moyen une vingtaine de Bâtimens & une foule de petites Barques de la Baye qui avoient éprouvés de la part des glaces un long & pénible retard, sont entrées dans le port à la fois. Ils ont formé un spectacle très-agréable aux habitans qui les ont salués de trois acclamations, auxquelles les équipages ont répondu avec le même plaisir & la même cordialité.

Le 19 Avril, l'Etat de Massachusett Bay a fait l'élection annuelle des Chefs de son gouvernement : M. Jean Hancock a été réélu Gouverneur, & dans le nombre des six nouveaux Sénateurs, se trouve M. Samuël Adams.

L'Assemblée générale de Pensylvanie a reçu le rapport du Comité, chargé d'examiner les intérêts commerciaux de cet Etat.

Le Comité ayant examiné la lettre du Gouverneur Harrison, en date du 21 Décembre, & les mémoires des Marchands de la Pensylvanie, qu'on voudroit établir sur les bâtimens britanniques, a représenté dans son rapport :

« Que le Comité regarde le soin de rédiger des réglemens de commerce comme une entreprise très étendue ; & que , d'après ses principes de politique les plus sains , il pense que rien ne mérite davantage l'attention de la Législation que les mesures qui ont rapport aux intérêts commerciaux de l'Etat.

Que la proclamation du Roi de la G. B. qui , en restreignant le commerce entre ces Etats & les Colonies à sucre d'Angleterre , tend à décourager notre navigation & notre commerce , doit trouver la plus constante opposition de la part des Etats Unis.

Que d'après le mémoire présenté par le Commerce de ces Etats , il paroît que les Marchands s'occupent , de concert avec ceux des autres Etats , de la rédaction d'un plan général de commerce pour les Etats Unis.

Que l'efficacité de ces efforts combinés , jointe aux démarches particulières dont nous sommes capables , engage le Comité à proposer la résolution suivante.

Résolu que l'on nommera un Comité pour former un bill qui autorise les Etats-Unis assemblés en Congrès à défendre l'importation de toutes denrées ou marchandises du crû ou du produit d'aucune des Colonies à sucre de l'Angleterre , dans ces Etats - Unis , ou à adopter tels autres actes de réciprocité vis-à-vis de la G. B. relativement au commerce des Etats-Unis , tant que les restrictions en question auront lieu de la part de l'Angleterre.

Pourvu toute-fois que cet acte ne puisse sortir son plein effet que lorsqu'il aura été approuvé par les autres Etats de l'union.

On écrit d'Hallifax , dans la Caroline Sep-

rentionale, que le Général Rutherford, qui avoit fait une excursion du côté du Mississipi, avec un corps nombreux de Volontaires, dans la vue de faire quelques découvertes dans les parties occidentales, a été surpris par les sauvages, & entièrement défait. On prétend que le Général lui-même a perdu la vie avec ses infortunés compagnons, qui ne pensoient nullement à faire la guerre; mais dont l'objet au contraire étoit d'acquérir, sans effusion de sang, un très-vaste territoire.

Les séances du Parlement sont toujours aussi vives, sans en être plus instructives, au moins pour tout ce qui n'est pas Anglois. Les débats ont pris un caractère d'aigreur & de sévérité qu'on a rarement remarqué dans les discussions les plus importantes. Celle qui continue d'agiter la Chambre, est toujours relative à la question, si le Grand Bailif de Westminster sera admis, ou non, à procéder à la vérification des suffrages. L'un & l'autre parti mettent à cette querelle une chaleur qui leur fait oublier non-seulement les bienséances, mais ce qui est encore pis, les règles de la Chambre.

On ne sera pas surpris de cet échauffement, si l'on considère que le crédit de M. Fox tient en grande partie au siège qu'il occupe par interim; que s'il en est dépossédé, il achève de perdre l'avantage de l'opinion qui le croit maître de la confiance du peu-

ple , opinion aussi utile que cette confiance même ; enfin , que Dictateur il y a deux jours d'un parti prépondérant dans les Communes , il court le risque d'être exclus de ces Communes mêmes.

Il y a aussi une réclamation , comme nous l'avons dit l'Ordinaire précédent , contre son élection dans un bourg d'Ecosse. Son concurrent , fortement soutenu à n'en pas douter , lui oppose des illégalités de toute espèce. M. Fox n'est ni bourgeois , ni habitant , ni propriétaire , ni ne paye les taxes dans aucun des bourgs qu'il doit représenter , ce qui est formellement contraire aux actes du Parlement d'Ecosse , relatifs à l'élection des 16 Pairs & des 45 Députés qui l'ont remplacé. Cependant ces objections n'ayant pas paru insurmontables , le Candidat plaignant s'est retranché sur les prévarications commises durant l'élection. Lord Surrey , il est vrai , ami zélé de M. Fox , ayant été élu pour trois bourgs différens , lui ménage une ressource ; mais il est dur , après tant de supériorité , d'en être réduit là.

Quoiqu'il en soit , il paroît certain que la vérification des *Votes* sera ordonnée par la Chambre des Communes. M. Fox d'une part , & le grand Baillif Corbett de l'autre ont plaidé leur cause devant l'Assemblée , par le ministère d'Avocats respectifs. Cette plaidoyerie a entraîné plusieurs séances fort

avant dans la nuit ; elles se sont prolongées, par débats incidentels qui se sont élevés entre les membres eux-mêmes. Le plus important de ces débats a eu pour objet de décider, si l'on devoit entendre ou non, les témoins amenés par le grand Baillif pour certifier l'authenticité réelle ou supposée des suffrages frauduleux reprochés à M. Fox. Malgré la force des expressions de cet Orateur, & les argumens de ses Avocats, la motion affirmative a passé à la pluralité de 85 voix.

Aujourd'hui, 8, cette plaidoyerie a été terminée, & sera jugée demain : il est superflu d'en faire pressentir la décision.

Dans la défense qu'a produit le Grand-Bailli, ou plutôt l'exposé de ses motifs en accordant la vérification, cet officier a affirmé que, dans les dix premiers jours de l'Élection, qu'il y avoit eu 100 suffrages de donnés, en tout plus de 1200000, tandis qu'à l'élection contestée entre Lord Trentham & M. Vandeput, le nombre des votans ne passa pas 9200. » Tant que M. Fox, ajouta » M. Corbett, a eu la minorité, il a menacé ouvertement de demander la révision ; » aujourd'hui, il la trouve illégale ; mais le » changement de ses intérêts, peut-il avoir » fait changer la nature de l'opération ?

Les pétitions au sujet d'élection illégale se multiplient chaque jour ; encore quelques-unes, & le Parlement entier sera bientôt en

contestation. Le temps perdu à l'examen de ces demandes, & de la grande affaire de Westminster, n'a cependant point interrompu le cours des objets essentiels. Les affaires de l'Inde, l'acte pour régler le commerce d'Amérique, & les subsides ont fixé l'attention de la Chambre.

Quant au premier objet, on parle encore trop vaguement du plan du Ministère pour en hasarder quelque chose ici ; mais il paroît sûr que Lord Cornwallis a accepté le commandement général dans cette partie du monde.

Pour le service de la Marine en 1784, la Chambre a accordé 26000 matelots, y compris 4445 soldats de marine. Chaque homme étant passé sur le pied de 4 liv. sterl. par mois, en ajoutant à cette somme, celle qu'exige l'artillerie de la marine, c'est une dépense de 12,53000 liv. sterl. pour l'année.

Cet état est plus fort de 10,000 matelots que celui arrêté en 1764, après la paix, sous le Ministère de M. Grenville ; la dépense ne fut alors que de 832,000. Sous George II on ne vota jamais plus de 10000 matelots en temps de paix. Un plus grand nombre de bâtimens employés à courir sur les contrebandiers explique en partie cette différence.

M. Sawbridge a déjà réparé deux fois avec sa motion pour la réforme constitutive du Parle-

ment. Cette motion a été encore éludée, ou plutôt écartée pour le moment. Il est à croire que le ministère actuel prendra un biais afin de ne pas la rejeter ni l'admettre entièrement. La nécessité de cette réforme, considérée abstraitement, a été sentie par tous les partis, excepté par celui du Lord North; mais en quoi consistera-t-elle? Voilà ce qui divise les opinions à l'infini. Les uns veulent abréger la durée du Parlement, d'autres une élection plus générale. Les premiers ont contre eux la plupart des objections formées par le dernier Parlement contre sa dissolution : les meilleurs écrivains de la nation ont fait observer aux seconds que la populace, très-différente du peuple, feroit peu de cas d'un pouvoir qui ne lui rendroit aucun émolument, qu'un chaudronnier préféreroit de rajuster une chaudière pour six sols, à réformer la constitution pour rien, qu'un bucheron ne laisseroit pas ses fagots pour faire des loix, & qu'un filou aimeroit toujours mieux voler dans les poches durant les élections, que d'y donner son suffrage.

Il passe pour certain que M. de Saint-Saphorin, Envoyé de Dannemarc à la Haye, a fait ici la demande d'une de nos Princesses pour le Prince Royal de Dannemarc. Le choix tombera, à ce qu'on assure sur la Princesse Auguste Sophie, fille unique de leurs Majestés : elle aura 16 ans, au mois de Novembre prochain, & le Prince Royal en a 17.

Les partisans modérés du Ministère, ont observé avec peine, l'espece d'emportement avec lequel il paroît poursuivre M. Fox

& ses adhérens. Si M. Pitt garde plus de réserve & de décence dans cette guerre de paroles ; il n'en est pas de même de divers autres membres de l'administration. Les gens de loi surtout, se font remarquer par leur dureté. Si les circonstances ne permettent pas de mettre de la mesure dans les hostilités légales , du moins devra-t-on la conserver dans les procédés. M. Fox, il est vrai, ne s'en est jamais piqué ; il n'a jamais cru que les ménagemens entraissent dans les devoirs d'un Homme d'état ; mais son impétuosité naturelle rendoit plus excusables ces écarts de l'éloquence. Les Papiers publics dévoués au Ministère, sont remplis d'horreurs dégoûtantes contre cet Orateur.

Ils ne cessent de le comparer à Cromwell ; mais celui-ci , ont dit les écrivains attachés à M. Fox , fut-il un Orateur facile , élégant , universel ? Non ; fut-il d'un caractère ouvert & mâle ? plaisant & spirituel dans la conversation ? Non ; insensible à ses propres intérêts jusqu'à servir le peuple au risque de sa santé, de son crédit & de son pouvoir ? Sûrement non. Les adversaires de M. Fox , prenant le revers de ce parallèle , conviennent qu'il manque de justesse ; car , disent-ils , M. Fox est-il connu pour un brave & heureux Général ? est-il la terreur de toute l'Europe ? l'a-t-on jamais trouvé en prières ? Ses cheveux sont-ils flottans sans poudre sur ses épaules ? est-il remarquable par sa tempérance ? est-ce un homme d'une propriété parfaitement libre ? Non. En quoi donc ressembleroit-il à Olivier Cromwell ?

Quoique les variations d'idées & de par-

tis, à force de se multiplier, ne se fassent plus remarquer dans le Parlement, celles de M. Fox paroissent l'emporter sur tous les exemples de ce genre. On l'a vu pour & contre la guerre d'Amérique; contre les intérêts du peuple dans l'affaire de l'élection de Middlesex, & revenir à ce même peuple après avoir été disgracié; tour-à-tour ami chaud & ennemi déclaré de Lord North, de Lord Shelburne, de M. Pitt; soutenir que la voix du peuple n'existoit pas dans l'enceinte des communes, & fixer ensuite cette voix dans cette même enceinte, &c. &c. &c.

Le Chevalier Elijah Empey, ci-devant chef de Justice dans le Bengale, est revenu de l'Inde par ordre du Gouvernement, pour rendre compte de sa conduite, & M. Pitt en a donné connoissance à la Chambre des Communes.

Lord Chesterfield est reparti subitement pour l'Espagne, départ aussi inattendu que son retour, & dont on connoît aussi peu les motifs. C'est le Chevalier Harris, ci-devant Ministre de notre Cour à Petersbourg, qui passe à la Haie; il en a fait ses remerciemens à S. M.

DE DUBLIN, le 30 Mai.

La Réponse du Viceroy au discours du Parlement étoit dans les termes suivans :

Milords & Messieurs , je saisis avec plaisir cette occasion de vous témoigner ma reconnoissance de la réception cordiale que vous m'avez faite , & de la confiance que vous m'avez accordée. Je me félicite en même-tems d'avoir à vous communiquer de la part de S. M. la parfaite satisfaction de votre conduite sur tout ce qui concerne le bien public.

Messieurs de la Chambre des Communes, J'obéis avec joie aux ordres de S. M. qui me commande de vous remercier du zele avec lequel vous avez pourvu aux besoins de l'Etat , & coopéré à la gloire de son gouvernement. Qu'il me soit permis , de mon côté , de vous assurer de la plus grande attention de ma part , à ce que l'économie & la prudence président à la perception & à l'emploi des subsides que vous avez accordés avec tant de loyauté.

Milords & Messieurs , vous ne pouvez qu'éprouver la plus vive satisfaction , en réfléchissant que les différens objets soumis à votre conseil dès l'ouverture de cette session , suivant le droit d'un peuple libre , & qui fait ses propres loix , ont été discutés , suivis & arrêtés avec la diligence & l'attention qu'ils méritoient.

Vous avez sagement donné votre sanction aux moyens extraordinaires que les circonstances exigeoient , pour garantir ce Royaume de la famine. C'est avec un vif plaisir que j'envisage que ce fléau est éloigné pour l'avenir de cette contrée , & que c'est par la sagesse de vos nouveaux réglemens sur les grains & les améliorations nombreuses que vous avez faites à votre agriculture , que vous êtes parvenus à le faire.

Je ressens une vraie joie en voyant les effets de ce principe humain & généreux , qui vous a portés à encourager l'industrie nationale par les

réglemens les plus favorables & les restrictions les plus sages. Je n'ai rien de plus à cœur que l'augmentation de votre commerce, & le succès de vos manufactures; je ne manquerai pas de donner par la suite la plus grande attention aux objets que les circonstances particulières de l'Etat n'ont point permis de rechercher ou d'approfondir encore, & j'aurai le plus grand soin qu'ils soient soumis à votre sage discussion, avant de faire aucun règlement.

Les réglemens utiles qu'on a proposé d'introduire dans la perception & l'emploi des revenus publics; la sûreté des propriétés, & l'extension du crédit national, en déposant dans la banque d'Irlande les fonds en litige dans les Cours de la Chancellerie ou de l'Echiquier; les projets pour l'embellissement de la Capitale; votre résolution unanime de défendre la liberté de la constitution contre les attaques de la licence, & votre zèle à soutenir les institutions charitables, sont des témoignages non équivoques de votre sagesse, de votre humanité & de votre justice.

Je n'ai pas manqué de porter au pied du Trône la satisfaction que vous avez hautement annoncé des avantages dont vous jouissez sous le gouvernement de Sa Majesté. Sensibles, comme vous l'êtes, à ces avantages, je n'ai pas besoin de souhaiter que vous fassiez vos efforts pour communiquer aux autres les sentimens qui vous animent. La supériorité de vos lumières & de votre rang ne peut manquer de vous donner l'influence la plus étendue & la mieux méritée.

J'ai une ferme confiance que, pendant votre séjour dans les provinces, vous n'oublierez rien pour encourager l'industrie de vos voisins, & la diriger sur les objets qui conviennent le mieux à leur situation & au bien général de l'Irlande;

vous

vous mettez à leur portée toutes les ressources d'un pays libre & fertile , favorisé des avantages de la paix , & protégé par les loix les plus douces ; vous ne souffrirez pas que des craintes mal fondées les arrêtent , ou que de mauvais conseils les égarent.

Je mets mon bonheur à penser , & je m'enorgueillis en réfléchissant que nos efforts communs ont été & sont dirigés vers les mêmes objets : *le maintien & l'avancement de vos droits , la dignité & la prospérité de l'Irlande , & le bien général de l'Empire Britannique.*

Cette semaine, doit avoir lieu une assemblée générale des Nobles , du Clergé & des Bourgeois & Francs-Tenanciers de cette Ville. On y dressera une requête au Roi , pour demander à S. M. une réforme qui répartisse avec plus d'égalité les représentans du Peuple en Parlement. Cette pétition, dit-on , sera suivie de celles de toutes les autres Villes du Royaume. Tout le monde, ajoutent les Feuilles publiques, excepté les monopolistes , corrupteurs des Bourgs & leurs vils partisans , ne fait qu'un vœu pour cette réforme. Si les Ministres de la Grande-Bretagne persuadent au Roi de rejeter les représentations de la Nation Irlandoise , le peuple de ce Royaume ne devra plus avoir de confiance en aucun des Membres de l'Administration Britannique , & fera lui-même la justice que le Roi & ses Ministres lui refusent.

Samedi dernier , M. Andreas , qui a été longtemps détenu en prison , sur l'accusation dont
N^o. 25, 19 Juin 1784. f

on l'a chargé, d'avoir conspiré l'assassinat de plusieurs Membres du Parlement, a été amené devant la Cour du banc du Roi (Kinsbench), où l'on a pleinement délibéré des deux parts sa décharge. Le Lord Earlsfort & une majorité de ses confrères, ont conclu en faveur des privilèges constitutionnels dont il appartenait à Mandren de jouir, & en conséquence l'on a admis la caution.

Un vaisseau arrivé à Corck de Gibraltar, a rapporté les détails suivans :

La frégate la *Thétis*, de 38 canons, est arrivée d'une croisière le 2 de ce mois. Le *Thrusty*, monté par le Commodore, est toujours mouillé dans la Baye. Le *Orpheus* & le *Kingo-Fisher* ont mis à la voile pour différentes croisières. Le *San-Sarmento*, frégate espagnole de vingt-quatre canons, venant de Barcelonne à Cadix, & commandée par Don Juan Sauride, a été attaquée par deux corsaires de 16 canons, qui ont hissé pavillon maroquin, quoiqu'on les soupçonne d'être algériens. Pendant l'action, qui dura une heure de tems, les pirates tenterent deux fois l'abordage sur les frégates. Mais l'un d'eux ayant perdu son grand mât, & le vent étant devenu favorable, la frégate parvint à se dégager, & fit voile pour cette Baye, toujours poursuivie par les corsaires, jusqu'à la Baye de Rozia, où le canon du fort les obligea de l'abandonner. Les Espagnols ont eu 14 hommes de tués, & 15 dangereusement blessés, qu'on a débarqués à terre pour être mis à l'hôpital de cette ville. On a donné avis à Cadix de cette action, par la voie d'Algésire, & le *San-Sarmento* est en radoub à la Baye de Rozia.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 13 Juin.

Le 6 de ce mois, le Comte de Choiseul-Gouffier, que le Roi avoit précédemment nommé son Ambassadeur à la Porte, a eu l'honneur de prendre congé de Sa Majesté, pour le rendre à sa destination, lui étant présenté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des Affaires étrangères.

Ce jour, la Comtesse d'Aranda, Ambassadrice d'Espagne, fut présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale avec les formalités accoutumées.

Le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des Affaires étrangères, & Grand-Trésorier des Ordres du Roi, ayant prié Sa Majesté d'agréer sa démission de cette dernière charge, le Roi en a disposé en faveur du sieur de Calonne, Ministre d'Etat, Contrôleur général des finances, qui, en cette qualité, a prêté, le 13 de ce mois, serment entre les mains de Sa Majesté.

DE PARIS, le 15 Juin.

M. le Comte de Haga est arrivé le 7 à Versailles. De Gênes ce Prince est venu par mer en Provence, & sans s'arrêter à Tou-

son, ni à Marseille, il s'est rendu dans cette Capitale, où il étoit attendu quelques jours plus tard. Le Roi qui étoit à la chasse à Rambouillet, & qui devoit y souper, revint à Versailles, où il précéda d'une demie heure M. le Comte de Haga. Ce Prince a assisté aux trois grands Spectacles de la Capitale, & ne prolongera pas son séjour ici, selon le bruit public, au delà du 22.

La *Méduse*, ancienne frégate du Roi, donnée à M. de Grand Clos Melé pour le commerce de l'Inde, & la *Driade* sont revenues de la Chine. Elles ont laissé à Canton 41 bâtimens tant François, qu'Anglois, Hollandois, Danois, &c. &c. Cette concurrence avoit fait renchérir le thé au-dessus du prix commun des marchés de l'Orient. On craint que les Actionnaires ne perdent 40 pour cent de leur mise dans cette entreprise, excepté ceux qui ont placé à la grosse. L'énorme quantité de thé dont l'Europe va être surchargée, fera ouvrir les magasins Hollandois & Danois, & baisser la valeur de cette feuille.

M. le Comte d'Estaing a fait présent à M. le Bailli de Suffren d'un trophée en bronze doré d'or moulu, dont la pendule n'est que l'accessoire. Le Trophée est analogue aux belles actions de M. de Suffren dans l'Inde. On lui a fait ce beau présent à Versailles, au moment où il fut reçu Chevalier des Ordres. On assure que le Landgrave de Hesse-Cassel, qui a quitté sa rési-

dence le 2 de ce mois, ne tardera pas à arriver dans cette Capitale.

On a affecté d'insérer dans différentes Gazettes & Papiers publics, des articles tendans à persuader que plusieurs personnes avoient péri dans le traitement électrique des sieurs Ledru, & que d'autres y avoient éprouvé des accidens graves. On peut assurer, d'après la vérification la plus exacte, que tout ce qui a été dit à cet égard dans ces Ecrits périodiques, est entièrement supposé.

Il paroît des Lettres-Patentes enregistrées au Parlement le 27 du mois de Mai, portant suppression des Echoppes de cette ville. Depuis long-temps, le Public desiroit cette suppression : on ne peut qu'applaudir à la sagesse de la Police à cet égard, d'autant plus qu'en remédiant aux inconvéniens de ces constructions, elle a ménagé, autant que cela se pouvoit, les intérêts des propriétaires.

Dans un instant où les systèmes de la Physique du jour, occupent tous les esprits, on ne verra pas avec indifférence la Lettre suivante, au sujet des phénomènes météorologiques de l'année dernière, expliqués si diversément.

L'usage de proposer des systèmes nouveaux, sans qu'un nombre d'expériences & de faits en établissent l'évidence, semble prévaloir aujourd'hui le goût de la nouveauté, qui est devenu la manie de notre siècle, a passé des ateliers des artisans dans les cabinets des sçavans ; &

ces derniers s'enflamment pour tout ce qui en porte l'empreinte , jusqu'à vouloir faire plier sous l'empire dangereux de leurs opinions nouvelles les faits les plus propres à les détruire.

Pour justifier mon assertion, voici un abrégé du système nouveau annoncé dans le Journal de Paris , du 6 Avril; au sujet des chaleurs , du brouillard , des orages de l'année dernière , & du froid excessif qui leur a succédé.

« L'harmonie de toutes les parties du globe ,
 » suivant les Auteurs du Journal , consiste dans
 » une égale répartition du fluide électrique ,
 » entre les couches inférieures de l'Atmosphère
 » & les couches supérieures de la Terre... La
 » constitution des années qui ont précédé 1783 ,
 » n'a pas peu contribué à déranger cette égale
 » répartition. Ces années ont été remarquables
 » ou par une sécheresse extrême , ou par un
 » partage très-inégal dans la chute des pluies...
 » Les vents du Nord ont produit une évapo-
 » ration forcée ; en épuisant ainsi la terre de
 » son humidité , ils ont supprimé la cause des
 » météores aqueux ; & plus de météores aqueux ,
 » plus de conducteurs du fluide électrique ,
 » plus de moyens par conséquent de l'épiller
 » & de le répandre.... La voie de circulation
 » de ce fluide , ainsi interceptée entre la Terre
 » & l'Atmosphère , il a été forcé de se réfugier
 » aux extrémités , & y a préparé la convulsion
 » du globe... Sa première crise s'est manifestée
 » par le bouleversement de la malheureuse Ca-
 » labre. La seconde crise a suivi de près la pre-
 » mière , elle s'est annoncée par un brouillard
 » électrique qui a couvert l'Europe entière , &
 » ne s'est consumé que par une succession rapide
 » des orages incendiés qui se sont formés dans
 » son sein , & ont duré depuis le mois de Juillet

„ jusqu'à la fin d'Octobre...; alors a commencé,
 „ la troisième crise qui n'est pas encore finie....
 „ Cette crise est un état de congélation ex-
 „ traordinaire pour les endroits où il ne s'est
 „ point fait d'accumulation de ce fluide; &
 „ de là sont venus les neiges, les frimats, &
 „ enfin le froid rigoureux & constant que nous
 „ venons d'éprouver »....

Voilà donc l'électricité devenue tout-à-la-fois
 la cause de deux effets contraires, le froid & le
 chaud. Désormais, l'électricité ainsi que l'air
 inflammable & le magnétisme animal, sera le
 seul pivot, sur lequel rouleront tous les Phéno-
 mènes de physique & d'économie animale. Ces
 trois principes circonscriront à l'avenir le cercle
 de toutes nos idées, au point qu'il ne nous sera
 plus permis d'aller chercher ailleurs les causes
 des nouvelles révolutions du Globe.

Je sçais que l'électricité est un des anneaux
 importans de la chaîne des causes; mais je sçais
 aussi que prétendre tout expliquer par ce prin-
 cipe, c'est ressembler à un malade attaqué de la
 jaunisse, & qui transporte à tout ce qu'il voit
 la couleur dont son organe est teinte.

La nature est constante & uniforme dans sa
 marche, elle produit toujours les mêmes effets
 par les mêmes causes. C'est là un principe contre
 lequel, malgré le goût dominant de la nou-
 veauté, on n'a pas encore osé former aucun
 doute. C'est donc ce principe qui doit servir de
 base à la réfutation du système dont il s'agit.

1^o. Les constitutions des années qui ont pré-
 cédé celle de 1783, ont été fréquemment les
 mêmes dans des temps antérieurs. Souvent &
 très-souvent il y a eu des années de sécheresse
 extrême, un partage très-inégal dans la chute
 des pluies; souvent une évaporation forcée de

l'humidité de la terre , a occasionné le dessèchement des puits , le tarissement des sources & un abaissement prodigieux des rivières ; souvent des vents du Nord ont desséché la terre , lui ont ôté son état d'aggrégation , & se sont opposé par-là à la formation des météores aqueux. Le fluide électrique , alors privé de ses conducteurs , auroit donc dû , dans ces temps qui nous ont précédés , comme dans celui dont on parle , se retirer aux extrémités du Globe , s'enfoncer dans les entrailles de la Terre , y préparer des révolutions semblables à celles du désastre de la Calabre , y former des îles volcaniques pareilles à celles nouvellement sorties du sein des mers de l'Islande. Cependant aucun de ces effets , malgré la coexistence de leurs causes génératrices , n'a été produit. On n'a point vu la mer s'élever alors de son lit immense ; des villes renversées , des montagnes fendues , transportées , des Provinces entières englouties , des Contrées immenses arrachées du Continent , de vastes pays abîmés , d'autres déconvertis & mis à sec. Le fluide électrique auroit il donc eu alors moins d'énergie qu'aujourd'hui , lorsque les causes qui durent le concentrer dans les entrailles de la terre , étoient alors elles-mêmes plus efficaces & plus abondantes ?

2°. On sait que les hivers de 1709 , 1740 , 1776 , ont été plus rigoureux , quoique moins longs que celui que nous venons d'éprouver. La congélation extraordinaire arrivée à ces trois différentes époques , dut alors être l'effet , comme aujourd'hui , d'une accumulation du fluide électrique , de sa répartition inégale dans l'air & sur la terre ; il auroit donc dû alors , comme aujourd'hui , préparer les mêmes convulsions , produire les mêmes crises , renverser des royaumes ,

en faire paroître de nouveaux. Rien de tout cela cependant n'a précédé les hivers dont nous parlons ; le Globe & l'Atmosphère n'eurent aucun de ces accès qu'il plaît aux Auteurs du système d'appeller des *crises salutaires*.

3°. L'Europe est à peine revenue de la frayeur que lui a causée l'affreuse catastrophe de la Capitale du Portugal, le 1^{er}. Novembre 1755, Lisbonne fut presque totalement renversée par un tremblement de terre, qui se fit sentir le même jour jusqu'aux extrémités de l'Europe. Ce désastre affreux fut accompagné d'un soulèvement prodigieux des eaux de la mer, qui furent portées avec violence sur toutes les côtes occidentales de notre Continent.

L'Amérique même ne fut point exempte de ces tristes ravages ; puisque, vers ce temps là, la ville de Quito fut renversée.

Jusqu'ici on avoit attribué ces commotions aux commotions intestines du Globe, produites par l'action de l'air, de l'eau & du feu, sur les matières inflammables accumulées dans le sein de la terre. Aujourd'hui de nouveaux Physiciens viennent nous dire : Apprenez que ces révolutions qui vous étonnent, sont l'effet simple, naturel & même *salutaire* d'un fluide électrique qui, ayant perdu ses conducteurs, les voies de communication entre la surface de la Terre & l'Atmosphère, s'est réfugié aux Pôles, & y a opéré ces convulsions qui jettent dans vos âmes la terreur & l'épouvante.

Si la catastrophe de Lisbonne fut l'effet du fluide électrique réfugié aux extrémités du Pôle, au moins ne peut-on pas dire qu'en 1755, ce fluide se concentra dans les entrailles de la terre, pour avoir perdu ses conducteurs. Il y eut,

dans les années qui précéderent la révolution du Portugal , plus de météores aqueux qu'on n'en vit jamais. Les constitutions de ces années furent absolument différentes de celles qui ont précédé 1783 ; il n'y eut , dans ce temps-là , ni sécheresse extrême , ni partage inégal dans la chute des pluies. Le refoulement du fluide électrique aux Pôles auroit donc eu , en 1755 , une cause contraire à celle de 1783. Cette contradiction dans les causes n'établit pas un préjugé favorable pour la nouvelle opinion.

Les bornes d'une lettre ne me permettent pas , Messieurs , de m'étendre ici sur toutes les autres raisons qui doivent faire refuser au fluide électrique la puissance qu'on lui suppose , de produire les événemens extraordinaires dont nous avons été les témoins : les météores aqueux seront , si on le veut , les conducteurs qui feront alternativement passer ce fluide de la surface du Globe aux couches inférieures de l'Atmosphère ; mais cette voie de communication ne peut jamais être interceptée par la suppression des météores ; au point de forcer ce fluide à se concentrer dans les entrailles de la Terre , ou dans les Régions les plus élevées de l'Atmosphère. Si toute cette rhéorie lumineuse est en effet d'un Auteur habitué à considérer la nature en grand , comme le disent les Auteurs du Journal , on doit donner le conseil au Physicien , Observateur en grand , de se défier des illusions d'optique , qui sont d'autant plus fréquentes , que l'angle , sous lequel on voit les objets , est plus ouvert.

Tout en avouant mon ignorance , Messieurs , sur les véritables causes des événemens qu'on a prétendu expliquer par le fluide électrique , on n'en pourroit rien conclure en faveur de l'opinion que je viens de combattre ; cependant après

avoir détruit, il faut élever. Voici donc mon opinion, dont je sou mets la justesse au jugement même de ceux qui ont un sentiment différent.

Le bouleversement de la Calabre me paroît être la seule cause simple & naturelle, 1°. de ce brouillard qu'on appelle *électrique*, qui pendant trois mois a servi de rideau à toute l'Europe; 2°. de ces chaleurs excessives qui l'ont accompagné; 3°. des orages affreux qui suivirent sa dissolution; 4°. enfin du froid excessif qui a terminé la suite de cette crise. Voici les raisons qui semblent donner du poids à cette opinion.

On sait que le feu, l'air & l'eau, ces agens les plus puissans de la nature, exercent particulièrement leur action dans l'intérieur de notre globe; que ces couches immenses de charbon de terre, d'amas de bitume, de soufre, d'alun, de pyrites, sont des matieres sur lesquelles ces agens universels exercent leurs forces; que ces matieres combustibles, réunies en un même foyer & disposées à l'inflammation, cherchent alors une issue, & font effort en tous sens pour s'ouvrir un passage; que toutes les fois que ces embrasemens s'operent, la face du globe éprouveroit les changemens les plus funestes, si la nature, qui met toujours le bien à côté du mal, n'eût donné à ces matieres embrasées un passage propre à rallentir les fermentations intérieures.

Ces issues sont les volcans placés dans toutes les parties du globe, mais particulièrement dans les climats les plus chauds, où ces fermentations sont plus fréquentes. Ces volcans sont les soupiraux de la terre, les cheminées par lesquelles elle se débarrasse des matieres embrasées qui dévorent son sein. Ces cheminées fournissent un libre passage à l'air & à l'eau qui ont été mis en expansion par les fourneaux qui

sont à leur base. Ces volcans , loin d'être envisagés comme un malheur de la nature , sont donc un de ses bienfaits , puisqu'ils fournissent au feu & à l'air un libre passage qui les empêche de porter leurs ravages au-delà de certaines bornes , & de bouleverser totalement la surface du globe.

Plus ces fermentations tardent à se manifester , plus alors les pays qu'elles avoisinent sont menacés d'une secousse violente. Les matieres enflammées s'accumulent avec d'autant plus d'abondance que ces éruptions sont moins fréquentes ; & lorsqu'enfin l'air , l'eau & le feu viennent à agir puissamment , le volcan ne devient plus le seul soupinail de ces fermentations ; les terres voisines contre lesquelles l'embrasement fait effort , en deviennent avec le volcan les bouches communes. Telle a été la cause de l'éruption qui a englouti la Calabre.

Depuis long-tems les éruptions de l'Etna & du Vésuve avoient été foibles & lentes , les issues ordinaires devenues insuffisantes pour les explosions , les pays voisins ont dû y suppléer & participer dès-lors à la subversion. Voilà la premiere époque de cet événement mémorable.

Cette explosion n'a pu se faire sans que de routes ces matieres enflammées , les parties les plus délicées ne se soient répandues dans l'atmosphère , & n'aient perdu de leur densité à mesure qu'elles ont acquis de l'expansion. Ces matieres ainsi volatilisées , mêlées avec celles que le volcan a continué de vomir après sa premiere explosion , ont dû suffire pour répandre sur toute l'Europe un nuage de soufre qui a dû donner au soleil & à l'atmosphère une teinte rouge. Ce nuage devenu cause surabondante de chaleur dans l'air , a dû y augmenter l'action du feu élec-

trique , & occasionner dès-lors des chaleurs excessives , des orages violens ; c'est là la cause du second état du ciel , depuis le mois de Juillet jusqu'en Octobre 1783.

Enfin les vents du nord , éminemment doués en effet d'une vertu dissolvante , sont venus purger l'atmosphère de ce nuage malfaisant , mais c'est en y opérant une congélation excessive , c'est en y diminuant le fluide électrique , c'est en y apportant les principes propres à opérer une congélation. Voilà la cause du rigoureux hiver qui , au tems où j'écris , ne paroît pas encore à son terme.

Si le témoignage de l'histoire peut donner un nouveau poids à mon opinion , je puis invoquer son autorité avec avantage.

Tite Live nous rapporte que sous les Consuls de C. Martius & de T. Manlius Torquatus , il y eut des embrasemens du Vésuve dont les exhalaisons furent assez épaisses pour dérober la lumière pendant le jour aux habitans de Rome , & *nox visa est interdu in urbe Roma . . .* Dion rapporte que lors d'un autre fameux embrasement du Vésuve , arrivé sous l'Empereur Vespasien , le vent porta les cendres & la fumée que vomissoit cette montagne , non-seulement jusqu'à Rome , mais même jusqu'en Egypte La chronique du C. Marcellin observe que sous le Consulat de Marius & de Festus , cette même montagne s'étant embrasée , les cendres qui en sortirent se répandirent par toute l'Europe . . . Dans l'embrasement du mont Etna , arrivé en 1537 , la cendre fut portée à plus de 200 lieues de la Sicile , suivant l'histoire de ce Royaume , &c.

L'Abbé TABOUET, Avocat.

Le 8 de Mai dernier , l'Académie Royale des Sciences a élu M. Quatremere d'Isjon-

val, pour la place de Chymiste, vacante par la mort de M. Macquer.

On écrit d'Aix qu'une Demoiselle du nom de *** , mariée à M. *** le fils, Président au Parlement, a été trouvée égorgée dans son lit : elle étoit fort jolie, & n'avoit pas 24 ans. Comme il n'a manqué que sa bourse, & qu'on n'a point touché à ses bijoux, ni à ses diamans, on soupçonne que des voleurs n'ont pas commis cet attentat. Les domestiques & sa femme de chambre se sont rendus d'eux-mêmes en prison.

Le 5 Juin, vers midi & demie, le village de Belloy-sur-Somme, situé sur la route d'Amiens à Abbeville, a essuyé le plus terrible incendie. En moins de 5 quarts d'heure, le Presbytere, l'Eglise avec tous les effets qu'ils renfermoient, & 158 maisons, avec tous les bâtimens en dépendans, ont été dévorés par les flammes. Il n'est resté que quinze maisons aux différentes extrémités du village, disposées de manière qu'elles paroissent n'y être placées que pour marquer la circonscription. Le village entier est un champ : les habitans, au nombre de 8 à 900, n'ont pu sauver qu'une partie de leurs bestiaux, & se sont dispersés dans les villages circonvoisins. Ils sont d'autant plus dignes de compassion & de secours, qu'ils ont essuyé dans les premiers mois de cette année des ravages de volcans, une maladie épidémique, qui a enlevé un très grand nombre de chefs de famille, & qui-avoient déjà dévasté ce malheureux pays en 1776.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, sont : 31, 11, 16, 17, & 2.

DE BRUXELLES, le 10 Juin.

On ne fait sur quel fondement on avoit publié que la France alloit ouvrir un emprunt de quatre-vingt millions en Hollande. Il y a d'autant plus lieu de s'étonner qu'on en ait répandu le bruit, que le cours des effets publics de ce Royaume, l'abondance du Numéraire, & la grande exactitude des paiemens n'y annoncent aucun besoin.

Dans le N°. précédent, nous avons parlé des projets de liberté, & des démarches de la Bourgeoisie d'Utrecht. Cette effervescence paroît avoir allarmé les Etats de la Province, qui en conséquence ont rendu la publication suivante le 30 Mai.

Les Députés des Etats du pays d'Utrecht, ayant appris avec autant de regret que de mécontentement, que l'esprit de division parmi les habitans de cette Ville & du plat pays augmente de plus en plus, & qu'il est à craindre que si la licence qui commence à se manifester à cet égard n'est réprimée par l'exercice d'une justice rigoureuse, il en pourroit résulter les suites les plus pernicieuses pour le repos public; afin d'y pourvoir, trouvent bon d'avertir un chacun de se conduire comme il convient à de paisibles & tranquilles habitans, avec déférence & respect pour la Régence légitime de ce pays, & de se garder de donner quelque occasion au dérangement du repos & union parmi les habitans.

Défendant à cette fin, de la manière la plus sérieuse, à un chacun, de s'insulter ou attaquer par des paroles ou des faits, soit en se donnant des noms injurieux, lesquels démontrent quelque esprit de parti : défendant aussi sans aucune acception, les cris séditieux ou offensans, les provocations, les menaces; comme aussi de tirer ou montrer des armes sur les chemins, rues, places publiques ou ailleurs; enfin toute contrainte, insulte, ou voie de fait envers qui que ce soit.

— Défendant également les assemblées non convenables, les conciliabules, & en général tout discours offensant pour la Régence légitime du pays. Et afin de prévenir toutes distinctions lesquelles donnent lieu à des insultes, nous défendons de même à tous les habitans du plat-pays de cette Province de porter aucune marque distinctive de couleur quelconque qui puisse les distinguer des autres habitans, ou à démontrer quelque parti : le tout sous peine de punition arbitraire suivant l'exigence des cas, & même de punition corporelle. Et afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance, la présente sera affichée & publiée par-tout où besoin sera, &c. &c. &c.

Le 28 de Mai, M. le Duc de la Vauguyon prit congé des Etats - Généraux, en leur adressant le Discours suivant.

Hauts & Puissans Seigneurs. Jé viens m'acquitter du devoir, qui me reste à remplir auprès de Vos Hautes Puissance. La Lettre de S. M., que j'ai l'honneur de leur remettre, leur fera connoître la satisfaction, qu'elle a daigné avoir de l'ambassade, qu'elle a bien voulu me confier; & elle leur offrira en même temps une nouvelle preuve des sentimens, dont j'ai eu le bonheur

d'être si souvent l'organe. S. M. m'ordonne, en terminant ma carrière auprès de V. H. P., de leur témoigner, de la manière la plus expressive, la persévérance de son Amitié & de son intérêt pour elles. Je me féliciterai toute ma vie, HH. & PP. SS., d'avoir vu, pendant la durée de ma Mission, se former, s'étendre, & se cimenter le système d'une confiance mutuelle entre S. M. & V. H. P., qui doit devenir la source de la prospérité de la république, & la base de l'union de tous ses membres. J'éprouvai de tous les temps la plus sensible satisfaction, en apprenant que Vos Hautes Puissances recueillaient ces fruits précieux de la sagesse de leurs délibérations; & je me flatte, qu'elles voudront bien être persuadées, que ma nouvelle destination, en donnant un terme à mes fonctions auprès d'elles, ne sauroit mettre de bornes aux vœux ardents, que je ne cesserai de faire pour leur bonheur & leur gloire, ni au souvenir des témoignages d'estime, qu'elles m'ont accordés, & dont je conserverai à jamais la plus vive reconnoissance.

A ce discours le Baron de Lynden, Seigneur de Hemmen, qui présidoit à l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances de la part de la Province de Gueldre, répondit en ces termes :

Monseigneur l'Ambassadeur, LL. HH. PP., sensibles à toutes les bontés du Roi, dont vous avez bien voulu renouveler les assurances, m'ont chargé de témoigner à Votre Excellence leur sincère regret de son départ. Elles auroient souhaité (& permettez que j'ose y ajouter mes propres vœux) qu'elle eût pu continuer encore pour quelque temps les fonctions de son minist-

rière auprès d'elles : Mais, le service, de S. M. exigeant vos soins ailleurs, elles vous souhaitent un bon & heureux voyage, en vous priant de vouloir donner de leur part à S. M. les assurances les plus positives de leur désir constant à donner des preuves non équivoques de leur reconnoissance pour les bienfaits du Roi, qui se sont tant manifesté dans le besoin, & dont un traité, fondé sur le bonheur des deux Nations, va être la base. Elle se flattent, que vous voudrez bien, quoiqu'absent d'ici, continuer vos bons offices pour consolider une union, qui est votre ouvrage, & qui, selon les desirs de LL. HH. PP., sera la source de la prospérité des deux Nations.

Leurs Hautes puissances avoient chargé leurs Ministres à Bruxelles d'une déclaration provisionnelle auprès du Gouvernement des Pays-Bas. Elles y témoignent leur surprise des nouvelles demandes de S. M. I. en annonçant qu'elles alloient travailler à en examiner l'objet. Il s'est répandu, mais sans fondement encore, que cette démarche n'a pas eu l'effet désiré, & qu'au préalable la Cour de Bruxelles a persisté dans ses prétentions.

Le projet de l'affranchissement de l'Escaut a allarmé tous les corps de l'Etat. Les Amirautes, à ce qu'on dit, ont remis des Mémoires à L. H. P., pour leur représenter le tort infini qui en résulteroit pour la République. Il est certain qu'elle fera croiser quelques vaisseaux de guerre à l'embouchure de l'Escaut, pendant toute la durée des Conférences.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL.

Mademoiselle Macaulay, connue par une histoire d'Angleterre assez estimée, malgré l'esprit de parti & l'emportement qui y dominent, va partir pour les Etats-Unis : elle se flatte, dit-on, d'y être Législatrice de ces contrées, & d'y trouver plus de foi à ses rêveries démocratiques qu'on n'a voulu lui en accorder en Angleterre.

Tous les papiers Irlandois ont rapporté le fait suivant : « Le Rousseau, Capitaine Simpson, » chargé d'hommes, femmes & enfans émigrants » de ce pays-ci, est arrivé à Charlestown ; sa » cargaison a été mise en vente. Une très-jolie » fille, nommée Nancy, a été achetée, dès la » première heure, à très-bon prix. Son père » sa mère & sa sœur furent vendus peu de temps » après : le frère, âgé de 12 ans, a eu le même » sort ».

L'intérêt que notre Monarque, écrit-on de Naples, prend au succès de l'expédition de notre Escadre, ne sauroit se rendre. Pendant quatre jours consécutifs, il s'est transporté à bord de tous les vaisseaux où il a passé la journée entière, dinant avec les premiers Officiers & encourageant tous les Soldats. Avant-hier il se transporta de nouveau à bord, accompagné de la Reine. Leurs Majestés furent reçues au bruit d'une double salve d'Artillerie ; le Roi se rendit ensuite à la maison de plaisance du Feu Prince de Francavilla ; où il dîna avec les Officiers de l'Escadre ; & après le dîner, il retourna à bord avec le Prince héréditaire. Hier au soir, l'Escadre, après avoir fait les signaux accoutumés, appareilla : elle est commandée, comme on l'a

dit, par le Capitaine Bologna, qui a reçu ordre de n'ouvrir ses instructions qu'à une certaine distance en mer. On prétend que l'Escadre va à Carthagène, pour s'y joindre à l'Escadre Espagnole. Les troupes embarquées sur cette Escadre, consistent en un bataillon de troupes de la marine, deux cens Grenadiers, Liparotes & autres troupes. Les côtes de la Sicile seront protégées contre les Barbaresques par les quatre galères de S. M., lesquelles sont restées ici, & qui sont prêtes à mettre à la voile au premier ordre.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

PARLEMENT DE PARIS.

Cause entre la Dame le Rasle de Villeneuve & le Sieur B. . . . Curé de V. . . . S. . . . B. . . .

Le Juge de Glize est compétent pour connoître des délits communs, commis par les Ecclésiastiques ; & prononcer les réparations qu'ils exigent.

Le sieur B. . . . Curé de V. . . . S. . . . B. . . .

avoit suscité différens procès aux sieur & Dame le Rasle de Villeneuve, qui avoient tourné à son désavantage. — Ce mauvais succès l'irrita de plus en plus, & charitablement il chercha à s'en venger. La Dame de Villeneuve avoit coutume de se placer dans la nef de l'église, au bas de la balustrade, près l'autel dédié à la sainte Vierge, la balustrade lui servoit à s'appuyer, & à poser ses livres. = Le Curé, en faisant la cés,

(1) On souscrit pour l'Ouvrage entier, dont l'abonnement est de 15 liv. par an, chez M. Mars, Avocat, rue de Hôtel de Serpente.

rémonie de l'eau-bénite & en donnant l'encens, affecta de renverser les chaises de la Dame de Villeneuve. — Il ne s'en tint pas là; il fit poser deux rangs de pointes de fer très-aigues sur la balustrade, afin de la gêner ou de la blesser s'il étoit possible. Enhardi par la patience des Sieur & Dame de Rasle, le Curé se permit des méchancetés plus conséquentes; il prit le parti de les diffamer, de les insulter dans les promenades, d'apostropher la Dame de Villeneuve, de lui prodiguer les épithètes les plus sales, de lui arracher son bonnet, de menacer le sieur le Rasle lui-même de l'assommer. Tant d'excès pouvoient-ils rester impunis? — Les Sieur & Dame de Villeneuve rendirent plainte devant l'Official d'Orléans, & ils ajoutèrent aux faits dont on vient de parler, qu'un Dimanche le Curé n'avoit point dit la Messe à ses Paroissiens pour aller célébrer une fête de Patron chez un de ses Confreres. La plainte fut reçue & suivie d'informations, d'un décret d'assigné pour être oïi, de l'interrogatoire du Curé, & d'une Sentence du 12 Janvier 1781, qui, Parties oïies, ensemble le Promoteur, sans avoir égard à la surseance demandée par le sieur B. . . ni aux reproches par lui fournis contre les témoins, ordonne qu'il sera passé outre à la lecture des charges & informations, laquelle faite, & sur le tout oïi de nouveau le Promoteur en ses conclusions, sans qu'il soit besoin de passer à plus ample instruction, recollement & confrontation, en conséquence de la preuve résultante tant de l'information, que des aveux du sieur B. . . portés en son interrogatoire; fait très-expresses inhibitions & défenses au sieur B. . . de plus à l'avenir injurier, menacer les Sieur & Dame le Rasle, comme aussi tenir aucuns propos contre les mœurs

& réputation de ladite Dame le Rasle ; ni se permettre vis-à-vis d'elle aucunes voies de fait : & pour l'avoir fait , le condamne à faire réparation aux Sieur & Dame Rasle par acte au Greffe ; le condamne en outre en 50 livres de dommages-intérêts civils , applicables , de leur consentement , aux pauvres de la paroisse de Villeneuve , dont la distribution sera par eux faite , & aux dépens. — Au surplus , reçoit le Promoteur , Partie intervenante ; & faisant droit sur les conclusions , enjoint au sieur B . . . de faire ôter à ses frais les pointes de fer mises sur la balustrade de l'autel de la sainte Vierge , & ce dans huitaine ; sinon autorise le Promoteur à les faire ôter. — Comme aussi fait défenses au sieur B . . . de laisser les habitans sans Messe les jours de Fêtes & Dimanche ; lui enjoint de remplir ses fonctions avec exactitude , & pour s'être absenté de sa Paroisse le Dimanche 3 Septembre dernier , & avoir laissé la Paroisse sans Messe , ni Office , le condamne en 6 livres d'aumône , applicables aux réparations de l'auditoire. — Le sieur B . . . a interjeté appel en la Cour , tant comme de Juge incompetent qu'autrement. La Dame de Rasle , après la mort de son mari , a poursuivi la confirmation de la Sentence. — Arrêt rendu en vacation le 11 Septembre 1782 , qui a mis l'appellation au néant , ordonné que ce dont est appel sortiroit son plein & entier effet ; condamne l'appellant en l'amende & aux dépens ; ordonné l'impression de l'Arrêt au nombre de cent exemplaires aux frais du Curé.

Oppositions à Mariages.

La Jurisprudence rejette assez constamment les considérations de dignités de naissance & de fortune , lorsqu'il s'agit de mariage dans la classe

de la bourgeoisie, aussi les oppositions formées en pareil cas ne servent-elles le plus souvent qu'à retarder des unions qu'il n'est guère possible d'empêcher. Les deux Arrêts que nous allons rapporter confirment encore ce qui se pratique à cet égard.

Catherine Carpentier, fille mineure de dix-huit ans, orpheline de père & de mère, est née de parens honnêtes qui lui ont laissé une certaine fortune; elle a pour tuteur le sieur Carpentier son oncle paternel. Cette mineure a été élevée dans une de ces pensions particulières où le ton & les mœurs du siècle ne s'introduisent que trop facilement, & où la trop grande habitude de voir des étrangers fait nécessairement perdre de vue les avantages spécieux d'une vie paisible & retirée. La demoiselle Carpentier a été élevée chez les demoiselles L... & A...; le neveu d'une de ces maîtresses a eu occasion de la voir fréquemment chez sa tante: ce neveu a su fixer son cœur, & l'on prétend que la tante n'a pas nuï aux dispositions favorables que ces jeunes gens ont prises l'un pour l'autre. Le sieur A... a donc demandé en mariage la demoiselle Carpentier: une grande partie de la famille de cette jeune personne a consenti à l'union proposée: un seul oncle, le sieur Carpentier, tuteur, croyant que le goût de sa nièce avoit été déterminé par l'Institutrice, & que d'ailleurs il y avoit disparité de naissance & de fortune, s'y est opposé formellement. En conséquence, Sentence du Châtelet, qui a ordonné un sursis au mariage jusqu'à ce que la mineure ait atteint vingt ans accomplis. Appel de la demoiselle Carpentier.

Arrêt du 9 Juin 1783, qui met l'appellation au néant, émendant, fait main-levée des oppositions formées par la Partie de Lacroix (le sieur

Carpantier) au mariage de celle de **Coquebert** ;
 dépens compensés.

A la même Audience on a encore statué sur une opposition à un mariage : les circonstances étoient plus singulières. Elle étoit formée par un frere cader , ci-devant Maître Brasseur , au mariage de son frere aîné , âgé de cinquante trois ans , ancien Gendarme , avec une demoiselle âgée de trente , qui tenoit jadis un Café que le Gendarme lui avoit fait quitter. — Ce moyen d'opposition étoit la disparité de naissance & de fortune , l'inconduite du futur avec la fille G... qui avoit eu un enfant d'un autre ; le Gendarme avoit été interdit pour mauvaise conduite , & n'avoit été relevé qu'avec nomination de son Me. Gervaise pour Conseil , sans lequel il ne pouvoit passer aucun engagement. Me. Gervaise dont il avoit requis le consentement avoit néanmoins déclaré que le fait du mariage ne le regardoit pas ; qu'il avoit été nommé seulement pour veiller aux biens , & non à la personne. Le sieur R.... vouloit se marier sans faire de contrat de mariage , parce que la Coutume de Paris pourvoit aux conventions de ceux qui se marient sous son empire.

Le sieur R.... écartoit les moyens d'opposition en un mot. *Disparité d'état* : les qualités des Parties servoient de réponse. *Inconduite du prétendu avec la future* : le mariage servoit à la réparer. *La fille avoit eu un enfant d'un autre* : ce fait ne regardoit que le Gendarme , qui recherchoit néanmoins la demoiselle G.... , malgré tous les faux pas qu'elle avoit pu faire dans sa vie.

Arrêt du 9 Avril 1783 , qui fait main-levée de l'opposition de la Partie de Me. Aujollet au mariage de celle de Me. Thiloriez ; condamne l'opposant aux dépens.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

D A N E M A R C K.

DE COPENHAGUE , le 5 Juin.

LE Duc de Brunswick-Bevern , ancien Gouverneur de cette Capitale , & qui a résigné ses emplois , comme on l'a rapporté , vient de quitter ce Royaume : il est parti

M. de Fontanelle qui , pendant huit ans entiers a rédigé ce Journal avec succès , étant actuellement chargé de la composition de la Gazette de France , a été obligé d'abandonner le travail de ce Journal , qui à compter des deux derniers Numéros , a été , & sera à l'avenir l'ouvrage de M. Mallet Dupan , qui a rédigé deux années , à Geneve sa patrie , les *Mémoires Historiques , Politiques & Littéraires sur l'état présent de l'Europe*. C'est à M. Mallee à Paris , rue de Tournon , N°. 5 , que l'on doit désormais envoyer tout ce qui concerne la rédaction de ce Journal , en affranchissant les lettres & tous les envois. Pour tout ce qui regarde les Abonnemens & l'expédition , il faut toujours s'adresser au Directeur du Mercure , hôtel de Thou , rue des Poirevins.

Le Propriétaire de ce Journal s'étant procuré de nouvelles & les plus sûres Correspondances , on se flatte que cet Ouvrage aura de plus en plus le mérite de la nouveauté , du choix & de la variété.

N°. 26 , 26 Juin 1784.

g

pour l'Allemagne avec la Duchesse son épouse.

La Cour est au château de Frédéricksberg où elle doit passer l'Été, & la Reine-Douairière ne tardera pas à se rendre à Friedensbourg.

Les vaisseaux de guerre l'Oldenbourg, la Sophie-Frédérique, le Ditmarschen, & la Wagrie sont actuellement en rade, ainsi que les Frégates le Cronembourg & le Kiel.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, le 1 Juin..

La Missive de l'Empereur à ses Conseillers, concernant le nouveau projet de contribution, vient d'être imprimé. Avant de mettre ce projet à exécution dans les États Autrichiens, S. M. I. a ordonné, à ce qu'on assure, des essais préliminaires, pour vérifier si chaque propriétaire de terres peut fournir aux besoins publics le 40 pour cent du produit net de son revenu. Cette taxe ressemble, roit beaucoup à l'*impôt unique*, dont il a été question il y a quelques années dans les écrits des Economistes en France.

Presbourg, Pest & d'autres villes de Hongrie ont transféré les cimetières hors de leur enceinte, à l'imitation de la Capitale.

Des lettres de Szegedin rapportent que les champs y sont couverts de sauterelles

qui dévorent les récoltes. Le même fléau affligea l'Andalousie l'année dernière; heureusement il n'est pas épidémique.

DE BERLIN, le 7 Juin.

Le Roi continue ses revues avec une activité infatigable. De Magdebourg S. M. étoit revenue à Potzdam, d'où elle est repartie le 1 de ce mois, pour faire la revue des troupes rassemblées dans la Poméranie.

Le Roi a témoigné sa satisfaction à divers de ses Généraux, par des présens plus ou moins considérables, & en particulier à M. de Mollendorf, Gouverneur de cette ville, Officier d'un mérite distingué, également aimé & estimé du Souverain & du Public; & qui réunit les qualités d'un homme juste, éclairé, aimable, à la capacité la plus éminente dans son état, capacité dont il a donné des preuves éclatantes dans la dernière guerre de Bavière.

Le jour de l'Anniversaire de l'avènement du Roi au trône, l'Académie a tenu une séance publique, dont M. Formey, selon l'usage, a fait l'ouverture par le panégyrique de S. M. Il annonça ensuite que la classe de Belles-Lettres avoit jugé les discours sur l'universalité de la langue François. Le prix a été partagé entre la dissertation Allemande de M. Schwab, Professeur à Stuttgart, & celle en François du Comte de Rivarol.

L'Accessit a été donné à un troisieme Discours aussi en François, portant pour épi-
graphie : François ! de la raison, des grâces &
du goût, votre langue en tous lieux devient
l'heureux langage. On a observé avec raison,
 qu'un Discours sur les avantages de la lan-
 gue François, où l'on lisoit en tête que
cette langue devenoit un heureux langage,
 ne prévenoit pas en faveur de cette langue,

DE FRANCFORT, le 15 Juin.

Le mois dernier quatre mille hommes,
 formant la dernière division des troupes Hes-
 soises passées en Amérique, sont débarqués
 à Carlshaven; trois régimens de cette divi-
 sion étant arrivés à Cassel, le Landgrave les
 a passés en revue, après quoi ils ont été
 repartis en différentes garnisons.

On écrit de Pologne deux anecdotes
 qu'il suffit de rapporter pour en apprécier
 l'authenticité.

Le Hospodar de Moldavie a affermé à un vieux
 & riche Boyard la vente exclusive du tabac : un
 Grec, qui peut-être n'avoit pas connoissance de
 ce privilege, & qui avoit apporté quantité de ta-
 bac à la dernière foire, reçut les défenses les
 plus sévères de vendre cette marchandise. Le
 Consul Russe ayant fait demander de ce tabac,
 le Grec s'excusa de lui en vendre, alléguant les
 ordres qu'il venoit de recevoir. Bon ! dit le Con-
 sul, vends ta marchandise & repose-toi sur moi,
 si l'on veut t'inquiéter. Sur cette assurance le
 Grec vendit son tabac ; Hospodar en ayant été

instruit, envoya un bas-Officier pour saisir cet homme & le lui amener. Le Grec fut assez heureux pour échapper au satellite & se réfugia dans la maison du Consul : le bas-Officier le suivit & le réclama. Le Consul arrive, donne des coups de canne au bas-Officier, & ordonne au Grec d'aller achever de vendre tranquillement son tabac.

Un Boyard ne pouvant passer avec son carrosse dans une rue embarrassée par des voitures & charettes de paysan, avoit inutilement demandé qu'on lui fit place. Voyant que ses paroles ne produisoient aucun effet, il fit donner par un de ses domestiques des coups de bâton à un paysan qui lui paroissoit plus intraitable que les autres, & continua son chemin. Celui-ci fut se plaindre au Consul Russe qui, sachant que le Boyard devoit repasser, le fit attendre, l'obligea de sortir de sa voiture & de recevoir la bastonnade. Le Boyard se plaignit au Hospodar, qui lui déclara qu'il ne pouvoit rien dans cette affaire. On prétend qu'il a porté ses plaintes à la Cour de Russie, & l'on attend avec impatience le dénouement de cette singulière aventure.

Quand ces traits seroient aussi exacts qu'ils sont peu vraisemblables, il suffit d'un peu de bon sens pour sentir qu'aucun Souverain n'autorise ses Consuls à de pareilles violences; qu'à moins qu'il ne soit ivre, un Consul ne se les permet pas, & qu'elles suffiroient pour aliéner les Grecs de la Moldavie, bien loin d'étendre l'influence de la Czarine sur ces contrées, comme on le prétend.

L'hiver dernier l'Electeur de Treves prof-

crivit dans ses Etats la Loterie Génoise, connue sous le nom de *Lotto*. Ces établissemens viennent également d'être supprimés à Liege. La ville de Vervier avoit déjà fait des représentations au Prince défunt à ce sujet : elles furent écoutées, & les *Lottos* anéantis. Durant l'interregne, le Chapitre de Liege a généralisé cette défense, qui a été applaudie de tous les Citoyens.

Nous pouvons donner le résumé suivant, comme parfaitement authentique. Depuis 1750, date de son établissement à Vienne, jusqu'en 1769, le *Lotto* a reçu 21,000,000 de florins (plus de deux millions de France une année dans l'autre). Le Gouvernement qui avoit affermé cette loterie, a reçu dans le même espace 3,460,000 florins : l'entretien des Emploies a absorbé 2,080,000 flor. les gains payés par le *Lotto* sont montés à 7,000,000 florins : le profit des fermiers a été par conséquent de 8,000,000 de florins.

DE VENISE, le 22 Mai.

La cérémonie des épousailles de la mer s'est faite le 20 avec toute la pompe imaginable. Les vaisseaux de l'escadre destinée contre Tunis, étoient rangés en ligne dans le grand canal. Le départ de cette escadre est très-prochain ; elle sera composée d'environ 60 voiles, y compris les bâtimens de transport.

ITALIE.

DE GENÈS, le 25 Mai.

Le 15 de ce mois un petit bâtiment Américain arriva dans ce port; c'est le premier qui y soit venu avec le Pavillon du Congrès. Il étoit parti de Terre Neuve le 4 Décembre, & en dernier lieu de la Martinique vers la fin de Février. Sa cargaison consiste en 500 cuirs. Ce bâtiment est commandé par un Capitaine Américain.

Les Barbaresques infestent tous les parages de la Méditerranée. Jamais leurs pirateries n'ont été plus audacieuses & plus multipliées. De toutes parts on reçoit des avis de leurs prises ou des signalemens. Deux de nos galères ont mis à la voile, pour aller à la poursuite de ces Corsaires.

De Civita Vecchia on apprend que 3 galères de S. S. ont donné chasse à trois bâtimens Algériens qui croisoient près de Monte Christo; l'un de ces bâtimens a été pris, à ce qu'on ajoute.

DE LIVOURNE, le 26 Mai.

Le 20, l'escadre Russe fit le premier signal de partance, mais elle n'a appareillé que le 23, vers les 6 heures du soir.

Un calme étant survenu, on a pu voir encore aujourd'hui, du rivage, les vaisseaux obligés de mouiller sur la côte.

L'escadre Napolitaine, destinée pour la Méditerranée, a été aussi prise de calme : elle étoit le 18 à la vue de ce port.

Les lettres de Venise portent que deux chebecs de cette République, qui étoient en croisière dans l'Archipel, pour y protéger les bâtimens Vénitiens contre les Corsaires de Tunis, avoient rencontré une galéasse Vénitienne qui avoit voulu leur échapper en prenant la fuite, que l'un de ces chebecs étant parvenu à les joindre, s'en étoit emparé, & l'avoit mené à Corfou. Les gens de l'équipage ayant été interrogés par les Juges de l'endroit, quelques-uns d'eux avouèrent qu'ils étoient allés en course, & qu'ils avoient pris 12 ou 13 bâtimens de diverses nations, mettant à mort tous les gens de leurs équipages, & qu'après avoir fait choix des marchandises les plus précieuses, ils avoient jetté les autres à la mer ; ils déposèrent en outre, que lesdites marchandises avoient été déchargées à différentes fois dans une isle de l'Archipel, où avoient débarqué ceux qui étoient intéressés dans cette entreprise, abandonnant l'armement au reste de l'équipage, pour faire de nouvelles prises.

Deux bâtimens Vénitiens ayant été pris par des corsaires de Tunis dans les parages de Tripoli, cette dernière Régence, indignée d'une telle insulte, en a fait porter des plaintes à la Régence de Tunis, & l'a sommée de restituer lesdits bâtimens, avec me-

nace d'en tirer vengeance, si elles s'y refusoient.

DE NAPLES, le 21 Mai.

Maintenant que notre escadre est partie, on va s'occuper, dit-on, à perfectionner le plan relatif à l'armée de terre. On prétend que le Ministre l'a déjà communiqué au Prince de Stigliano, Capitaine des Gardes du Corps, & à divers autres Officiers en chef.

L'Ordonnance du Roi qu'a publié le Général Pignatelli, dans son gouvernement des deux Calabres, aura sans doute une influence sur le sort de cette malheureuse Province : on peut l'espérer d'après les dispositions suivantes de ce Rescrit.

» Le cœur compatissant du Roi, toujours attentif à chercher les moyens les plus propres & les plus convenables pour soulager ses sujets, & particulièrement ceux qui sont encore campés sur les ruines occasionnées par le tremblement de terre dans la Calabre ultérieure, a ordonné que les rentes de tous les monastères, couvens & autres communautés religieuses de l'un & l'autre sexe dans la susdite province, soient converties & employées au rétablissement des maisons détruites & au soulagement des pauvres. Le St Pontife ayant voulu concourir avec sa bénédiction à ce dessein pieux de S. M., le Roi veut & ordonne que tous les Religieux de ces maisons soient répartis dans d'autres monastères ou couvens de leurs ordres respectifs qui subsistent dans le Royaume, excepté seulement les supérieurs & procureurs qui doivent donner les renseigne-

(154)

mens nécessaires , & rendre compte de leur administration ; & que les Religieuses soient remises entre les mains de leurs plus proches parens , ou autres personnes d'une honnêteté & probité reconnue , qui leur fourniront les moyens de subsistance convenables : veut en outre. S. M. que tous les novices soient sécularisés ; & quant aux Freres laïcs & Clercs qui voudront se faire séculariser , qu'ils demandent l'agrément de l'Ordinaire du lieu , sans que toutefois ils soient déliés *in substantialibus* des vœux contenus dans l'acte de leur profession solennelle : S. M. se réservant de prendre soin de leur subsistance & de leur sort. Quant à la manière dont tous les Religieux doivent être traités tant dans leurs voyages que dans les autres conjonctures où ils pourroient se trouver , la volonté du Roi est qu'on use envers eux de toutes les attentions qui conviennent à des personnes distingués par leur caractère , & que le Roi veut regarder comme ses sujets les plus obéissans & les plus pénétrés de la juste nécessité où ils sont de concourir au soulagement des pauvres d'une province aussi malheureuse ».

DE MILAN , le 26 Mai.

L'Empereur voulant seconder les vues de notre Gouvernement , qui lui avoit proposé de fonder un Couvent de Chanoinesses sur le modele de ceux qui existent dans les Pays-bas Autrichiens , S. M. a rendu un Edit en date du 5 décembre , par lequel il autorise notre Gouvernement à choisir dans l'une des villes de ce Duché , un édifice propre à recevoir ces Chanoinesses qui seront

tenues de faire des preuves de Noblesse, & qui ne seront admises que du consentement de S. M. I.

On apprend de Florence, que le départ de l'Archiduc François pour Vienne est très-prochain. Le Comte de Colloredo l'accompagnera, en sa qualité de Gouverneur de S. A. R. Ce Seigneur est remplacé dans l'éducation des jeunes Princes par le Marquis Frédéric, Colonel du Régiment de Stein.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 25 Mai.

Le Comte de Bournonville, Capitaine de la Compagnie Flamande des Gardes du Corps, est mort ici le 29 du mois dernier, âgé de 68 ans. Il servoit depuis 1736. On assure que le Roi a disposé de cette Compagnie vacante, en faveur du Prince Masserano, Brigadier de ses armées.

On a tenté ici d'enlever un Globe ; après des essais réitérés & infructueux, on est parvenu à en élever un, monté par un François : mais il avoit apparemment mal pris ses précautions ; à la descente de la Machine il a culbuté, & est tombé d'environ cent pieds de haut. L'Infant Don Gabriel, qui favorisoit son entreprise, lui a donné beaucoup de marques de sensibilité, & y joindra, dit-on, de grands bienfaits, s'il en réchappe, comme on l'espère. En attendant, la cour

(156)

lui a assigné 2500. liv. de pension, dont on a payé six mois d'avance.

DE VALENCE, le 18 Mai.

Cette ville a vu se renouveler une catastrophe malheureusement trop ordinaire dans les fêtes publiques.

Celle qu'on a célébrée ici avoit pour objet la naissance des deux Jumeaux dont la Princesse des Asturies est accouchée.

« La Procession, qui fit l'ouverture de la fête, fut très-magnifique & très-nombreuse, ornée de chars de triomphes, d'emblèmes, &c. Les rues par lesquelles elle passa, & les maisons étoient tapissées & ornées de la manière la plus somptueuse : d'ailleurs il y régna le plus grand ordre ; mais il n'en fut pas de même le soir, l'allégresse publique se changea en deuil. Parmi ces réjouissances l'on avoit projeté trois feux d'artifice, l'un représentant un château sur la *Place-Royale*, vis-à-vis le Palais, & deux autres sur la place de *S. Dominique* : on devoit les tirer successivement, en commençant par celui de la *Place Royale* ; celui-ci s'exécuta sans accident, mais au moment qu'on venoit de le tirer, la foule curieuse se pressa si inconsidérément pour aller voir tirer aussi les autres, qu'il en arriva un très grand malheur. Pour gagner la place de *S. Dominique*, en venant de la *Place-Royale*, il falloit passer un pont. La multitude, se heurtant & se poussant de tous côtés, ne put le déboucher aussi promptement qu'il le falloit, il y eut un engorgement, & bientôt nombre de gens furent non-seulement meurtris & blessés, mais renversés à terre, foulés aux pieds, suffoqués ou écrasés : d'autres, cédant à une presse irrésistible, tombèrent du pont dans

l'eau & se noyèrent. On ignore le nombre de ceux qui ont péri dans cette confusion d'une ou d'autre manière, ceux qui ont été reconnus ayant été emportés par leurs parens ou leur famille les inconnus, qui n'ont été réclamés par personne, & qu'on a transférés à l'hôpital, font au nombre de 21, la plupart, à ce qu'il paroît, artisans ou journaliers. Celui des blessés est bien plus considérable encore; il n'y a eu presque personne dans cette foule qui n'ait été froissé ou n'en ait emporté quelque meurtrissure.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, le 15 Juin.

Le 8 de ce mois, la Chambre des Communes a prononcé sur la dispute relative à Westminster. Cette décision a été précédée des débats attendus : en voici la succincte analyse.

M. Walbore Ellis, pendant quarante ans l'homme de la Cour & sur-tout des Ministres, accablé de toutes les calomnies qui ont suivi la retraite du Comte Bute, auquel il étoit attaché, ce Sénateur vétéran, en un mot, à qui dans sa longue carrière il n'étoit jamais échappé une motion contraire au vœu du pouvoir exécutif, a préféré de lui marquer de fidélité, plutôt qu'à lord North, dont il est depuis 15. ans l'acolyte le plus zélé. Il a ouvert la séance du 8. par la motion suivante :

« Qu'il paroît à cette Chambre que Thomas

« Corbett, baillif des libertés de la Cité de
 « Westminster, ayant reçu ordre du Schériff de
 « Middlesex, d'être deux citoyens pour servir
 « ladite cité en Parlement, & ayant terminé le
 « 17 Mai dernier l'opération de recevoir les suf-
 « frages, pour nommer le lendemain les deux
 « membres élus, selon la teneur du *writ*, il soit
 « tenu de se conformer à ce *writ*, & de procla-
 « mer les deux membres choisis.

Lord Mulgrave, M. Campbell, Lord
 Avocat d'Ecosse, M. Powis, le chevalier
 Erskine, ayant successivement rappelé de
 part & d'autre les argumens pour & contre
 la question, M. Fox s'en empara ; ce qui est
 incroyable pour les étrangers, & qui ne l'est
 point pour ceux qui ont entendu cet ancien
 Ministre, il parla trois heures consécutives
 avec une force & une facilité dont l'élo-
 quence politique, même en Angleterre, offre
 peu d'exemples.

Selon sa méthode, M. Fox commença
 par séparer son intérêt de celui de la question.
 « L'élection de Westminster, dit-il dans son
 « exorde, n'est point ma cause propre, mais
 « celle de tous les Electeurs de la Grande-Bre-
 « tagne, & de mes constituans en particulier.
 « Quant à ce qui me regarde personnellement,
 « dans ce débat, il a été suffisamment discuté à
 « la Barre par mes savans Conseils, & éclairci
 « par les illustres membres qui ont démontré
 « que, sans manquer à sa propre dignité, à la
 « décence, à l'impartialité, à la Justice, la
 « Chambre ne pouvoit se refuser à la motion
 « de mon honorable ami. C'est ici la cause de la
 « patrie & de la constitution : j'aurois perdu

» toute sensibilité, toute reconnaissance pour le
 » Peuple Anglois, si je n'employois tous les
 » efforts possibles à mes foibles talens, pour
 » ramener les esprits de la Chambre au véritable
 » état de la question.

Après cet exorde, M. Fox récapitula sa
 défense avec la plus grande étendue. Le
 Bailli de Westminster, son Député, les Mi-
 nistres, les Membres opposés à la motion,
 furent tour-à-tour l'objet de ses plaintes, de
 ses argumens, de ses sarcasmes.

Lorsque je considère, dit-il en concluant, les
 manœuvres scandaleuses employées durant l'élec-
 tion & à sa clôture, pour me diffamer moi &
 mes amis, ainsi que la conduite du Grand Baili,
 le 17 & le 18 du mois de Mai, je n'ai aucun lieu
 de douter que le Gouvernement ne soit interve-
 nu pour ôter aux électeurs de Westminster l'exer-
 cice de leurs droits, & pour me priver de l'hon-
 neur de siéger ici comme leur représentant.
 Lorsque je vois, de plus, les troupes mises sur
 pied dans la forme la plus opposée à la consti-
 tution, la puissance civile employée sous un Ma-
 gistrat de Westminster, dont le devoir & l'office
 immédiats sont de maintenir la paix & de pré-
 venir le désordre, devenir non-seulement la pre-
 mière cause du tumulte, mais encore l'instru-
 ment du meurtre; enfin, après avoir considéré
 qu'en conséquence de ce meurtre, les hommes
 les plus honnêtes, les plus innocens ont été mis
 à la barre de l'Old Bailey, & que mes amis,
 chers à mon cœur par leurs éminentes qualités,
 respectables par leurs caractères, jouissant au plus
 haut degré de l'estime publique, ont été impli-
 qués dans une affaire qui exposoit leur honneur
 & leur vie, s'ils ne se fussent pleinement justi-

ties ; toutes ces circonstances rassemblées me démontrent que toute la force du Gouvernement est dirigée contre moi , que mes ennemis ne se lasseront jamais de me persécuter , & qu'ils ne se lasseront que lorsqu'ils auront détruit mon existence politique. Que ceux qui ont le pouvoir en main triomphent avec plus de modération ; qu'ils agissent avec plus de prudence ; leurs efforts pour tourmenter un individu ne servent qu'à ouvrir les yeux de la nation & à démontrer la fausseté des bruits répandus contre cet individu avec un artifice & une cruauté sans exemple. Au surplus , je ne mets point l'honorable membre , qui est en face de moi , M. Pitt , au nombre de mes persécuteurs de dessein prémédité. Je lui rends la justice de déclarer que je ne le crois pas le vil instrument d'une atrocité si infame , je suis persuadé qu'il ne s'est engagé dans cette affaire que par une trop foible condescendance pour ceux dont le caractère est de haïr avec tenacité & de faire le mal sans remords. Je lui conseille cependant de considérer le danger de pousser trop loin le ressentiment & l'oppression , de réfléchir surtout à l'effet que la décision de la Chambre doit produire sur les droits des électeurs en général , & par conséquent sur la constitution du pays ; s'il veut envisager de sang-froid les funestes conséquences qui en résulteront infailliblement , je ne doute point qu'il ne soit d'avis que la Chambre doit ou adopter la motion présente , ou arrêter qu'il soit donné un nouveau *writ* d'élection.

M. Pitt , qui jusqu'à ce moment avoit gardé le silence , prit la parole & dit :

Je crois devoir faire quelques remarques sur les assertions hasardées dont il a plu à M. Fox de semer son discours , & je commencerai par rappeler à la Chambre que l'ordre actuel porte ,

que tout Membre, contre lequel il aura été présentée une pétition, portant plainte d'élection illégale, sera obligé de s'absenter toutes les fois que la Chambre agitera le sujet de la pétition qui le concerne. Au lieu de se conformer à cet ordre, l'honorable Membre s'est levé plusieurs fois pour parler de l'élection de Westminster, en profitant du droit accidentel qu'il a de siéger comme représentant de Kvikwall. J'espère qu'avant que la Chambre ajoute foi aux accusations violentes que M. Fox a osé avancer directement contre le Ministère, il faudra qu'il en apporte des preuves incontestables, sans lesquelles je crois qu'il lui sera difficile de se libérer de l'imputation de calomnie. Ce ne sont point ses accusations qui noirciront le Ministère. Ces efforts pour exciter l'intérêt & la compassion du Public, en se représentant comme l'objet de la persécution la plus inexorable de la part des Ministres, n'auront point leur effet tant que ses assertions ne seront point complètement justifiées. Des accusations du genre de celles que M. Fox a jetées négligemment & avec une légèreté répréhensible, ne sont point d'une nature indifférente, & elles sont aussi malignes que calomnieuses. Leur importance sera pleinement sentie si l'on considère qu'elles avoient pour but, sans cependant apporter de preuves, que le Ministère avoit employé le Magistrat de Westminster, & les Officiers sous ses ordres ; 1^o, pour troubler la paix publique en encourageant le tumulte & les émeutes ; 2^o, pour commettre le crime de meurtre ; 3^o, pour suborner de faux témoins. (Ici, M. Fox s'écria tout haut, *je n'ai pas dit cela.*) Il a ajouté, continua M. Pitt, que la main puissante du Gouvernement étoit marquée visiblement dans tout ce qui s'étoit passé. Si ce fait

est vrai , c'est à M. Fox à suivre son accusation , & à la prouver. La main du Gouvernement n'est point assez puissante pour détourner des accusations formelles , ni pour éviter la haine & la disgrâce publique qui en seroient le châtiment. Je présume d'ailleurs que le Ministère ne sera jamais assez foible pour être atteint par des assertions sans preuves. M. Fox s'est plu à invoquer plusieurs fois le Ministère pour le prier de l'épargner , & de cesser de le persécuter. Ses instances au Ministère n'étoient point nécessaires , & la Chambre ne les demandoit point. Les Ministres savent trop bien que le seul moyen de flétrir leur réputation , d'affermir & d'exalter celle de M. Fox , est de faire de cet Orateur l'objet de leurs persécutions. Au reste , on ne doit pas être surpris de son zèle & de son ardeur pour acquérir dans le monde le titre de victime du Ministère ; personne ne doit le désirer plus que M. Fox ; peut-être même souffriroit-il le martyre pour obtenir ce qui seroit le prix de sa canonisation , c'est-à-dire , de recouvrer l'estime publique & la confiance du peuple qu'il a perdues par sa conduite détestable en politique.

M. Pitt fit ensuite quelques observations sur l'affaire qui occupoit la Chambre dans ce moment. Il examina les diverses dépositions qu'avoient faites les témoins à la barre , dont plusieurs avoient été interrogés par M. Fox lui-même , & conclut que le Grand-Bailli avoit agi avec toute la droiture qu'exigent les devoirs de sa place , & la solennité de son serment

Supposons pour un moment , dit M. Pitt en terminant , qu'un des Candidats pour Westminster fût un homme de mauvaise foi , que , dans les premiers jours , il chargeât précipitamment

l'élection d'une si grande quantité de votes qu'il fût impossible au Grand-Bailli de les examiner pendant le cours de l'élection ; qu'après avoir fait ce manège au point de s'assurer de la majorité, il prit la voix toute contraire du délai, pour traîner l'élection en longueur, en n'apportant qu'un ou deux suffrages par heure, jusqu'à la veille du jour fixé pour déclarer les Candidats élus ; qu'au moyen de ces menées, il prévint la possibilité d'une vérification ; alors ce Candidat seroit un usurpateur. Dans l'hypothèse que je viens de supposer, il y auroit un abus manifeste du droit d'élection, & comme ce cas est certainement possible, il faut sanctionner une nouvelle loi pour régler les élections & limiter leur durée, de manière que le Bailli ait le tems de faire la vérification, s'il étoit nécessaire, avant le terme fixé pour le rapport qu'il en doit faire. Croire que la formation d'un bill à ce sujet seroit une injustice envers les Electeurs de Westminster, c'est une doctrine à laquelle je ne saurois souscrire. Quand doivent se faire les loix nouvelles, si ce n'est au moment où leur nécessité est prouvée par des inconvéniens & des abus ?

La Chambre ayant passé aux suffrages, la motion fut rejetée à la pluralité de 78 voix. Lord Mulgrave en fit immédiatement une seconde pour ordonner au grand Bailli de procéder sans délai à la vérification ; après quelques débats, cette motion fut agréée par une majorité de 88 voix. Il est à remarquer que onze des partisans du Ministère, soit à dessein, soit sincèrement, votèrent avec impartialité en faveur de la motion de M. Welbore Ellis.

Le 10, le grand Bailli & son député, lord Hood, sir Cecil Wray & ses conseils, s'étant rendus à l'abbaye de Westminster pour procéder à la vérification, ni M. Fox ni aucun de ses amis ne parurent à cette assemblée. On y lut une lettre de M. Sheridan, qui annonçoit dans la journée une réponse finale de M. Fox. La Cour s'ajourna au lendemain pour commencer la révision, sans ultérieur renvoi. —

Nous l'avons remarqué, la crainte de voir mettre au jour les prévarications commises dans l'élection, a seule déterminé une aussi forte opposition à cet examen légal. Si M. Fox n'a réellement dû sa majorité qu'à des suffrages illégitimes, son élection est une évidente injustice envers son concurrent & envers les électeurs. La constitution ne peut l'avoir autorisée; & en pareil cas, c'est une défense bien suspecte, que des subtilités sur un point de forme, pour couvrir une illégalité réelle.

Il s'est élevé une question très-importante, dans l'élection pour *Asburthton*, c'est de savoir si un ecclésiastique Anglican est éligible pour une place au Parlement : un usage non interrompu a décidé le problème, mais la loi, à ce qu'il paroît, le laisse irrésolu. Si le Clergé acquiert ce droit précieux, on ne tardera pas à voir en Parlement ses membres les plus distingués par leurs connoissances politiques, comme M. Tucker, doyen de Gloucester,

le docteur Jebb & d'autres. Ce privilege jetteroit dans l'ordre entier une émulation utile, & décideroit plusieurs sujets de même à embrasser un état dont l'illustration est aujourd'hui assez limitée.

A la formation du précédent Parlement, il y eût quarante élections contestées : aujourd'hui leur nombre est de cinquante-une. Six mois, une année même se passeroient avant que toutes ces pétitions ayent été jugées ; circonstance inévitable qui suffit pour renverser la chimere des Parlemens annuels, renouvelée de tems à autre par l'opposition.

Dans la séance du 11, la Chambre s'occupa de l'estimation des dépenses de l'artillerie. L'état en fut présenté par le Capitaine James Luttrell, Intendant-Général de ce département, & porté à 810,699 l. st.

M. Luttrell justifia cette demande par les frais nécessaires des réparations aux ouvrages de Gibraltar, des fortifications à ajouter aux îles rendues dans les Indes-Occidentales, & des postes à établir dans les possessions que conserve l'Angleterre sur le continent de l'Amérique. Il comprit aussi dans son estimation les dettes à payer, qui résultent en partie des avances d'argent faites au bureau sur des contrats où les prêteurs escomptoient 28 pour 100. Malgré l'énormité de cette dépense en tems de paix, la Chambre accorda ce subside après quelques discussions.

Dans le détail des dépenses d'artillerie, il s'est trouvé un article de 500,000 liv. st. pour les for-

tifications de Portsmouth & de Plymouth, sur lequel M. Hussey & le Capitaine M. Bride se sont récriés en observant que la défense de l'Angleterre ne devoit résider que dans sa Marine, & que tant que ce Royaume auroit des vaisseaux, les places fortes ne lui serviroient point; mais le Colonel Luttrell répondit à ces deux Membres qu'ils avoient apparemment oublié le tems où M. d'Orvilliers croisoit dans la Manche, & où le Cabinet de S.-James lui même trembloit que ce Général François ne détruisît tous les Chantiers & tous les Arsenaux de la Marine Britannique, à l'aide seulement d'une ou deux frégates & de quelques Volontaires tirés des garnisons de ses vaisseaux.

M. Burke a produit ses motions sur le Discours du Roi, mais elles n'ont point été admises.

La motion de M. Sawbridge a été remise.

Le 14, le Secrétaire de la guerre demanda à la Chambre un subsidé de 928,662 liv. sterl. pour la paie & l'entretien de l'armée en 1784, soit de 17,483 hommes effectifs, y compris 2036 invalides & officiers sans commission, pour les troupes employées aux Colonies & à Gibraltar, ainsi que pour un régiment de Dragons légers, & cinq bataillons d'infanterie employés aux Indes-Orientales.

Le célèbre lord Mansfield dont on avoit faussement annoncé la retraite, a repris ses fonctions au banc du Roi où il a présidé. Il a pris pendant quelque tems des bains de mer, qui paroissent avoir achevé son rétablissement.

Le Roi a remis au Trésorier de la Société qui a célébré le Jubilé d'Handel, une somme de 500 liv. sterl., à joindre aux charités aux-

quelles sera employée la recette des concerts qui ont eu lieu dernièrement. On a consacré cette cérémonie par une inscription en marbre qui a été placée au-dessous du monument d'Handel dans l'abbaye de Westminster.

Des ouvriers creusant, il y a quelques jours un canal dans les jardins du Palais Archiepiscopal de Lambeth, trouverent une piece de métal qui les engagea à étendre leur fouille. A trois pieds de profondeur, ils découvrirent 101 larges pieces d'or (des *Jacobus*) 36 plus petites, & 40 dont chacune environ de la valeur d'une demi-guinée. Ce trésor ayant été vendu à un orfèvre, la part de chaque ouvrier a été de 23 liv. sterl. Malgré le secret qu'ils s'étoient promis, l'un d'eux l'a divulgué en achetant une montre. On présume que ces monnoies furent enterrées au moment de l'infortune de l'Archevêque Laud.

Dans le nombre des satyres de tout genre que produisent ici la liberté & l'esprit de parti, il en paroît une dont l'idée est assez plaisante; c'est le codicile d'un chet de cabale; « en lui fait léguer son éloquence aux
 » Empyriques, sa modestie Irlandoise à M.
 » Courtney, son intégrité à M. Welbore
 » Ellis, son patriotisme au Colonel North,
 » son esprit conséquent au Général Con-
 » way, son courage à lord Keppel, sa chas-
 » teté au Duc de Queensberry, sa piété à
 » lord Sandwick, ses fleurs de rhétorique à
 » la chaire, sa battologie au Barreau, & sa
 » réputation au fleuve d'oubli.

I R L A N D E.

DE DUBLIN, le 9 Juin.

D'après le rapport du Comité de notre Chambre des Communes, il paroît que l'importation des laineries angloises dans ce Royaume, a été

de 1779 à 1780 de la somme	64970 l. sterl.
de 1780 à 1781	308126
de 1781 à 1782	322393
de 1782 à 1783	311445

La distribution de 15000 liv. sterl. accordées en gratification par le Parlement d'Irlande, pour encourager les manufactures nationales, se fait de la manière suivante, savoir 7500 liv. sterl. en gratifications de cinq pour cent de la valeur des marchandises aux premiers acheteurs, après le premier Juin 1784; cinq pour cent sur toutes les laineries exportées après la même date; 1500 liv. sterl. en gratifications de cinq pour cent sur les cotons ou cotons mêlés; 3 liv. 6 s. 3 d. sur toutes les toiles de coton fabriquées en Irlande, & imprimées ensuite; 1500 liv. en gratification aux fabriques de fer, de cuivre, de caracteres d'imprimerie & de quincaillerie.

Le 31 du mois dernier, les Volontaires de Dublin ont passé en revue à *Phenix-Park* devant leur Général, le Comte de Charlemont. Ils étoient au nombre de 1000. Par complaisance pour eux la revue de la garnison a été renvoyée de deux jours.

Avant-hier 7, les habitans & Francs-Tenanciers

nanciers de la ville & Comté de Dublin se sont assemblés pour délibérer sur la réforme de la représentation Parlementaire. Il est sorti de ces Comices une suite de résolutions qui préparent des scènes si étranges, qu'on ne peut se dispenser de les faire connoître dans leur entier.

Arrêté unanimement, que la représentation imparfaite, actuellement subsistante, & la longue durée des Parlemens, sont des griefs inconstitutionnels & intolérables.

Arrêté unanimement, que le suffrage des Communes d'Irlande n'est pas moins nécessaire à chaque objet législatif que le suffrage du Souverain ou des Pairs, & que par conséquent le peuple réclame ce privilège comme juste, *inhérent à lui & inaliénable*, afin que ce peuple puisse corriger les abus dans la représentation, toutes les fois que ces abus se seront multipliés au point de le priver de la part que lui donne la Constitution dans son Gouvernement.

Arrêté unanimement, que le peuple jouit & a toujours joui d'un droit évident, *inaliénable & irrévocable*, à une fréquence d'Élections, aussi bien qu'à une représentation proportionnelle & égale, droit établi sur une base plus forte qu'aucun des actes du Parlement, & que l'obtention de ces objets importants & constitutionnels, est le moyen le plus sûr de rétablir & d'affermir l'indépendance du Parlement.

Arrêté unanimement, que la représentation inégale, existante aujourd'hui, & la longue durée des Parlemens détruisent l'équilibre qui par notre constitution devoit subsister entre les trois branches de la Législature, rendent indépendans du peuple les Membres de la Chambre des Communes, procurent des majorités décidées en faveur de chaque

Administrateur , & nous menacent d'une Monarchie absolue , ou , ce qui est encore beaucoup plus odieux , d'une Aristocratie tyrannique.

Arrêté unanimement , que la plus grande partie de la Chambre des Communes n'est pas élue par le peuple , mais par les intrigues des Pairs du Royaume & autres , soit pour de pauvres bourgs , où à peine il existe quelques habitans , soit pour des villes & cités considérables , ou peu de personnes sont revêtues du pouvoir électif.

Résolu unanimement , que la vénalité & la corruption de la Chambre des Communes actuelle , démontrée par les différens actes arbitraires qu'elle a passés dans la dernière session , & le mépris & l'indignité avec lesquels elle a traité les demandes & les pétitions du corps constituant , nous obligent de solliciter le peuple pour qu'il s'unisse à nous , afin d'obtenir une plus juste représentation , & afin de présenter une pétition au Trône , pour hâter la dissolution du Parlement actuel.

Résolu unanimement , que la force d'une nation se fonde sur l'union de ses individus.

Résolu unanimement (une seule voix s'y étant opposée) ; que la participation aux droits généraux dont jouissent tous les individus de la nation , doit les engager à opérer efficacement les uns pour les autres.

Résolu en conséquence (une seule voix s'y étant opposée) , que de faire participer nos frères Catholiques Romains au droit de suffrage , toujours en préservant dans toute son étendue le gouvernement protestant actuel de ce pays , ce seroit une mesure d'où résulteroient les plus heureuses conséquences , & qui est très-propre à assurer de plus en plus la liberté civile.

Résolu unanimement qu'un comité de vingt &

un membre sera aussi-tôt nommé pour la rédaction d'une adresse au peuple, pour lui demander sa coopération, & d'une pétition au Roi dans laquelle on lui rendra compte de nos calamités, & par laquelle on lui demandera la dissolution du Parlement actuel, dont la corruption nous force à lui retirer notre confiance; & que ledit comité nous présentera ces deux pièces dressées, le Lundi 21 Juin.

Résolu unanimement que nous rendrons les plus vifs remerciemens à l'Écuyer John Talbot Ashen-hurst, des soins particuliers qu'il s'est donné pour remplir l'office de Secrétaire, tant en cette assemblée, que dans les précédentes.

Résolu unanimement que les résolutions présentes seront publiées dans les papiers publics. Alexandre Kirkpatrick junior, Benjamin Smith, Shériffs.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

BOSTON, le 27 Avril.

Un comité des deux chambres de la législature de Massachussetts, a arrêté que la société de Cincinnatus ne peut point être tolérée, & que si elle n'est point détruite, elle troublera la paix & la liberté des Etats-Unis en général, & sur-tout de Massachussetts. Cet arrêté a été lu aux deux chambres assemblées, & approuvé par elles après mûre délibération.

L'hérédité attachée à cet ordre est une espèce de noblesse que les Etats-Unis assem-

blés en Congrès n'auroient point eux-mêmes le droit de donner, conformément à l'article VI de la confédération ; & cette considération a contribué le plus sans doute à faire proscrire l'association de Cincinnati du Massachusset. On ignore ce que feront les autres Etats à cet égard.

Nous apprenons de la Havanne que le Gouvernement espagnol exécute avec la plus grande rigueur ses édits sur le commerce. Plusieurs particuliers, du nombre desquels sont un ou deux Américains, ayant été pris en contravention, ont été condamnés à trois ans d'esclavage à la Vera-Cruz.

Un Négociant de Kingston, dans la Jamaïque, ayant été soupçonné ou convaincu de la même contrebande, a été aussi condamné à huit ans de prison à la *Vera-Cruz*, & à une amende de 130,000 piastras.

On écrit d'Annapolis que le Congrès a pris les arrangemens relatifs au territoire de l'Ouest. Des Commissaires sont nommés pour traiter avec les Sauvages, à l'effet d'établir une paix générale, & de se procurer, par vente ou autrement, une étendue de terrain dont la limite n'est pas précisément déterminée, mais qui s'étendra à l'Ouest jusqu'à la rivière Miami, & qui pourra composer plusieurs Etats. Cette négociation aura lieu dans le cours de l'été prochain. Les Commissaires ont ordre de se trouver à New-York le 10 du mois présent, & d'y prendre les mesures nécessaires à la conclusion du traité. Il est à désirer qu'en agisse avec modération par rapport à

l'argent qu'il faudra tirer de ce pays. Quoi qu'il en soit, comme le sol est fertile & que ses eaux sont navigables, on ne doute point qu'il ne devienne une source immense de force & de prospérité pour ces Etats, lorsqu'il sera cultivé & peuplé convenablement; & même dès à présent il peut, au moyen d'une sage administration, diminuer considérablement la dette publique.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 20 Juin.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de la Courture, Ordre de S. Benoît, diocèse du Mans, l'Abbé de la Châtre, Vicaire général de Nevers, sur la nomination & présentation de Monsieur, en vertu de son apanage; à celle de Preuilly, même Ordre, diocèse de Tours l'Abbé de la Mire Mory, Vicaire général de Carcassonne; à celle de la Vieuville, Ordre de Cîteaux, diocèse de Dol, l'Abbé de la Bintinaye, Vicaire général de Paris; à celle de Gondon, même Ordre, diocèse d'Agen, l'Abbé de Villeneuve-Esclapon; & à celle d'Hérivaux, Ordre de S. Augustin, diocèse de Paris, l'Abbé de Damas d'Autigny.

Le Comte de Moustier, Ministre plénipotentiaire du Roi près l'Electeur de Trèves a eu l'honneur de prendre congé de S. M. pour retourner à sa destination, étant présenté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Se-

crétaire d'Etat ayant le département des Affaires étrangères.

Le 13 de ce mois, la Baronne d'Obbarkirch & la Vicomtesse de la Bédoyère ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale; l'une par la Marquise de Bombelles, Dame pour accompagner Madame Elisabeth de France; & l'autre par la Comtesse de Clermont-Tonnerre.

DE PARIS, le 22 Juin.

M. le Comte de Haga prolongera son séjour jusqu'au 26 dans cette Capitale. Tous les amusemens qui peuvent flatter son goût, lui ont été ménagés soit à la ville, soit à la Cour. La représentation d'*Arnide*, qui a eu lieu sur le grand Théâtre de la Cour à Versailles, a eu le plus grand succès. La décoration du bocage où Renaud se repose, celle de l'embrasement du Palais de la Magicienne, ont été sur tout remarquées: l'exécution entière de cet Opéra a répondu à l'intérêt du sujet, & au brillant caractère de la Musique.

Le 16, la Reine, après avoir dîné à Bellevue avec M. le Comte de Haga, vint aux Italiens où l'on jouoit *Blaise & Baber*.

Les ballons font du nombre des spectacles dont jouira M. le Comte de Haga. Les freres Robert partiront de S. Cloud avant

huit jours dans leur Aérostat. La grande *Montgolfière* est commandée pour le 22. Elle sera conduite par M. Pilastre de Rozier qui se promet de faire beaucoup de chemin ; cette immense machine étant restée l'autre jour près de 5 heures en l'air, dans la dernière expérience faite à huis clos, & quoiqu'elle fut retenue par des cordes.

L'enthousiasme pour ces aérostats, très-affoupi depuis quelque temps, reçoit une nouvelle secousse en ce moment. Voici ce qu'on écrit de Dijon le 12 Juin.

Je me hâte de vous annoncer la réussite de notre seconde expérience aérostatique : le ballon est parti aujourd'hui à sept heures un quart, par le plus beau tems du monde, dirigé par M. de Morveau & de Virely (Président à notre Chambre des Comptes : je dis *dirigé*, parce que malgré la foiblesse des moyens qu'on accusoit M. de Morveau d'employer, & malgré tous les sarcasmes des incrédules, ces Messieurs ont réellement dirigé ; ils ont plané très-long-tems sur la Ville & sur les environs, à une très-petite élévation, contre le courant du vent ; ils se sont abaissés deux fois à terre à volonté, ils sont remontés aux astres où nous les avons perdus de vue.

Nous venons d'apprendre que ces Messieurs sont descendus à dix heures environ à trois lieues d'ici, après avoir fait toutes leurs évolutions.

Voilà certainement une grande œuvre, si tant est que ces Messieurs aient avancé *horizontalement contre le vent*. Les incrédules en doutent beaucoup ; quant au moyen de s'abaisser & de monter à volonté, il n'est

pas contesté. Au reste nous aurons de plus grandes certitudes dans 3 ou 4 jours, lorsque le rapport de M. de Morveau, qu'on nous promet, nous sera parvenu.

Jusqu'alors les doutes demanderont à Messieurs de Dijon, pourquoi avec leur moyen de direction, ils ne sont pas venus dîner à Dijon, au lieu de descendre à trois lieues, dans un mauvais village.

Puisque nous en sommes aux Ballons, on nous accuseroit de trop d'indifférence, si nous ne parlions pas de celui de Lyon, lancé en présence du Roi de Suede. Il enleva le Constructeur & Madame *Tible* Lyonoise, au moment que la dernière corde fut coupée par le Comte de Haga, cette femme hardie déploya, en s'envolant, un Drapeau aux Armes de France & de Suede : elle ne resta que 4 minutes en l'air, traversa les deux rivières, & fut tomber à 3 lieues de son départ.

On nous permettra quelques doutes sur la vélocité de ce trajet. 3 lieues en 4 minutes c'est une diligence bien extraordinaire. Les rapports au sujet de quelques expériences récentes, ont appris à se défier des récits des entrepreneurs & des témoins eux-mêmes.

Ces jours derniers, on arrêta aux Italiens un homme qui s'amusoit à voler les dragonnes, au moment qu'il coupoit celle de M. Changran. Il avoit un habit bleu, avec un bouton blanc, chargé d'une fleur-de-lys, & un ruban noir à la boutonniere.

Quelques accidens arrivés récemment ont donné lieu à un discours sur la vente libre des poisons, prononcé par M. Macors, Apothicaire de Lyon, en présence du Corps Municipal. Dans l'examen d'une cause affreuse, où une dose d'arsenic, imprudemment vendue avec de la cassonade, avoit failli conduire un pere de famille à l'échaffaud, l'un de nos écrivains les plus éloquens, M. Servan, présenta des observations énergiques sur l'insuffisance des réglemens relatifs à la vente des poisons. Les *Marchands*, dit-il, *n'en vendront pas moins leurs drogues impunément, & les plieront au besoin dans une feuille de l'Edit.* M. Macors a développé ces inconvéniens en citoyen plein d'humanité & de sagesse. Comme on ne sauroit trop ramener l'attention fugitive du public sur un objet aussi essentiel, nous consignons ici un précis de ce discours intéressant.

De toutes les marchandises qui se vendent dans le commerce, il n'en est sans doute aucune à laquelle on dût prescrire plus de bornes qu'à la vente des poisons.

Le danger journalier auquel on est exposé non-seulement par la facilité qu'on a de se les procurer, mais encore par le désordre qui regne dans les magasins des *Marchands* auxquels ils sont confiés, par leur impéritie ou leur inadvertance, n'a pu être détourné par les réglemens les plus sévères & les plus sages. Les abus les plus dangereux se sont maintenus, multipliés même,

h s

malgré une infinité d'Ordonnances dont le but étoit cependant de les prévenir.

Dans tous les tems, dans tous les siècles la liberté absolue de la vente des poisons a été funeste à des milliers de familles; dans tous les tems aussi le Gouvernement s'est occupé du soin d'y remédier; mais malgré ses efforts, les effets les plus terribles n'ont été que trop malheureusement la suite de sa confiance à penser que la surveillance suffisoit pour les prévenir.

Comme les substances minérales qui constituent les poisons dont il est question sont d'une nécessité indispensable dans les arts, il n'est pas possible de les proscrire entièrement. Si la chose eût pu se faire, il eût été bien facile sans doute d'arrêter tous les désordres qu'ils peuvent jeter dans la société; mais nos connoissances ne nous ayant pas encore montré qu'il nous fût possible de les remplacer par des objets moins dangereux, ce moyen n'a donc pu ni ne peut être employé, & conséquemment la vente de ces minéraux est devenue & est encore nécessaire & indispensable.

Sous le Regne de Louis XIV, il étoit permis, comme il l'est encore de nos jours, aux Marchands Epiciers Droguistes de tenir & vendre ces vénéfices; mais avec des réserves qui jettent les débitans dans des entraves trop pénible pour que la loi ne soit pas bientôt oubliée. V. l'Ordonnance de 1682, art. 7 & 8.

Je ne suis pas le premier à sentir tous les dangers attachés à la vente des poisons; mais peu ont osé élever la voix pour démontrer que la vente libre de toute substance vénéneuse est l'un des plus terribles maux qui accablent l'humanité. On ne peut, sans frissonner, son-

per à tous les crimes auxquels elle a dans tous les tems donné lieu. En effet, les malfaiteurs avec un peu d'argent, peuvent sans entraves se munir des moyens d'exécuter leur abominable complot. Le poison est indistinctement dans toutes les mains, & rien n'est plus facile que de s'en procurer de toute espèce.

Cet objet n'est point encore le moins effrayant des dangers qui résultent de la liberté de la vente des poisons; mon dessein n'est point de porter la terreur dans l'esprit de personne; mais combien de coupables qui seroient restés intègres sans la dangereuse facilité avec laquelle un homme, dans un instant de délire, peut se procurer ce qu'il lui faut pour assouvir une passion dont il eût pu se rendre maître, si le moindre obstacle lui eût donné le tems de rentrer en lui-même.

Je ne craindrois pas de mettre dans le plus grand jour les justes conséquences que l'on doit tirer du dépôt qu'on laisse indistinctement chez tous les Epiciers: comment seroit-il possible que les Réglemens soient observés par des Marchands qui ne sont guidés que par le désir du gain; je parle ici du général, & je suis fort éloigné de douter qu'il n'y en ait parmi eux d'assez instruits & d'assez honnêtes pour savoir apprécier ce qu'ils doivent à leur conscience & à l'Etat. Cependant, j'ose le dire, le plus grand nombre de ces Marchands, ceux qui vendent sur-tout au détail, semblent ignorer qu'il existe des Réglemens sur la vente des poisons, un coup-d'œil suffit pour s'en convaincre, & porter l'effroi dans le cœur de toute personne capable de sentir la conséquence du désordre qui regne chez eux: le verd-de-gris est exposé sur leurs bouti-

ques, en vente à côté du fromage; souvent même sur la même place, la cassonade est à côté de la céréale, &c.

Si l'œil des magistrats pouvoit pénétrer dans ces magasins, où les poisons sont indistinctement mêlés avec les épiceries qui entrent dans nos alimens, dans ces magasins où presque tout est à découvert, où sans la moindre précaution, ces mêmes poisons sont pilés & tamisés; sans faire attention à la vapeur meurtrière qui s'en élève, & va se déposer sur les choses dont nous faisons un usage journalier. Si, dis-je, les Magistrats pouvoient seulement soupçonner que l'on portât si peu d'attention à des objets d'aussi grande conséquence, il y a long-tems sans doute que l'on auroit banni de ces magasins toutes ces substances meurtrières, & qu'on auroit fait dans chaque Ville un dépôt particulier.

On sait que le Gouvernement a supprimé les balances de cuivre chez les débitans de tabac, à cause du verd-de-gris qui pourroit s'y former: pourquoi n'espérerions-nous pas que le Ministre qui ne cesse de nous donner des preuves de sa bienveillance, ne supprimât le verd-de-gris en substance des magasins où il est pesé dans la même balance que le poivre, le sucre, le café, &c. Cette suppression qui nécessiteroit celle de toutes les substances minérales qui, comme le verd-de-gris, portent avec elles la fatalité de nuire à la vie des hommes, ne peut donc se faire qu'en faveur d'un entrepôt général de tous ces objets dans un même lieu pour chaque ville, & dans lequel on ne tiendrait que des marchandises de cette qualité.

Personne n'ignore encore que la plupart des Epiciers, sans en connoître toute la conséquen-

co, préparent & vendent, pour raccommo-
 der les vins gâtés, des poudres qui contiennent sou-
 vent de la litharge & d'autres matieres aussi nui-
 sibles, c'est dans les grandes villes sur-tout qu'on
 s'apperçoit le plus des funestes effets de cette
 fraude, qu'on ne doit cependant attribuer qu'à
 l'impéritie des Marchands qui les débitent. On
 fait encore que pour prévenir les effets dange-
 reux de ces sortes de mixtions, tous les Parle-
 mens ont rendu différens Arrêts; celui de Nancy
 particulièrement en a rendu un le 3 Août 1782,
 qui ordonne que toutes mixtions de plomb, li-
 tharge, &c. dans le vin, à quelques fins que ce
 puisse être, seront réputées au nombre des poi-
 sons capables de procurer la mort précipitée ou
 lente, & que ceux qui auront pratiqué telles
 mixtions, leurs complices, participants ou adhé-
 rants, ceux même qui auront distribué au public
 des vins ou vinaigres ainsi préparés, seront ré-
 putés empoisonneurs, ou comme tels poursuivis
 extraordinairement, & punis selon la rigueur des
 loix.

Comme il ne suffit pas seulement d'éloigner les
 effets qui proviennent du désordre dans la vente
 des poisons, l'institution de cet entrepôt que je
 propose doit être telle que les malfaiteurs qui
 voudroient se procurer des vénéfices, ne le puis-
 sent en aucune maniere : en conséquence nous
 établirions, je suppose,

Que l'entrepôt général des poisons utiles aux
 arts & au commerce seroit fait dans un endroit
 aéré, & dirigé par un Inspecteur qui sût appré-
 cier la qualité des marchandises qui y seroient
 enfermées;

Qu'il y seroit tenu un registre ouvert où se-
 roient écrits, par date de jour, la qualité & la
 quantité des marchandises vendues, ainsi que du
 nom de l'acheteur;

Que l'Inspecteur seroit tenu, à la fermeture de son magasin, qui se feroit à six heures du soir en hiver, & à huit heures en été, de faire porter chez M. le Lieutenant Criminel & chez M. le Lieutenant de Police, une copie journalière de sa vente, ainsi que du nom & de la demeure de l'acheteur ;

Que les Apothicaires seroient seuls chargés de la composition, vente & distribution des émétiques, & de toutes les préparations animinales ;

Qu'il seroit défendu à tout Apothicaire de donner aucune préparation ou plante vénéneuse, telles que la ciguë, l'opium brut, l'opium préparé, le laudanum, l'aconit & son extrait, le Stramonium, &c. sans une ordonnance du Médecin du lieu, &c. &c. &c.

A ses nombreuses expériences sur l'électricité, M. l'Abbé Bertholon, Professeur de Physique expérimentale, en a joint une nouvelle digne d'être rapportée.

Ayant fait un petit aérostat en baudruche, rempli d'air atmosphérique, il l'a fixé à l'extrémité d'un fil qu'il retenoit avec la main par l'autre bout. Dans cet état, le petit globe aérostatique, présenté à une certaine distance au-dessous du conducteur d'une machine électrique, s'est élevé vers le conducteur par un effet de l'attraction électrique. Lorsqu'on retenoit le fil, l'aérostat restoit suspendu en l'air, en proie à deux forces opposées qui se contrebalançoient ; si on lâchoit le fil, il montoit, & son élévation étoit proportionnelle à la longueur du fil qu'on déployoit, jusqu'à ce qu'enfin il fût en contact avec le conducteur. En rentrant le fil, on éprouvoit bien sensiblement la force attrac-

tive de l'électricité sur l'aérostat, qui de nouveau se soit en station, ou s'élevait successivement, comme dans les premières expériences.

Notre Physicien en conclut avec raison, comme il l'a prouvé dans plusieurs ouvrages, que l'électricité qui regne dans l'atmosphère exerce son attraction sur tous les corps légers, tels que les vapeurs & les exhalaisons qui s'échappent de la terre; & spécialement sur les globes aérostatiques, qu'elle est seule capable de produire cet effet, ainsi qu'il paroît par l'expérience précédente, où nulle autre cause ne concourt, puisque le petit globe aérostatique n'est point rempli d'air inflammable ni d'air raréfié par la chaleur; mais d'air atmosphérique. Dans l'élévation ordinaire des aérostats, où l'on a recours à l'une de ces deux causes, l'élévation est un effet composé de l'attraction électrique & de la différence des gravités spécifiques du fluide contenu, & de celui qui est ambiant.

Table des Matières, ou Précis par ordre alphabétique de la Gazette de France de l'année 1782. Cette Table, qui a paru pour la première fois en 1762, & qui se donne tous les ans, est très-utile, même pour les personnes qui ne font point de Collection des volumes de la Gazette de France. En 1776, on y a joint un *Index* de tous les noms françois mentionnés dans la Gazette de l'année, au moyen duquel il n'est point d'événemens rapportés sur quelque particulier du Royaume, que l'on ne puisse facilement retrouver. La Table & l'*Index* se trouvent chez les Directeurs des deux Bureaux de la Gazette, qui débitent aussi l'Abrégé des cent trente-cinq premiers volumes in-4°.

DE BRUXELLES, le 22 Juin.

Jusqu'ici on n'avoit pas eu connoissance,

ni même parlé d'aucun Mémoire, qui est accompagné les demandes de l'Empereur aux Etats Généraux. Ce Mémoire cependant a été remis simultanément aux Plénipotentiaires de la République par M. le Comte de Belgiojoso, ci-devant Ambassadeur Impérial à Londres, aujourd'hui Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté dans nos Provinces. Cet Ecrit jettant un grand jour sur la nature des négociations qui vont suivre, il est important de le connoître. Il est conçu dans les termes suivans :

Le Plénipotentiaire de l'Empereur entame, avec autant de plaisir que de confiance, une négociation, dont conformément aux intentions de S. M., consignées dans un Mémoire que le Gouvernement-général a remis à M. le Baron de Hop le 12 Novembre 1783, & confirmées encore par la teneur du plein-pouvoir de S. M., l'objet porte sur l'établissement & le raffermissement d'une amitié sincère, durable & inviolable entre l'Empereur & la République. S. M. étant véritablement animée de ce desir, il sera la base & l'objet de la conduite & des procédés de son Plénipotentiaire dans cette négociation ; & il ne fait point de doute, que L. H. P. ayant, comme elles l'ont exprimé en tant d'occasions, l'intention de marquer leur attachement à S. M., le prix qu'elles mettent à son amitié, à sa bienveillance, & le desir sincère de vivre en bonne intelligence avec elle, ce ne soit-là aussi la base des instructions de leurs Plénipotentiaires ; & que ces MM. ne répondent d'ailleurs par leur inclination & leur concours personnel, à la franchise, & aux facilités qu'apportera le Plénipotentiaire de l'Empereur dans

tout ce qui pourra concerner un ouvrage , qui sera aussi agréable à S. M. , qu'intéressant pour la République , & qui fera exister un nouvel état plein d'agrémens & de satisfaction réciproque , assis sur le fondement solide d'une confiance inébranlable & mutuellement sans bornes. Dans cette vue , le Plénipotentiaire de l'Empereur regardera comme conforme aux intentions & aux sentimens des Souverains respectifs , d'abréger autant que possible les formes & les détails ; de dégager la négociation du ton de discussion , qui n'est pas convenable , ni fait pour un ouvrage de conciliation entre deux États , qui de bonne-foi ont résolu de s'entendre pour toujours ; & de conduire la marche & la forme de négociation d'après ce que dicte le desir réciproque & les vues qui y ont donné lieu. Il est dans la confiance que MM. les Plénipotentiaires agiront de leur côté dans le même esprit & d'après les mêmes principes ; & il se félicitera avec eux d'avoir pu concourir à donner à cette négociation une fin heureuse , en employant à cet effet les seules voies qui soient faites pour réussir , & qui conviennent autant aux sentimens & à l'intérêt de la République , qu'à la dignité & aux principes de S. M.

Pour ne pas différer de donner à MM. les Plénipotentiaires de L. H. P. connoissance des droits & prétentions que l'Empereur réclame , son Plénipotentiaire a l'honneur de leur remettre ci-joint un Ecrit , ayant pour titre : *Tableau Sommaire* , & qui indique ces mêmes droits & prétentions : On se promet du côté de S. M. , que la réponse qui y sera faite , confirmera la confiance où elle est sur l'équité & la justice de L. H. P. Fait à Bruxelles , le 4 Mai 1784.

Il s'est répandu qu'à l'exemple des Hollan-

dois, notre Gouvernement alloit faire marcher des troupes sur les frontières : jusqu'ici ce rapport est dénué d'authenticité. Au reste les inconvéniens de cette L'ingence des Hollandois à renforcer les garnisons de leurs frontières , n'ont point échappé au Prince Stathouder. On lui a reproché d'avoir attendu une résolution des Etats de Hollande, pour mettre les troupes en mouvement, il vient de se justifier de ce délai dans une Lettre aux Etats, où il expose les considérations & les démarches suivantes.

Nous avons cru devoir présumer que l'intention de L. H. P. étoit de prévenir tout ce qui pourroit donner quelque mécontentement au Gouvernement de Bruxelles, & qu'ainsi l'ordre de faire marcher beaucoup de troupes vers les frontières pourroit donner ombrage; que si, sans avoir reçu d'ordre ultérieur nous y faisons beaucoup de mouvemens, nous pourrions être considérés comme avoir provoqué la guerre avec S. M. I., n'ignorant pas sur-tout les bruits déavantageux qui courroient à notre égard sur ce sujet, & que l'on mettoit à notre charge d'avoir envoyé un ordre secret au Lieutenant Colonel de Schweinitz de chercher occasion à quelque différend avec le Gouvernement de Bruxelles, en faisant enterrer quelqu'un de la garnison de Liefkenshoek dans le village de Doel, avec ses honneurs militaires : ce qui nous rendoit d'autant plus circonspect à rien prendre en ceci sur nous, ou à faire quelque démarche qui pût donner lieu à des mal-intentionnés de renouveler les bruits, & de répandre que nous risquions d'engager la République dans une guerre, par des vues qui,

ne s'accordent point avec les intérêts de l'Etat.

Nous avons principalement craints d'envoyer un grand nombre de troupes dans la Flandre Hollandoise, sans une réquisition expresse de L. H. P. vu que les troupes qu'on y'envoie, peuvent être considérées comme coupées ou séparées, ne pouvant y être transportées autrement que par eau, par le manque de communication entre la Flandre & le Brabant Hollandois par terre, sans passer sur le territoire de S. M. I. ; & notre crainte a encore augmenté, lorsque nous avons réfléchi à l'insalubrité de ces places de garnison, d'autant qu'on a peu de services à attendre des troupes qui séjournent pendant l'été & l'arrière-saison dans lesdites places, sur tout lorsque l'été est sec & chaud, ayant besoin d'un long temps pour se remettre des maladies auxquelles elles sont exposées.

Telles sont les raisons qui nous ont engagés à ne pas faire marcher plus de troupes, & en particulier dans la Flandre Hollandoise, avant la Résolution ultérieure de L. H. P. ; du 7 du présent : à quoi nous pouvons encore ajouter, que nous avons considéré que si les navires de transport se trouvoient prêts, les troupes que l'on trouveroit bon d'y envoyer pourroient être promptement transportées ; que les forces de l'Etat ont déjà été augmentées dans la Flandre Hollandoise de 4 Bataillons dont 1 à Hulst, 1 au Sas de Gand, 1 à Axel & 1 à Philippine, & que dès que tous les arrangements nécessaires auront été pris, quelques autres Bataillons s'y rendront encore, s'il arrive que les circonstances l'exigent.

Au milieu de ces dangereuses discussions, celle qui concerne le Duc de Brunswick agite de nouveau les différens partis. Le

Feld-Maréchal s'est vu dans la nécessité de publier un exposé historique & justificatif, au sujet de l'acte entre le Prince son neveu & lui, dont nous avons rendu compte. Le Duc de Brunswick écrit au Stathouder à ce sujet dans les termes suivans :

J'ai été, comme de raison, très-sensible aux attaques publiques qu'on a fait depuis long tems à mon honneur & à ma réputation, & d'avoir été depuis quelque tems continuellement exposé aux plus atroces calomnies, aussi long-tems qu'on ne produisit rien de spécifique à ma charge.

J'aurois tranquillement persisté dans cette résolution, si depuis quelques semaines on n'avoit pas trouvé à propos de m'attaquer particulièrement sur le contenu & l'existence d'un acte qui a été passé entre Votre Altesse & moi le 3 Mai 1766.

Etant d'une notoriété publique jusqu'à quel point on pousse les insinuations malicieuses contre moi, tant par rapport à l'existence de cet acte, que par rapport à son contenu, & combien on tâche de me rendre suspect aux yeux du public, en m'attribuant les desseins les plus sinistres, il m'a paru que pour la conservation & pour la défense de mon honneur & réputation, j'étois indispensablement obligé de produire & de publier aux yeux de l'univers entier cet acte; & je serois par conséquent d'intention de le donner en son entier aux yeux du public, en y ajoutant un court exposé, tel que je prends la liberté de le présenter ci-joint à V. A.

Mais considérant que cet acte est un instrument dans lequel V. A. paroît comme haut contractant, & que par conséquent il dépend de la bon-

ne volonté de V. A., si j'ose rendre public cet acte, je prends la liberté de solliciter pour cet effet la haute approbation & le gracieux consentement de V. A., en la suppliant très-humblement de vouloir avoir la grace de me faire savoir ses intentions à cet égard.

Le parti Aristocratique vient de perdre un de ses plus ardens défenseurs, le Baron de Capelle de Poll. Il est mort à Zwoll, d'une fièvre rhumatismale, à l'âge de 48 ans. Les écrits & les discours de ce Seigneur sont connus de tous ceux qui ont donné quelque attention aux affaires de la Hollande. Les uns le regrettent comme le plus ferme appui de la liberté nationale ; les autres le regardent comme un discoureur incendiaire, infiniment dangereux pour le repos public. Tels sont les jugemens ordinaires des factions : ce n'est pas d'après leur organe qu'on peut apprécier le mérite ou le démérite réels des Acteurs qui les ont servies ou contrariées. Le Baron de Capelle avoit été Chambellan du Stathouder, & introduit par les recommandations de ce Prince dans le corps des Nobles d'Overyffel.

On n'a point perdu le souvenir des scènes populaires qui précéderent en 1747 le rétablissement du Stathouderat. On fait encore qu'en plusieurs villes de la Hollande & des autres Provinces, il s'est formé des Compagnies de Volontaires armés sous l'autorité des Régences. A Rotterdam, le Peuple & le Gouvernement ayant vu cette institution de

mauvais œil, il a fallu y renoncer. Elle vient d'occasionner à Leyde une fermentation encore plus violente. Le peuple s'y est attroupé, & a marqué la plus grande fureur contre ces Volontaires, appelés du nom de *Corps-Franc*. Les séditieux ont arboré les cocardes *Orange*, & ont commis diverses violences. La garnison & la bourgeoisie ont été obligées de se mettre sous les armes, de faire des patrouilles, & l'on a demandé main-forte à la Haye, d'où il est arrivé trois compagnies des Gardes à cheval. Trois personnes ont été arrêtées, & la tranquillité a paru rétablie pour le moment. Les Magistrats de Leyde ont en conséquence rendu la publication suivante :

Le vénérable Magistrat de la Ville de Leyde ayant appris avec une extrême peine les mouvemens & attroupemens, ainsi que les violences commises par quelques personnes malicieuses dans les rues de cette ville, & remarquant que ces mouvemens tumultueux continuoient encore, ont, après délibération préalable, considérant tout cela non-seulement comme tendant à troubler la tranquillité publique, mais aussi comme nuisible pour la sûreté des bons habitans de cette Ville, ce qui par cette raison doit être sérieusement réprimé : trouvé bon & entendu d'interdire à un chacun, de la manière la plus forte, comme Leurs Nobles Vénérables interdisent par la présente, tout mouvement tumultueux, soit par des paroles ou des faits, dans les rues & voies publiques, par menaces, insultes ou violences contre qui que ce soit des habitans, en les forçant à porter quelque marque

extérieure ou autrement ; interdisant tout attroupement quelconque dans les rues , devant les maisons , &c. à peine que ceux qui seront pris sur le fait , ou convaincus d'avoir contrevenu à la présente publication , seront punis comme perturbateurs du repos public & séditieux , selon les loix & placards du pays , comme il sera trouvé convenir.

Et comme le vénérable Magistrat seroit extrêmement mortifié qu'il arrivât aux bons habitants & bourgeois de cette Ville aucuns dommages & malheurs , il engage & conseille à tous ceux qui par état ne sont point obligés de se mêler de ces mouvemens tumultueux de se tenir chez eux avec leur famille , afin d'éviter tous accidens qui pourroient leur arriver.

Mais comme il importe à la justice , pour le maintien du bon ordre , que les chefs & auteurs de ces troubles soient découverts , la Régence de cette Ville promet une prime de 1000 florins à quiconque pourra les dénoncer de manière à ce qu'ils soient mis entre les mains de la justice , & convaincus du fait , le nom du dénonciateur restant sous le secret s'il l'exige. *Ainsi arrêté à Leyde le 10 Juin 1784 , lu & affiché ledit jour , &c. &c. &c.*

Le contre-Amiral de Kingsbergen est chargé du commandement de l'escadre destinée à relever dans la Méditerranée celle du Vice-Amiral Reynst , mise hors de service par les tempêtes.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL.

Les résolutions prises à Dublin ont donné lieu , dit-on , à un comité chez M. Pitt , & à l'issue duquel on a expédié un courrier au Duc de Rutland.

Mistress Siddons, à ce qu'on mande d'Edimbourg, a exalté les têtes écossaises comme les nôtres. La fureur d'entendre cette célèbre Actrice a été au point qu'à une heure les dames attendoient en se promenant l'ouverture de la salle, quoique le spectacle ne dût commencer qu'à six heures & demie. La perte des chapeaux ; des cannes, des souliers même a été le moindre accident. En un mot, le public d'Edimbourg a été complètement *siddonisé*.

Mistress Farmer de New-York a présenté à l'assemblée de cette province un excellent portrait original de *Christophe Colomb*. Ce Corps a reçu cet estimable présent avec reconnoissance, & l'a fait placer dans la salle d'assemblée.

Un Officier François qui avoit fait la guerre d'Amérique, sorti de sa patrie pour une affaire d'honneur, d'une heureuse phyfionomie, jeune, & ayant des talens pour le Génie, se trouvoit à Amsterdam, sans ressource, & projettoit de passer en Prusse. Ne recevant de secours ni de sa famille, ni de personne, il s'est cassé la tête le 9 de ce mois, dans l'auberge qu'il habitoit à Amsterdam. Sur le dos d'un paquet cacheté à l'adresse d'une de ses parentes, il avoit écrit ces deux vers de *Méropé* :

Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
La vie est un opprobre, & la mort un devoir.

Dans une situation pareille, ces citations de vers si communes dans les suicides François sont tellement forcées qu'elles font soupçonner plus d'exaltation dans la tête du mort que de désespoir dans son ame.

Cet Officier, dit-on, est Lorrain, & se nomme de Montluifant.

ERRATA pour le dernier N°. , Pag. 114, 100. suffrages de donnés, en tout plus de 120000 ; lisez, 1000 suffrages, & en tout plus de 12000.

AUG 3 1 1938

